

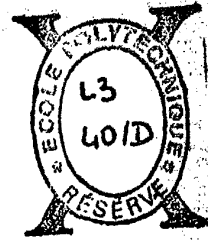
CHAMBRAY (MARQUIS DE)

*Œuvres. Tome IV,
Philosophie de la
guerre, 3e édition. Tome
V, Mélanges*

Volume 1

Pillet

Paris 1839-40



L. III, 40

OEUVRES

DU MARQUIS

DE CHAMBRAY.

TOME IV.



OEUVRES DU M^e DE CHAMBRAY.

Histoire de l'Expédition de Russie, 3^e édition; 3 vol. in-8^e avec un atlas, 3 vignettes et le portrait de l'auteur. Prix. . . . 18 fr.

Philosophie de la Guerre, 3^e édition; 4 vol. in-8^e. Prix. . . . 6 fr.

Mélanges; 1 vol. in-8^e. Prix. 6 fr.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

L'intention de M. de Chambray est de donner, au commencement de l'année 1840, un volume de *Mélanges*, qui sera le cinquième de ses OEuvres, et qui contiendra sa *Vie de Vauban*; ce qu'il a écrit sur les *Changemens survenus dans l'art de la guerre depuis 1700 jusqu'en 1815*; ses réflexions sur l'*Infanterie de nos jours*, et en particulier sur l'*infanterie française et sur l'infanterie anglaise*; sa brochure sur l'*Ecole Polytechnique*, et divers autres Opuscules.

PARIS, IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ,
rue des Grands-Auguſtins, n. 7

OEUVRES
DU MARQUIS
DE CHAMBRAY,

MARÉCHAL DE CAMP D'ARTILLERIE,
Membre correspondant de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse, et de la
Société royale et centrale d'Agriculture de France.

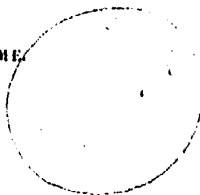
PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

TROISIÈME ÉDITION.

Paritur pax bello.
Gens. Nati, Fœderis adæ.

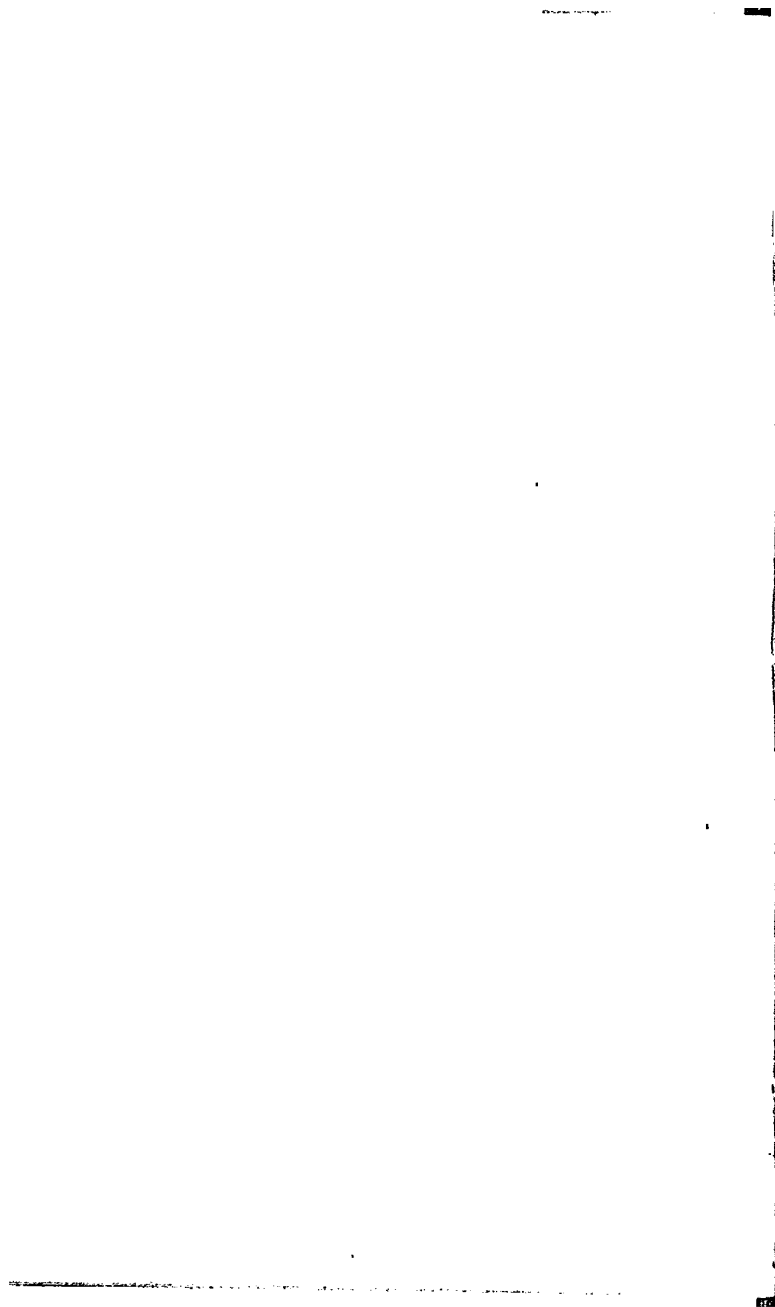
003372277

TOME QUATRIÈME.



PARIS,
CHEZ PILLET AÎNÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 7.
ET CHEZ ANSELIN ET GAULTIER-LAGUIONIE,
Libraires, rue Dauphine, n° 36.

1859.



PRÉFACE.

Le mot *Philosophie* ayant plusieurs acceptions, je crois devoir faire connaître celle que je lui ai donnée dans le titre de cet ouvrage.

On trouve quatre degrés dans ce qui concerne l'exercice de l'intelligence humaine : 1^o métier, 2^o art, 3^o science, 4^o philosophie. Le métier est une routine ou une capacité acquise par la pratique, sans connaissance des principes et des règles ; l'art est soumis à des règles ou à des principes ; la science est un système de connaissances sur un objet utile ; la philosophie est le fond, le positif, l'essence ou même les généralités d'une science.

C'est dans cette acception que j'ai employé le mot *Philosophie* : Linnée (*a*), Voltaire (*b*), Fourcroy (*c*), Geoffroy Saint-Hilaire (*d*) et plusieurs autres auteurs l'ont employé dans cette même acception.

Je me suis quelquefois écarté du plan qui m'était tracé par mon titre pour donner quelques détails sur des changemens survenus dans la science de la guerre, pendant les événemens mémorables de ces derniers tems, mais seulement lorsque la matière me paraissait neuve.

J'ai énoncé mes opinions d'une ma-

(*a*) *Philosophia botanica.*

(*b*) Dans les premières éditions de Voltaire, l'Introduction de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, est intitulé *Philosophie de l'histoire.*

(*c*) *Philosophie chimique.*

(*d*) *Philosophie anatomique.*

nière absolue, parce que les formes dubitatives énervent le style.

Je me suis borné au langage usuel, autant que je l'ai pu, afin d'être plus clair; c'est-à-dire que je n'ai fait usage de mots techniques que quand je ne pouvais faire autrement : ainsi, par exemple, je n'ai pas senti la nécessité d'employer une seule fois le mot *Stratégie* (1), dont la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'art militaire dans ces derniers tems ont fait un si fréquent usage, quoiqu'ils ne soient point d'accord sur sa signification.

Ce fut pendant les dix années que j'employai à réunir d'abord des matériaux pour écrire mon *Histoire de l'Expédition de Russie* et ensuite à les mettre en œuvre, que je formai le projet de composer l'ouvrage dont je publie aujourd'hui la troisième édition, et que je com-

mençai à rassembler des notes dans cette intention. J'y traite des parties élevées et des parties importantes de l'art de la guerre; j'y donne des notions succinctes sur les troupes et sur les armées des principaux peuples qui ont acquis de la célébrité par les armes; et je fais connaître dans quelle situation se trouva l'art militaire, après ces mémorables guerres européennes qui furent l'une des conséquences de la révolution française.

J'ai éprouvé de grandes difficultés dans l'exécution de ce travail; et ce n'est que laborieusement, en quittant et en reprenant la plume, à de longs intervalles, que j'en ai atteint le terme.

Le chapitre X, dans lequel j'ai examiné les institutions militaires dans leurs rapports avec les institutions politiques et avec les institutions civiles, est celui qui

m'a le plus coûté : cette question était neuve, quoique de la plus haute importance.

Je conviens que la matière traitée dans le chapitre **XI** et dernier n'appartient pas directement au sujet; mais elle s'y rattache assez pour qu'il m'ait paru utile et intéressant de l'ajouter.

Je rédigeai cet ouvrage en 1825 et en 1826, à Perpignan, où j'exerçais alors les fonctions de colonel directeur d'artillerie; mais j'avais commencé à recueillir des matériaux, dans les années précédentes, à Vincennes, où j'étais resté neuf années, d'abord comme major du régiment d'artillerie à pied de la garde royale, ensuite comme lieutenant-colonel commandant l'artillerie de la place de Vincennes.

La première édition de cet ouvrage

parut en 1827, la seconde en 1829; ces deux premières éditions ne contenaient que les sept premiers chapitres; le huitième chapitre fut inséré à la fin de 1830, dans le *Spectateur militaire*; le neuvième chapitre et le dixième parurent à part en 1835; le onzième et dernier chapitre est une addition nouvelle.

Cette troisième édition, que j'ai revue et corrigée avec beaucoup de soin, est complète; et l'ouvrage est désormais tel qu'il restera, s'il doit passer à la postérité.

~~~~~

## SOMMAIRES

# DES CHAPITRES.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

*Des Troupes et des Armées. — Page 3.*

Définition des mots *Troupes* et *Armée*. Combien il y a de sortes de troupes. Des qualités des troupes : elles diffèrent selon leur composition et selon les institutions militaires qui les régissent. Il ne suffit point, pour qu'une armée soit bonne, qu'elle soit composée de bonnes troupes. Les troupes mercenaires sont généralement les meilleures : exemples tirés de l'histoire. Les sentimens patriotiques ne sont qu'une cause accessoire et variable de la bonté des troupes. Les troupes combattent moins vaillamment au milieu de leur pays, de leurs foyers, de tout ce qu'elles ont de plus cher, que lorsqu'elles ont l'offensive, qu'elles sont éloignées de leur territoire, et qu'elles se trouvent au milieu de nations ennemies : exemples tirés de l'histoire.

### CHAPITRE II.

*Suite du précédent. — Page 25.*

Coup-d'œil sur les troupes européennes qui ont acquis le plus de célébrité, en commençant par celles de la Grèce et en suivant l'ordre des tems. Quelques réflexions sur le rôle que l'infanterie et que la cavalerie ont joué successivement dans les batailles.

## CHAPITRE III.

*Quelques réflexions sur l'Organisation des armées.*—Page 53.

Des diverses espèces d'armées temporaires. La paix est encore plus nuisible aux armées temporaires qu'aux armées permanentes. Les armées permanentes forment une sorte de communauté dans l'état : conditions de leur existence. Réflexions sur la discipline, sur le recrutement et sur les divers modes d'avancement.

## CHAPITRE IV.

*Des Moyens d'enflammer le courage des troupes.*—Page 81.

Récapitulation de ce qui a été dit précédemment sur les qualités militaires des troupes. Si l'on en excepte les récompenses et les distinctions, les moyens d'enflammer le courage des troupes diffèrent selon les différents peuples, et quelquefois chez le même peuple, selon les circonstances : exemples tirés de l'histoire. Un gouvernement, à moins de circonstances très-impérieuses, ne doit point entreprendre de changer les usages, les mœurs, ni la discipline des troupes, et doit éviter de blesser leurs sentimens : exemples tirés de l'histoire.

## CHAPITRE V.

*Du Général.* — Page 95.

Les qualités nécessaires à un général diffèrent en raison des circonstances du commandement. Quelles sont les qualités qui devraient être communes à tous les généraux. Le mérite nécessaire à un général est d'un genre tout particulier, et ne se connaît qu'à l'épreuve. La résolution est la première qualité dans un général. Les fonctions du commandement se divisent en deux parties bien distinctes. le travail

## DES CHAPITRES.

xiii

du cabinet et les ordres donnés sur le terrain : détails à ce sujet. Cause des succès des généraux de la république française. Difficulté de juger du mérite intrinsèque d'un général et du mérite relatif de deux généraux. Presque tous les généraux auxquels on confie le commandement des armées dans les tems ordinaires, sont mauvais ou médiocres. Situation particulière dans laquelle se trouvent les princes qui commandent des armées. Qualités qui sont nécessaires aux chefs de parti. Comparaison entre les chefs de parti et les généraux des armées régulières.

## CHAPITRE VI.

*Du Commandement des armées. — Page 125.*

Composition des grandes armées semblables à celles de Napoléon et de ses adversaires ; causes de leur grande mobilité. Dispositions que doivent prendre les puissances belligérantes avant que de commencer les hostilités. Opérations du général qui prend l'offensive et de celui qui garde la défensive, au début de la campagne. Avantages de l'offensive. Occupations et travaux auxquels doit se livrer le général en chef d'une grande armée : 1<sup>o</sup> habituellement, soit qu'il ait l'offensive ou qu'il garde la défensive ; 2<sup>o</sup> dans les journées qui précèdent une bataille ; 3<sup>o</sup> le jour de la bataille ; 4<sup>o</sup> dans les journées qui suivent la bataille. Résultats ordinaires du gain ou de la perte des batailles. Dispositions du général pour tirer parti de ses succès s'il a été vainqueur, ou pour réparer ses pertes s'il a été vaincu. Un général doit-il continuer à combattre pour obtenir la victoire tant qu'il reste des soldats sous les drapeaux ? ou doit-il effectuer sa retraite aussitôt que les chances de succès lui sont devenues entièrement contraires ? exemples tirés de l'histoire. Causes morales qui exercent de l'influence sur les grandes armées. Le commandement des grandes armées, telles qu'elles sont constituées actuellement, exige des qualités très-différentes de celles qui étaient nécessaires pour commander les petites armées du tems de Turenne et de Condé. Comparaison entre les

fonctions du commandement à cette époque et actuellement.  
Conclusion.

## CHAPITRE VII.

*Des Places fortes, particulièrement dans l'état actuel de l'art  
de la guerre. — Page 163.*

A quoi servent les places fortes. Leur importance a varié. Le rôle qu'elles ont joué, depuis que l'histoire nous transmet le récit des événements, offre des caractères particuliers pendant trois périodes de tems bien distinctes. Etat dans lequel se trouvent l'attaque et la défense des places. Avantages et inconvéniens que présentent actuellement les places fortes. Le système de l'établissement des places fortes doit dériver du système de guerre. Quel est celui qu'il faudrait adopter actuellement. Rôle que joueront à l'avenir les capitales des grandes puissances qui se feront la guerre. Doit-on fortifier les capitales? Il est avantageux à l'Angleterre d'avoir une capitale riche, peuplée, où se concentre presque tout son commerce; il est nuisible à la France d'avoir une telle capitale. La France devrait avoir une seconde capitale qui serait sa capitale militaire.

## CHAPITRE VIII.

*De trois Chapitres de l'Esprit des Lois. — Page 193.*

Réflexions sur l'Esprit des Lois. Observations sur trois chapitres de cet ouvrage intitulés : *Comment la monarchie pourroit à sa sûreté. — De la force défensive des états en général. — De la capitale de l'empire.*

## CHAPITRE IX.

*De la Constitution de la guerre. — Page 205.*

Des différentes manières de constituer la guerre. Examen comparatif des moyens de l'Angleterre, de la Prusse, de la

## DES CHAPITRES.

xv

Russie et de la France pour constituer la guerre. Les seules nations qui auront bien constitué la guerre, obtiendront par la guerre une supériorité constante : exemples tirés de l'histoire.

### CHAPITRE X.

*Des Institutions militaires dans leurs rapports avec les institutions politiques et avec les institutions civiles. — Page 253.*

Définitions. Quelles sont les différentes sortes d'états. Nécessité pour tous les gouvernemens d'entretenir une force armée. Les institutions militaires doivent être en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles. Conditions auxquelles elles doivent satisfaire pour offrir aux gouvernemens les garanties de stabilité qu'elles doivent leur procurer : exemples tirés de l'Angleterre, avant sa réforme de 1852 ; de la Prusse et de la Russie, actuellement ; de la France, avant sa révolution de 1830.

### CHAPITRE XI.

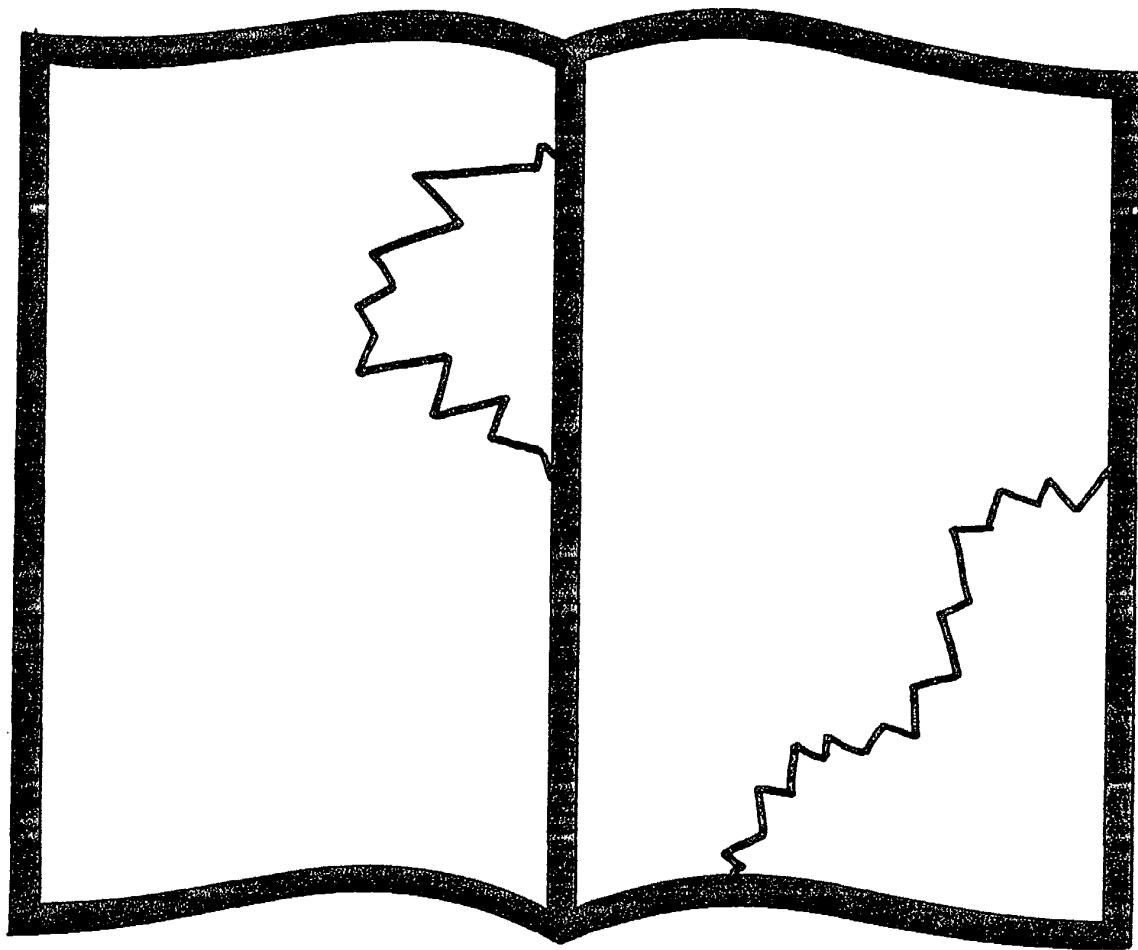
*De la Difficulté d'écrire l'histoire militaire avec exactitude, particulièrement en ce qui concerne les batailles. — P. 351.*

Qualités que doit posséder l'auteur d'une histoire militaire importante. Difficultés que l'on éprouve dans la recherche de la vérité. L'histoire militaire ne doit être écrite ni trop près, ni trop loin des événemens. Quelle confiance méritent les documens qu'il serait nécessaire de consulter. On ne parvient jamais à se les procurer tous ; et les renseignemens verbaux, obtenus de ceux mêmes qui ont figuré dans les événemens, n'offrent pas plus de garanties que ces documens. Cartes et plans qui doivent accompagner une histoire militaire importante.

xvi      **SOMMAIRES DES CHAPITRES.**

*Indication des Notes les plus importantes.*

| N°<br>DES NOTES. | SUJETS QUI Y SONT TRAITÉS.                                                                                                                                |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (1)              | Sur le mot <i>Stratégie</i> .                                                                                                                             |
| (4)              | Sur l'ordre de bataille de la légion romaine.                                                                                                             |
| (5)              | Quel cas on doit faire de l'ouvrage de Végèce qui a été traduit sous le titre de <i>Institutions militaires</i> .                                         |
| (9)              | Sur l'époque à laquelle la cavalerie commença à acquérir une grande supériorité sur l'infanterie dans les batailles.                                      |
| (10)             | Sur les armées de l'Égypte et de l'Inde.                                                                                                                  |
| (15)             | Sur le combat d'Auerstedt, et sur Davout.                                                                                                                 |
| (16)             | Sur le comte de Puisaye.                                                                                                                                  |
| (17)             | Sur la composition des grandes armées qu'a commandées Napoléon.                                                                                           |
| (18)             | Sur la conduite que doit tenir un général victorieux, immédiatement après le gain d'une bataille.                                                         |
| (21)             | Opinion de Machiavel relativement aux places fortes.                                                                                                      |
| (22)             | Sur les dilapidations qui règnent dans l'armée russe.                                                                                                     |
| (23)             | Sur la révolution anglaise de 1689, et sur la constitution qui en a été le résultat.                                                                      |
| (24)             | Quel est le plus avantageux de ne donner des emplois d'officiers aux sous-officiers que par rares exceptions, ou de les leur donner tous ou presque tous. |
| (25)             | Comment doivent être exécutées les cartes d'une histoire militaire.                                                                                       |



## Chapitre X

Je ne me suis point occupé spécialement des institutions religieuses, parce que lorsqu'il est nécessaire de mettre les institutions militaires en harmonie avec les institutions religieuses, c'est que ces dernières sont en même temps des institutions politiques ou des institutions civiles.

On appelle souverainement l'exercice du pouvoir politique, et par extension, on donne ce nom à l'ensemble des fonctionnaires chargés d'exercer ce pouvoir.

Le pouvoir politique est cette partie du pouvoir qui s'applique aux intérêts généraux du pays; il comprend par conséquent les relations avec les états étrangers.

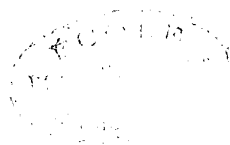
L'ensemble des institutions politiques et des institutions civiles prend le nom de constitution.

L'ensemble des institutions civiles, des institutions militaires et des mœurs d'une nation, constitue l'ordre social qui lui est particulier.

Le mot état s'emploie pour désigner une nation considérée principalement dans l'ensemble de ses institutions.

Dans les états qui n'ont que des troupes temporaires, les soldats sont citoyens, l'organisation des troupes appartient tout à la fois aux institutions civiles et aux institutions militaires; dans ceux qui entretiennent des armées permanentes, il n'y a que la loi de recrutement qui appartient tout à la fois à ces deux sortes d'institutions.

**PHILOSOPHIE  
DE LA GUERRE.**



## ARGUMENT.

Définition des mots *Troupes* et *Armée*. Combien il y a de sortes de troupes. Des qualités des troupes : elles diffèrent selon leur composition et selon les institutions militaires qui les régissent. Il ne suffit point, pour qu'une armée soit bonne, qu'elle soit composée de bonnes troupes. Les troupes mercenaires sont généralement les meilleures : exemples tirés de l'histoire. Les sentimens patriotiques ne sont qu'une cause accessoire et variable de la bonté des troupes. Les troupes combattent moins vaillamment au milieu de leur pays, de leurs foyers, de tout ce qu'elles ont de plus cher, que lorsqu'elles ont l'offensive, qu'elles sont éloignées de leur territoire, et qu'elles se trouvent au milieu des nations ennemies : exemples tirés de l'histoire.

## CHAPITRE PREMIER.

---

### DES TROUPES ET DES ARMÉES.

On appelle Troupes une réunion plus ou moins nombreuse d'hommes armés.

On donne le nom d'Armée à une réunion de troupes de différentes armes sous le commandement d'un chef. La force des armées, l'espèce de troupes dont elles sont composées, et le rapport numérique de ces troupes entre elles, ont beaucoup varié, et presque toujours par suite de changemens survenus dans l'art de la guerre. On donne aussi le nom d'armée à l'universalité des forces soldées par un gouvernement.

Les troupes sont organisées et armées différemment, selon la nature du service dont elles sont chargées. Dans les armées régulières, elles sont composées d'un certain nombre de corps organisés régulièrement : ainsi, les troupes d'infanterie d'une armée romaine furent, avant Marius, composées de manipules, depuis de cohortes ; et celles d'une armée de nos jours sont composées de bataillons.

#### 4 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

Les troupes sont temporaires ou permanentes; elles sont nationales, étrangères ou mixtes. Les troupes mixtes peuvent être composées de trois manières différentes : avec des soldats étrangers et des cadres (a) nationaux, ou avec des soldats nationaux et des cadres étrangers, ou enfin le cadre et les soldats peuvent être un mélange de nationaux et d'étrangers. Les troupes nationales sont soldées ou non soldées; les troupes étrangères ou mixtes sont toujours soldées.

On distingue aussi les troupes qui sont composées d'hommes que la loi, le point d'honneur ou les dangers de la patrie ont appelés pour un tems sous les drapeaux, et les troupes mercenaires qui sont composées en totalité ou en très-grande partie de militaires qui servent uniquement pour un salaire, ou de militaires qui font leur état de la profession des armes : il y a des troupes mercenaires nationales et des troupes mercenaires étrangères. Je donne de l'extension à la signification du mot mercenaire, y étant obligé pour rendre mes pensées. Je sais d'ailleurs que tous les militaires qui suivent la carrière des armes ne l'ont pas embrassée unique-

(a) On appelle cadre d'un bataillon ou d'un escadron, la réunion des officiers et des sous-officiers de ce bataillon ou de cet escadron.

ment pour le salaire ; la considération qui y est attachée et le désir d'acquérir de la gloire, ont eu souvent la principale part dans cette résolution. Mais on conviendra aussi que presque toujours les militaires qui servent pour un salaire, se montrent également animés de l'amour de la gloire et sensibles à la considération que donne la carrière des armes.

Les peuples n'emploient des troupes temporaires que dans l'enfance ou dans la décadence de l'art militaire. La supériorité des troupes permanentes sur celles qui sont temporaires est si grande, que la puissance qui emploie la première des troupes permanentes, a presque la certitude d'être victorieuse dans ses guerres contre les puissances qui n'emploient que des troupes temporaires ; cela est prouvé par de nombreux exemples tirés de l'histoire. Que si l'on cite Rome, Lacédémone et d'autres petites républiques de la Grèce, dont les armées, quoique temporaires, furent excellentes ; je répondrai que les troupes de ces républiques ne furent temporaires qu'en apparence ; qu'elles offraient presque tous les avantages des troupes permanentes, puisque Rome et Lacédémone (a) ne furent pendant long-

(a) « Lacédémone était une armée entretenue par des pay-  
sans, » Montesquieu, *l'Esprit des Loix*, liv. XXIII, ch. 17.

## 6 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

tems que des camps où tous les citoyens, exercés continuellement au métier des armes (2), étaient engagés dans des guerres fréquentes. J'ajouterai qu'un vice de presque toutes les troupes permanentes est d'avoir des officiers trop âgés, et que ce vice n'existait pas dans les armées de ces républiques.

Les qualités des troupes sont différentes selon leur composition et selon les institutions militaires qui les régissent : ces qualités sont de deux espèces ; les qualités morales , si je puis m'exprimer ainsi , et les qualités militaires.

Les gouvernemens se proposent , en entretenant des troupes , de maintenir la tranquillité intérieure et de repousser les ennemis extérieurs ; aussi ont-ils adopté le principe que la force militaire est essentiellement obéissante , et cela est fondé en raison : car , si elle pouvait se mêler aux délibérations , elle ferait la loi ; il en résulterait des révolutions militaires. On a pourtant l'exemple de gouvernemens qui ont sollicité les armées pour qu'elles manifestassent leur opinion par l'organe de leurs chefs , sur des mesures qu'ils venaient de prendre ou qu'ils voulaient prendre ; mais c'était pendant des tems de révolution. Les exemples les plus rapprochés de nous , et les plus frappans en même tems , sont

ceux que nous offrent les révolutions d'Angleterre et de France.

Les troupes nationales, quelle que soit leur composition, sont plus sujettes que les troupes étrangères à prendre parti pour les factieux dans les tems de troubles. Les intérêts de ces troupes diffèrent ordinairement de ceux des citoyens; mais, quoi qu'il en soit, les factieux, parlant la même langue qu'elles, peuvent travailler à les gagner : ils peuvent leur faire entrevoir dans une révolution des avantages auxquels les troupes étrangères ne sauraient prétendre ; par exemple, un avancement rapide, de meilleures retraites, du désordre et de la licence, ou le retour dans leurs foyers, selon leurs désirs.

La plupart des révolutions ont été faites avec l'appui des troupes, et presque toujours de troupes nationales. Ce fut avec des troupes nationales que César et que Cromwell asservirent leur patrie. Au commencement de la révolution française, les gardes-françaises marchèrent avec la populace contre la Bastille; les Suisses, fidèles à leurs engagemens, périrent en défendant le palais des rois. C'était sans doute par cette raison que les Athéniens n'avaient d'autre force publique permanente qu'une garde scythe.

On sent qu'il n'est question, dans ce qui pré-

cède , que de révolutions dirigées contre le souverain , et non pas des changemens qu'un monarque voudrait apporter à la constitution , soit en diminuant l'autorité des corps constitués , soit en modifiant ou en diminuant les privilèges ou les prérogatives des divers ordres. Un monarque opère ordinairement ces sortes de changemens , qui sont de véritables révolutions , avec l'appui de la force militaire ; et , dans cette circonstance , il doit plus compter sur des troupes étrangères que sur des troupes nationales.

Les troupes étrangères qu'un gouvernement prend à sa solde lui coûtent ordinairement plus cher que celles qu'il lève dans son pays ; il a peu à craindre qu'elles prennent parti pour les factieux dans les tems de troubles ; mais il faut qu'il les solde exactement , et cela est juste , puisque l'engagement qui les lie est entièrement pécuniaire.

Lorsqu'une armée est composée en grande partie de troupes étrangères , on est exposé à les voir se livrer au pillage si on ne les solde pas exactement. Ce fut ce qui arriva à Charles IX , qui ne put payer les Reitres qu'il avait pris à sa solde.

Si les troupes d'un état sont composées en totalité ou en très-grande partie de mercenaires , le gouvernement qui les entretient est exposé à

les voir tourner leurs armes contre lui, s'il veut les licencier, parce qu'en les licenciant il les réduit au désespoir. Carthage l'éprouva après la première guerre punique : la révolte de ces mercenaires, avec lesquels elle venait de soutenir la guerre contre Rome, la mit dans le plus grand danger. Mais elle avait été ingrate et elle avait manqué de foi ; elle avait voulu, non-seulement, les licencier, mais même leur faire perdre une partie de leur solde arriérée. J'ajouterai que sa conduite fut très-impolitique ; elle voulut désarmer, quoique sa paix avec Rome ne fût évidemment qu'une trêve, et elle força en quelque sorte à la révolte cette redoutable infanterie, qui, plus tard, aurait sans doute changé en triomphes les désastres qui amenèrent sa ruine.

Les qualités militaires des troupes sont permanentes, lorsqu'elles sont produites par des causes qui le sont ; et temporaires, lorsqu'elles ont pour principe des sentimens et des passions dont la durée est variable et incertaine.

Les causes permanentes qui donnent de bonnes qualités aux troupes sont de bonnes institutions militaires (*a*), et de bonnes méthodes de

(a) On trouvera la définition de l'expression *institutions militaires* au commencement du chapitre 10.

guerre. Des troupes ainsi constituées auront de bons cadres, et c'est l'essentiel, surtout dans les armées modernes; l'esprit de corps y régnera, elles auront le sentiment de leur supériorité.

Les causes temporaires qui donnent de bonnes qualités aux troupes, sont l'habitude de la guerre, le point d'honneur, l'amour de la gloire, la soif du butin, le fanatisme, le patriotisme, l'amour de la liberté, la haine d'une nation rivale, l'ambition chez ceux qui peuvent prétendre aux emplois et aux honneurs.

Rien ne peut suppléer l'habitude de la guerre. Quant aux passions que je viens de désigner, elles peuvent exercer beaucoup d'influence, particulièrement sur des troupes de nouvelle formation, ou qui contiennent un grand nombre de recrues; elles en exercent beaucoup moins sur des troupes aguerries. Elles peuvent aussi exciter les habitans d'une place à la défendre avec acharnement; mais il est à craindre que l'ardeur qu'elles font naître ne soit point durable.

Il ne suffit point, pour qu'une armée soit bonne, qu'elle soit composée de bonnes troupes; il faut qu'il règne entre les armes une confiance générale et réciproque, et que la même confiance règne dans chaque arme entre les

parties (bataillons , escadrons et batteries) qui la composent.

Des levées irrégulières , des habitans insurgés peuvent se défendre avec succès derrière des remparts ou dans un pays de chicane ; ce n'est qu'avec des troupes constituées régulièrement , surtout dans l'état actuel de l'art , qu'un général peut entreprendre de grandes opérations militaires.

En tems de guerre, les militaires exposant leur vie et leur liberté , les autres intérêts disparaissent souvent devant ceux-là dans les grands dangers ; et souvent aussi les devoirs. On doit donc désirer principalement que l'approche et la présence du danger laissent aux militaires la libre disposition de leurs sens , afin qu'ils puissent obéir au commandement de leurs chefs, même au milieu du tumulte des batailles. La nature, à la vérité, a créé quelques hommes tellement craintifs, qu'ils ne peuvent jamais acquérir cette qualité , mais c'est le petit nombre ; ordinairement l'habitude de la guerre la leur donne à un degré suffisant.

Il n'est pas moins nécessaire que chaque militaire ait une confiance entière dans le courage de chacun de ses compagnons d'armes ; c'est le résultat de l'esprit de corps , feu sacré qui est

entretenu par les anciens de chaque régiment. Enfin , on doit désirer que les militaires aient assez fait la guerre pour savoir qu'on est presque toujours plus exposé en fuyant qu'en repoussant les attaques de l'ennemi , pour connaître les avantages dont jouissent les vainqueurs , les calamités qui accablent les vaincus.

Les qualités dont je viens de parler sont plus souvent le partage des militaires qui sont célibataires, que de ceux qui sont mariés et qui ont des enfans ; de ceux qui n'ont d'autre famille que leurs compagnons d'armes , qui ne connaissent d'autre clocher que leur drapeau , que de ceux qui ont des intérêts autres et plus puissans que les intérêts de leur carrière militaire, ou qui, ne servant que pour un tems limité, ont toujours les yeux fixés sur l'époque à laquelle ils pourront quitter le service. C'est dire assez qu'à égalité d'âge, de vigueur, de qualités naturelles, d'instruction, les militaires qui font leur état de la profession des armes sont les meilleurs : à plus forte raison doit-on faire le même éloge des troupes qui en sont entièrement ou presque entièrement composées ; elles ont d'ailleurs ordinairement l'avantage de compter un plus grand nombre d'anciens militaires, et par conséquent de militaires qui ont fait la guerre.

L'histoire prête au raisonnement un appui victorieux.

Cyrus le jeune entreprit de détrôner son frère Artaxerce avec une armée dont la principale force consistait dans treize mille mercenaires grecs (3) qu'il avait pris à sa solde. Réduits à dix mille après la bataille de Cunaxa, où périt Cyrus, ils exécutèrent cette retraite mémorable décrite par Xénophon sous le nom de *Retraite des dix mille*.

L'infanterie grecque à la solde de Darius n'était point inférieure en valeur à celle de l'armée d'Alexandre : après le passage du Granique, abandonnée par les Perses qui avaient fui, elle osa résister à l'armée macédonienne, et ne succomba que sous les efforts du nombre.

Les Romains furent souvent battus par ces redoutables mercenaires que soudoyait Carthage ; ce fut bien plus le gouvernement de Rome qui triompha de celui de Carthage, que les armées romaines des armées carthaginoises. Aussi Rome obligea-t-elle Carthage, par le traité qu'elle fit avec cette république après la seconde guerre punique, à ne plus se servir de troupes auxiliaires ; et depuis, dans ses traités avec les rois, elle leur défendit de faire aucune levée chez les alliés des Romains. Elle les empê-

cha ainsi d'avoir des troupes grecques à leur service, et les réduisit à leurs troupes nationales (a).

César, qui moissonna tant de lauriers, avait une armée composée de troupes mercenaires.

Les meilleures troupes de l'armée de Germanicus étaient les cohortes bataves, mercenaires étrangers.

Les armées avec lesquelles Bélisaire et Narsès se couvrirent de tant de gloire, étaient composées en partie de troupes mercenaires; celles qu'on appelait troupes romaines avaient été recrutées presque entièrement dans la Thrace et dans l'Illyrie : ces armées égalaient, si même elles ne surpassaient pas celles des plus beaux tems de la république.

Les armées romaines, sous la république, furent bonnes, quoiqu'elles ne fussent point permanentes; j'ai dit pourquoi. Mais qui oserait comparer les armées vaincues à la Trébia, au Trasimène, à Cannes, et même celle qui fut victorieuse à Zama, à l'armée qui vainquit à Pharsale? à Pharsale où César, avec vingt-deux mille hommes, en battit cinquante-sept mille

(a) Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chapitre 5.

commandés par Pompée! à Pharsale, où une partie de son infanterie chargea la cavalerie, ce qui ne s'était pas encore vu jusqu'alors!

Huit mille hommes de troupes mercenaires, composées de Catalans, d'Aragonais et d'Almogavars, et commandés par Roger de Flor, s'étant mis en 1303 au service d'Andronic II, empereur d'Orient, gagnèrent, malgré la grande infériorité de leur nombre, plusieurs batailles sur les Ottomans; ils reconquirent la plus grande partie de l'Asie-Mineure et retardèrent la chute de l'empire, qui sans eux eût probablement succombé sous les coups que lui portait Soliman. Ces mêmes mercenaires, pour se venger de la mort de Roger de Flor, que Michel Paléologue, fils d'Andronic II, avait fait assassiner dans un festin, firent la guerre aux Grecs; ils les battirent dans toutes les rencontres, et si la discorde qui se mit entre leurs chefs ne les eût divisés, il est probable qu'ils auraient détruit l'empire. Dans cette guerre, ils étaient tellement inférieurs en nombre aux Grecs, que leurs exploits semblent prodigieux (a).

Connait-on rien de plus merveilleux que les

(a) Moncada, *Expédition des Catalans et des Aragonais contre les Turcs et les Grecs*, traduit de l'espagnol par le comte de Champfeu.

exploits des compagnons de Fernand Cortez et de Pizarre?

Les Flibustiers, qui ne combattaient que pour faire du butin, ne se sont-ils pas montrés les plus intrépides des hommes?

Les Janissaires, qui furent si redoutables jusqu'à l'époque où l'on altéra leurs institutions fondamentales, étaient des mercenaires.

A la mort du duc Bernard de Saxe-Weimar, plusieurs puissances tâchèrent de s'attacher son armée : c'était avec cette armée, composée en entier de troupes mercenaires, que le duc, après s'être rendu si redoutable aux Impériaux, s'était en quelque sorte créé un état indépendant. La France l'emporta. On peut dire qu'elle fit l'acquisition de l'armée weimarienne, car ce fut une affaire d'argent. Les Weimariens servirent long-tems sous Turenne et se distinguèrent constamment. Ils formaient la gauche de l'armée française à Nordlingen, et ce fut à leur valeur que Condé dut la victoire, puisque sa droite et son centre avaient été complètement battus.

De nos jours, pendant sept ans que Napoléon fit la guerre à l'Espagne pour l'asservir, ses troupes gagnèrent les batailles qu'elles livrèrent aux armées espagnoles et perdirent celles qu'elles livrèrent à l'armée anglaise. Les armées espa-

gnoles étaient pourtant nationales, remplies de patriotisme, et quelquefois de fanatisme; elles combattaient pour l'indépendance de leur patrie, elles étaient animées de sentimens de haine contre les troupes de Napoléon. Les armées anglaises, au contraire, étaient composées de troupes de différentes nations, toutes mercenaires, si l'on en excepte les milices portugaises.

J'aurais pu citer un plus grand nombre de faits; mais il fallait me borner, et j'ai dû me contenter de choisir ceux qui étaient les plus propres à faire ressortir la vérité des opinions que j'ai émises.

Machiavel présente le phénomène d'un auteur écrivant bien sur la guerre (a) sans l'avoir jamais faite; néanmoins il a émis quelques opinions évidemment erronées. Par exemple, il dit, en parlant des troupes mercenaires (b) : « Qu'elles » sont désunies, ambitieuses, sans foi, sans » discipline, braves hors du danger, lâches à » l'ennemi...; qu'en tems de paix ce sont elles » qui vous dépouillent, etc., etc. » Et il cite à l'appui de ce jugement les troupes mercenaires

(a) Machiavel a écrit des *Discours sur la première Décade de Tite-Live, le Prince et l'Art de la guerre*. Dans le premier de ces ouvrages, Machiavel a moins écrit ces discours sur la première Décade, qu'à l'occasion de la première Décade.

(b) Machiavel, *le Prince*, chap. 12.

que soldaient alors les puissances de l'Italie. L'application serait juste, si ce n'était une exception dont il a fait une règle générale. Ces troupes n'avaient de militaire que le nom : aussi se livraient-elles des combats simulés dans lesquels il n'y avait personne de tué ni même de blessé ; c'étaient, à proprement parler, des troupes de comédiens dignes seulement de mépris. Comment pouvait-il les assimiler à tant de troupes mercenaires qui se sont fait un nom glorieux ! par exemple, aux vainqueurs du Trasimène et de Cannes, que Carthage aurait dû honorer et traiter comme ses propres enfans.

On conclura de ce qui précède que les troupes remplies de patriotisme ne sont pas généralement les meilleures, ainsi qu'on l'a souvent répété. Dans les armées européennes, de nos jours surtout, où la plupart des sous-officiers et des soldats, et même une partie des officiers, sortent de la classe des prolétaires, il est rare que l'on puisse faire naître des sentimens de patriotisme bien vifs parmi les troupes. D'ailleurs, elles sont employées aussi souvent à attaquer un territoire ennemi qu'à défendre le leur. Les sentimens patriotiques, ainsi que je l'ai dit, ne sont qu'une cause accessoire et variable de la bonté des troupes.

Les troupes qui combattirent à Jemmapes étaient animées du plus ardent patriotisme; elles furent victorieuses, mais leur nombre était quadruple de celui de leurs adversaires, et néanmoins la victoire fut vivement disputée. Les troupes qui vainquirent à Arcole, à Marengo, à Austerlitz, malgré l'infériorité de leur nombre, n'étaient certainement point animées des mêmes sentimens patriotiques, du moins au même degré, et pourtant on ne saurait nier leur supériorité sur celles qui combattirent à Jemmapes.

« Les Grecs au service du grand Roi, dit Napoléon (a), n'étaient pas passionnés pour sa cause ! Les Suisses au service de France, d'Espagne, d'Italie, n'étaient pas passionnés pour leur cause ! Les troupes de Frédéric II, composées en grande partie d'étrangers, n'étaient pas passionnées pour sa cause ! Un bon général, de bons cadres, une bonne organisation, une bonne instruction, une bonne et sévère discipline, font de bonnes troupes, indépendamment de la cause pour laquelle elles se battent. Il est pourtant vrai que le fanatisme, l'amour de la patrie, la gloire nationale, peu-

(a) *Mémoires de Napoléon*, tome II, page 189.

» vent inspirer de jeunes troupes avec avan-  
» tage. »

On a publié, et il est généralement accrédité, que les troupes combattent plus vaillamment au milieu de leur pays, pour la défense de leurs foyers, de leurs proches, de tout ce qu'elles ont de plus cher : on s'est étrangement trompé, du moins en ce qui a rapport aux attaques de places, aux combats et aux batailles. Il peut en arriver autrement des troupes qui défendent des places, parce qu'alors la valeur individuelle joue le principal rôle : voilà pourquoi des habitants, des troupes de nouvelle formation ou mal constituées, qui ne pourraient tenir en rase campagne, défendent quelquefois une place plus vaillamment que d'excellentes troupes. Un événement de la guerre d'Espagne, en 1809, en offre un exemple très-remarquable.

L'armée d'Aragon, commandée par Castanos, et composée de troupes de nouvelle formation, fut battue dans les champs de Tudéla par un corps français qui lui était inférieur en nombre, et auquel elle n'opposa presque point de résistance. Mais du côté des Espagnols, ce n'était qu'une simple réunion d'hommes à peine organisés ; du côté des Français, c'étaient des bataillons et des escadrons depuis long-tems aguerris.

Cette même armée d'Aragon s'étant réfugiée dans Saragosse, effaça, par une défense héroïque, la honte dont elle venait de se couvrir.

Les places se prennent par des procédés méthodiques que l'art a tracés. De bonnes dispositions exécutées avec vigueur, la bonne conduite des bataillons, des escadrons et des batteries, donnent la victoire dans les combats et dans les batailles.

Cette bonne conduite dépend en grande partie de la confiance que les troupes ont dans leur général, de la confiance des armes entre elles, et de celle des différens corps de chaque arme entre eux. La présence de l'ennemi sur le territoire que des troupes sont chargées de défendre, doit diminuer ou détruire cette confiance, et rien ne peut la suppléer; elle augmente, au contraire, dans les troupes qui pénètrent sur le territoire ennemi; la désertion à l'intérieur devient impossible: le soldat loin de ses foyers, au milieu d'un territoire ennemi, entouré d'habitans dont il ne parle point la langue et qui sont quelquefois insurgés, se serre contre ses drapeaux; l'armée devient meilleure. Ainsi, généralement parlant, les armées combattent moins vaillamment sur leur territoire que sur le territoire ennemi.

Les armées romaines essuyèrent leurs principales défaites en Italie, à la vue, pour ainsi dire, des murailles de Rome.

Je pourrais rapporter de nombreux exemples à l'appui de cette opinion ; je me contenterai de l'un des plus mémorables.

Les Vandales, conduits par Genserik leur roi, firent la conquête de l'Afrique, quoique cette province fût défendue par Boniface, général de réputation ; la prise de Carthage, en 439, acheva de les mettre en possession de toute la province romaine. Il y avait quatre-vingt-quatorze ans qu'ils la possédaient, et Gélimer était leur roi, lorsque Bélisaire débarqua en Afrique et les attaqua avec une armée composée en grande partie de troupes mercenaires, et forte seulement de seize mille hommes, dont six mille de cavalerie. L'armée des Vandales était six fois plus nombreuse ; ils combattaient pour la conservation de ce que les hommes ont de plus cher, et contre ces mêmes Romains qu'ils avaient vaincus autrefois : mais une longue paix leur avait fait négliger le métier des armes, et ils étaient attaqués par un général célèbre qui commandait des troupes aguerries ; ils furent vaincus.

Bélisaire reconquit l'Afrique et y fit disparaître jusqu'au nom vandale ; il ne resta, portant

c  
ls  
tc  
c  
..

ce nom, que cinq corps de cavalerie qu'on  
forma avec les prisonniers vandales, et que  
Justinien employa en Orient contre les Perses.

---

## **ARGUMENT.**

Coup-d'œil sur les troupes européennes qui ont acquis le plus de célébrité, en commençant par celles de la Grèce et en suivant l'ordre des tems. Quelques réflexions sur le rôle que l'infanterie et que la cavalerie ont joué successivement dans les batailles.

---

## CHAPITRE II.

---

### SUITE DU PRÉCÉDENT.

Le plan de cet ouvrage m'oblige à me renfermer dans des généralités ; on sent pourtant qu'il est nécessaire que j'entre dans quelques détails, et que je cite quelques faits à l'appui des opinions que j'émetts ou des principes que je pose. Je dois d'ailleurs faire connaître les changemens principaux survenus successivement dans la constitution des troupes et des armées : c'est dans ce but que je vais jeter un coup-d'œil rapide sur les troupes et sur les armées qui ont acquis le plus de célébrité. Je ne m'occuperai point de ce qui est antérieur aux Grecs, et je suivrai l'ordre des tems.

Les Grecs ne furent pas les créateurs de l'art de la guerre ; mais ils surpassèrent les peuples qui l'avaient pratiqué avant eux. Nous sommes instruits de l'état où se trouva l'art de la guerre chez les Grecs à dater de l'époque où ils commencèrent à briller par l'éclat de leurs armes ;

jusqu'à celle où la Grèce fut réduite en province romaine.

Les guerres fréquentes que se faisaient les petits états dont se composait la Grèce, les conduisirent sans doute au perfectionnement de l'art. Ce furent les Athéniens qui donnèrent pour la première fois une solde à leurs troupes, et ce fut au siège de Potidée (a), siège qu'ils entreprirent immédiatement avant la guerre du Péloponèse, et qui fut le prétexte de cette guerre.

Les troupes des républiques de la Grèce, engagées dans des guerres continuelles, furent bonnes, quoique temporaires, celles de Lacédémone surtout; mais Lacédémone, ainsi que je l'ai dit précédemment, était un camp. Les premières troupes grecques permanentes furent celles que Cyrus le jeune prit à son service, et qui, après la bataille de Cunaxa, exécutèrent la mémorable retraite des Dix mille.

Philippe, roi de Macédoine, organisa des troupes à l'exemple de celles des Grecs, et elles furent permanentes; ce fut la principale cause de la supériorité que les troupes macédoniennes acquirent sur les troupes grecques.

Philippe vainquit les Grecs et les domina.

(a) Thucydide, liv. III, § 17.

Alexandre, son fils et son successeur, les vainquit de nouveau, augmenta l'influence que son père avait eue sur les états de la Grèce, et, ayant été nommé généralissime des troupes grecques, réalisa le projet que Philippe avait formé d'attaquer les Perses. Depuis cette époque jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, l'art de la guerre fut stationnaire en Grèce.

L'infanterie joua le principal rôle dans les armées grecques : ce fut moins encore parce que la Grèce est un pays peu favorable à l'emploi de la cavalerie, qu'à cause de l'imperfection dans laquelle se trouvait encore cette dernière arme.

L'infanterie grecque se divisait en légère et en pesante : l'infanterie légère lançait des traits et combattait éparpillée ; l'infanterie pesante était formée en ordre profond ; les soldats qui la composaient étaient armés d'une longue lance, d'une épée, d'un casque et d'un bouclier ; dans la formation, pour combattre, ils occupaient trois pieds carrés (a).

Les armes romaines commencèrent à jeter un vif éclat et à fixer les regards des peuples, environ quarante ans après la mort d'Alexandre, lors de la première guerre punique. Les pré-

(a) *Les Tactiques de Claude Ellien, la Tactique d'Arrien.*

mières guerres des Romains n'avaient été pour ainsi dire que des excursions. Lorsque leur territoire s'agrandit et que leur population s'accrut, les guerres qu'ils firent prirent un nouveau caractère ; leurs armées combattirent à une plus grande distance de Rome. Les campagnes furent d'abord plus longues, et bientôt on fit plusieurs campagnes consécutives. Les troupes restant plus long-tems sous les drapeaux, il fallut les solder ; ce fut ce qui arriva, pour la première fois, au siège de Véies.

Peu de tems après la dernière guerre punique, les citoyens ne furent plus, comme auparavant, exercés au métier des armes et aux travaux militaires ; Rome ne fut plus un camp : néanmoins elle conserva long-tems sa supériorité militaire sur les autres peuples, non pas seulement parce que ses institutions militaires et les méthodes de guerre de ses troupes furent encore long-tems meilleures que les leurs, mais parce qu'alors ses troupes devinrent tout-à-fait permanentes.

César, pendant dix ans qu'il employa à conquérir les Gaules, conserva les mêmes légions ; ses troupes avaient tous les caractères des troupes permanentes ; une partie des militaires qui les composaient n'étaient pas Romains, presque

tous désiraient continuer à vivre de leur épée et craignaient de rentrer dans la classe des citoyens, parce qu'ils n'avaient pas de moyens d'existence. On conçoit que l'armée de César, ainsi que l'événement le prouva, était beaucoup plus la sienne que celle de la république.

L'armée avec laquelle Pompée lutta contre César, était composée de troupes de nouvelle formation : aussi, quoiqu'elles fussent animées de sentimens patriotiques, ces troupes ne pouvaient qu'être très-inférieures à celles de son adversaire. Pompée se donna la supériorité du nombre, la seule qu'il fût en son pouvoir de se donner. Il disposait, dans les champs de Pharsale, de forces plus que doubles de celles de César; il fut pourtant vaincu.

Les mêmes réflexions s'appliquent en partie aux troupes d'Annibal et à celles que les Romains lui opposèrent d'abord.

Ainsi que dans les armées grecques, l'infanterie joua le principal rôle dans les armées romaines. Elle se divisait en légère et en pesante : l'infanterie légère, composée de soldats appelés *vélites*, lançait des traits et combattait éparpillée; l'infanterie pesante, depuis Camille jusqu'à Marius, fut composée de trois classes de soldats appelés *hastaires*, *princes* et *triaires*.

Les hastaires et les princes étaient égaux en nombre ; les triaires deux fois moins nombreux. Chaque classe était divisée en dix parties appelées *manipules*, et formait une ligne ; les hastaires étaient en première ligne, les princes en seconde ; les triaires, qui étaient des soldats d'élite, formaient la troisième ligne. Les hastaires étaient armés d'une épée, de deux pilum, d'un casque et d'un bouclier ; les princes et les triaires étaient armés d'une épée, d'une pique (a), d'un casque et d'un bouclier. Douze cents hastaires, autant de princes et six cents triaires, ordinairement mille ou douze cents vélites et trois cents cavaliers composaient une légion ; quatre légions, dont deux d'alliés, composaient une armée consulaire. (b).

Les historiens anciens qui sont parvenus jusqu'à nous, ne nous ont pas fait connaître exactement quel était l'emplacement des manipules dans l'ordre de bataille, ni de quelle manière ils se formaient ; ils ne sont pas d'accord sur

(a) Gutschard, dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, reproche avec raison à dom Thullier d'avoir appelé demi-pique l'arme des triaires dans sa traduction de Polybe. Le Beau, dans son cinquième *Mémoire sur la Légion romaine*, donne aussi le nom de pique à l'arme des triaires. Les *Mémoires* de Le Beau se trouvent dans l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(b) Polybe, liv. VI, chap. 4.

l'intervalle qu'il y avait entre les files et sur la distance entre les rangs, et par conséquent sur l'emplacement qu'occupait chaque soldat dans la file et dans le rang; ils nous ont laissé ignorer la distance qui se trouvait entre chaque ligne; mais ils nous ont fait connaître assez exactement ce qui se passait lorsque l'on en venait aux mains. Cette connaissance et quelques autres circonstances ont servi de base aux opinions émises par les commentateurs (a). Voici celles qui sont les plus accréditées, ou qui me semblent mériter la préférence.

On établissait l'ordre de bataille ainsi qu'il suit : les manipules de la première ligne se formaient ordinairement sur dix de profondeur et sur douze de front (4); chaque soldat occupait six pieds carrés; les intervalles entre les manipules étaient égaux à l'étendue de leur front.

Les manipules de la seconde ligne se formaient absolument de la même manière que ceux de la première; avec cette différence qu'ils n'étaient pas placés derrière eux, mais derrière les intervalles.

Les manipules des triaires se formaient éga-

(a) Juste Lipse, de *Militiâ romanâ*; Saumaise, de *Re militari*; Le Beau, dans ses *Mémoires sur la Légion romaine*, et plusieurs autres auteurs.

### 32 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

lement comme ceux des deux premières lignes ; ils se plaçaient derrière les intervalles de la seconde ligne. Chaque manipule des triaires comptant moitié moins de soldats que ceux des hastaires et des princes, les intervalles entre les manipules, dans cette troisième ligne, étaient deux fois plus grands que dans les deux premières. Les distances entre les lignes étaient d'environ trente toises.

Dans l'ordre de bataille habituel d'une armée consulaire, les deux légions romaines occupaient le centre, les deux légions d'alliés se plaçaient de chaque côté de celles-ci, la cavalerie occupait les ailes.

Pendant les guerres de Rome contre Jugurtha, ou pendant celle qu'elle soutint contre les Cimbres (on n'est point d'accord sur ce point), la formation de l'infanterie romaine éprouva un grand changement que l'on attribue à Marius. On réunit un manipule de hastaires, un de princes et un de triaires, et l'on en forma la *cohorte*. Le manipule cessa d'être l'unité; ce fut la cohorte.

L'infanterie fut donc divisée en cohortes. Il y en avait dix par légions; elles étaient fortes de cinq à six cents hommes. Les soldats se rangeaient ordinairement sur dix de profondeur

dans les cohortes, et y occupaient le même emplacement qu'auparavant dans le manipule. Néanmoins, on serrait quelquefois les rangs et les files, particulièrement pour combattre contre la cavalerie. Les soldats furent d'abord tous armés de pilum et d'épées; mais, par la suite, on donna la pique à ceux des premiers rangs.

Les cohortes laissaient entre elles des distances et des intervalles plus ou moins grands, se plaçaient sur deux ou trois lignes, se formaient en colonne ou en quinconce, selon que l'ordonnait le général. Il paraît que l'ordre de bataille n'était pas constant, comme précédemment.

On n'a point l'histoire exacte des changemens qu'éprouva successivement la constitution de l'infanterie romaine depuis la formation de cette infanterie en cohorte, jusqu'à la destruction de l'empire. Les renseignemens suivans sont les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous.

L'empereur Adrien (a) institua une cohorte d'élite par légion, qu'on appela *cohorte militaire* (b); elle était deux fois plus nombreuse

(a) Adrien monta sur le trône l'an 117; ce fut sous son règne que le dieu Terme recula pour la première fois.

(b) Il est question de cohorte militaire pour la première fois sous Adrien; c'est par cette raison que les commentateurs ont attribué la création des cohortes militaires à cet empereur.

que les autres. La légion n'avait d'ailleurs que dix cohortes et ne différerait de celle du tems de Marius que par la composition et la force de la cohorte milliaire.

L'empereur Alexandre Sévère (a) rangeait ses légions en phalange (b).

Végèce, qui était contemporain de l'empereur Valentinien II (c), a écrit un ouvrage (d) qu'il a extrait d'autres ouvrages, dont la plupart ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Il donne deux formations de la légion.

La première, qui est rapportée dans les chapitres 4, 5 et 6 du livre II, est celle du tems d'Adrien, ou d'une époque postérieure et fort rapprochée de celle du règne de cet empereur.

La seconde formation se trouve rapportée dans le chapitre 14 du livre III et dans les suivans. Le chapitre 14 (e) est intitulé : *De quelle manière on doit ranger une armée, pour qu'elle soit invincible dans le combat*. Il est difficile de décider si cette formation est celle du tems où

(a) Alexandre Sévère monta sur le trône l'an 193.

(b) Jules Africain, *Cestes*. Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*.

(c) L'empereur Valentinien II monta sur le trône l'an 385.

(d) L'ouvrage de Végèce est intitulé : *Epitome Institutorum rei militaris*.

(e) Le chapitre 14 du livre III est intitulé : *Quemadmodum acies debeat ordinari, ut in conflictu reddatur invicta*.

écrivait Végèce (5), ou celle d'une époque antérieure; elle n'a d'ailleurs aucune ressemblance avec la formation en cohorte ni avec celle qui existait auparavant.

Depuis l'époque où écrivait Végèce jusqu'à celle où la légion fut abandonnée (α), c'est-à-dire jusque vers la fin du règne de l'empereur Justinien, on ignore les changemens qui purent survenir dans sa formation.

Les fragmens de l'ouvrage de l'empereur Maurice (b), qui nous sont parvenus, nous apprennent que l'infanterie romaine se rangeait de son tems en phalange.

Les institutions militaires dont il est question dans l'ouvrage de l'empereur Léon (c) ne sont pas celles qui étaient en vigueur quand il les publia; mais celles qu'il voulait mettre en vi-

(α) Le Beau, dans son premier *Mémoire sur la Légion romaine*, s'exprime ainsi : « Je place donc l'extinction totale des légions » au plus tard dans la vieillesse de Justinien. » Cet empereur monta sur le trône l'an 527, et mourut l'an 565.

(b) Maurice monta sur le trône l'an 588. Son ouvrage est intitulé : Στρατηγικόν, *API militaire*. Il ne nous est parvenu que des fragmens de cet ouvrage.

(c) Léon monta sur le trône en 886. Son ouvrage est intitulé : Περὶ τακτικῆς καὶ στρατηγικῆς, *de la Tactique et du Général*. L'ouvrage de l'empereur Léon a été traduit en latin par Meursius, qui l'intitule : *De re militari et Imperatore*; et en français par Joly de Maizerot, qui l'intitule : *Institutions militaires de l'empereur Léon*.

gueur pour rétablir l'art militaire , qui était alors presque anéanti. Cet empereur adopta la formation en phalange pour son infanterie.

Après le règne de Justinien , pendant lequel brillèrent Bélisaire et Narsès , l'art militaire tomba en décadence ; les armées devinrent temporaires ; la cavalerie fut pendant long-tems l'arme principale.

Le sultan Amurat I<sup>er</sup> perfectionna , en 1372 , l'institution des janissaires qu'Orchan avait commencée en 1329 (a). Les janissaires étaient une troupe d'infanterie soldée et permanente , dont la valeur donna long-tems une telle supériorité militaire aux Turcs , que ce peuple aurait peut-être asservi l'Europe s'il avait pu acquérir la même supériorité sur mer ; et si la milice des janissaires , par les changemens qui furent apportés à son organisation et à sa composition , n'eût bientôt dégénéré au point qu'il n'en resta plus que le nom.

L'infanterie suisse ayant été la première parmi celles des puissances chrétiennes qui ait été organisée d'une manière régulière et permanente , et qui ait résisté avec avantage à la cavalerie , acquit une grande supériorité et beaucoup de

(a) Ce fut aussi Orchan qui le premier assigna une solde journalière aux troupes musulmanes.

réputation. Ce fut immédiatement après le moyen-âge (a) qu'elle commença à se faire connaître.

Les Allemands et les Espagnols imitèrent les Suisses : les premiers leur furent toujours inférieurs, les seconds les surpassèrent. Ces troupes étaient armées de piques, et se formaient dans un ordre profond, à l'imitation des Grecs. Elles combattirent presque toujours hors de leur territoire : les Espagnols, en Italie et en Flandre ; les Suisses et les Allemands, dans les pays où les appelaient les puissances qui les soudoyaient.

On commençait alors à employer de l'artillerie dans les armées ; mais elle était lourde et mal servie, sans quoi l'infanterie n'aurait pu conserver un ordre aussi profond ; on se servait aussi d'armes à feu portatives, mais fort imparfaites, et il n'y avait qu'une partie de l'infanterie qui en fut armée. Les piquiers n'étant propres à combattre que sur un terrain uni et découvert, on avait une infanterie plus légère destinée aux attaques et aux défenses de postes.

Le perfectionnement des armes à feu fit ap-

(a) Le moyen-âge est le tems qui s'est écoulé depuis l'invasion du Bas-Empire par les Barbares, vers l'an 450 de Jésus-Christ, jusqu'à la destruction de l'empire d'Orient, en 1452. Quelques auteurs ne font commencer le moyen-âge qu'à la destruction de l'empire d'Occident, en 476.

### 38 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

porter des changemens successifs dans la constitution des armées et des troupes ; l'infanterie acquit une nouvelle importance, et l'on en augmenta la proportion ; elle se forma dans un ordre moins profond ; il n'y eut plus que deux espèces de fantassins, les piquiers et les mousquetaires.

En 1703, les piques furent entièrement abandonnées ; toute l'infanterie fut armée d'un fusil muni d'une baïonnette à douille (6), qui permettait d'exécuter le feu sans qu'on fût obligé de la retirer ; il en résulta que les combats à l'arme blanche ne furent plus qu'une exception, que l'infanterie combattit habituellement par son feu, que la valeur individuelle n'eut plus autant d'influence, que la formation et le nombre des combattans en eurent davantage.

Ce changement dans l'armement de l'infanterie fut le plus grand qui eût été exécuté depuis que l'art de la guerre existait ; plus tard, en 1730, on adopta la baguette de fer, ce qui donna plus de vivacité au feu. A peu près dans le même tems, on introduisit le pas cadencé, d'où il résulta plus d'ordre, de régularité et de promptitude dans les manœuvres, et l'artillerie devint plus nombreuse et plus mobile.

Des changemens que je viens d'indiquer, mais

surtout de l'armement de toute l'infanterie avec le fusil à baïonnette, dérivèrent nécessairement des changemens dans la formation de l'infanterie, et par suite dans le système de guerre.

Dans cet état de choses, la supériorité des armées permanentes sur les armées temporaires devint encore plus grande que précédemment. Ce fut une conséquence de la nature des armes, de ce que les armées permanentes devinrent plus nombreuses ; de ce que le matériel de guerre étant devenu plus cher et beaucoup plus compliqué, il n'y avait que les gouvernemens qui pussent s'en procurer en assez grande quantité et d'une bonne qualité. Toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de la Pologne et de la Turquie, eurent des armées régulières et permanentes ; c'est parce que ces deux dernières puissances n'en ont point eu, que la première a péri, et que la seconde a essuyé, depuis cette époque, des revers continuels.

L'infanterie étant actuellement la partie la plus importante des armées, ainsi qu'elle l'était chez les Grecs et chez les Romains, je vais donner quelques détails sur sa constitution.

Elle est divisée en bataillons ; le *bataillon* est l'unité pour manœuvrer et pour combattre ; sa force varie depuis quatre cents jusqu'à mille

hommes ; il se forme sur deux ou sur trois rangs (a), indépendamment d'un rang incomplet d'officiers et de sous-officiers répartis derrière les rangs des soldats et dans les intervalles des pelotons. Les coudes des soldats se touchent, les rangs sont aussi rapprochés que l'exécution du feu le permet. Les soldats n'emploient jamais que le pas cadencé dans les manœuvres. Le bataillon se divise en un nombre de pelotons qui a varié depuis six jusqu'à dix.

Cette formation est la formation habituelle : on range ainsi l'infanterie en ordre mince, pour qu'elle puisse employer son feu, et le feu est son principal moyen, soit qu'elle attaque ou qu'elle se défende.

L'infanterie se forme aussi en colonnes serrées pour manœuvrer, pour résister à la cavalerie, et même pour attaquer l'infanterie dans des circonstances particulières; elle se forme en carré pour résister à la cavalerie; enfin, elle s'éparpille en tirailleurs pour faire le service d'infanterie légère : un sixième environ du bataillon combat ordinairement ainsi; mais on

(a) J'ai fait connaître mon opinion sur ces deux formations dans un opuscule intitulé : *Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours, et en particulier sur l'infanterie française et sur l'infanterie anglaise*. Cet opuscule fait partie de mes *Mélanges*.

augmente le nombre des tirailleurs selon les localités et les circonstances, et quelquefois la totalité du bataillon combat en tirailleurs. L'infanterie, armée du fusil à baïonnette, est donc propre à tous les services.

L'infanterie n'en vient presque jamais à l'arme blanche ; et ordinairement , de deux bataillons qui combattent , celui qui a continué de se porter en avant , malgré les pertes que lui fait essuyer le feu , reste maître du champ de bataille. Le courage nécessaire au fantassin de nos jours n'est donc point ce courage impétueux dont le soldat romain devait être animé , mais un courage de résignation , si je puis m'exprimer ainsi ; il doit moins compter sur l'emploi de sa propre force pour obtenir la victoire , que sur l'action du bataillon considéré comme individu.

Le but qu'on doit se proposer d'atteindre est donc d'avoir des bataillons assez bien constitués pour qu'ils gardent leur formation au milieu du tumulte et du danger des batailles.

Cet état de choses augmente l'importance des cadres ; car , indépendamment de ce qu'ils sont chargés de diriger les soldats dans les manœuvres , ils doivent encore les maintenir dans le rang quand le danger devient grand. Aussi peut-on affirmer que des bataillons qui ont de mau-

vais cadres sont mauvais , quand même les soldats seraient braves et aguerris ; tandis que si les cadres sont bons, les bataillons seront bons , lors même qu'une partie des soldats seraient mauvais : c'est ce dont les guerres de la révolution française offrent de nombreux exemples. La meilleure infanterie est donc celle qui a les meilleurs cadres, ce qui suppose un bon noyau d'anciens soldats pour les alimenter.

Les meilleurs cadres sont ceux qui ont de l'instruction militaire , dans lesquels règne l'esprit de corps , qui sont disciplinés , aguerris et composés de militaires braves : avec de tels cadres , les bataillons feront leur devoir , quelle que soit la fortune des armes.

Les passions et les sentimens dont j'ai parlé pourront sans doute exercer de l'influence sur les bataillons , et augmenter l'ardeur dont ils seront animés ; mais ces causes ne sont qu'accessoires , et n'exercent qu'une influence temporaire et variable. Les militaires étant d'ailleurs astreints à une obéissance aveugle envers leurs supérieurs , dans tout ce qui a rapport au service , se trouvent dans un état de dépendance qui les rend moins susceptibles de ressentir l'effet des passions. Celle de ces causes qui exerce le plus d'influence sur les troupes , est , sans

contredit, l'opinion qu'elles ont des talens du général qui les commande.

Les cadres exercent aussi une grande influence dans la cavalerie et dans l'artillerie, quoique beaucoup moindre que dans l'infanterie : c'est une conséquence de la formation et de la manière de combattre de ces deux premières armes.

Les cadres exerçaient beaucoup moins d'influence dans l'infanterie romaine que dans celle de nos jours, parce qu'il y avait des intervalles entre les rangs et entre les files, et parce qu'elle en venait toujours aux mains.

En France, avant les guerres de la révolution, l'infanterie d'une armée était divisée en *brigades* ; chaque brigade comptait ordinairement depuis quatre jusqu'à sept bataillons. Lorsque les guerres qui suivirent la révolution française éclatèrent, l'infanterie d'une armée fut divisée en corps de deux brigades, composées chacune de six bataillons ; on attacha à cette infanterie environ douze escadrons de cavalerie et vingt-deux bouches à feu : cette réunion de troupes reçut le nom de *division* (7), et fut commandée par un lieutenant-général qui prit le nom de *général de division*.

Sous l'empire, Napoléon divisa l'infanterie

en *corps d'armée* ; il composa ces corps d'armée d'un nombre de divisions , qui variait depuis deux jusqu'à cinq : chaque division contenait depuis neuf jusqu'à vingt bataillons ; elle était aussi partagée en deux , trois ou quatre brigades , selon le nombre des bataillons. Il n'attacha plus de cavalerie aux divisions , mais seulement une ou deux brigades de cavalerie légère aux corps d'armée : il réunit la cavalerie en corps qui étaient composés de plusieurs divisions de cavalerie. Il attacha des batteries d'artillerie aux divisions d'infanterie et aux divisions de cavalerie ; il en attacha aussi sous le nom de réserve à chaque corps d'armée et à chaque corps de cavalerie , et il y eut quelquefois aussi une réserve d'artillerie à la disposition spéciale du général en chef. Toutes les puissances de l'Europe , à l'exception de la Turquie , adoptèrent cette formation , et c'est celle qui est encore actuellement en vigueur.

On ne trouve rien de satisfaisant dans les auteurs , ni dans les historiens qui ont écrit sur l'art militaire , relativement à la supériorité que la cavalerie acquit sur l'infanterie , dans les batailles , pendant le moyen-âge. Ils attribuent cette supériorité à la décadence de l'art ; mais est-ce bien à cette seule cause que l'on doit at-

tribuer ce grand changement , et quelques améliorations importantes dans l'équipement ou dans l'armement de la cavalerie , n'y ont-elles pas contribué autant ou même davantage ? C'est ce que je vais examiner.

Chez les Grecs , l'armement et la formation de l'infanterie étaient très-favorables pour résister à la cavalerie ; la Grèce est d'ailleurs un pays montueux qui offre peu de localités favorables à l'emploi de cette arme. La cavalerie grecque ne connaissait point les étriers , d'où il résultait que le cavalier ne pouvait pas être bien solide sur son cheval ; qu'il n'y avait que les hommes agiles , exercés et vigoureux , qui pussent monter à cheval sans qu'on leur aidât , et qu'ils ne pouvaient y rester aussi long-tems que s'ils avaient eu des étriers ; enfin , qu'ils ne pouvaient porter à leurs ennemis que des coups incertains et mal assurés. Par toutes ces raisons , la cavalerie ne joua chez les Grecs qu'un rôle très-secondaire.

Dans les armées romaines , sous la république et sous les premiers empereurs , la cavalerie ne joua également qu'un rôle fort secondaire ; mais , chez les ennemis de Rome , on peut citer la cavalerie d'Annibal , qui se rendit redoutable aux Romains. L'histoire ne rapporte aucun combat

où elle ait attaqué l'infanterie légionnaire de front ; elle la tournait pour l'attaquer de flanc ou par derrière , pendant que l'infanterie carthaginoise l'attaquait de front. La cavalerie d'Annibal était composée de corps de Numides , de Gaulois et d'Espagnols. Après la seconde guerre punique , les Romains employèrent dans leurs armées de la cavalerie numide et de la cavalerie gauloise.

La cavalerie parthe se rendit aussi redoutable à l'infanterie romaine , mais ce fut principalement en l'accablant de flèches. Pendant le laps de tems dont je viens de parler , la cavalerie ne connaissait point encore les étriers.

On ignore l'époque exacte à laquelle la cavalerie a commencé à se servir de selles et d'étriers (8) ; mais comme il est impossible de supposer que la cavalerie ait acquis une grande supériorité sur l'infanterie dans les batailles , avant cette époque , on doit croire qu'ils étaient en usage du tems de l'invasion de l'Italie par Attila , en 447 , puisque c'est à peu près de cette époque que date cette supériorité.

Plusieurs auteurs , jugeant d'après les résultats , ont présenté l'armement et la formation de l'infanterie romaine , telle qu'elle était sous la république , comme la meilleure possible avant l'invention de la poudre. Il me semble incontes-

table que , sous ce rapport , l'infanterie romaine avait de la supériorité sur l'infanterie des peuples auxquels Rome fit la guerre , excepté peut-être sur celle des Grecs ; non pas lorsque la phalange fut devenue si pesante qu'elle ne pouvait plus se mouvoir que sur des terrains très-unis , mais pendant les beaux tems de Sparte et d'Athènes. En supposant même que l'infanterie romaine ait eu un meilleur armement et une meilleure formation que l'infanterie grecque , je n'en conclurais point que la première était organisée le mieux possible sous ce rapport. Je pense même que la formation par cohortes , adoptée par Marius , était préférable à la formation par manipules , qui était en usage auparavant.

Si l'armement et la formation de l'infanterie romaine étaient très-favorables pour combattre contre de l'infanterie , c'était tout le contraire pour résister à la cavalerie : aussi , quoique cette dernière arme fût encore fort imparfaite du tems d'Annibal , ce général avait pourtant réduit l'armée romaine à ne plus oser se montrer dans les lieux où la cavalerie pouvait combattre.

J'ose le dire , l'infanterie romaine n'aurait pu résister à une cavalerie bien constituée , et quelques régimens de celle de nos jours auraient

renversé et mis en pièces les meilleures légions, et arrêté les vainqueurs du monde dans le cours de leurs succès. C'est ce dont on ne saurait douter en examinant la proportion de la cavalerie et le rôle qu'elle jouait dans les armées d'Henri IV, de Gustave-Adolphe, de Wallenstein, des deux Nassau, de Turenne, de Condé et de Charles XII. L'infanterie de ces grands capitaines était pourtant bien constituée; une partie était armée de piques, l'autre de mousquets, et elle était bien autrement redoutable que l'infanterie romaine pour résister à la cavalerie.

On a vu que nous n'avions point l'histoire exacte des changemens qu'éprouva successivement l'infanterie romaine sous les empereurs; il en résulte qu'on ne saurait juger quel a été pendant ce tems l'état de l'art militaire aux époques les plus importantes. Il est probable que l'art ne décrut pas uniformément, à mesure que l'on s'éloignait de la république, mais qu'il éprouva des alternatives; du moins c'est ce qui semble résulter des alternatives de succès et de revers qu'éprouvèrent les armes romaines sous les empereurs. Ainsi, par exemple, sous l'empereur Justinien, elles brillèrent du plus vif éclat; tandis que, sous plusieurs de ses prédécesseurs,

les armées romaines , battues par les Barbares , leur avaient laissé envahir une partie de l'empire.

Les diverses modifications qu'éprouva la constitution de l'infanterie romaine semblent avoir eu en partie pour but de la rendre plus propre à résister à la cavalerie ; mais lorsque cette dernière arme eut acquis une grande supériorité dans les batailles (9), l'infanterie fut pendant long-tems fort négligée.

Depuis que le fantassin est armé du fusil à baïonnette, une infanterie bonne et aguerrie, tant qu'elle a des munitions, brave les efforts de la plus redoutable cavalerie , lorsque celle-ci n'est point secondée par de l'artillerie. Les guerres de la révolution française , et particulièrement l'expédition d'Egypte , en offrent de nombreux exemples.

Une circonstance très - remarquable de la guerre de Napoléon contre l'Espagne fait bien connaître l'importance de la cavalerie telle qu'elle est constituée actuellement , et prouve que le courage individuel des fantassins ne suffit point pour que l'infanterie puisse lui résister.

Cette guerre ayant pris dès son début une grande activité , les Espagnols avaient été contraints de lever beaucoup de troupes , et leur infanterie s'était trouvée presque entièrement

composée de corps de nouvelle formation ; elle était d'ailleurs armée de fusils à baïonnette , et formée par bataillons comme l'infanterie des autres puissances de l'Europe. Elle prouva par sa conduite dans plusieurs sièges et dans plusieurs combats , que les soldats qui la composaient se distinguaient par leur courage personnel ; néanmoins , elle ne put jamais résister à la cavalerie française , et l'on remarque que , dans presque toutes les batailles et dans la plupart des combats de cette guerre , ce fut cette cavalerie qui décida le succès.

La bataille de Médellin en offre un mémorable exemple : l'infanterie espagnole avait repoussé l'infanterie française ; Cuesta se croyait vainqueur ; la cavalerie française charge l'infanterie espagnole , la renverse et lui tue neuf mille hommes (a).

La Romana , nouveau Fabius , évita les batailles : heureux les Espagnols s'ils avaient toujours suivi ses conseils ! mais il se trouva parmi eux plus d'un Minucius et plus d'un Varron.

(a) Ce fut la cavalerie de Lasalle qui commença à ramener la fortune dans les rangs français , en renversant la droite de l'armée espagnole ; puis la cavalerie de Latour-Maubourg culbuta leur centre , tandis que la division Villatte d'infanterie , qui avait jusqu'alors été placée en réserve , faisait éprouver le même sort à leur gauche.

Les causes de la différence de qualité de l'infanterie espagnole pour combattre contre de l'infanterie ou contre de la cavalerie sont simples : contre de l'infanterie, la valeur individuelle des fantassins a une grande influence dans beaucoup de circonstances; contre de la cavalerie, elle en a fort peu; ce ne sont pas les individus, mais les bataillons qui résistent aux charges de cavalerie.

Les bataillons espagnols, étant nouvellement formés, avaient de mauvais cadres, et les cadres sont la partie essentielle de l'infanterie actuelle; ils étaient peu manœuvriers, ils n'étaient point aguerris : les soldats qui les composaient manquaient de confiance mutuelle, ainsi l'esprit de corps n'existait pas; ils n'avaient aucune confiance dans leurs généraux. Les bataillons manquaient de confiance les uns dans les autres; enfin, les soldats étaient pénétrés du sentiment de leur infériorité devant la cavalerie française.

---

## **ARGUMENT.**

**Des diverses espèces d'armées temporaires. La paix est encore plus nuisible aux armées temporaires qu'aux armées permanentes. Les armées permanentes forment une sorte de communauté dans l'état : conditions de leur existence. Réflexions sur la discipline , sur le recrutement et sur les divers modes d'avancement.**

---

## CHAPITRE III.

---

### QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ORGANISATION DES ARMÉES.

On a vu que les armées étaient temporaires ou permanentes. Les armées temporaires sont de deux espèces bien distinctes : celles qu'on organise au moment où elles deviennent nécessaires, en désignant les citoyens qui doivent les composer et en déterminant les fonctions qu'ils doivent remplir ; et celles dans lesquelles les guerriers qui doivent composer l'armée, appartenant à une classe particulière, sont dispersés sur le territoire et se livrent au repos ou à des travaux agricoles, jusqu'à ce que le prince les réunisse pour le besoin d'une guerre.

La première organisation était en usage dans les républiques de Lacédémone, d'Athènes et de Rome. A Lacédémone, les rois commandaient de droit les armées ; ils faisaient la levée des troupes et organisaient l'armée avec le se-

## 54 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

cours des polémarques, officiers-généraux permanens qui, après eux, occupaient le premier rang. A Athènes, on désignait tous les ans dix stratéges, ou généraux, et dix taxiarques, officiers-généraux destinés à servir sous leurs ordres; leurs fonctions étaient de lever les troupes et d'organiser l'armée s'il survenait une guerre. Le gouvernement désignait celui ou ceux des stratéges qui devaient commander l'armée et ceux des taxiarques qui devaient servir sous leurs ordres. A Rome, les consuls levaient les troupes, organisaient et commandaient les armées; néanmoins, dans les circonstances graves, on créait un dictateur, dont les pouvoirs étaient encore plus étendus que ceux des consuls.

On voit que, si l'on en excepte les rois héréditaires de Lacédémone, tous les citoyens investis d'un grade militaire dans les républiques dont je viens de parler, avaient été choisis, et que leurs fonctions cessaient lorsqu'on licenciait l'armée. Il en résultait que des citoyens avaient quelquefois dans l'armée des grades moins élevés que ceux qui leur avaient été confiés dans les guerres précédentes, et qu'ainsi l'on pouvait toujours choisir les citoyens que l'on jugeait les plus capables pour leur confier les commandemens les plus importants.

Avec des armées ainsi organisées, il fallait que même les simples soldats eussent intérêt à la chose publique, et que les principaux de l'armée fussent tirés des principaux de la société; s'il en eût été autrement, il en serait bientôt résulté une révolution. Ainsi, lorsque Marius, sorti des derniers rangs du peuple, eut été porté au commandement des armées romaines et eut admis dans ces armées des prolétaires et des esclaves, on put prédire la destruction de la république.

Les chefs militaires, au lieu d'être choisis par le général, pourraient aussi être élus par les citoyens qui ont été désignés pour servir dans l'armée que l'on organise; ce fut ainsi que les bataillons de volontaires nommèrent leurs officiers au commencement de la révolution française.

La seconde organisation était en usage dans les états qui devaient leur origine à l'établissement d'une armée dans le pays qu'elle avait conquis. Telle était l'organisation des armées féodales; les chefs militaires dans ces armées étaient en même tems les principaux de la société, parce que le rang dans l'armée était la conséquence de celui qu'on occupait dans la société.

Les armées de l'Egypte et de l'Inde présen-

taient un caractère particulier; elles étaient entièrement composées d'individus pris dans la caste des guerriers. Ce que l'histoire nous apprend de ces armées porte à croire qu'elles étaient temporaires (10), particulièrement dans l'Inde. Dès lors elles devaient plutôt avoir de l'analogie avec les armées féodales, qu'avec celles dans lesquelles les chefs militaires avaient été choisis ou élus au moment d'une guerre; mais elles en différaient essentiellement par le rang que les chefs de ces armées occupaient dans la société. Dans les armées féodales qui devaient leur origine à la conquête, les chefs militaires étaient en même tems les principaux de la société; en Egypte et dans l'Inde, c'était la caste des prêtres qui occupait le premier rang; celle des guerriers n'occupait que le second.

La paix est nuisible à toutes les armées, mais surtout aux armées temporaires, et particulièrement à celles qui sont féodales, par suite de la funeste influence qu'elle exerce sur les élémens dont elles sont composées. Il faudrait que les états qui ont de telles armées fussent engagés dans des guerres continuelles pour qu'elles restassent bonnes; une paix trop longue les rend bientôt méprisables. Voilà pourquoi les puissances qui conservent des armées féodales de-

viennent la proie de celles qui entretiennent des armées permanentes : la Pologne en a offert un mémorable exemple ; elle se serait sans doute maintenue au rang des principales puissances de l'Europe, si elle avait eu une armée permanente.

Les armées permanentes forment dans l'état une sorte de communauté, si je puis m'exprimer ainsi ; elles ne sauraient subsister si elles n'étaient soumises à des lois et à des réglemens particuliers qui établissent une subordination entière des grades inférieurs à l'égard des grades supérieurs, ce qu'on ne peut obtenir qu'au moyen d'une règle ou discipline tout à la fois paternelle, ponctuelle et sévère ; il faut aussi que ces armées aient un chef qui exerce, pour le maintien de leur discipline, une surveillance de tous les instans. D'autres lois et d'autres réglemens déterminent le mode du recrutement et celui de l'avancement, et ont aussi une grande importance.

La discipline doit être appropriée, autant qu'il est possible, au caractère, aux mœurs, aux usages, aux passions dominantes des populations parmi lesquelles on recrute les troupes : je dis, autant qu'il est possible ; car souvent une nation tire ses recrues de populations qui

diffèrent beaucoup à cet égard ; il y a alors des recrues qui sont plus long-tems que d'autres à se plier à la discipline , aux mœurs et aux habitudes militaires.

La discipline doit être paternelle , parce que les militaires doivent retrouver dans leurs supérieurs les secours et l'assistance qu'ils obtiendraient de leurs parens , en ce qui concerne leur bien-être matériel et leurs intérêts ; quand ce ne serait pas un devoir prescrit par la justice et par l'humanité , c'est un moyen d'influence qui ajoute à l'autorité que donne le grade : elle doit être ponctuelle , car c'est le seul moyen de maintenir l'ordre dans une nombreuse réunion d'hommes : elle doit être sévère , et les punitions infligées doivent être subies à l'instant ; autrement , comment un très-petit nombre d'hommes pourrait-il se faire obéir d'un très-grand nombre et l'assujettir à une obéissance passive et immédiate ?

Les chefs militaires doivent avoir d'autant plus d'autorité qu'ils sont plus élevés en grade : cela serait évident , si j'entendais seulement par là qu'ils exerceront cette autorité sur un plus grand nombre de militaires ; mais j'entends aussi que , de même qu'il doit y avoir gradation dans les punitions à infliger , en raison des

fautes et des délits , il doit également y avoir gradation dans le choix de ceux qui peuvent infliger ces punitions ; c'est-à-dire que le droit d'infliger des punitions d'une certaine rigueur ne doit être accordé qu'à des chefs militaires d'un grade déterminé.

Le maintien de la discipline exige aussi que les soldats soient astreints à des appels , qu'ils ne puissent ni découcher , ni s'éloigner de leurs garnisons ou de leur camp sans en avoir obtenu la permission ; qu'on puisse leur interdire de paraître dans les promenades et dans les lieux publics. Ils sont d'ailleurs astreints à des exercices et à des travaux , conformément à des réglemens et selon la volonté de leurs chefs ; ainsi ils sont presque entièrement privés de leur liberté individuelle.

Enfin, il faut un Code pénal bien fait pour déterminer les peines à appliquer aux délits sur lesquels devront statuer des tribunaux qui seront composés de chefs militaires. Et comme , pour obtenir cette obéissance passive et immédiate des subordonnés envers leurs supérieurs , il a fallu couvrir ceux-ci , aux yeux des premiers , d'une redoutable égide ; les peines infligées aux subordonnés qui auraient insulté leurs chefs ou qui les auraient frappés , doivent être

excessivement sévères. Ce dernier délit, dans les armées où les punitions corporelles n'existent point, doit être puni de la peine de mort.

Lorsque les lois appellent, dans certains cas, les militaires devant les tribunaux civils de police ou devant les tribunaux criminels (*a*), on doit alors adjoindre à ces tribunaux des chefs militaires ayant voix délibérative.

Quel que soit le mode suivi pour l'avancement ou pour les nominations aux différens grades et pour la distribution des récompenses, on doit réserver aux chefs militaires beaucoup d'influence sur la plus grande partie de ces nominations, et les grades les plus élevés doivent être donnés directement par le chef de l'armée; il doit en être de même des récompenses.

Le complément de ce qui vient d'être dit concernant la discipline, est le droit que doit avoir le prince de destituer un chef militaire, quel que soit son grade; le même droit doit être dévolu aux commandans de régimens (*b*) pour

(a) Il doit y avoir, dans un état bien constitué, des tribunaux civils, des tribunaux militaires et des tribunaux mixtes. Les tribunaux civils se divisent en tribunaux des droits et des intérêts, en tribunaux de police et en tribunaux criminels. Ces divers tribunaux peuvent se subdiviser encore; ainsi il peut y avoir des tribunaux des intérêts commerciaux, des tribunaux des intérêts agricoles, etc.

(b) J'emploie le mot *régiment*, qui a prévalu dans les armées

les plus bas grades. Ils ne doivent, d'ailleurs, faire usage de ce droit, qui est exorbitant, que très-rarement, et que tout-à-fait par exception : il pourra peut-être en résulter quelques rares injustices, comme il arrive nécessairement pour tout ce qui est soumis au jugement des hommes ; mais on doit présumer qu'elles seront involontaires, car, en général, quel intérêt aurait-on à les commettre ?

Le droit donné au prince de destituer un chef militaire sera très-utile, sous le rapport politique, comme moyen de répression de complots, de révolte ou de désordres graves ; il le sera aussi sous le rapport militaire, non-seulement pour le maintien énergique de cette subordination, qui est l'âme des troupes, mais dans l'intérêt de la considération dont on doit s'efforcer d'entourer les chefs militaires. Il y a en effet un ensemble de conduite qui rendrait un militaire indigne d'exercer aucun commandement, qu'il serait souvent fâcheux, pour l'armée, de livrer à la publicité, et qui, souvent aussi, ne saurait être justiciable des tribunaux. Dans les armées

de l'Europe pour désigner la réunion d'un certain nombre de bataillons, d'escadrons ou de batteries, sous le commandement d'un même chef, pour la commodité et l'avantage de leur administration et de leur instruction.

européennes de nos jours, il y a une sorte de réciprocité en ce qui concerne les officiers, puisqu'ils peuvent, quand ils le veulent, quitter le service. La destitution ne doit d'ailleurs nuire en rien aux droits acquis pour l'obtention de récompenses pécuniaires.

Mais, dira-t-on, vous établissez l'arbitraire ! Oui, sans doute, un arbitraire légal, parce que sans arbitraire, point d'armée permanente bien constituée : il doit y avoir de l'arbitraire dans la manière d'infliger les punitions et de donner l'avancement, et c'est un droit arbitraire que celui qui est accordé au chef de l'armée de destituer un chef militaire.

L'arbitraire était employé d'une manière beaucoup plus tranchante encore dans les armées romaines, dont on a tant vanté la discipline.

Ainsi l'avancement, les récompenses, les grâces, les punitions, doivent être donnés et infligés par les chefs militaires ou par leur intermédiaire.

Dans les armées européennes de nos jours, qui sont les plus parfaites que l'on connaisse, les chefs militaires sont divisés en deux classes bien distinctes : les officiers qui servent volontairement et qui peuvent quitter le service quand ils

le veulent ; les sous-officiers et caporaux qui ont commencé par être soldats, et qui, par conséquent, avaient été requis en vertu de la loi ou s'étaient enrôlés volontairement. Il faut donc, lorsqu'on destitue les premiers, qu'ils cessent de faire partie de l'armée et qu'ils rentrent dans la vie privée ; les seconds, au contraire, doivent alors redevenir simples soldats, et achever le temps de service pour lequel ils avaient été requis ou pour lequel ils s'étaient engagés.

Il serait sans doute dans l'intérêt de la discipline de renvoyer dans leurs foyers les sous-officiers et les caporaux que l'on destitue ; mais dans les états où l'enrôlement est forcé, on ne saurait prendre une telle mesure, parce qu'une partie des sous-officiers, ainsi que presque tous les soldats, aspirent à rentrer dans leurs foyers, et que presque toujours ce qui serait infligé comme punition comblerait leurs vœux.

Les modes de recrutement doivent être modifiés selon la nature des divers états. En Egypte et dans l'Inde, il y avait une caste des guerriers qui exerçait exclusivement la profession des armes. Rome recruta d'abord ses armées avec ses principaux citoyens. Carthage soldait des troupes étrangères.

De nos jours les puissances européennes, en-

tretenant de nombreuses armées permanentes , la masse des soldats est tirée des dernières classes de la société ; mais le mode de recrutement qu'elles emploient est différent. En Angleterre , on recrute l'armée au moyen d'enrôlemens volontaires , c'est-à-dire que l'on achète des recrues : en France , le recrutement est forcé , et porte sur tous les citoyens indistinctement ; mais on peut acheter un remplaçant , ainsi ce recrutement ne s'exerce réellement que sur les plus pauvres. Dans les autres états de l'Europe le recrutement est forcé aussi ; mais plusieurs classes de la société en sont exemptes , et il ne s'exerce que sur les dernières classes.

Les états qui se servent d'armées temporaires ne peuvent employer que le recrutement forcé , puisque , avec le recrutement volontaire , ils n'auraient jamais la certitude de pouvoir organiser immédiatement leurs armées lorsque les circonstances l'exigeraient. Ceux qui entretiennent des armées permanentes peuvent employer le recrutement volontaire ; mais ce mode de recrutement ne peut procurer que des armées très-petites comparativement à la population ; lors donc qu'une puissance adopte le recrutement forcé , toutes les puissances qui peuvent avoir la guerre avec elle doivent l'adopter également ;

c'est une condition d'existence : aussi toutes les grandes puissances actuelles de l'Europe ont-elles adopté ce mode de recrutement. L'Angleterre même ne fait point exception ; car, si sa position géographique lui permet d'avoir une armée de terre beaucoup moins nombreuse que celles des autres grandes puissances de l'Europe, ce n'est qu'autant qu'elle conserve sa supériorité sur mer. Elle emploie donc le recrutement volontaire pour son armée de terre, mais elle a adopté le recrutement forcé pour sa marine.

Le même mode de recrutement pourrait à la rigueur servir à tous les états qui entretiennent des armées permanentes, s'il ne fallait que se procurer de bonnes recrues sous le rapport militaire ; mais on doit s'efforcer de mettre les institutions militaires en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles. Je consacrerai le dernier chapitre de cet ouvrage à examiner quels sont les moyens d'obtenir ce résultat.

On doit, dans le choix des recrues, avoir égard, quand on le peut, aux qualités physiques et aux qualités morales.

Indépendamment de l'inégalité avec laquelle la nature a réparti les qualités physiques entre

les hommes, on remarque aussi des différences générales dans les qualités physiques entre les différens peuples; il en existe également dans les habitudes des hommes, selon leur situation sociale : ainsi les recrues ont de la force, de l'agilité, de l'adresse, à des degrés différens; elles ont l'habitude d'une vie plus ou moins sobre, d'une vie sédentaire ou d'une vie active; il y en a qui ont l'habitude de la marche, d'autres celle du cheval, etc., etc.

Les qualités morales des recrues diffèrent aussi par les mêmes causes; néanmoins l'expérience a prouvé que, sous ce rapport, la plupart des hommes étaient susceptibles de faire le métier de soldats. Ils changent insensiblement leurs mœurs civiles contre les mœurs militaires, et ils prennent bientôt l'esprit du corps dans lequel on les a placés.

L'habitude de braver le danger, l'exemple de leurs chefs, de leurs anciens et de ceux que la nature a créés braves, le sentiment de leur conservation, rendent quelquefois bons soldats des hommes que la nature avait créés pusillanimes, surtout lorsqu'ils acquièrent la conviction que la résistance leur offre plus de chances de salut que la fuite. On ne peut d'ailleurs connaître que par l'expérience si un militaire a les qualités

morales nécessaires pour son état ; et comme il n'y aurait pas assez de bons soldats, il y a nécessité de garder les médiocres, et quelquefois même les mauvais.

Depuis que l'infanterie ne combat plus, pour ainsi dire, que par son feu, le nombre a acquis plus d'influence qu'il n'en avait autrefois ; la rapidité dans les marches est devenue un des principaux moyens de succès ; mais si les marches forcées procurent de grands avantages, elles font éprouver aux troupes des fatigues et des privations excessives ; il devient donc encore plus nécessaire qu'autrefois d'avoir des recrues robustes et habituées à une vie frugale.

La nature de mon sujet ne me permet pas de m'étendre davantage sur cette matière ; j'examinerai pourtant s'il est vrai, ainsi que plusieurs auteurs l'ont publié, que la classe des prolétaires soit la moins propre au métier des armes et fournisse les plus mauvaises recrues.

Ce sont, au contraire, les prolétaires qui fournissent généralement les meilleures recrues, puisque c'est parmi les prolétaires que se trouvent les hommes les plus robustes (a), les plus

(a) Il faut toutefois excepter les hommes qui exercent des professions sédentaires, tels que les tisserands, les tailleurs, etc,

sobres et les plus habitués aux privations et aux fatigues. J'ajouterai que les soldats qui font leur état de la profession des armes sortent la plupart de cette classe.

On cite la république romaine, qui excluait les prolétaires de la profession des armes; mais c'était par un motif purement politique. Je me permettrai une digression à ce sujet.

La république romaine fut d'abord aristocratique. Quelle qu'ait été la cause de l'expulsion des rois de Rome, il est incontestable que les résultats de cette révolution furent de transporter aux patriciens le pouvoir des rois; ils l'exerçaient sans partage, puisqu'eux seuls étaient aptes à occuper les emplois de consuls, de sénateurs, de pontifes, tous les emplois enfin qui avaient quelque importance. La création des tribuns du peuple fut une véritable révolution dans le gouvernement; elle fut et devait être suivie de révolutions nouvelles. La loi qui permit aux plébéiens de s'allier aux patriciens, et plus tard la faculté accordée au peuple de choisir l'un des consuls parmi les plébéiens, en furent une conséquence.

Lorsque Rome se vit contrainte d'accorder le titre et les droits de citoyen romain aux peuples d'Italie, l'anarchie se trouva légalement orga-

nisée, la république ne put plus subsister. César, qui se fit roi sous le titre d'empereur, mit fin à la république.

Les armées romaines furent temporaires jusqu'à César; les militaires qui les composaient rentraient dans leurs foyers lorsque la guerre était terminée, et se confondaient parmi les autres citoyens. Pendant long-temps, la plus grande partie des citoyens romains habita Rome. Si l'on eût enrôlé les prolétaires, cette ville, à la suite de chaque guerre, se serait trouvée remplie de prolétaires connaissant la profession des armes, habitués à exposer leur vie, et qui auraient désiré un changement pour améliorer leur sort; il ne leur aurait manqué, pour opérer ce changement, qu'un chef qui se serait bientôt présenté; il aurait donc été très-dangereux d'enrôler les prolétaires.

Après la bataille de Cannes, Rome n'enrôla point de prolétaires; elle fit choisir et acheter parmi les esclaves, dans la force de l'âge, ceux qui étaient les plus robustes et qui consentirent à embrasser la profession des armes; elle s'en procura ainsi huit mille, dont elle forma un corps d'infanterie; elle leur promit la liberté, et sans doute aussi des terres pour leur procurer des moyens d'exister. Ces esclaves, devenus

soldats, contribuèrent puissamment, sous la conduite de Sempronius Gracchus, au salut de la république. Un an après avoir été enrôlés, ils défendirent Cumès contre Annibal en personne, et le forcèrent à en lever le siège : ce fut le premier échec qu'essuya ce grand général. L'année suivante, ils battirent une armée de Brutiens et de Lucaniens, commandée par Hannon ; ainsi Rome leur dut en grande partie son salut : pour les récompenser, elle leur donna la liberté.

Le sénat agit politiquement en recrutant parmi les esclaves plutôt que parmi les prolétaires ; non-seulement il ne pouvait craindre que ces esclaves affranchis eussent, ainsi que les autres plébéiens, la prétention de parvenir aux emplois dont les patriciens avaient été jusqu'alors en possession, mais il pouvait compter sur leur reconnaissance, et c'était en quelque sorte des cliens qu'il se créait parmi les citoyens habitués aux armes : en supposant même que les prolétaires eussent été satisfaits d'être enrôlés, il est douteux qu'ils en eussent été reconnaissans envers le sénat.

Les exemples viennent à l'appui du raisonnement : jamais la supériorité des armes romaines ne se fit mieux sentir que lorsqu'on recruta les

légions avec des prolétaires. Les troupes qui composaient les armées de Marius, de Sylla, de César, de Germanicus, de Corbulon (11), ne le cédaient en rien, sous le rapport militaire, à celles des plus beaux tems de la république. Occupons-nous actuellement des divers modes d'avancement.

Dans les armées féodales, le mode d'avancement est invariablement fixé, ainsi qu'on l'a vu, par l'état de la société. Il y a peu de chose à dire sur le mode d'avancement dans les armées temporaires, par cela même qu'elles sont temporaires : il faut recommencer la désignation ou l'élection des chefs militaires chaque fois que l'on réorganise l'armée ; et l'on doit faire en sorte que les choix tombent sur des hommes dans la force de l'âge et qui se soient déjà fait remarquer dans les guerres précédentes.

Dans les armées permanentes, où le grade est quelquefois une véritable propriété, comme en Angleterre, et où souvent ceux qui possèdent des grades remplissent moins un devoir qu'ils n'exercent une profession, le mode d'avancement peut rendre une armée bonne ou mauvaise. Cela est surtout vrai pour les armées européennes actuelles, dans lesquelles les cadres jouent un rôle si important ; j'aurai principa-

lement en vue ces armées dans les réflexions qui vont suivre.

Les cadres y sont composés de deux parties bien distinctes, les officiers et les sous-officiers.

Les officiers exercent une surveillance continue ; ils n'habitent point ordinairement les mêmes quartiers que les troupes quand elles sont casernées ; ils ne sont point soumis à tous leurs appels. Dans l'infanterie, ils ne sont point armés comme les soldats, parce que leurs fonctions sont beaucoup moins de combattre que de guider les soldats et de les maintenir dans le rang.

Les sous-officiers sont choisis parmi les soldats, et exercent une surveillance continue et de détail. Quand les troupes sont casernées, ils habitent les mêmes quartiers que les soldats ; ils sont soumis aux mêmes appels, ils ont les mêmes armes (a).

Les officiers du grade le moins élevé sont tirés des sous-officiers ou des écoles militaires, ou enfin ils sont choisis parmi les citoyens qui satisfont à certaines conditions ; quelquefois ces trois moyens réunis servent à alimenter le corps des officiers, mais quelquefois aussi on

(a) On doit toutefois excepter les sous-officiers de l'armée anglaise, qui portent des piques.

n'en emploie que deux et même qu'un seul. Ces officiers parviennent ensuite aux différens grades, conformément à des lois ou à des réglemens qui déterminent le mode d'avancement.

Il y a quatre modes d'avancement bien distincts : le mode d'avancement à l'ancienneté, le mode d'avancement au choix, le mode d'avancement à prix d'argent, et le mode d'avancement par élection.

Le premier mode, qui offre une apparence de justice sous certains rapports, produit les résultats les plus désastreux : l'ancienneté est aveugle, elle éteint le feu de l'émulation et ne donne que des officiers vieillis dans les emplois inférieurs ; la tête de l'armée, glacée par l'âge, ne peut bien remplir, en tems de guerre, les fonctions importantes qui lui sont confiées ; dès lors les meilleures troupes se trouvent paralysées, l'armée devient un corps sans ame. La Prusse en fit une bien cruelle expérience en 1806.

Le mode d'avancement au choix, sans conditions, livrerait presque tout l'avancement à la faveur et à l'intrigue ; mais ce mode n'a jamais été pratiqué dans aucune armée permanente. Le choix ne s'exerce qu'à certaines conditions ; c'est-à-dire, qu'on ne peut choisir, pour leur

donner de l'avancement , que les officiers qui se trouvent dans une situation déterminée par des lois ou par des ordonnances, quelquefois par l'usage; et néanmoins la faveur et l'intrigue conservent toujours une grande influence.

Le mode d'avancement à prix d'argent , sans conditions, serait d'une immoralité profonde, et détruirait non-seulement l'émulation, mais les nobles sentimens qu'on doit entretenir avec tant de soin dans le cœur des militaires; aussi n'a-t-on d'exemple de ce mode d'avancement qu'à des conditions déterminées par des lois ou par des ordonnances, et concurremment avec l'un des deux modes précédens ou avec tous les deux.

Le mode d'avancement par élection ne peut s'employer que pour les grades dont l'avancement se fait par régiment : avec ce mode on n'aurait point à craindre l'avancement d'hommes d'une incapacité ou d'une inconduite généralement reconnues; les choix dépendraient beaucoup de la composition du corps d'officiers; ainsi, les choix d'un corps d'officiers composé d'hommes sans éducation n'auraient pas la même direction que ceux d'un corps d'officiers composé d'hommes instruits et bien élevés. Quoiqu'il en soit, ce mode d'avancement est nuisible

à la discipline , et il peut devenir funeste dans les tems de troubles , en servant d'instrument aux factieux. Indépendamment de ces quatre modes d'avancement , il y en a plusieurs autres qui résultent de leur combinaison.

Pour obtenir un bon mode d'avancement , il ne suffit pas d'envisager la question sous le rapport militaire, il faut aussi la considérer sous le point de vue politique. Je ne chercherai point à traiter cette question à fond , je me contenterai de faire observer que le mode d'avancement à prix d'argent s'emploie particulièrement dans un but politique ; qu'en voulant éviter les inconvéniens du mode à l'ancienneté, on retombe dans ceux que présente le mode au choix , et que des raisons pécuniaires ou politiques s'opposent toujours à ce qu'un gouvernement puisse adopter en son entier le mode d'avancement qui serait le meilleur sous le rapport militaire.

Toutes les puissances de l'Europe entretiennent actuellement des armées permanentes , et toutes laissent parvenir des sous-officiers au grade d'officier ; mais, chez les unes , c'est par exception ; chez les autres , c'est dans une proportion plus ou moins grande : quelques-unes de ces puissances favorisent des classes privilégiées pour l'obtention du grade d'officier ; d'au-

tres donnent indistinctement ce grade aux individus qui remplissent des conditions prescrites par des réglemens.

Si l'on en excepte l'Angleterre, où le mode d'avancement est un mélange des trois premiers modes, les autres puissances de l'Europe ont un mode d'avancement qui est un mélange du mode au choix et du mode à l'ancienneté. En tems de guerre, il y a exception; l'avancement se fait entièrement au choix pour les troupes qui servent dans une armée active.

La paix est nuisible aux armées permanentes, par deux causes principales : elle fait perdre aux troupes l'habitude et les traditions de la guerre, et les officiers, au delà du grade de lieutenant, deviennent trop âgés. On doit donc, dans une armée permanente bien constituée, avoir un moyen de se débarrasser honorablement des officiers trop âgés ou infirmes. Les retraites sont un moyen insuffisant, surtout dans les armées où le corps d'officiers se recrute en grande partie parmi les sous-officiers; aucun état ne serait assez riche pour atteindre ainsi ce but; mais il y a deux autres moyens que l'on peut combiner avec celui des retraites. On peut vendre des grades à des conditions déterminées, ainsi que cela se pratique en Angleterre; ou l'on peut

donner une partie des emplois civils aux officiers et aux sous-officiers, en raison de leurs grades, et lorsqu'ils ont servi un nombre d'années déterminées; c'est ce qui se pratique actuellement en Prusse, en Russie et en Autriche.

Lorsque la carrière militaire est accompagnée de beaucoup de considération, les officiers qui ont de la fortune la préfèrent à la carrière civile, et les emplois civils deviennent principalement la récompense des officiers sans fortune. Les officiers sont ainsi mieux récompensés et d'une manière moins onéreuse pour l'état que s'ils devaient tous obtenir des retraites. L'avancement est moins lent, le corps d'officiers se trouve composé en grande partie d'individus intéressés par leur situation sociale à la prospérité publique, et qui sont généralement moins âgés que quand ils restent sous les drapeaux jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur retraite.

Dans des circonstances impérieuses, par exemple, si l'ennemi envahit le territoire, le gouvernement peut, avec une partie de ces anciens militaires qui occupent des emplois civils, organiser promptement des troupes de réserve. Mais si la carrière militaire est déconsidérée, il n'y aura que les militaires qui ne peuvent se passer de leurs appointemens et ceux qui ont la

certitude de parvenir aux premiers grades , qui la suivront. Le corps d'officiers se trouvera presque entièrement composé d'un petit nombre de protégés, et de prolétaires ; résultat fâcheux , sous le rapport politique , car ce sont les officiers qui appartiennent aux classes élevées et aux classes aisées de la société , qu'il est le plus avantageux de conserver.

Je dirai peu de choses de l'administration des troupes et de l'administration du matériel de guerre.

Il faut que l'administration des troupes soit simple , c'est-à-dire qu'elle doit être entre les mains des chefs militaires ; et tout ce qui y a rapport doit être déterminé , d'une manière claire et précise , par deux réglemens , l'un pour le tems de paix , l'autre pour le tems de guerre. Une surveillance rigoureuse doit d'ailleurs être exercée , principalement en comparant les résultats obtenus dans les différens corps. En France , au contraire , on semble s'être étudié à compliquer l'administration des troupes ; les formes y coûtent plus à l'état que ne pourraient lui coûter les rapines.

L'administration du matériel de guerre , dans laquelle je comprends sa fabrication , doit être confiée à des hommes spéciaux dont ce soit l'u-

nique occupation; c'est le seul moyen d'atteindre à la perfection : ces hommes doivent être sous la surveillance de chefs militaires choisis dans les troupes qui se servent du matériel de guerre dont la fabrication leur est confiée.

---

## **ARGUMENT.**

Récapitulation de ce qui a été dit précédemment sur les qualités militaires des troupes. Si l'on en excepte les récompenses et les distinctions, les moyens d'enflammer le courage des troupes diffèrent selon les différens peuples, et quelquefois chez le même peuple, selon les circonstances : exemples tirés de l'histoire. Un gouvernement, à moins de circonstances très-impérieuses, ne doit point entreprendre de changer les usages, les mœurs, ni la discipline des troupes, et doit éviter de blesser leurs sentimens : exemples tirés de l'histoire.

---

## CHAPITRE IV.

---

### DES MOYENS D'ENFLAMMER LE COURAGE DES TROUPES.

J'ai fait connaître précédemment quelles étaient les causes des qualités permanentes et des qualités temporaires des troupes. On a vu que les causes qui donnent de bonnes qualités permanentes aux troupes sont de bonnes institutions militaires et de bonnes méthodes de guerre, et que les bonnes qualités temporaires résultent de l'action des sentimens et des passions. J'ai dit aussi que les causes temporaires agissent beaucoup moins vivement sur des troupes aguerries que sur des troupes qui ne le sont pas, qui sont de nouvelle formation, ou qui contiennent un grand nombre de recrues.

Chez les troupes aguerries et habituées à vaincre, les souvenirs glorieux se réveillent au moment d'en venir aux mains; il suffirait, en

quelque sorte , de les prévenir que l'on va combattre; elles connaissent les avantages dont jouissent les vainqueurs , les calamités qui accablent les vaincus ; elles savent que , victorieuses , elles sont moins exposées que vaincues ; elles ont d'ailleurs une habitude de braver le danger que rien ne peut remplacer.

On conclura de ce qui précède , que les troupes bien constituées et aguerries sont toujours courageuses. Il ne sera donc question dans ce chapitre que du parti qu'on peut tirer des passions et des sentimens pour augmenter leur courage , pour en inspirer à des troupes mal constituées ou qui sont de nouvelle formation , ou enfin qui ne sont point aguerries.

Parmi les moyens d'enflammer le courage des troupes , les récompenses et les distinctions agissent sur toutes les troupes sans exception , parce que l'intérêt et l'amour-propre exercent leur empire sur tous les hommes bien organisés. Les autres moyens diffèrent selon les différens peuples , et quelquefois chez le même peuple , selon les circonstances. Ce sont principalement les généraux en chef et les gouvernemens qui doivent tirer parti des passions et des sentimens des troupes pour enflammer leur courage ; l'influence qu'ils exercent ainsi est ordinairement

d'autant plus vive , qu'il y a plus d'intelligence et d'instruction répandues parmi les troupes , et que les militaires qui les composent ont plus de vivacité et d'imagination.

Un général en chef exerce une influence morale sur les troupes qu'il commande, par les sentimens d'attachement , d'estime , de haine ou de mépris qu'elles ont pour lui ; par l'opinion qu'elles ont de ses talens et de sa capacité, d'où résulte la confiance ou la défiance qu'il leur inspire ; par ses proclamations , par ses allocutions publiques et privées , par sa présence , par son maintien , et par l'air de son visage au moment d'en venir aux mains.

Le talent de bien parler aux troupes , de vive voix ou par écrit , est un talent particulier , mais qui exige pourtant que l'on connaisse leurs usages , leurs mœurs et leurs sentimens ; la même proclamation peut produire un grand effet sur une armée , et n'en produire aucun sur une autre.

Les proclamations que Napoléon et Koutousof adressèrent à leurs armées , avant la bataille de la Moskwa , prouvent qu'ils comptaient sur des moyens bien différens pour exciter le courage de leurs troupes. Koutousof tira ses principaux motifs de la religion ; Napoléon se con-

tenta de rappeler la gloire acquise dans tant de combats livrés contre différens peuples.

Les guerres de la révolution française, dans lesquelles je puiserai souvent des exemples, m'en fourniront de très-remarquables. Au commencement de ces guerres, les sentimens qui dominaient dans l'armée française étaient le point d'honneur, le patriotisme et l'amour de la liberté (12). La discipline avait beaucoup souffert : c'était une conséquence de l'état de révolution dans lequel se trouvait alors la nation française.

Dans les armées vendéennes, les sentimens qui dominaient étaient le point d'honneur, l'esprit religieux, l'attachement pour la famille royale et la haine de la république.

Sous l'empire, les troupes françaises étaient bien constituées ; elles avaient des cadres excellens, parce qu'on n'avait licencié ni sous-officiers ni soldats depuis le commencement des guerres de la révolution ; elles étaient aguerries ; elles étaient bonnes indépendamment des sentimens et des passions qui pouvaient les animer. Les sentimens qui y dominaient étaient le point d'honneur, l'amour de la gloire, et une ambition démesurée chez ceux que l'ignorance ou l'incapacité n'avaient pas condamnés à rester soldats.

Pendant les deux dernières années de l'em-

pire ( 1813 et 1814 ) les troupes françaises déclinerent ; ce fut une suite de l'épouvantable désastre que l'armée française éprouva en Russie en 1812 : il fallut introduire un trop grand nombre de recrues dans les régimens ; on créa beaucoup de corps nouveaux ; la qualité des cadres diminua.

Pendant les guerres civiles de l'Angleterre , sous Charles I<sup>er</sup>, l'armée du Parlement était animée par le fanatisme religieux, et les mobiles les plus puissans pour engager le soldat parlementaire à combattre vaillamment , devaient être tirés de la religion : dans l'armée de Charles I<sup>er</sup>, le principal mobile était le point d'honneur, et quoique ce prince eût commencé la guerre sans argent , avec beaucoup moins de forces que ses ennemis, avec des troupes moins bien disciplinées, il les vainquit d'abord dans de nombreux combats. Il succomba non pas seulement parce qu'il continua à leur être inférieur en ressources pécuniaires , et parce que ses troupes étaient moins nombreuses que les leurs ; mais parce qu'elles étaient plus mal constituées, et parce que les troupes des généraux du Parlement suivaient de meilleures méthodes de guerre que celles des troupes commandées par les généraux de Charles I<sup>er</sup>.

Chez les Turcs, les préceptes religieux sont en harmonie avec les institutions militaires et avec les usages, les mœurs et les sentimens des troupes ; ils contribuent à enflammer leur courage, et les prédications de leurs prêtres ne peuvent que leur être utiles sous le rapport militaire. Les Albanais, troupes mercenaires que le sultan et les pachas prennent à leur solde, ne sont point excités, ainsi que les Turcs, par des sentimens religieux ; car une partie d'entre eux sont chrétiens, ou ne pratiquent aucune religion ; néanmoins, ils se montrent supérieurs aux Turcs, autant par leur courage que parce qu'ils observent plus d'ordre et de discipline.

Un gouvernement qui entreprendrait de changer les usages, les mœurs ou la discipline des troupes, et qui blesserait leurs sentimens, éprouverait de grandes difficultés ; mais en supposant qu'il réussit dans cette entreprise, il est probable qu'il n'en obtiendrait pas les résultats qu'il s'en serait promis. Les gouvernemens doivent donc, à moins de circonstances très-extraordinaires, se garder d'entreprendre de tels changemens.

Les sultans qui, jusqu'à ce jour, avaient tenté d'introduire l'organisation européenne dans leurs troupes, avaient échoué ; elle bles-

sait les mœurs, les usages et les sentimens de ces troupes, et même des habitans. Mahmoud, convaincu que c'était une question d'existence pour la Turquie, ne craignit point de renouveler une tentative si hasardeuse; il commença judicieusement par détruire les janissaires, c'est-à-dire par où ses prédécesseurs qui avaient formé la même entreprise, voulurent finir; et tout porte à croire qu'il eût réussi plus promptement s'il n'eût été contraint de soutenir une guerre contre la Russie, au moment où, quittant les anciennes institutions militaires, il n'avait point encore achevé d'établir et de consolider les nouvelles.

On essaya en France, sous le ministère du comte de Saint-Germain, d'introduire dans l'armée la discipline allemande qui blessait cruellement les sentimens des troupes; on ne put y réussir. Peu d'années après, il fallut être noble pour obtenir un emploi d'officier; auparavant l'épaulette ennoblissait : cette source honorable, qui alimentait la noblesse, fut donc tarie; ce fut ainsi que le gouvernement s'aliéna l'armée. Dans le même tems, il porta un coup sensible à la discipline par l'établissement de conseils de discipline auxquels les militaires pouvaient en appeler des punitions que leur avaient infligées leurs

supérieurs ; ainsi il ajouta une cause de désorganisation aux causes si légitimes de mécontentement.

Une révolution, qui attaquait l'ordre social jusque dans ses bases, éclata alors. Le gouvernement, ignorant sans doute que la force militaire prend parti pour les factieux, lorsqu'elle n'est point employée à réprimer leurs entreprises, se conduisit avec une telle faiblesse, que les troupes, dans les circonstances décisives, leur prêtèrent de l'appui ou lui manrent ; mais le gouvernement, ainsi que je viens de le faire voir, se manqua à lui-même : ce furent deux causes qui concoururent au même résultat.

Je parlerai à ce sujet des missions militaires que l'on fit en France sous la restauration et j'en parlerai comme témoin (a). Je n'ai pas besoin de dire que je ne les envisagerai point sous le rapport spirituel, mais uniquement sous le rapport de leur bonne ou de leur mauvaise influence sur l'esprit des troupes.

Les troupes françaises allaient le dimanche à la messe d'un aumônier de régiment ; tous les mi-

(a) On fit à Vincennes, en 1821, une mission militaire, et j'étais alors lieutenant-colonel major du régiment d'artillerie à pied de la garde royale, qui était en garnison dans cette place.

litaires disponibles s'y trouvaient ; c'était le seul devoir religieux auquel ils fussent astreints ; ils étaient d'ailleurs libres d'en remplir d'autres , pourvu que leur service n'en souffrit point. Toutefois les aumôniers ne pouvaient former des réunions de militaires pour leur adresser des instructions , qu'avec l'autorisation des chefs de corps. Sous l'empire , il n'y avait point d'aumôniers dans les régimens ; les corps entendaient la messe dans les paroisses où ils se trouvaient.

Les missions militaires ne pouvaient exister sans l'autorisation du ministre de la guerre , car les chefs militaires seuls ont le droit de réunir les troupes pour leur parler ; que , si quelques-uns d'entre eux autorisaient les travaux des missionnaires , et les favorisaient par leur présence et par leur crédit sur l'esprit des troupes , sans en avoir reçu l'autorisation du ministre de la guerre , c'est qu'ils supposaient que ce ministre donnait une approbation tacite aux missions , puisqu'il ne les défendait pas.

Lorsqu'une mission s'ouvrait pour un régiment , il y avait une partie des militaires qui assistaient aux prédications , et parmi ceux-là il y en avait qui n'y assistaient que par curiosité. Les missionnaires demandaient ordinairement que les militaires qui désiraient suivre leurs exer-

cices fussent exemptés des parties du service qui auraient pu les en empêcher; et quelques-uns de ces militaires suivaient la mission pour jouir de cette exemption : ceux-là , ainsi que ceux qu'attirait la curiosité , se contentaient d'assister aux prédications ; mais ils y assistaient irrégulièrement et se retiraient toujours avant la fin de la mission.

Les militaires des régimens se trouvaient , par le fait , partagés en deux parties , ceux qui suivaient la mission et ceux qui ne la suivaient pas ; parmi ces derniers , quelques-uns se permettaient des plaisanteries sur le compte de ceux qui suivaient la mission. Si le chef du régiment était au nombre de ces derniers , plusieurs militaires l'imitaient , sans vocation , dans l'espoir de s'attirer sa bienveillance , et l'on voyait l'hypocrisie , ce vice en quelque sorte inconnu jusqu'alors , s'introduire dans les régimens. Mais les militaires d'un même régiment se connaissent si bien qu'ils s'apercevaient bientôt si c'était par d'autres motifs que par ceux d'une dévotion sincère que l'on remplissait avec ostentation des devoirs religieux dont on aurait pu s'acquitter également en tout autre tems.

Quelquefois les missionnaires , entraînés par un zèle irréfléchi et trop ardent , prêchaient

qu'on ne saurait être bon serviteur du roi, si l'on ne suivait pas exactement toutes les pratiques de la religion, et laissaient entendre clairement que les militaires qui suivaient les exercices de la mission étaient, dans leur régiment, les meilleurs serviteurs du roi; ils ajoutaient que les subordonnés devaient raisonner l'obéissance, et la refuser, si ce qu'on exigeait d'eux se trouvait en opposition avec les préceptes de la morale chrétienne, dont eux et les aumôniers étaient naturellement les interprètes : ceux qui n'assistaient aux prédications que par curiosité, ne manquaient pas de répéter ces étranges discours.

Les missions militaires tendaient donc à introduire la désunion et l'insubordination dans les corps; mais elles pouvaient produire d'autres mauvais effets encore. Il régnait dans l'armée française, et surtout parmi les sous-officiers et les soldats, des mœurs et des usages qui s'y conservaient depuis long-tems par tradition; que les recrues embrassaient bientôt, qui étaient très-différens de ceux des basses classes de la société dont ces recrues étaient généralement tirées, et qui produisaient, sous le rapport militaire, les plus heureux effets. Le point d'honneur, par exemple, régnait dans les troupes françaises; c'était une des causes qui les ren-

daient susceptibles d'être enflammées par une proclamation, par un mot heureux, et qui contribuaient à leur donner cette valeur impétueuse qui les caractérisait. Qu'aurait-on mis à la place du point d'honneur? Les sentimens religieux? Je ne crois pas que cela eût été possible.

Une partie des mœurs et des usages militaires étaient en opposition avec quelques préceptes du christianisme; il aurait sans doute été à désirer que cela fût autrement; mais en voulant effectuer dans les troupes françaises les changemens nécessaires pour atteindre ce but, on devait craindre d'altérer leur discipline et de détruire les excellentes qualités qui les distinguent.

L'esprit d'armes et l'esprit de corps s'étaient fort affaiblis dans l'armée française; c'était le résultat de la formation de nouveaux corps à la suite d'un licenciement et du changement que la nouvelle forme de gouvernement opérait peu à peu dans les mœurs. Chacun s'isolait; il restait le point d'honneur; il fallait le conserver soigneusement.

On conclura de ce qui précède que les missions militaires étaient nuisibles à la discipline, qu'elles pouvaient introduire la désunion dans les corps, qu'elles blessaient les sentimens des troupes, et qu'elles tendaient à altérer les mœurs

et les usages militaires. Ces missions exerçaient sur l'esprit des troupes françaises une influence d'autant plus nuisible, que les missionnaires, ainsi que la plupart des ecclésiastiques, manquaient des connaissances qui pouvaient les guider pour en atténuer les inconvéniens.

On aurait dû n'accorder qu'aux chefs militaires seuls le droit de parler aux troupes, et dans les cas très-rares où des ecclésiastiques auraient obtenu de les prêcher, il aurait fallu leur prescrire de n'aborder jamais de sujets qui eussent rapport aux devoirs militaires et à la discipline.

---

## **ARGUMENT.**

Les qualités nécessaires à un général diffèrent en raison des circonstances du commandement. Quelles sont les qualités qui devraient être communes à tous les généraux. Le mérite nécessaire à un général est d'un genre tout particulier, et ne se connaît qu'à l'épreuve. La résolution est la première qualité dans un général. Les fonctions du commandement se divisent en deux parties bien distinctes, le travail du cabinet et les ordres donnés sur le terrain : détails à ce sujet. Cause des succès des généraux de la république française. Difficulté de juger du mérite intrinsèque d'un général et du mérite relatif de deux généraux. Presque tous les généraux auxquels on confie le commandement des armées dans les temps ordinaires, sont mauvais ou médiocres. Situation particulière dans laquelle se trouvent les princes qui commandent des armées. Qualités qui sont nécessaires aux chefs de parti. Comparaison entre les chefs de parti et les généraux des armées régulières.

---

## CHAPITRE V.

---

DU GÉNÉRAL.

Le commandement des troupes exige des connaissances et des qualités différentes, selon l'importance du commandement, selon la différence des institutions militaires, selon la force et la composition des armées, selon les différentes espèces de guerre, selon les diverses méthodes de guerre suivies par les troupes, et selon le système de guerre en usage.

Il y a pourtant quelques qualités que tous les généraux devraient posséder. Ainsi, tous devraient être rusés, avoir de la résolution, du bon sens, de la persévérance dans les entreprises, de l'opiniâtreté sur les champs de bataille, du calme au milieu du danger et du tumulte des armes, le coup-d'œil militaire; enfin, une santé robuste, surtout actuellement, parce que la guerre les assujettit à de très-grandes fatigues; aussi, la

vieillesse, sauf quelques exceptions, ne convient-elle plus pour un commandement dans une armée active.

On tient de la nature la santé, et en grande partie la bravoure, la résolution et le coup-d'œil militaire ; néanmoins, ces qualités se perfectionnent par la pratique de la guerre.

Le mérite nécessaire à un général est d'un genre tout particulier ; il n'est point de nature à être remarqué dans le monde (13) ; il ne se connaît qu'à l'épreuve, encore très-difficilement ; car, si l'on peut juger les littérateurs, les savans, les peintres et les sculpteurs, par leurs œuvres, on est exposé très-souvent, ainsi que je le ferai voir, à se tromper en jugeant du mérite intrinsèque, et même du mérite relatif des généraux, d'après les résultats qu'ils ont obtenus.

La résolution est la première qualité dans un général ; sans résolution il ne peut être qu'un médiocre général : aussi le plus mauvais parti que l'on puisse prendre à la guerre est-il presque toujours de n'en prendre aucun. Je suppose que deux généraux commandent des troupes égales en nombre et en bravoure ; que l'un des deux n'ait d'autres qualités que d'être plein de résolution ; que le second réunisse toutes les qualités

que l'on peut désirer dans un général, mais qu'il soit irrésolu; il est très-probable que le premier battra le second. Je dirais même que cela est certain, si la fortune ne jouait un très-grand rôle dans les événemens de la guerre, surtout depuis les modifications que l'art a subies dans ces derniers tems.

Presque toutes les opérations de la guerre étant conjecturales, un général doit presque toujours se décider par un calcul de probabilités; et comme à la guerre l'état des choses varie à chaque instant, il faut qu'il saisisse l'occasion : voilà pourquoi les hommes irrésolus sont si peu propres au commandement ; l'occasion leur échappe, et avec elle la réputation des armes qui s'acquiert par un premier succès, et qui a tant d'influence à la guerre.

Un grand nombre d'exemples tirés des guerres de la révolution française confirmeraient les opinions que je viens d'émettre. Plusieurs des généraux qui se sont fait un nom dans ces guerres avaient débuté comme soldats dans la carrière des armes, et leurs connaissances premières se réduisaient à savoir lire et écrire; mais ils possédaient en totalité ou en partie ces qualités dont j'ai parlé, qui sont les plus importantes pour un général, et que l'on tient principale-

ment de la nature ; ils avaient d'ailleurs acquis beaucoup d'expérience , et n'ayant jamais connu que le nouveau système de guerre, ils l'appliquaient dans toute son énergie et sans restriction.

Il est digne de remarque que ce ne furent pas les généraux français qui avaient le plus d'instruction qui furent les plus heureux , soit qu'il leur fût difficile de s'affranchir entièrement des règles de l'école , soit qu'ils ne possédassent qu'en partie , ou point du tout , les qualités les plus nécessaires à un général.

Lorsque ces qualités , qui sont les plus nécessaires pour le commandement , se trouvent réunies à des connaissances étendues et à une haute capacité, il apparait des hommes tels qu'Annibal , César , Frédéric et Napoléon.

Je me permettrai une observation sur ce dernier général , c'est qu'il péchait par un excès de résolution , défaut bien rare ; il faisait la part du hasard trop grande ; ses succès accrurent cette disposition à se livrer à des entreprises trop hasardeuses , parce qu'ils l'enorgueillirent , lui donnèrent une confiance aveugle dans sa fortune , et lui inspirèrent trop de mépris pour ses adversaires. Voilà la cause principale de ce mélange de succès extraordinaires et de revers

inouis, qui donnent un caractère particulier à sa carrière militaire.

Les généraux de l'artillerie et du génie ayant des fonctions spéciales et précises, ce que j'ai dit précédemment ne leur est applicable que dans des circonstances particulières.

La défense, et surtout l'attaque des places, ne sont pas soumises à la même loi de probabilités que les autres opérations de la guerre. L'importance du rôle des hommes diminue, parce que les choses en acquièrent davantage.

Lorsque le général chargé de faire un siège a les moyens nécessaires en matériel de guerre et en troupes, l'attaque le conduit à un résultat certain, s'il s'en rapporte entièrement pour la direction des travaux aux commandans de l'artillerie et du génie. En voulant exécuter mal à propos des actions de vigueur au lieu de suivre la marche méthodique que l'expérience a tracée, qui est presque toujours la meilleure et la plus prompte, il prolongerait le siège au lieu de l'abrégier; on ne manque pas d'exemples à l'appui de cette assertion.

Si les commandans de l'artillerie et du génie, et le chef de l'administration, sont des hommes habiles, chacun dans sa partie; si le commandant en chef est un homme ferme qui suive leurs

conseils, stimule leur zèle et empêche les conflits d'autorité, le siège sera bien conduit ; s'il en est autrement , il le sera mal.

Les fonctions du commandement se divisent en deux parties bien distinctes, le *travail du cabinet* et les ordres donnés sur le terrain.

Le travail du cabinet comprend les ordres, les instructions et les renseignemens que le général en chef transmet par écrit à ses subordonnés : c'est sans contredit la partie la plus importante du commandement de ces grandes armées avec lesquelles ont été faites les dernières guerres de Napoléon.

Le travail du cabinet exige de la pénétration, un jugement sûr et prompt, de la résolution dans le caractère. Il faut non-seulement prendre son parti sur-le-champ, d'après des probabilités, mais encore y persévérer jusqu'à ce que l'on ait acquis la preuve qu'il est nécessaire de changer ou de modifier ses dispositions; car à la guerre le pire parti est presque toujours de n'en prendre aucun.

La résolution nécessaire dans le cabinet n'est d'ailleurs point de même nature que celle dont on a besoin sur le terrain des champs de bataille. Un général peut être plein de résolution sur le terrain et très-irrésolu dans le cabinet; plein de

résolution dans le cabinet et très-irrésolu sur le terrain. Il peut être admirable sur les champs de bataille, et complètement incapable dans le cabinet.

Il n'est point absolument nécessaire d'être homme de guerre pour exercer cette partie si importante du commandement des grandes armées; mais pour y bien réussir, il faut être doué des qualités que je viens d'indiquer, et avoir acquis une grande habitude de ce genre de travail.

Telle personne qui n'a jamais commandé de troupes, mais qui a l'habitude du travail du cabinet, s'en acquit tera beaucoup mieux que tel général qui a souvent commandé des corps d'armée. Aussi peut-on citer des généraux qui ont commandé des troupes avec une grande distinction sur le terrain, et qui dirigeaient fort mal le travail du cabinet, ou qui s'abandonnaient entièrement pour cette partie du commandement aux impulsions qu'ils recevaient de leur chef d'état-major, d'un aide-de-camp ou d'un secrétaire intime.

Le travail du cabinet était peu considérable et peu important pour les généraux grecs et romains, parce qu'ils commandaient de petites armées qui se formaient dans un ordre profond, et n'occupaient par conséquent que peu d'éten-

due; il dut l'être un peu plus pendant le moyen-âge, lorsque les armées furent nombreuses.

Après l'invention de la poudre, le feu commença à jouer un rôle important dans les armées de Wallenstein, de Gustave-Adolphe, de Henri IV, des deux Nassau, de Turenne et de Condé. Les armées de ces grands capitaines étaient petites, et leur infanterie se formait sur six, sur huit et sur dix rangs de profondeur; le travail du cabinet était donc alors peu considérable et peu important. Bientôt les armées devinrent plus nombreuses, et l'infanterie ne se forma plus que sur trois rangs de profondeur; il en résulta que les armées occupèrent plusieurs routes lorsqu'elles étaient en marche, et beaucoup plus d'étendue lorsqu'elles étaient en bataille.

Pendant les guerres de la révolution française, les armées devinrent plus nombreuses encore, et surtout beaucoup plus mobiles. Le travail du cabinet s'accrut donc alors successivement, et il est enfin devenu le plus important pour le commandement des grandes armées, composées de plusieurs corps d'armée, telles que celles que commandait Napoléon. C'est ce que je ferai voir dans le chapitre suivant.

Le travail du cabinet a aussi beaucoup d'importance pour les commandans de corps d'ar-

mée, mais il en a beaucoup moins pour les généraux de division et de brigade qui ont presque toujours leurs troupes, en quelque sorte, sous leurs yeux.

Les généraux qui commandent des armées et des corps d'armée doivent avoir l'habitude du travail du cabinet, et celle de juger, à l'inspection de la carte, des résultats probables des grands mouvemens de troupes; autrement, au lieu de diriger leur chef d'état-major, ils seraient dirigés par cet officier, qui alors exercerait de fait la partie la plus importante du commandement.

Les généraux de division et de brigade doivent être d'un courage et d'une bravoure à toute épreuve; c'est-à-dire qu'ils doivent penser et agir librement dans cet horizon du champ de bataille que la mort parcourt. Il est sans doute à désirer que les généraux qui commandent des armées et des corps d'armée soient doués de ces deux qualités au même degré; mais elles ne leur sont pas aussi nécessaires, surtout aux premiers, parce qu'ils sont bien moins souvent exposés que les généraux de division et que les généraux de brigade. Ils ne doivent même s'exposer que par exception et que dans des circonstances graves; car, pendant qu'ils paient de leur personne, ils

abandonnent la direction de l'ensemble des opérations, faute énorme dans laquelle tombent souvent les généraux médiocres.

Les ordres donnés sur le terrain, ou, ce qui est la même chose, le commandement sur le terrain, a offert aussi des circonstances différentes dans les différens tems, selon l'état dans lequel se trouvait l'art de la guerre. Chez les Grecs et chez les Romains, les généraux, à cent toises de l'ennemi, n'étaient presque point exposés; ils pouvaient ordinairement embrasser de leurs yeux l'ensemble des mouvemens des troupes; mais pendant le moyen-âge, lorsque les armées furent plus nombreuses, et surtout lorsque la cavalerie fut devenue l'arme la plus importante dans les batailles, cela ne leur fut possible que bien rarement.

L'emploi des armes à feu fut un nouvel obstacle, à cause de la fumée qu'elles produisent; et parce qu'elles lancent des projectiles beaucoup plus loin et avec beaucoup plus de justesse que les armes de jet des anciens, ce qui oblige les généraux à se tenir plus loin des combattans. Depuis que l'on a adopté l'ordre mince, et surtout avec les grandes armées employées dans ces derniers tems, un général en chef ne saurait suivre sur un champ de bataille

de quelque étendue qu'une faible partie des mouvemens de ses troupes.

J'ai dit que le mérite militaire était d'un genre tout particulier, et qu'il n'était pas de nature à être remarqué dans le monde; cela est surtout vrai pour le commandement sur le terrain. Aussi a-t-on vu dans les armées de la république française des généraux de division qui n'avaient ni capacité, ni instruction, qui pouvaient à peine consulter une carte, qui raisonnaient mal des grandes opérations de la guerre, et qui commandaient pourtant leur division avec beaucoup de distinction, surtout lorsqu'elle faisait partie d'un corps d'armée. En arrivant sur le terrain, ils prenaient leurs dispositions sans hésiter, et attaquaient aussitôt l'ennemi; ils avaient, si je puis m'exprimer ainsi, l'instinct du combat. A cette occasion, je me permettrai quelques réflexions sur les généraux qui ont commandé les troupes de la république française, et sur les causes de leurs succès.

Avant la révolution française, tous les généraux des grandes puissances de l'Europe, à l'exception de ceux des Turcs, suivaient pour ainsi dire le même système de guerre; mais, pendant les guerres de cette révolution, la République apporta de grands changemens dans les institu-

tions militaires qui régissaient son armée; et ses généraux dans le système de guerre qu'on avait suivi jusqu'alors. Il en résulta que le genre de mérite nécessaire à un général éprouva quelques modifications.

Les plus importants parmi ces changemens furent l'ouvrage de la nécessité et des circonstances. Ainsi, le manque de tentes contraignit à s'en passer; il en résulta l'habitude de bivouaquer : on n'avait point de magasins de vivres, on manquait d'effets d'habillement, de harnachement et d'équipement; la maraude et les réquisitions y pourvurent. Il faut ajouter que les pays qui servirent de théâtre de la guerre étaient devenus plus peuplés, et que leurs communications étaient beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus faciles que dans les guerres précédentes.

Les campemens et les distributions de vivres n'entravant plus la marche des troupes, les communications étant devenues plus nombreuses et plus faciles, la guerre prit un caractère d'activité, de résolution et d'audace qu'elle n'avait point eu depuis l'invention de la poudre. On perdit à la vérité un beaucoup plus grand nombre de soldats par les maladies; mais la réquisition et bientôt après la conscription réparèrent amplement ces pertes.

La République avait un pouvoir immense ; plus étendu peut-être que celui dont aucun gouvernement ait jamais disposé , parce qu'il n'était limité ni par les lois , ni par la religion , ni par les mœurs , ni par les usages , puisque la société venait d'être bouleversée de fond en comble ; par les mêmes raisons , elle n'éprouva point d'entraves pour l'établissement de ces changemens dans les institutions militaires qui avaient été préparés peu avant la révolution française , principalement dans un conseil de la guerre dont Guibert était rapporteur.

Elle avait trouvé dans les arsenaux un matériel de guerre nombreux et en bon état , et elle avait à sa disposition d'immenses ressources pécuniaires : l'émission des assignats , la vente des biens des condamnés , des émigrés et du clergé , les réquisitions ; enfin des impôts plus forts que du tems de la monarchie , et qui s'étaient accrus par la suppression des dîmes et des privilèges dont jouissaient les terres nobles et les biens du clergé.

Les généraux qui commandaient les armées opposées à celles de la République , n'ayant pu adopter les changemens qui s'étaient opérés dans la manière de faire la guerre des armées républicaines , se trouvèrent dans une situation

très-désavantageuse, parce que leurs adversaires étaient délivrés de ces entraves qui avaient formé jusqu'alors la partie la plus embarrassante du commandement.

Les généraux républicains étaient d'ailleurs pour la plupart jeunes, robustes, pleins de bravoure, d'activité, d'audace, de résolution, et les circonstances avaient contribué à développer en eux ces qualités. A la vérité ils étaient aussi pour la plupart fort ignorans dans l'art de la guerre; plusieurs d'entre eux n'avaient point fait d'études premières; on en cite même qui étaient obligés d'employer l'intermédiaire de leur chef d'état-major ou d'un aide-de-camp pour lire et écrire tout ce qui était relatif au service. Aussi ne pouvait-on se rendre raison des succès qu'obtinrent les armées républicaines, commandées par de tels généraux.

Ces succès furent dus à ce que les qualités des généraux républicains et les grands avantages que leur procuraient les changemens survenus dans les institutions militaires et dans les méthodes de guerre des troupes qu'ils commandaient, l'emportèrent sur le désavantage que leur donnaient le défaut d'instruction et l'ignorance des principes de l'art. Bientôt les succès donnèrent une telle confiance et une telle supé-

riorité aux troupes françaises, qu'il y eut des époques où il aurait été très-difficile à un général français ayant de l'audace et de la résolution de se faire battre, quand même il aurait commis des fautes énormes.

La République laissa à l'Empire des généraux jeunes, ardents, remplis d'expérience, et des armées disciplinées, aguerries, et dans lesquelles les troupes suivaient des méthodes de guerre fort supérieures à celles des troupes contre lesquelles elles combattaient alors.

Dans ces armées, où régnait une bonne discipline, où les bataillons, les escadrons, les batteries, les équipages de siège et de ponts, l'artillerie et le génie étaient commandés par des officiers parfaitement instruits du service dont ils étaient chargés; où tout ce qui était relatif à la solde, à l'habillement, à l'armement, à l'équipement et aux vivres, était confié à des fonctionnaires capables: dans ces armées qui bivouaquaient et qui vivaient chez l'habitant, ou de maraude, toutes les fois qu'elles étaient en présence de l'ennemi ou en mouvement pour le joindre; que l'on cantonnait quand elles s'arrêtaient, de sorte qu'il n'y avait de distributions à faire que dans les villes, et quelquefois que dans l'endroit où était le quartier-général; dans

de telles armées, le général en chef et les généraux qui servaient sous ses ordres n'avaient presque à s'occuper que du commandement des troupes, et ils se trouvaient délivrés, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, de ces entraves qui avaient formé jusqu'alors la partie la plus embarrassante du commandement.

Aussi presque aucun des généraux français n'avait-il de connaissances en administration militaire, excepté toutefois en ce qui a rapport à l'administration intérieure des corps, parce que plusieurs d'entre eux, ayant commandé des régimens, avaient pu s'instruire dans cette partie de l'administration. Mais je crains que cette digression, quoique ayant un rapport immédiat avec la matière que je traite dans ce chapitre, ne soit trop longue; je me hâte donc de rentrer dans mon sujet.

On a vu que le genre de mérite le plus nécessaire aux hommes destinés à commander des troupes, était de nature à ne pouvoir se manifester qu'à la guerre, et l'on conçoit qu'ordinairement on n'a d'autre moyen de l'apprécier que par les résultats; mais on n'obtient ainsi qu'une comparaison, et l'on peut facilement être induit en erreur, parce que les succès d'un général ne prouvent pas toujours qu'il soit plus habile que

son adversaire, ni même qu'il soit habile. J'entrerais dans quelques détails à ce sujet, en me bornant à faire connaître quels sont les renseignemens qu'il faudrait se procurer pour juger du mérite des généraux commandant des armées, telles qu'elles sont constituées de nos jours.

Pour bien juger, en ce qui concerne le travail du cabinet, du mérite d'un général commandant une armée composée de plusieurs corps d'armée, il faudrait avoir à sa disposition le registre de correspondance de son chef d'état-major, le tableau des mouvemens des troupes par division, l'état des hommes présens sous les armes aux époques les plus importantes; il faudrait connaître l'état dans lequel se trouvaient les troupes des diverses armes, les parcs d'artillerie, tout ce qui a rapport aux vivres, aux mêmes époques; il faudrait connaître le pays qui a été le théâtre de la guerre, et être instruit sommairement du tems qu'il a fait pendant la campagne, c'est-à-dire des époques où la neige, les pluies, le froid ou la chaleur ont pu occasionner des maladies ou entraver les mouvemens des troupes. Enfin, il faudrait savoir jusqu'à quel point le général a été instruit du caractère de son adversaire, des mouvemens de ses trou-

pes , de la force de son armée aux époques les plus importantes , de l'état dans lequel se trouvaient ses troupes , ses parcs d'artillerie , tout ce qui a rapport aux vivres aux mêmes époques ; il faudrait aussi savoir s'il a pris toutes les mesures nécessaires pour se procurer ces renseignemens.

Pour bien juger du mérite de ce général , en ce qui concerne les ordres qu'il a donnés sur le terrain , il faudrait connaître exactement le terrain qui a été le théâtre des opérations et la position que les troupes y occupaient par suite de l'exécution des derniers ordres écrits ; il faudrait savoir jusqu'à quel point le général était instruit de la position des troupes de l'ennemi , et s'il n'avait rien négligé pour en être instruit ; si ses ordres ont été exécutés ponctuellement et sans délai ; si on lui a rendu compte de leur exécution ou des obstacles qui s'y sont opposés ; s'il a été instruit sur-le-champ de tous les événemens imprévus ; si quelques-uns des officiers qui portaient des ordres ne sont pas tombés au pouvoir de l'ennemi ; s'il n'a pas fait attendre par irrésolution des ordres qu'il aurait été urgent de donner sur-le-champ ; s'il ne s'est pas exposé inconsidérément sur un point , négligeant ainsi ce qui se passait partout ailleurs ; si , au contraire , il ne

s'est pas tenu trop éloigné du champ de bataille; s'il n'a pas été continuellement en mouvement, ce qui retardait l'arrivée des officiers qui lui étaient adressés ou qui revenaient de mission; si, au contraire, il n'est pas resté immobile sur le même point, ce qui l'a empêché de suivre les attaques et les mouvemens les plus importants. Il faudrait connaître l'heure exacte à laquelle se sont exécutées les principales attaques dans chacune des deux armées, afin de pouvoir juger de leur liaison et des résultats qu'on pouvait en espérer.

Pour bien juger du mérite d'un général commandant un corps d'armée, il faut avoir absolument les mêmes renseignemens. On conçoit néanmoins que le travail du cabinet sera beaucoup plus important pour un général commandant un corps d'armée qui agit isolément, que pour celui qui commande un corps d'armée qui fait partie d'une grande armée.

Pour bien juger du mérite d'un général de division, il faudrait connaître le terrain sur lequel il a opéré, et les ordres qui lui ont été donnés; il faudrait savoir s'il a payé de sa personne quand cela a été nécessaire; s'il a exécuté vigoureusement les ordres qu'il a reçus; s'il a bien enlevé ses troupes (14) en les conduisant à

l'ennemi ; s'il a pris son parti sur-le-champ avec vigueur et intelligence, lorsque, par nécessité ou par suite d'événemens imprévus, il devenait incontestable que, dans l'intérêt du salut de ses troupes ou du succès d'une opération, il devait s'écarter des ordres qu'il avait reçus.

Si ce général a été détaché, il faudrait connaître ses mouvemens et ceux de son adversaire, ses forces et celles de son adversaire, les terrains sur lesquels ils ont combattu ; il faudrait savoir s'il a pris son parti sans hésiter, soit pour combattre, soit pour se retirer ; s'il était instruit des forces de son adversaire, des mouvemens que celui-ci a exécutés, des positions qu'il a occupées avant que de combattre ; et enfin s'il avait pris les mesures nécessaires pour en être instruit.

En supposant même qu'il fût possible de se procurer tous ces renseignemens, ils ne suffiraient pas pour que l'on pût juger un général avec une entière connaissance de cause ; il faudrait encore faire entrer en considération la nature des institutions militaires des peuples belligérans, la composition des armées, les méthodes de guerre que suivent les troupes, leur qualité et leur situation morale ; car une armée peut être remplie d'ardeur et de confiance, et celle qui lui est opposée abattue et découragée.

Il faudrait aussi avoir égard au genre de mérite nécessaire pour diriger une armée qui a l'offensive, ou qui garde la défensive; qui est victorieuse et poursuit l'ennemi, ou qui a été vaincue et bat en retraite; car non-seulement le genre de mérite nécessaire pour conduire une armée dans ces diverses circonstances est différent, mais les difficultés à vaincre sont bien différentes aussi. Enfin, il faudrait savoir si le général dont on veut juger le mérite n'a pas été dirigé par son chef d'état-major, par un aide-camp ou par l'un et l'autre tout à la fois.

Les institutions militaires, la qualité des troupes et les méthodes de guerre qu'elles suivent, exercent une énorme influence qu'il est impossible d'apprécier exactement : aussi les historiens s'en sont-ils fort peu occupés, soit qu'ils manquassent de connaissances spéciales pour le faire, ou qu'il leur semblât naturel de juger par les résultats.

L'influence qu'exerce la qualité des troupes est telle, que, si un général commande des troupes très-inférieures à celles de son adversaire, les meilleures dispositions ne sauraient l'empêcher d'essuyer des revers.

Je suppose, par exemple, qu'un général soit parvenu à s'établir sur les communications de

l'armée qui lui est opposée, en conservant les siennes, et qu'il attaque une des ailes de cette armée avec des forces doubles et avec la certitude qu'elle ne pourra être secourue que le lendemain; si la qualité des troupes est à peu près la même, il a autant de certitude qu'on peut en avoir à la guerre d'obtenir un grand succès; s'il est battu après avoir mis ainsi toutes les chances de son côté, il n'y a aucune combinaison qui puisse lui procurer des succès.

Les dernières guerres offrent l'exemple de beaucoup de combats où la qualité des troupes l'emporta sur le nombre, et décida évidemment la victoire (15).

S'il est difficile de porter un jugement motivé sur le mérite d'un général, ne l'est-il pas autant d'établir une comparaison entre le mérite de deux généraux opposés l'un à l'autre, et les développemens qui précèdent ne prouvent-ils pas que le plus heureux n'est pas toujours le plus habile?

Selon toutes les probabilités, la plupart des généraux auxquels on confie le commandement des armées dans les tems ordinaires, sont médiocres ou mauvais. En effet, la nature est avare des qualités nécessaires au commandement, et dans le choix d'un général on a rarement égard au mérite : l'intrigue triomphe ordinairement.

Il arrive quelquefois aussi que le mode d'avancement ne laisse parvenir au commandement des armées que des hommes trop âgés. Enfin la jalousie et l'envie, passions si communes, opposent des obstacles souvent insurmontables à l'avancement des hommes d'un grand talent.

Dans les gouvernemens despotiques, le choix d'un général dépend de la fantaisie du despote : s'il a un favori ou une maîtresse, ce seront probablement ces personnages qui choisiront le général; le choix sera donc ordinairement mauvais.

Ce que je viens de dire du despote dans les gouvernemens despotiques s'applique au monarque dans la monarchie; mais le monarque est borné dans son choix, parce que, dans la monarchie, des lois ou des ordonnances assujettissent ordinairement l'avancement à quelques conditions; il s'agit donc de savoir comment s'y fait l'avancement : il est ordinairement le résultat de l'intrigue, du hasard et de l'ancienneté. Que si un militaire, n'ayant d'autres titres que son mérite, atteint le grade de général, c'est à un âge où il n'est pour ainsi dire plus propre au commandement des armées; d'ailleurs, il est probable qu'on ne jettera pas les yeux sur lui.

Les princes forment une exception; le sou-

verain leur confie souvent le commandement des armées, sans qu'ils aient passé par les divers grades. On sent qu'ils y sont d'abord peu propres ; mais si la nature les a heureusement organisés, ils se forment bientôt, car s'il est utile, il n'est point indispensable qu'un général d'armée possède tous les détails du service et des manœuvres des différentes armes ; et le désavantage résultant de l'ignorance dans laquelle se trouve un prince à cet égard, est bien compensé par l'avantage qu'il a ordinairement d'être dans la force de l'âge, d'avoir plus d'autorité que n'en aurait un autre général, et par conséquent d'être mieux obéi. Mais puisque c'est la nature, beaucoup plus que l'étude, qui donne les qualités nécessaires à un général en chef, et que ces qualités ne sont le partage que d'un petit nombre d'hommes, la plupart des princes auxquels on confie le commandement des armées sont nécessairement des généraux médiocres ou mauvais ; néanmoins leur position, ainsi que je viens de le faire voir, leur donne de tels avantages, que, dans les monarchies, c'est peut-être parmi les rois et parmi les princes qui ont commandé les armées, que se trouve, proportion gardée, le plus grand nombre de généraux qui aient acquis de la célébrité.

Dans les républiques , le mérite a plus de chances pour parvenir ; mais il n'y a point actuellement en Europe de grandes puissances qui aient cette forme de gouvernement , et les républiques de Venise et de Hollande , qui existaient avant la révolution française , s'occupaient alors beaucoup plus de leur marine que de leurs troupes de terre.

On peut conclure des développemens qui précèdent , que , quand même les succès d'un général prouveraient qu'il est plus habile que son adversaire , il n'en résulterait , la plupart du tems , qu'une comparaison entre deux médiocrités.

Pendant les guerres qu'occasionent les révolutions , les ambitieux et les intrigans s'emparent de l'avancement , et l'on voit arriver au commandement des armées les hommes les plus capables et les hommes les plus médiocres ; mais le mérite finit par l'emporter.

Il me reste à parler des chefs de parti dans les guerres civiles. Les chefs de parti doivent jouir d'une santé robuste , puisqu'ils ont à supporter des fatigues excessives ; ils doivent être fermes , et , quand il est nécessaire , impitoyables ; car c'est en inspirant la crainte autant que la confiance qu'ils conservent leur autorité. Ils doivent user de représailles , fussent-elles même

barbares ; car, loin d'attribuer leurs ménagemens à des sentimens d'humanité, dont on doit s'être dépouillé quand on s'est décidé à faire la guerre civile, on les considérerait comme une sorte d'aveu tacite de l'impossibilité de triompher de leurs ennemis, et comme un acheminement à un accommodement. Les hommes sont d'ailleurs disposés à voir la force et même le droit du côté qui ne garde aucun ménagement. Si donc un chef de parti n'usait pas de représailles, il perdrait l'opinion, qui exerce plus d'influence encore dans les guerres civiles que dans les guerres régulières (a), et il ferait ainsi à son parti un tort irréparable. Il en résulterait aussi que ses soldats, étant exposés à des dangers beaucoup plus grands que ceux de l'armée ennemie ; les rangs, au lieu de se recruter avec des déserteurs, pourraient, au contraire, être éclaircis par la désertion.

Un chef de parti est nécessairement brave, ce qui ne veut pas dire qu'il s'expose inconsidérément, mais qu'il le fait quand cela est nécessaire, et que tous ceux qui lui obéissent en ont

(a) « Ce qui fit perdre à son parti (au parti de Pompée) la » réputation, qui dans les guerres civiles est la puissance » même. » Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. 2.

la conviction. On conçoit que dans une armée régulière un général sans bravoure et sans capacité conserve son commandement tant que l'autorité qui le lui a confié ne le lui retire point ; mais qu'un chef de parti soit un lâche et conserve le commandement de son parti, cela ne s'est vu et ne se verra jamais.

Il faut distinguer , parmi les chefs de parti , ceux qui ont créé leur parti de ceux qui ont pris le commandement d'un parti déjà formé ; ceux qui commandaient un petit nombre de troupes , et qui opéraient dans un territoire de peu d'étendue , de ceux qui dirigeaient l'insurrection d'un vaste territoire.

Tous doivent être audacieux , rusés et actifs ; mais ceux qui dirigent l'insurrection d'un vaste territoire doivent être des hommes remarquables ; il faut qu'ils réunissent toutes les qualités de l'homme d'état , du général et de l'administrateur ; il faut que leur ame soit inébranlable , et qu'ils conservent une entière liberté d'esprit , quoique l'épée de Damoclès soit continuellement suspendue sur leur tête ; il faut enfin qu'ils possèdent le courage d'esprit , celui qui se rencontre le plus rarement chez les hommes.

Tel général qui a commandé avec distinction des divisions , des corps d'armée , se montrera

incapable de bien commander un parti : il aurait fallu qu'il fût doué d'un génie vaste , il n'a que de la routine ; il bravait le danger , parce que c'était une nécessité de sa position , et parce qu'il n'était exposé que lorsqu'on en venait aux mains ; mais son ame était trop faiblement trempée pour qu'il pût supporter de l'avoir pour compagnon à tous les instans de la vie.

On peut imposer un général à une armée , mais point un chef à un parti ; voilà pourquoi la mort d'un chef de parti entraîne presque toujours la ruine de ce parti. Sertorius mort , le parti qu'il avait créé en Espagne s'évanouit. Après la mort de Scander-Bey , les Turcs rentrèrent en possession de l'Albanie.

Annibal , ce modèle des guerriers , n'était point un chef de parti , puisqu'il était le général de Carthage ; mais après la mort de son frère Asdrubal , il se trouva dans la situation d'un chef de parti , puisqu'il ne reçut plus de secours de Carthage , et que ce fut principalement au moyen de ses alliances avec les Gaulois , les Brutiens , les Lucaniens et d'autres peuples qui étaient naguère les alliés de Rome , qu'il se maintint en Italie. Qui oserait dire que la mort d'Annibal n'eût pas renversé son parti en Italie !

Les hommes les plus extraordinaires parmi

les chefs de parti sont , sans contredit , ceux qui ont créé leur parti , surtout depuis l'invention de la poudre , parce que le matériel de guerre se trouvant entre les mains des gouvernemens , il leur devient très-difficile de s'en procurer. Je trouve un exemple mémorable de la création d'un parti pendant les guerres de la révolution française.

Le comte Joseph de Puisaye arrive en Bretagne , suivi d'un médecin , son compagnon et son ami ; n'ayant d'autre ressource pécuniaire qu'une somme modique , si on la compare à la grandeur de son entreprise , et dont une partie provenait de la vente de son patrimoine : il était inconnu dans cette province ; il forme néanmoins le projet de l'insurger contre la République , entreprise tellement extraordinaire , qu'elle paraît insensée au premier coup-d'œil ; il réussit pourtant.

Il commença l'insurrection dans le pays environnant une forêt où il s'était établi d'abord ; de là il l'étendit comme un vaste réseau sur toute la Bretagne , sur une partie du Maine et de la Normandie (16), et il inspira des craintes fondées à la République , qui faisait alors trembler les principales puissances de l'Europe.

## **ARGUMENT.**

Composition des grandes armées semblables à celles de Napoléon et de ses adversaires; causes de leur grande mobilité. Dispositions que doivent prendre les puissances belligérantes avant que de commencer les hostilités. Opérations du général qui prend l'offensive et de celui qui garde la défensive, au début de la campagne. Avantages de l'offensive. Occupations et travaux auxquels doit se livrer le général en chef d'une grande armée: 1° habituellement, soit qu'il ait l'offensive ou qu'il garde la défensive; 2° dans les journées qui précèdent une bataille; 3° le jour de la bataille; 4° dans les journées qui suivent la bataille. Résultats ordinaires du gain ou de la perte des batailles. Dispositions du général pour tirer parti de ses succès s'il a été vainqueur, ou pour réparer ses pertes s'il a été vaincu. Un général doit-il continuer à combattre pour obtenir la victoire tant qu'il reste des soldats sous les drapeaux? ou doit-il effectuer sa retraite aussitôt que les chances de succès lui sont devenues entièrement contraires? exemples tirés de l'histoire. Causes morales qui exercent de l'influence sur les grandes armées. Le commandement des grandes armées, telles qu'elles sont constituées actuellement, exige des qualités très-différentes de celles qui étaient nécessaires pour commander les petites armées du tems de Turenne et de Condé. Comparaison entre les fonctions du commandement à cette époque et actuellement. Conclusion.

---

## CHAPITRE VI.

---

### DU COMMANDEMENT DES ARMÉES.

J'ai indiqué sommairement dans le chapitre précédent les différences que les changemens apportés successivement à l'art de la guerre avaient occasionnées dans les fonctions du commandement. Dans celui-ci, je parlerai du commandement des grandes armées semblables à celles de Napoléon et de ses adversaires (17), et je le ferai avec plus de détail que ne semblerait l'indiquer le titre de cet ouvrage, à cause de l'importance et de la nouveauté du sujet.

Les grandes armées avec lesquelles on a fait la guerre dans ces derniers tems sont composées de plusieurs corps d'armée, de plusieurs corps de cavalerie, et elles entraînent à leur suite une très-grande quantité de bouches à feu avec leur approvisionnement; elles occupent presque toujours plusieurs routes. Les troupes qui les composent peuvent, dès que la guerre est commen-

cée, exécuter avec rapidité tous les ordres de mouvement qu'elles reçoivent, parce qu'elles ne sont retardées ni par les tentes, on ne s'en sert plus; ni par les vivres, le soldat doit en recevoir de l'habitant, ou s'en procurer par la maraude quand on ne lui en délivre point.

Lorsqu'une guerre sera sur le point d'éclater entre deux puissances qui mettent en campagne chacune une grande armée, elles rendront leurs troupes de ligne disponibles, afin de les employer aux opérations actives. Pour atteindre ce but, tout le service de l'intérieur du pays sera confié à des milices et aux bataillons ou aux escadrons de dépôt des troupes de ligne. Les mêmes troupes formeront la garnison des places fortes voisines du théâtre de la guerre; elles seront chargées d'escorter les convois, de tenir garnison dans les lieux d'étapes, si l'on a pénétré sur le territoire ennemi, et de former les garnisons des autres points de ce territoire qu'on jugera nécessaire d'occuper.

Actuellement les opérations prenant la plus grande activité dès le début de la guerre, on doit, lorsqu'elle devient imminente, interrompre les communications à la frontière, afin de cacher les mouvemens préparatoires des troupes au général ennemi.

Si l'un des deux généraux qui sont en présence a, en quelque sorte, la certitude d'être vainqueur, il se décidera à livrer bataille, et dès lors il prendra vivement l'offensive. Si l'armée ennemie est réunie dans une position, il pourra marcher contre elle pour l'y attaquer, ou tâcher de la tourner par une de ses ailes; si elle occupe plusieurs positions séparées, il pourra attaquer une des positions des ailes pour tourner les autres, ou l'une des positions centrales, pour séparer les deux ailes, les attaquer successivement, et tâcher de les prendre à revers; ou enfin il pourra tourner cette armée à plus ou moins de distance pour menacer ses communications ou s'en emparer, afin de contraindre son adversaire à se retirer précipitamment ou à recevoir une bataille. Le parti qu'il prendra dépendra des localités et des circonstances; mais, quel que soit ce parti, il mettra dans l'exécution de son opération offensive toute la promptitude compatible avec l'ordre qu'il doit conserver parmi ses troupes.

Le succès de ces opérations exige qu'une partie des troupes exécute des marches forcées. Ces marches leur faisant éprouver des fatigues et des privations excessives, beaucoup de soldats succombent, d'autres encombrant les hôpitaux;

d'autres encore , ne pouvant suivre , restent en arrière : l'armée éprouve une grande diminution ; mais qu'importe , si l'on est parvenu à réunir un plus grand nombre de troupes sur les points où se décide le sort de la campagne ! D'ailleurs , si les bataillons se sont affaiblis numériquement , ils sont devenus moralement plus forts , puisqu'ils n'ont perdu que les faibles et les lâches : on sent pourtant qu'il y a une limite qu'il ne faut pas franchir.

Napoléon est le général de ces derniers tems qui a fait exécuter le plus grand nombre de marches forcées ; elles contribuèrent sans doute puissamment à ses succès , mais elles furent aussi la cause principale des pertes énormes qu'il éprouva par les maladies , pertes telles que , dans presque toutes ses campagnes , elles surpassèrent beaucoup celles que lui fit éprouver le fer de l'ennemi.

Si , au contraire , l'un des deux généraux est persuadé qu'il sera vaincu , s'il en vient aux mains , il est évident qu'il doit éviter de livrer bataille , et que dès lors il sera obligé de se tenir sur la défensive. Mais l'interruption des communications et la rapidité avec laquelle s'exécutent actuellement les mouvemens de troupes devant lui faire craindre , s'il occupait une posi-

tion ou des positions trop rapprochées de la frontière, de n'être pas instruit en tems utile des mouvemens de son adversaire lorsque les hostilités commenceront, il se contentera d'avoir des postes sur la frontière, et il prendra position à une, deux ou trois journées en arrière, selon les localités et les circonstances.

Il tâchera d'avoir un de ses flancs appuyé à une mer, à un pays neutre, à un grand lac ou à une chaîne de hautes montagnes. Il occupera d'abord des positions provisoires, et ne prendra celles qu'il veut occuper définitivement que deux jours avant le commencement des hostilités, afin que le général ennemi ne puisse en être instruit.

Quelques mesures qu'il prenne, il ne parviendra à éviter une bataille qu'en se mettant en pleine retraite. En effet, en supposant même que la position qu'il occupe soit, en quelque sorte, inabordable de front, elle pourra toujours être tournée à plus ou moins de distance, selon la disposition des routes et des lieux. Les places fortes mêmes seront rarement un obstacle; on pourra presque toujours les tourner et se contenter de les faire bloquer, ou simplement observer par un détachement tout au plus égal à leurs garnisons.

Dans de telles conjonctures, le général qui garde la défensive pourra presque toujours, à la vérité, s'établir avec la totalité ou avec une partie de ses forces sur les communications de l'armée qui cherche à le tourner, et prévenir ainsi le dessein de son adversaire; mais ce serait provoquer une bataille dans les circonstances où les résultats en sont le plus funestes aux vaincus, et c'est au contraire ce qu'il veut éviter. Il faut donc que ce général aille occuper en toute hâte, avec son armée, les routes par lesquelles on cherche à le tourner: s'il y parvient, il a assuré ses communications; mais puisqu'il ne veut point livrer bataille, il faut qu'il exécute aussitôt sa retraite. S'il n'a pas effectué ce mouvement assez tôt, et qu'il se soit laissé tourner, il ne lui restera de ressource que dans le gain d'une bataille; il se verra donc contraint malgré lui d'en venir aux mains.

L'offensive offre de grands avantages; elle soutient et améliore le moral des troupes, tandis qu'elle inspire de la crainte et de la défiance à celles qui leur sont opposées; elle déconcerte les plans du général qui garde la défensive, parce qu'il a rarement prévu les combinaisons de son adversaire. L'offensive, depuis le système de guerre qui a été suivi dans ces derniers tems

et surtout lorsque l'on emploie de très-grandes armées, offre de nouveaux avantages encore ; ils résultent principalement de ce que la rapidité des mouvemens s'oppose presque toujours à ce que le général qui garde la défensive puisse prendre en tems utile les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises de son adversaire. C'est actuellement que l'on peut dire avec Villars, *qu'on pérît par la défensive*.

Je vais parler actuellement des batailles ; j'examinerai quels seront les résultats probables d'une bataille entre deux grandes armées , tant pour le vainqueur que pour le vaincu ; quels seront les résultats d'une retraite exécutée soit pour éviter une bataille , soit après l'avoir perdue ; quels sont les moyens que doit employer le général qui bat en retraite , afin d'éviter d'en venir aux mains ou après avoir perdu une bataille , pour contraindre son adversaire à s'arrêter. Je serai conduit tout naturellement à traiter ces questions en examinant , ainsi que le commande mon sujet , les occupations et les travaux auxquels doit se livrer habituellement le général en chef d'une grande armée , soit qu'il ait l'offensive , ou qu'il garde la défensive , principalement le jour d'une bataille et les jours qui la précèdent et qui la suivent immédiatement.

La besogne principale et journalière du général en chef d'une grande armée consiste à entretenir une correspondance suivie avec les généraux qui commandent ses corps d'armée et ses corps de cavalerie ; avec ses commandans de l'artillerie et du génie, et avec son intendant général.

La correspondance avec son intendant général et avec ses commandans de l'artillerie et du génie, est relative aux services spéciaux dont ces fonctionnaires sont chargés, et n'a qu'un rapport indirect avec les opérations militaires.

La correspondance avec les commandans des corps d'armée et des corps de cavalerie est presque entièrement relative à leurs mouvemens et à leurs opérations militaires ; s'ils sont détachés, le général ne doit leur adresser que des instructions générales qui leur laissent beaucoup de latitude ; aussi ne doit-il point hésiter à les remplacer, s'ils se montrent incapables de bien exécuter ces instructions.

Pour pouvoir diriger de son cabinet les opérations de ses différens corps, un général se procurera les cartes les plus exactes et les plus détaillées du pays qui est le théâtre de la guerre ; il s'informera du caractère, des mœurs, des usages et des coutumes des habitans ; de la na-

ture du pays sous le rapport topographique et sous celui de la culture des terres ; de sa population , des ressources qu'il offre en vivres et en moyens de transport ; de l'état des chemins , et s'il y a des ponts et des bacs pour passer les rivières.

Il se fera donner à des époques régulières l'état des hommes présens sous les armes ; il demandera de semblables états lorsqu'il présupera qu'il va livrer bataille. Il devra avoir une opinion arrêtée sur la qualité de ses troupes et de celles qui leur sont opposées.

Il apportera tous ses soins à connaître la force de l'armée ennemie , les positions qu'elle occupera , les mouvemens qu'elle exécutera : il n'a d'autres moyens pour se procurer ces renseignemens que de faire faire des reconnaissances , d'employer des espions et de faire questionner avec soin les prisonniers ; par ce dernier moyen, il se procurera une évaluation d'autant moins inexacte des forces qui lui sont opposées, qu'il y aura plus de régularité dans la composition des corps d'armée , des divisions , des brigades , des régimens , des bataillons et des escadrons. Les armées russes sont celles sur lesquelles on parvient ainsi à se procurer les renseignemens les plus exacts , parce que dans ces armées les ba-

taillons sont à peu près de même force; les régimens contiennent tous un même nombre de bataillons, les divisions un même nombre de régimens, les corps d'armée un même nombre de divisions, et que ces divisions et ces corps d'armée ont des numéros qui se suivent en commençant par le numéro 1. Toutefois, quelle que soit l'intelligence avec laquelle on s'efforcera de se procurer ces renseignemens, un général ne parviendra jamais, pour ainsi dire, à s'instruire de tout ce qu'il aurait intérêt à savoir concernant l'armée ennemie, surtout s'il bat en retraite.

Napoléon, qu'on peut prendre pour modèle, n'épargnait aucune dépense pour se procurer des espions, et faisait questionner les prisonniers avec le plus grand soin. Il pouvait à chaque instant consulter la carte du pays qui était le théâtre de la guerre : il en avait une dans sa voiture; un officier de son état-major en portait une autre quand il était à cheval, et il en faisait étendre une dans son logement, sur une table ou sur le plancher. Il indiquait sur cette carte l'emplacement de ses divisions et la position présumée des divisions de l'armée ennemie, au moyen d'aiguilles dont les têtes étaient enveloppées de cire de différentes couleurs.

Si l'on est sur le point de livrer bataille (a), soit que le général en chef ayant l'offensive veuille attaquer l'ennemi qui tient, ou qu'étant sur la défensive il se soit décidé à recevoir la bataille, la nature de ses fonctions change tout à coup : ses troupes se trouvant réunies sur une petite étendue de terrain, il donnera des ordres verbaux à ses généraux, ou leur en transmettra par les officiers qui l'entourent. S'il en a le tems, il passera ses troupes en revue, mais surtout il étudiera sa position et celle de son adversaire. Il se fera donner un croquis du terrain qu'occupent les deux armées, si cela est possible, et reconnaitra en personne la position de l'ennemi.

Pendant la soirée ou dans la nuit qui précédera la bataille, il adressera aux commandans de ses corps d'armée et de ses corps de cavalerie des instructions écrites très-concises, dans lesquelles il leur indiquera le but qu'ils doivent atteindre, et ce qu'ils doivent faire au commencement de la bataille. Il les préviendra qu'ils recevront ensuite des ordres selon les circonstances, ou que, s'il y a urgence, ils en pren-

(a) Ce que je dirai ne s'appliquera qu'aux batailles entre deux grandes armées; comme par exemple à celles qui furent livrées à Austerlitz, à Iéna, à Wagram, à la Moskwa, etc.

dront de la nécessité, en se maintenant toutefois dans l'encadrement où ils se trouvent placés dans l'ordre de bataille ; il leur indiquera le lieu où il se tiendra au commencement de la bataille ; s'il le peut , il les réunira pour leur donner des instructions verbales plus étendues.

Lorsqu'un général a l'offensive, il fait prendre position à ses troupes à mesure qu'elles arrivent en présence de l'ennemi ; mais ces dispositions ne sont que provisoires, il en prendra d'autres après avoir reconnu la position de son adversaire ; et afin de lui en dérober la connaissance, il ne fera exécuter les mouvemens de troupes auxquels ces nouvelles dispositions donneront naissance que la veille de la bataille, lorsque le jour commencera à baisser.

Le jour de la bataille, le général en chef se placera d'abord dans un endroit qu'il aura reconnu la veille et qu'il aura jugé le plus favorable ; il devra y être assez éloigné du feu, pour qu'il puisse donner son attention tout entière aux rapports qu'il recevra et aux ordres qu'il donnera.

S'il a l'offensive, il se rapprochera le plus qu'il le pourra du point où s'exécutera la principale attaque ; s'il garde la défensive, il est préférable qu'il se place d'abord vers le centre.

Quoi qu'il en soit, il serait très-avantageux que, de l'endroit où il se placera, on distinguât une partie du champ de bataille; car les grandes armées occupent actuellement trop de terrain pour que la vue puisse embrasser la totalité d'un champ de bataille; et si, par suite d'une disposition des lieux toute particulière, cela était possible, ce ne serait qu'imparfaitement à cause des distances, de la fumée, et quelquefois de la poussière, du brouillard ou de la pluie.

Une des circonstances qui ont le plus d'influence sur le succès étant la promptitude avec laquelle les rapports sont transmis au général, pour qu'il puisse donner ses ordres en conséquence, il ne se déplacera que quand il le jugera tout-à-fait nécessaire, et il laissera un officier à l'endroit qu'il quittera pour indiquer la direction qu'il aura prise. Il ne s'exposera jamais et ne dirigera jamais d'attaque partielle, s'il ne le juge indispensable pour rétablir des affaires en quelque sorte désespérées. On conçoit qu'en dirigeant lui-même des opérations partielles, il serait obligé de négliger momentanément les soins du commandement, ce qui pourrait avoir les conséquences les plus funestes. Immédiatement après la bataille, que le général ait été

vainqueur ou vaincu, ses occupations redeviendront de même nature qu'auparavant.

S'il a été vainqueur, il poursuivra l'ennemi à outrance (18) pour tâcher de le forcer à précipiter sa retraite; il composera, s'il le peut, son avant-garde de troupes fraîches. Si l'ennemi s'est retiré avant la fin du jour, il le poursuivra sur toutes les routes par lesquelles il se sera retiré, non-seulement tant que le jour durera, mais même la nuit, jusqu'à ce que l'arrière-garde ennemie ait forcé son avant-garde à prendre position.

Si l'ennemi ne s'est retiré que sur une seule route, le général dirigera par des chemins latéraux, et de chaque côté de la route, si cela est possible, un corps d'armée ou des forces moindres, selon qu'il le jugera convenable : la marche de ces corps donnant à l'ennemi la crainte d'être tourné, le contraindra probablement à évacuer les positions où son arrière-garde serait parvenue à tenir.

Ordinairement le désordre s'introduira dans l'armée ennemie au commencement de sa retraite : ce sera une suite naturelle de la difficulté qu'éprouvera le général ennemi à faire écouler, pendant la nuit qui suit la bataille, toutes ses troupes qui seront accablées de fatigues, un

grand nombre de bouches à feu et une grande quantité de munitions ; le tout sur des routes qui ne sont pas plus larges que quand les armées étaient beaucoup moins fortes et ne traînaient avec elles qu'une très-petite quantité d'artillerie.

Une poursuite vive et rapide, quand elle sera possible , procurera ordinairement au vainqueur plus d'avantages encore que le gain même de la bataille ; il fera un nombre plus ou moins grand de prisonniers, selon les circonstances ; presque tous les blessés de l'ennemi tomberont entre ses mains ; il lui prendra des bagages, des équipages, des voitures d'artillerie et du canon.

Le vainqueur, par suite des résultats du gain d'une bataille, conservera donc un beaucoup plus grand nombre de combattans que le vaincu ; l'ordre régnera dans son armée, le désordre dans celle de son adversaire. Le premier aura conservé tout le matériel de guerre que trainait son armée (a) ; le second en aura perdu une partie. Mais le plus grand avantage que le vainqueur retirera de la victoire sera, sans contredit, d'avoir acquis l'opinion ; car, jusqu'à ce

(a) Il est bien entendu qu'il faut en déduire les munitions consommées, les affûts et les voitures d'artillerie brisées pendant la bataille.

qu'un revers la lui ait fait perdre, l'effet moral qui en résultera agira constamment, non-seulement sur les armées qui sont en présence, mais même sur les cabinets des puissances belligérantes. Aussi les troupes victorieuses seront-elles remplies d'ardeur et de confiance, tandis que celles qui ont été vaincues seront abattues et découragées.

Lorsque les suites d'une bataille entre deux grandes armées ne présentent point les résultats que je viens d'indiquer, c'est que le vainqueur n'a pas su tirer parti de sa victoire, ou c'est une exception qui tient à des circonstances particulières.

Si le général victorieux croit pouvoir s'affaiblir sans inconvénient, il enverra des détachemens occuper le pays dans lequel il pénètre, et il y frappera des réquisitions pour solder et entretenir son armée. Au bout de deux ou trois jours de poursuite, il aura probablement acquis une connaissance assez exacte de la situation de l'armée ennemie, pour pouvoir presumer jusqu'où il pourra continuer de la poursuivre sans être contraint de s'arrêter.

S'il croit pouvoir pousser jusqu'à la capitale ennemie et s'en emparer, il s'y déterminera aussitôt; dès lors il n'enverra plus de détachemens

qu'à une assez petite distance, afin de pouvoir les réunir promptement, s'il se voyait contraint de livrer bataille avant que d'atteindre son but. Il fera en sorte que les garnisons des lieux d'étapes qui conduisent à son armée soient fournies par les troupes qui rejoignent (19) ; s'il dispose de milices, il les emploiera au même service et à bloquer les places qu'il devra masquer, en leur adjoignant toutefois quelques troupes de ligne. La prudence semblerait exiger qu'il laissât en un point central de sa ligne de communication (a) un détachement composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, plus ou moins fort, selon la longueur de cette ligne de communication, et selon les circonstances ; néanmoins si l'ennemi n'inquiète pas sérieusement ses communications, il n'en fera rien ; car l'absence de ce détachement pourrait lui faire perdre une bataille, si l'on en venait aux mains, et l'on a vu que les batailles, souvent sans résultats marquans avant les guerres de la révolution française, en auront d'immenses actuellement.

S'il parvient à s'emparer de la capitale du pays

(a) On appelle *ligne de communication* la route ou la rivière au moyen de laquelle l'armée communique avec les places où se trouvent ses dépôts de recrues, de matériel de guerre et de vivres.

ennemi, cette conquête lui procurera de très-grands avantages, tant à cause des ressources de toute espèce qu'il y trouvera réunies, que par suite de l'effet moral qui en résultera, effet favorable pour ses troupes, défavorable pour celles de l'ennemi. Il est possible aussi que le monarque, chassé de sa capitale, se décide à demander la paix, ou soit contraint d'accepter les conditions qu'on lui imposera.

Le général vaincu, pour diminuer les pertes qui résultent nécessairement d'une défaite, prendra les dispositions suivantes. Aussitôt que, désespérant du succès, il se sera décidé à se retirer, il enverra l'ordre à tout ce qui se trouve sur les routes qui conduisent à son armée, de rétrograder à l'instant, et aussitôt après il transmettra les ordres de retraite à ses généraux. S'il croit son adversaire dans le doute sur la résolution qu'il vient de prendre, et s'il le peut, il ne fera commencer le mouvement de retraite des corps qui sont en présence de l'ennemi, qu'à la nuit; dans le cas contraire, il le fera commencer immédiatement.

Les pertes qu'il éprouvera nécessairement dans cette circonstance seront plus ou moins fortes, selon la situation où l'aura mis sa défaite. L'ordre dans lequel se retireront les trou-

pes, et quelquefois même la direction de leur retraite, dans ce premier moment, lui sera souvent imposé par l'emplacement qu'elles occuperont dans l'ordre de bataille; il est d'ailleurs impossible qu'il ne règne pas un désordre plus ou moins grand dans l'exécution d'une telle opération; néanmoins voici les dispositions qu'il prendra et qu'il s'efforcera de faire exécuter.

S'il dispose de plusieurs routes, il se retirera de sa personne avec des troupes d'élite et la plus grande partie de ses forces par sa principale communication; il occupera les autres routes par des détachemens dont on ne saurait déterminer la force, puisque cela dépendra entièrement des localités et des circonstances. Il confiera l'arrière-garde, s'il le peut, à des troupes qui n'aient pas donné, et leur fera prendre position pendant que la retraite s'effectuera; il abandonnera des bagages, des voitures d'artillerie, et même du canon, plutôt que d'exposer des troupes à tomber au pouvoir de l'ennemi. Il prescrira aux commandans des détachemens qui se retirent par des routes latérales peu éloignées de celle sur laquelle il se trouve, de lui adresser un rapport chaque jour, et plus souvent, s'il est nécessaire; à ceux qui effectuent leur retraite sur des routes tout-à-fait divergen-

tes pour couvrir, par exemple, des provinces éloignées du théâtre actuel de la guerre, de ne lui adresser de rapports qu'à des époques qu'il déterminera, et par extraordinaire quand ils le jugeront nécessaire.

Un général qui effectue une retraite, que ce soit pour éviter une bataille, ou parce qu'il vient d'être battu, doit d'abord se proposer de ralentir la poursuite de l'ennemi, puis de le contraindre à s'arrêter, enfin de le réduire à la défensive : il devra donc défendre, aussi longtemps qu'il le pourra, avec son arrière-garde, les défilés, les rivières, toutes les positions qui sont susceptibles d'être défendues, et apporter tous ses soins à remettre de l'ordre parmi ses troupes.

Si la retraite s'effectue sur plusieurs routes rapprochées les unes des autres, les détachemens qui suivent des routes voisines de celle sur laquelle se retire le gros de l'armée, devront, dans la crainte d'être compromis, ne pas rester trop en arrière du mouvement de l'arrière-garde de cette partie principale de l'armée. Mais il n'y a pas réciprocité : ainsi, si l'un des détachemens dont je viens de parler est contraint de précipiter sa retraite, le général en chef ne sera pas ordinairement obligé de hâter la sienne ; il diri-

gera, si les localités le lui permettent, un détachement sur les communications du détachement ennemi qui a poussé le sien, et qui, cerné entièrement et attaqué par des forces très-supérieures, ne peut manquer d'être détruit ou d'essuyer de grandes pertes.

Le général tâchera aussi de trouver des localités favorables pour attaquer brusquement l'avant-garde ennemie, au moyen de troupes qu'il aura embusquées, afin de lui faire essuyer un échec. Ces sortes de retours offensifs réussissent ordinairement, parce qu'il est impossible qu'ils ne surprennent point l'ennemi; ils le rendent circonspect, et ramènent la confiance parmi les troupes.

Si le pays que le général évacue est éloigné de celui sur lequel il se retire, et qu'il ait la certitude de ne pas le réoccuper de long-tems, il abandonnera toutes les places fortes qui y sont en son pouvoir, après les avoir démantelées, parce que leur possession devient sans objet, et que les garnisons de ces places tomberaient nécessairement au pouvoir de l'ennemi, par suite d'attaques régulières ou de blocus suffisamment prolongés. S'il effectue sa retraite sur son territoire, il mettra en état de défense les places susceptibles d'être assiégées ou bloquées, et il com-

posera en grande partie leurs garnisons avec des milices.

S'il n'a ni assez de forces ni l'espoir d'en réunir assez pour livrer une nouvelle bataille avec quelque chance de succès ; s'il a d'ailleurs , en quelque sorte , la certitude d'être battu, en venant aux mains , même par des forces inférieures , à cause de la disposition morale de ses troupes et de celles de son adversaire , il prendra les mesures suivantes , lorsque le caractère des habitans et les localités le permettront.

Il tâchera de faire insurger les provinces au travers desquelles passe la ligne de communication de l'ennemi ; s'il ne peut y réussir , il tâchera du moins d'y créer des partis. Dans le même tems , il composera deux détachemens , chacun d'environ quatre mille hommes d'infanterie , cinq cents de cavalerie , et trois bouches à feu d'artillerie à cheval , du calibre de celles de l'ennemi ; il donnera le commandement de ces deux détachemens à deux généraux de brigade , hommes de cœur et de résolution qui seront indépendans l'un de l'autre.

Ils recevront pour instruction de se porter , par un circuit , sur les communications de l'ennemi , d'attaquer particulièrement ses convois de munitions et de les détruire , de s'emparer

des lieux d'étapes, de brûler les ponts en bois qui se trouvent sur sa ligne de communication, d'enlever les détachemens qui rejoignent, de faire très-peu de prisonniers, de les diriger aussitôt sur l'intérieur, et d'en confier la conduite à quelques cavaliers seulement et à des miliciens. Si l'artillerie leur faisait éprouver quelque retard qui pût compromettre le sort de leurs détachemens, ils l'abandonneraient à l'instant; car la réussite de leur opération dépend autant de la promptitude de leurs mouvemens que de l'audace de leurs entreprises.

Ces deux généraux auront carte blanche; ils pourront se réunir, s'il se présente une circonstance qui l'exige, mais habituellement leurs opérations seront séparées. Ils seront sans doute exposés à tomber entre les mains de l'ennemi; mais, en supposant que ce sort leur soit réservé, ils doivent avoir rempli leur mission avant même qu'on ne les ait fait poursuivre par des détachemens plus forts que les leurs.

Si l'on prend ces mesures dans des circonstances telles à peu près que je viens de les décrire; si les localités sont favorables, et que les généraux détachés agissent avec vigueur et célérité, en se conformant aux instructions qui leur ont été données, l'ennemi sera indubita-

blement contraint de s'arrêter d'abord et peut-être ensuite de rétrograder ; résultat de la plus grande importance, puisque c'est le tems qui manque ordinairement au vaincu pour réparer les pertes que lui fait éprouver sa défaite. Ces dispositions n'ayant jamais été prises, que je sache, je vais indiquer quelques campagnes de ces derniers tems, pendant lesquelles on pouvait s'en promettre d'heureux résultats. On trouvera ainsi l'exemple réuni au précepte.

En 1812, si Koutousof eût pris ces dispositions immédiatement après la bataille de la Moskwa, il aurait empêché Napoléon de pénétrer jusqu'à Moskou ; et s'il les eût prises aussitôt après l'arrivée de Napoléon dans cette capitale, il l'aurait contraint à rétrograder sur-le-champ (a). En effet, depuis Smolensk jusqu'à Moskou, si l'on en excepte les garnisons de Wiazma, Gjatzk et Mojaïsk, déjà très-faibles, celles des autres étapes n'étaient que de cent fantassins retranchés dans une maison.

(a) Il était impossible de prévoir la prolongation du séjour de Napoléon à Moskou, parce que c'était un événement hors de toutes les probabilités ; et Koutousof avait le plus grand intérêt à contraindre Napoléon à quitter Moskou avant que les troupes françaises, qui étaient harassées par les fatigues et par les privations, et qui avaient un si grand besoin de repos, eussent eu le tems de se refaire.

La présence de quelques partisans de cavalerie avait contraint Napoléon à ne faire partir de Smolensk que des convois de quinze cents hommes : qu'aurait-ce été si l'on eût attaqué sa ligne de communication avec des détachemens d'environ quatre mille cinq cents hommes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ? En quelques jours ils auraient détruit tous les ponts, pris tous les convois ; ils se seraient emparés de tous les lieux d'étape ; ils auraient entièrement intercepté la communication entre Smolensk et Moskou, et Napoléon, n'ayant pas assez de forces pour en employer une quantité suffisante à la rétablir, aurait été obligé de rétrograder en toute hâte. Les Français n'occupant dans tout le pays que la seule route de Smolensk à Moskou, les détachemens russes n'auraient éprouvé aucun obstacle pour arriver jusqu'à portée de canon de cette route. On doit remarquer que l'on pouvait faire aussi des tentatives contre les communications d'Orsza et de Witepsk à Smolensk.

En 1813, on pouvait attaquer aussi les communications de Napoléon lorsqu'il occupait la Saxe ; les détachemens chargés de cette opération auraient débouché de la Bohême. Les circonstances n'étaient d'ailleurs point aussi fa-

vorables qu'en 1812 pour exécuter cette tentative.

En 1796, lorsque Buonaparte conquît le nord de l'Italie avec une si grande rapidité, on n'aurait pu attaquer ainsi ses communications, parce que sa ligne de communication, resserrée entre les Alpes et le Pô, était coupée par de nombreuses rivières qui coulent des montagnes vers le fleuve.

Dans le chapitre précédent, j'ai indiqué l'opiniâtreté sur les champs de bataille comme une des qualités les plus nécessaires aux généraux; mais chez ceux qui commandent en chef l'opiniâtreté doit être raisonnée.

L'opiniâtreté a sans doute fait gagner plus d'une bataille, et le défaut contraire en a fait perdre encore davantage. Plus d'un général n'a été battu que pour s'être persuadé qu'il avait perdu la bataille, et pour avoir employé à couvrir sa retraite des troupes qui, s'il les eût fait donner, lui auraient procuré la victoire. Mais peut-on poser le principe qu'on ne doit jamais désespérer du gain d'une bataille tant qu'il reste des soldats aux drapeaux? Je ne le pense pas; car les circonstances peuvent devenir telles pendant une bataille, que le général n'ait presque plus de chances d'obtenir la victoire, et que s'il

d'illèze de se retirer pour faire de nouveaux efforts, il s'expose à tout perdre, dans l'espérance d'un succès qui ne serait point selon les probabilités de la guerre, et qui d'ailleurs n'offrirait point une compensation suffisante des dangers auxquels il s'expose : Leipzig en offre un exemple.

Les circonstances politiques dans lesquelles se trouve un général déterminent quelquefois sa conduite : le revers de Marengo ne fit perdre à l'empereur d'Allemagne que l'Italie; si Buonaparte eût été vaincu, il eût perdu le pouvoir et peut-être la vie; tout était donc pour lui dans la victoire, et il devait faire donner jusqu'à son dernier soldat pour tenter de l'obtenir. Je ne cite d'ailleurs cet événement que sous le point de vue politique; car quelle que fût la situation particulière du général français, il devait, ainsi qu'il le fit, s'efforcer d'arracher la victoire aux Autrichiens avec le secours de la division Desaix qui arriva si à propos.

A Waterloo, Napoléon se trouvait dans une situation politique analogue à celle de Marengo; néanmoins, il poussa l'opiniâtreté trop loin : on sait quel en fut le résultat.

Un général qui commande une petite armée peut se permettre, un jour de bataille, d'épuiser

ser tous ses moyens pour obtenir la victoire ; même lorsque les chances de succès sont devenues entièrement favorables à son adversaire , et de considérer avant tout la gloire et l'honneur des armes. En supposant même qu'il perde la plus grande partie de son armée , son gouvernement peut réparer ses pertes ou faire marcher une nouvelle armée pour le secourir. Condé à Nordlingen , après avoir été battu successivement à sa droite et à son centre , se porta à sa gauche ; il y donna une nouvelle activité au combat , et , contre les probabilités , il obtint la victoire : Condé est louable , il commandait une petite armée.

Un général qui commande une grande armée , telle que celles que l'on a employées dans ces derniers tems , est dans une position tout-à-fait différente : s'il épuise tous ses moyens pour obtenir la victoire , lorsque les chances sont devenues entièrement favorables à son adversaire , et qu'il soit vaincu , il éprouvera des pertes énormes que son gouvernement sera dans l'impossibilité de réparer. L'envahissement et peut-être l'asservissement de son pays seront la suite de sa défaite.

Si Koutousof ne se fût pas retiré dans la nuit qui suivit la bataille de la Moskwa , et qu'il eût

livré une nouvelle bataille le lendemain, il l'eût perdue selon toutes les apparences, et la Russie était asservie.

Les causes morales exercent beaucoup d'influence sur les grandes armées, celles qui sont dépendantes du général en chef sont les plus importantes.

Indépendamment de ces influences, les troupes en éprouvent de très-vives, lorsqu'elles rencontrent des corps qui viennent de battre l'ennemi, ou qui se retirent après avoir été battus ou qui sont en déroute ; et lorsqu'elles apprennent les succès ou les revers dans les combats partiels auxquels elles n'ont point assisté.

Lorsqu'un général déjà connu par des succès prend le commandement d'une grande armée, la confiance des troupes lui étant acquise, elles deviennent beaucoup meilleures que si elles étaient commandées par un général inconnu, ou qui ne serait connu que par des revers ; aussi, à égalité de talens, le premier a-t-il infiniment plus de chances d'obtenir des succès que n'en aurait le second.

Les causes morales exercent plus d'influence sur les grandes armées que sur les petites. En effet, dans les grandes armées, les sentimens ( autres que l'attachement ) que les troupes

éprouvent pour le général en chef ont plus de force, parce qu'elles le voient plus rarement. Chaque corps d'armée éprouve les mêmes influences morales qu'une petite armée, et les esprits y sont en outre agités, ainsi que je l'ai dit, par la nouvelle des succès ou des revers qu'ont éprouvés les autres corps, et par la rencontre de troupes victorieuses, ou qui viennent d'être battues. Les succès y exaltent donc davantage le moral des troupes; ils font naître non-seulement la confiance des régimens les uns à l'égard des autres, mais même celle des corps d'armée entre eux, résultats qui exercent une grande influence sur la bonne conduite des troupes. Par des raisons contraires, les revers produisent plus de découragement dans les grandes armées que dans les petites.

Un général en chef, sans capacité, qui prendrait de mauvaises dispositions, mais qui commanderait une armée habituée à vaincre, et dans laquelle régnerait par conséquent la confiance entre les régimens et entre les corps d'armée, et qui livrerait bataille à une armée remplie du souvenir de revers récents, ou qui depuis long-tems n'aurait pas fait la guerre; un tel général serait néanmoins presque certain d'obtenir la victoire. La valeur des troupes réparerait ses fautes, s'il la

mettait en action, en les engageant vigoureusement.

Je suppose, par exemple, que ce général ait été attaqué sur un point par des forces d'un tiers ou même de moitié supérieures à celles qui s'y trouvent, et que néanmoins il ait été vainqueur, ne semblerait-il pas qu'aucune combinaison ne pourrait lui devenir fatale ? Il finirait pourtant par essayer des revers s'il se tenait constamment sur la défensive, et s'il ne profitait jamais des succès que lui procure la valeur de ses troupes, parce qu'il ne leur inspirerait plus que de la défiance, et qu'il perdrait la réputation des armes, cette partie si essentielle de la force des armées : son adversaire gagnerait dans le même tems la confiance de ses troupes, améliorerait leur moral, acquerrait l'opinion et maintiendrait la réputation des armes.

Si, au contraire, une armée habituée à vaincre est commandée par un général habile, couvert de lauriers, qui inspire aux troupes une confiance entière, et dont la présence les remplit d'enthousiasme ; ce général sera vainqueur s'il livre bataille : il doit donc employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour contraindre son adversaire à en venir aux mains.

Pour obtenir ce résultat, il formera les entre-

prises les plus hardies, et ne craindra pas d'exposer ou même de perdre momentanément ses communications ; certain non-seulement qu'il les rétablira après la victoire, mais que, s'il remporte une victoire complète, il ruinera tellement les affaires de la puissance contre laquelle il combat, qu'elle ne pourra plus les rétablir.

Le commandement verbal sur les champs de bataille, depuis le grade de caporal jusqu'à celui de maréchal-de-camp, ne saurait être bien exercé que par des hommes de guerre. Mais on conçoit que dans les grades plus élevés de général de division, de commandant de corps d'armée et surtout de commandant en chef d'une petite ou d'une grande armée, le commandement pourrait être exercé par un homme qui débiterait dans la carrière des armes, si la nature l'avait heureusement organisé ; car c'est d'elle surtout que l'on tient les qualités nécessaires pour bien exercer ces derniers commandemens.

Hors des champs de bataille, le commandement du général des grandes armées de ces derniers tems ne s'exerce que par écrit, sauf quelques circonstances exceptionnelles, à cause des distances auxquelles il faut envoyer des ordres. C'est un travail de combinaison d'après des données positives, en ce qui concerne son armée,

et souvent conjecturales, dans ce qui a rapport à l'armée ennemie et à la topographie du pays qui est le théâtre de la guerre. Dans le chapitre précédent, j'ai donné à cette partie du commandement le nom de *travail du cabinet*, et j'ai indiqué les qualités qui étaient nécessaires pour bien l'exercer.

Le commandement des grandes armées, telles qu'elles sont constituées actuellement, exige des qualités très-différentes de celles qui étaient nécessaires au commandement des petites armées du tems de Turenne et de Condé.

Le général, commandant en chef d'une grande armée, donne presque tous ses ordres et presque toutes ses instructions par écrit à ses généraux; ce n'est guères que la veille ou le jour d'une bataille qu'il leur donne verbalement des ordres et des instructions, parce qu'alors tous ses corps d'armée se trouvent réunis dans un petit espace de terrain. Le général commandant en chef d'une petite armée, ayant au contraire presque toujours tout son monde en quelque sorte sous ses yeux, donnait beaucoup plus d'ordres et d'instructions verbalement que par écrit.

Le premier a rarement le tems d'assister aux combats partiels; il ne le pourrait d'ailleurs que lorsqu'ils sont livrés à peu de distance du lieu

où il se trouve ; les succès qu'il obtient et les revers qu'il essuie dépendent pourtant des succès ou des revers de ses corps d'armée. Dans les batailles , la victoire ou la défaite dépend également des succès ou des revers de ses corps d'armée, et pourtant il ne peut assister à toutes leurs opérations , puisqu'il ne saurait être dans plusieurs lieux en même tems ; il ne le doit même point, puisqu'il faut qu'il emploie tout son tems à coordonner ces opérations : aussi lui arrive-t-il quelquefois d'apprendre qu'il a gagné une bataille qu'il croyait perdue, et réciproquement. Le second pouvait assister à tous les combats partiels qui se livraient, puisqu'il en avait le loisir, et qu'il avait presque toujours sa petite armée réunie près de lui. Dans les batailles, il pouvait ordinairement tout voir par ses yeux, et très-souvent donner sur-le-champ des ordres pour profiter d'un succès ou pour réparer un revers.

L'un, absorbé par le travail du cabinet, ne peut guère donner que des ordres généraux, ne peut et ne doit s'occuper avec détail de travaux militaires que dans des circonstances très-particulières ; l'exécution en est confiée aux généraux qui commandent les corps d'armée, les corps de cavalerie, l'artillerie et le génie, chacun en ce

qui le concerne. L'autre, au contraire, s'occupait principalement de travaux militaires, assistait aux opérations les plus importantes, et payait souvent de sa personne.

Le général de la grande armée ne peut qu'avec les plus grandes difficultés rétablir ses affaires, s'il a perdu complètement une bataille, et que dans le cas seulement où son gouvernement peut faire de grands sacrifices d'argent, d'hommes, de chevaux et de matériel de guerre, ou que s'il est secouru par une puissance alliée. Le général de la petite armée avait bientôt reçu de son gouvernement tout ce qui lui était nécessaire pour réparer ses pertes.

Le premier est bien plus exposé aux chances de la fortune que ne l'était le second.

De tout ce qui précède, on conclura que depuis que l'on suit un nouveau système de guerre et que l'on emploie de grandes armées, la fortune a plus d'influence sur les résultats; que l'effet moral produit sur les troupes par les succès ou par les revers, est plus grand; que le commandement des grandes armées exige des qualités très-différentes de celles qui étaient nécessaires pour commander de petites armées; que l'offensive offre actuellement de nouveaux avantages encore qui résultent de ce que la rapidité

des mouvemens et l'étendue de terrain qu'occupent les troupes, empêchent presque toujours le général qui garde la défensive d'être instruit assez tôt des entreprises de son adversaire, pour qu'il puisse prendre en tems utile les mesures nécessaires pour s'y opposer ; que le général qui prend l'offensive peut toujours forcer son adversaire à recevoir une bataille ou à se mettre en pleine retraite ; qu'actuellement le gain des batailles procure des avantages incomparablement plus grands qu'avant la révolution française, parce que les mouvemens des troupes s'exécutent avec plus de facilité et de rapidité, parce que les places fortes n'opposent plus les mêmes obstacles, parce que les retraites sont devenues plus difficiles et plus désastreuses, parce que le tems et les ressources nécessaires en argent, en hommes, en chevaux et en matériel de guerre, manquent presque toujours pour réparer le désastre qui résulte de la perte d'une grande bataille ; qu'enfin actuellement les succès conduisent à de plus grands résultats, les revers à de plus grands désastres.

Les guerres de Napoléon peuvent être citées à l'appui de ces conclusions. Si la campagne de France, en 1814, semble faire une exception sous certains rapports, on doit l'attribuer à ce

que les opérations de Napoléon étaient bien conduites, tandis que celles de Schwartzenberg l'étaient si étonnamment mal, qu'on a présumé que des instructions secrètes de son cabinet l'avaient empêché de tirer parti des grands moyens dont il disposait.

---

## **ARGUMENT.**

A quoi servent les places fortes. Leur importance a varié. Le rôle qu'elles ont joué, depuis que l'histoire nous transmet le récit des événemens, offre des caractères particuliers pendant trois périodes de tems bien distinctes. Etat dans lequel se trouvent l'attaque et la défense des places. Avantages et inconvéniens que présentent actuellement les places fortes. Le système de l'établissement des places fortes doit dériver du système de guerre. Quel est celui qu'il faudrait adopter actuellement. Rôle que joueront à l'avenir les capitales des grandes puissances qui se feront la guerre. Doit-on fortifier les capitales. Il est avantageux à l'Angleterre d'avoir une capitale riche, peuplée, où se concentre presque tout son commerce; il est nuisible à la France d'avoir une telle capitale. La France devrait avoir une seconde capitale qui serait sa capitale militaire.



## CHAPITRE VII.

### DES PLACES FORTES, PARTICULIÈREMENT DANS L'ÉTAT ACTUEL DE L'ART DE LA GUERRE.

Les places fortes servent à occuper des points importants, à conserver ou à intercepter des communications essentielles; elles servent de dépôts pour le matériel de guerre; elles peuvent, selon leurs dimensions, servir de refuge à un nombre de troupes plus ou moins grand.

L'importance des places fortes a varié selon qu'il a été plus ou moins difficile de s'en emparer, selon la force et la mobilité des armées, selon le nombre et la facilité des communications dans les pays où elles sont situées. Enfin le degré d'importance des places fortes dépend souvent aussi des circonstances de la guerre: par exemple, elles auront plus d'importance lorsqu'une nation dont on a envahi le territoire seconde les troupes régulières et prend part à la guerre, que si elle n'y prend pas part.

Depuis que l'histoire nous transmet le récit

des événemens, le rôle que les places fortes ont joué offre des caractères particuliers pendant trois périodes de tems bien distinctes. La première période comprend les tems antérieurs à l'emploi des armes à feu ; la deuxième, les tems qui se sont écoulés depuis l'époque où l'on a commencé à se servir d'armes à feu jusqu'à l'époque des perfectionnemens de l'attaque des places par Vauban ; et la troisième les tems écoulés depuis ces perfectionnemens jusqu'à nos jours.

Ce fut pendant la première période que l'importance des places fortes fut la plus grande ; pendant la seconde elle diminua, parce que l'adoption des armes à feu fut plus favorable à l'attaque qu'à la défense : elle diminua encore pendant la troisième période, parce que l'attaque acquit une grande supériorité sur la défense, par suite des perfectionnemens de l'attaque par Vauban. Le plan de cet ouvrage ne me permettant point de parler avec détail de l'attaque et de la défense des places, je ferai seulement quelques réflexions sur l'état dans lequel se trouve actuellement cette partie de l'art.

Dans l'attaque des places, le général en chef exerce moins d'influence sur la réussite que dans les autres opérations de la guerre. Le succès

dépend principalement des travaux de l'artillerie et du génie ; le courage des troupes n'est en quelque sorte que secondaire. On doit procéder avec toute la promptitude possible , mais méthodiquement ; et souvent , loin d'abrégér le siège , on le prolonge en voulant exécuter trop tôt des actions de vigueur , au lieu de suivre la marche de l'expérience , qui est presque toujours la meilleure et la plus prompte : beaucoup d'exemples le prouvent.

Dans la défense des places , au contraire , l'artillerie et le génie ont moins d'influence ; le commandant de la place et le courage des défenseurs en ont davantage. Si le commandant est brave et audacieux , s'il a une garnison déterminée , s'il parvient à la pénétrer de son esprit , et qu'il exécute des sorties fréquentes et vigoureuses , particulièrement quand l'ennemi est parvenu sur les glacis , il prolongera la défense. On pourrait dire que les places doivent être attaquées par des procédés méthodiques que l'art enseigne , et qu'elles se prennent principalement avec la sape et du canon ; tandis qu'elles ne peuvent être bien défendues qu'avec des baïonnettes.

J'ai dit que les perfectionnemens de l'attaque par Vauban avaient contribué à diminuer l'im-

portance des places fortes; d'autres causes encore, résultant des changemens survenus dans l'art de la guerre (a) pendant les guerres de la révolution française, ont contribué aussi à diminuer cette importance. Pendant ces guerres, les armées furent plus nombreuses qu'elles ne l'avaient encore été depuis l'invention de la poudre; les tentes disparurent, ainsi que je l'ai dit, et furent remplacées par le bivouac; l'absence de magasins de vivres ne fut plus un obstacle aux mouvemens des troupes, facilités d'ailleurs par des communications beaucoup plus nombreuses et meilleures; le soldat pourvut à ses besoins par la maraude; on se procura, en levant des contributions et en frappant des réquisitions, l'argent et tous les objets nécessaires à l'entretien des troupes: la guerre ne fut plus onéreuse qu'au vaincu; elle enrichit le vainqueur.

Dans cet état de choses, les places fortes n'arrêtaient plus le mouvement des armées (20); on se contenta de les bloquer ou de les faire observer, et l'on emploie rarement à cette opération

(a) J'ai publié sur ce sujet une brochure intitulée : *Des Changemens survenus dans l'art de la guerre depuis 1700 jusqu'en 1815; conséquences de ces changemens, relativement au système des places fortes.*

plus de troupes qu'elles n'en contiennent, souvent beaucoup moins. Cela est fondé en raison ; en effet , un tiers de la garnison monte ordinairement la garde , un tiers la descend , et l'on ne peut plus disposer que du tiers de la garnison pour exécuter les sorties. Le commandant de la place n'ose d'ailleurs perdre de vue ses fortifications dans la crainte d'être coupé , car il n'est jamais instruit exactement de la force du corps qui forme le blocus ; mais il sait que ce corps doit être supérieur à sa garnison en cavalerie et en artillerie de campagne, ce qui permet à celui qui le commande de se porter rapidement sur le flanc et sur les derrières des sorties , si elles s'éloignent des fortifications qui les protègent. Les places qui peuvent être ravitaillées par mer forment seules une exception ; il faut que le corps qui les bloque soit plus fort que la garnison ; aussi doit-on se décider à les assiéger , si on le peut. Les guerres de la révolution française offrent un grand nombre d'exemples à l'appui des opinions que je viens d'émettre.

Toutefois , ces réflexions sur les résultats du nouveau système de guerre , surtout relative-ment au système des places fortes , ne s'appliquent qu'aux guerres régulières. Celles de Napoléon en Russie et en Espagne , par exemple ,

ne pouvaient qu'appauvrir le vainqueur et le vaincu ; et dans cette dernière guerre il fallait nécessairement s'emparer des places fortes, puisqu'elles servaient d'appui aux insurrections, et qu'elles étaient défendues par les habitans.

L'espèce des places fortes, leur nombre et le choix des lieux où l'on doit les établir dépendent du rôle qu'elles sont appelées à jouer, et ce rôle a subi des modifications par suite des grands changemens que le système de guerre a éprouvés pendant les guerres de la révolution française.

Enumérons les avantages et les inconvéniens que présentent actuellement les places fortes.

Lorsque les pays où se trouvent les places fortes sont devenus le théâtre de la guerre, ou qu'ils sont insurgés, elles sont utiles à leurs possesseurs, comme dépôts, pour mettre en sûreté le matériel de guerre, les approvisionnemens de vivres, et pour établir des hôpitaux ; elles servent à assurer des communications essentielles, à procurer des passages sur des fleuves ou sur des rivières, et à en intercepter la navigation ; elles peuvent être situées de manière à ce qu'un général puisse, avec leur appui, changer sa ligne d'opérations.

Si les pays où elles se trouvent sont envahis

par l'ennemi, elles lui causent quelquefois du retard ou de l'embarras, en le forçant à un détour, mais rarement; car il existe actuellement une si grande quantité de routes que l'on peut ordinairement éviter de passer par une place sans allonger beaucoup son chemin : il faut pourtant en excepter des chaînes de montagnes escarpées, dans lesquelles il n'y a pour les voitures qu'un petit nombre de routes, tracées quelquefois dans des gorges si étroites qu'une forteresse peut en intercepter entièrement le passage. C'est ainsi, par exemple, que Bellegarde, dans les Pyrénées, intercepte la seule route de voitures qui conduise de la Catalogne dans le Roussillon; et que, dans les Alpes, la forteresse de Lesseillon, nouvellement construite par le roi de Sardaigne au pied du mont Cénis, et celle de Briançon, que la France possède sur le mont Genève, remplissent le même objet en fermant les seules routes de voitures qui conduisent d'Italie en Savoie et en Dauphiné.

Les places fortes peuvent, dans des circonstances critiques, servir de refuge à un nombre plus ou moins grand de troupes, selon leurs dimensions, mais un général ne doit s'enfermer ainsi dans une place, s'il sait qu'il y sera blo-

qué, que dans le cas seulement où ce serait l'unique ressource qui lui restât pour ne pas être contraint à mettre bas les armes. C'est en effet une extrémité à laquelle il se trouvera probablement réduit, par suite de cette résolution, et cela d'autant plus tôt que ses troupes, étant plus nombreuses, auront eu plus vite consommé les vivres de la place.

Je ne sais si, au nombre des avantages que procurent les places, je dois mettre l'appui qu'elles peuvent donner aux insurrections des habitans contre des troupes victorieuses qui viennent occuper leur pays. L'insurrection paraît être plus libre dans ses mouvemens quand elle éclate dans un pays où il n'y a point de places fortes pour la seconder ; s'il y en a, l'ennemi finit par s'en emparer, et l'insurrection en est découragée : ces réflexions ne s'appliquent qu'aux insurgés qui se bornent à faire la guerre de partisans, et ne sont soutenus par aucune troupe réglée ; tels, par exemple, qu'étaient les insurgés de la Navarre pendant la guerre de la Péninsule.

Une place peut, par extraordinaire, couvrir l'aile d'une armée ou lui servir d'appui un jour de bataille. Dans ce dernier cas, elle rend le même service qu'un fleuve, un lac, une mer,

une montagne escarpée , à laquelle s'appuierait cette aile ; mais elle deviendrait très-nuisible si l'on perdait la bataille , parce que les fuyards chercheraient à s'y réfugier.

On ne saurait compter au nombre des avantages que procurent les places , la diminution qu'elles font éprouver à une armée victorieuse qui est obligée de les bloquer ou de les masquer : je ferai voir que c'est alors , au contraire , qu'elles deviennent ordinairement nuisibles à leurs possesseurs.

Les places qui peuvent être secourues et ravitaillées par mer offrent , toutes choses égales d'ailleurs , des avantages beaucoup plus grands que les autres , lorsque leurs possesseurs sont maîtres de la mer ; en effet , elles ne peuvent être prises par famine , et si l'on ne veut pas en entreprendre le siège , ou qu'on ne le puisse pas , on est ordinairement obligé de les faire bloquer par des forces supérieures à celles de la garnison.

Quelques places maritimes offrent des avantages qui tiennent à leur situation particulière et aux circonstances politiques dans lesquelles se trouvent placés leurs possesseurs. Le rocher de Gibraltar , imprenable entre les mains des maîtres de la mer , est tout à la fois un vaste en-

trepôt de commerce et une station maritime fort importante en tems de guerre : Malte leur offre les mêmes avantages.

C'est au moyen de la place maritime d'Alger que le dey, ce chef de pirates, maintenait sous sa domination trois vastes provinces, et qu'il bravait les puissances européennes. Toutefois, cette place n'aurait pas joué un rôle aussi important sans le désaccord de ces puissances, et s'il n'avait été nécessaire de faire de très-grandes dépenses pour organiser une expédition maritime qui pût transporter le personnel, le matériel et les approvisionnemens d'une armée destinée à en entreprendre le siège.

Dans l'état actuel de l'art, les places fortes ne me paraissent pas pouvoir rendre d'autres services que ceux dont je viens de faire l'énumération.

Si les places fortes sont utiles à leurs possesseurs dans les circonstances que je viens d'indiquer, il y en a d'autres où elles leur deviennent nuisibles ; néanmoins, si elles étaient bien situées, et que leur système fût en harmonie avec le système de guerre en usage, et si l'on prenait les mesures nécessaires pour en tirer tous les avantages qu'elles peuvent procurer, ces avantages l'emporteraient de beaucoup sur les incon-

vénien. Mais les places ayant été construites à différentes époques, par divers souverains, et ayant changé de possesseurs en même tems que les pays où elles se trouvent, il a pu en résulter, dans certains pays, une disposition de places telle que, dans leur ensemble, elles soient devenues plus nuisibles qu'utiles.

Les places fortes ne jouent aucun rôle lorsque leurs possesseurs, ayant l'offensive, portent la guerre sur le territoire ennemi; elles leur sont utiles, et quelques-unes peuvent même jouer un rôle plus ou moins important, selon les circonstances, quand le pays où elles se trouvent est le théâtre de la guerre; j'ai indiqué les services qu'elles peuvent rendre alors. Au contraire, lorsque l'ennemi, ayant occupé ce pays, les tient bloquées, et qu'elles doivent nécessairement tomber en son pouvoir, elles deviennent nuisibles; elles le deviennent, parce qu'alors, excepté pour les places maritimes qui peuvent être secourues lorsque ceux qui les possèdent sont maîtres de la mer, on peut presque toujours les bloquer, ainsi que je l'ai fait voir, avec une quantité de troupes tout au plus égale à celle de leurs garnisons, quelquefois moindre.

On doit d'ailleurs considérer que le général qui envahit un pays est obligé de laisser des

troupes sur les derrières de son armée, pour assurer ses communications, pour maintenir dans l'obéissance les habitans des pays qu'il vient d'occuper, pour faire acquitter les contributions et rentrer les réquisitions ; la présence, et même la coopération des troupes employées au blocus des places, lorsque cela est possible, dispensent d'en employer autant pour ce service.

La garnison des places peut et devrait même être composée en partie de milices, mais une partie des troupes de blocus peuvent aussi être des milices. Ainsi, en définitive, le blocus des places fortes cause ordinairement une diminution moins grande dans l'armée qui exécute cette opération, que n'en ont occasionné dans l'armée opposée les garnisons laissées dans les places.

Mais c'est surtout lorsqu'elles capitulent, et que leurs garnisons sont prisonnières, que ces places deviennent funestes à leurs anciens possesseurs : une partie des troupes qui les bloquaient viennent renforcer l'armée envahissante ; et le matériel qu'elles contiennent peut être de la plus grande utilité au général de cette armée, auquel il est si avantageux d'en trouver sous sa main, au lieu de le faire venir de très-loin. Enfin, ces places peuvent lui rendre de grands

services comme dépôts ; pour maintenir les pays conquis dans le devoir ; pour assurer ses communications, ou pour lui donner passage sur un fleuve ou par une gorge de montagne.

Les places, quoique bloquées par l'ennemi, conservent au contraire plus ou moins d'importance, lorsque l'on a l'espoir de pouvoir les débloquent avant l'époque présumable de leur capitulation, selon le rapport entre la quantité et la qualité des troupes qui bloquent et qui sont bloquées, selon l'importance de la position de ces places, enfin selon l'espèce et la quantité de matériel de guerre qu'elles contiennent.

Quoiqu'on ne doive point mettre au nombre des inconvéniens des places fortes, les fautes que les généraux mauvais ou médiocres peuvent commettre à leur occasion, les conséquences de ces sortes de fautes sont quelquefois si funestes qu'il serait nécessaire d'en parler, lors même que le sujet traité dans ce chapitre ne le réclamerait pas impérieusement.

Je dirai donc que l'on pourrait citer beaucoup d'exemples de généraux qui, pour mettre garnison dans des places, pour les couvrir, pour les ravitailler, pour conserver leurs communications avec ces places, ou enfin pour se mettre sous leur protection, ont commis des

fautes énormes ; et ces fautes ont eu pour conséquences, l'abandon de la campagne à leurs adversaires , des retraites désastreuses, des pertes de batailles , ou enfin la perte entière de leur armée , contrainte d'abord de se renfermer dans les places, et succombant bientôt après avec elles.

Ce que je viens de dire des inconvéniens que présentent les places fortes est inhérent à leur nature, et ces inconvéniens se feraient sentir lors même que le système de ces places serait parfait. Mais elles peuvent présenter d'autres inconvéniens encore résultant du mauvais choix de leur emplacement, de leur trop grand nombre, de ce que le système de ces places serait mauvais, de la nécessité d'en composer entièrement les garnisons avec des troupes de ligne , à défaut d'une milice destinée à y faire le service habituel.

Toutes les places fortes qui n'ont pas un but d'utilité incontestable et suffisant, dans des circonstances de guerre raisonnablement présumables, sont par cela même nuisibles : en effet , elles ont coûté beaucoup si on les a entretenues ; elles tombent bientôt au pouvoir de l'ennemi, si on les a négligées ; et quel que soit l'état dans lequel elles se trouvent, leurs garnisons affaiblissent l'armée sans aucun but d'utilité.

Il ne suffit pas que chaque place, en particulier, remplisse les conditions d'utilité désirables pour que, considérées dans leur ensemble, elles soient avantageuses à leurs possesseurs ; beaucoup de points satisferaient à ces conditions dans notre Europe si peuplée, et où il y a actuellement une si grande quantité de routes : il faut aussi qu'elles ne soient pas trop nombreuses, sans quoi les frais de leur entretien et du matériel de guerre qu'il faut y conserver ; l'impossibilité de les mettre toutes en état, dans l'incertitude du point où l'on sera attaqué ; l'impossibilité de les garnir de troupes, ce qui emploierait la totalité ou une très-grande partie de l'armée, et vous mettrait à la merci de vos ennemis, surtout dans un pays qui n'a pas de milices ; la certitude de voir tomber une partie de ces places au pouvoir de l'ennemi en fort peu de tems, s'il envahit brusquement votre territoire ; toutes ces circonstances réunies pourraient les rendre nuisibles dans leur ensemble (21).

Aux inconvéniens que les places présentent lorsqu'elles sont trop nombreuses, on doit ajouter ceux qui résultent de leur mauvaise disposition : ainsi elles peuvent être agglomérées sur une partie du territoire, tandis qu'il n'y en aurait pas sur d'autres points où elles seraient plus

nécessaires. C'est ainsi qu'elles sont disposées sur la frontière du nord de la France, et elles contiennent les principaux arsenaux, les principaux dépôts de matériel de guerre, et les principales manufactures d'armes; lors même donc qu'elles ne seraient pas trop nombreuses, elles pourraient devenir très-nuisibles dans certaines circonstances, parce que cette zone, dans laquelle elles se trouvent, ne servira plus que momentanément de théâtre de la guerre.

Les tems où l'on faisait *une lieue en quatorze heures*, et où l'on assiégeait des places pour faire quelque chose, sont passés. Ceux où l'on étalait une armée sur une frontière pour tout couvrir, et où l'on s'avancait ainsi en faisant des sièges ne le sont pas moins.

On ne saurait changer la nature des choses : on ne saurait empêcher que, après avoir gagné sur la frontière du nord une bataille décisive, l'ennemi n'atteignit promptement Paris, comme les alliés atteignirent cette capitale, après la bataille de Waterloo; les Français, Vienne et Berlin, après les batailles d'Ulm et d'Iéna.

Aucune disposition de places ne peut empêcher une armée victorieuse de pénétrer sur le territoire de l'armée vaincue, excepté si ces places ferment complètement des gorges de

montagnes par lesquelles il faille absolument passer.

Si les places sont agglomérées sur la frontière, l'armée victorieuse, aussitôt qu'elle les a dépassées, fait la guerre dans un pays où il n'y en a plus : la campagne de France, en 1814, en offre un mémorable exemple. Si, au contraire, les places étaient distribuées avec intelligence sur les parties du territoire qui peuvent être exposées à une invasion, il s'en trouverait nécessairement sur le théâtre de la guerre; et, comme toutes les batailles ne sont pas décisives, ces places pourraient alors rendre de grands services : c'est ce qui serait arrivé en 1814, s'il y en avait eu sur cette partie du territoire français, qui devint le théâtre de la guerre.

Lorsqu'un état est trop faible pour être indépendant, il est obligé de contracter des alliances. Ses places fortes ont principalement pour but de mettre en sûreté son matériel de guerre et de servir de refuge à ses troupes, s'il est attaqué inopinément par un voisin puissant, jusqu'à ce que ses alliés puissent le secourir. Elles doivent d'ailleurs occuper les points les plus importants, sous le rapport militaire, pour donner plus de poids à son alliance. Ainsi, l'alliance du roi de Sardaigne serait importante pour la France ou

pour l'Autriche, si la guerre éclatait entre ces deux puissances, non-seulement à cause des troupes et du matériel de guerre que ce monarque peut mettre dans la balance, mais parce qu'il occupe avec des forteresses les passages des Alpes par lesquels on communique de la France avec l'Italie et réciproquement : voilà pourquoi le grand Frédéric l'appelait *un roi de situation*.

Les états qui sont indépendans doivent avoir un système de places fortes calculé pour la défense de leur territoire, sans avoir égard à leurs alliances, puisque des circonstances imprévues peuvent les leur faire perdre.

Voici le système de places fortes qu'il faudrait adopter actuellement dans un état de l'étendue de la France, et qui offrirait aux armées les ressources qu'elles trouvent en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et dans les Pays-Bas.

Cet état aura sur sa frontière quelques places fortes de petite ou de moyenne grandeur, ou même des forts selon les localités; ces places occuperont les communications les plus importantes, et donneront des passages sur les fleuves et sur les grandes rivières. Si l'on a l'offensive, elles serviront de dépôts pour le matériel de guerre nécessaire à l'armée d'opération; si l'on

garde la défensive, elles causeront quelque gêne à l'ennemi, puisqu'elles seront établies sur les principales communications.

On construira, selon les circonstances particulières à chaque état, une, deux ou trois places fortes centrales du premier ordre, dans les lieux où l'on supposera que l'ennemi pénétrera le plus difficilement, et qui présenteraient pourtant des ressources à une armée pour y faire la guerre défensive ; on réunira dans ces places les principaux arsenaux, les principales manufactures d'armes et une partie du matériel de guerre. Les autres places seront distribuées sur le territoire, depuis ces places centrales jusqu'à celles de la frontière ; elles seront généralement de petite ou de moyenne grandeur ; les plus rapprochées de la frontière en seront à trois journées. On n'hésiterait pourtant pas à fortifier, par exception, des points plus rapprochés très-importans à occuper d'une manière permanente.

On aurait égard, dans le choix de quelques-unes de ces places, à la situation de la capitale, non pas pour la couvrir, comme cela se dit souvent improprement, car les places ne couvrent actuellement que ce qui est compris dans l'étendue de la portée de leur canon ; mais pour procurer à une armée qui couvrirait cette capi-

tales les avantages que les places situées sur le théâtre de la guerre procurent aux armées.

Le nombre de ces places fortes, l'emplacement qu'elles occuperont et leurs dimensions dépendront des localités, de l'étendue du territoire, du nombre et de l'espèce des communications, de la nature du pays, de sa population et de ce que l'on a à craindre sur les différentes frontières. On ne saurait poser de règles précises à ce sujet, puisque les circonstances qui doivent déterminer dans le choix de l'emplacement des places sont différentes dans les différents pays.

Le nombre des places nécessaires pour la défense d'un grand état varie selon les circonstances topographiques ; mais, toutes choses égales d'ailleurs, ce nombre ne doit pas augmenter en raison de l'étendue du pays ; il faut avoir égard à sa population, à ses richesses territoriales, à la quantité de troupes et de milices dont il peut disposer.

Si un état a une immense étendue, comme par exemple la Russie ; que son territoire soit peu peuplé et n'offre pas assez de ressources pour y faire marcher des corps d'armée, sans les faire suivre de convois de vivres ; il jouit de très-grands avantages pour résister à une inva-

sion, parce que les armées qui exécutent cette invasion essuient de grandes pertes. L'immensité du territoire offrant donc à cet état son principal moyen de résistance, il n'aura qu'un petit nombre de places fortes, situées ordinairement à une grande distance les unes des autres.

Toutes les capitales des grands états de l'Europe sont tombées successivement au pouvoir d'armées ennemies, pendant les guerres de nos jours, à l'exception de Londres, de Pétersbourg, de Stockholm, et de Constantinople; mais les trois premières de ces capitales sont, en quelque sorte, inaccessibles aux armées, et la politique seule a empêché les Russes et les Egyptiens de s'emparer de la dernière, les premiers en 1829, les seconds en 1833. Il importe donc d'examiner quel rôle joueront à l'avenir les capitales, et si l'on doit les fortifier; cette question est plus simple qu'elle ne le paraît au premier aperçu.

L'importance des capitales tient à quatre causes différentes : à leur population, à leur richesse, à l'influence morale plus ou moins grande qu'exerce leur possession sur l'esprit des peuples, mais surtout à ce qu'elles sont ordinairement le siège des gouvernemens.

Parce qu'une capitale est le siège du gouver-

nement, ce n'est pas un motif pour la fortifier ; puisque ce gouvernement doit s'éloigner si l'ennemi s'approche du lieu de sa résidence ; car on ne prétend sans doute pas qu'il doive s'y laisser bloquer : ce ne serait donc qu'à cause de l'influence morale qu'exerce sur l'esprit des peuples la possession des capitales que l'on aurait intérêt à les fortifier , puisque leur grande étendue , leur richesse et celle des lieux de leur voisinage sont des circonstances nuisibles , et que l'état éprouve de grandes pertes si elles essuient les calamités d'un siège. Si l'on considère d'ailleurs les sommes énormes nécessaires pour les fortifier et pour les munir de matériel de guerre ; celles qu'exigerait l'approvisionnement , en vivres et autres objets , d'une très-forte garnison et d'une nombreuse population , on en conclura qu'en général l'état obtiendra des avantages beaucoup plus grands en employant ces sommes énormes à fortifier d'autres points ou à augmenter la quantité de ses troupes.

La question, envisagée sous le point de vue purement militaire, conduit à la même conclusion : en effet , les plus grandes places fortes de l'Europe n'ont pas trois lieues de circuit , et aucune d'elles n'exige plus de quinze mille hommes de garnison , ce qui ferait présumer que

dans l'état actuel de l'art de la guerre on trouverait désavantageux d'en avoir de plus grandes. Il suffit , pour bloquer ces grandes places , d'un corps de troupes qui , dans certains cas , peut être moins nombreux que leur garnison , pourvu qu'il ait une supériorité marquée en cavalerie et en artillerie de campagne ; on peut les attaquer par un seul front , comme si elles étaient plus petites , et l'expérience prouve qu'elles ne tiennent guère plus que celles de moyenne grandeur ; enfin ; une enceinte d'une très-grande étendue présente presque tous les inconvénients des lignes, dont l'emploi , après avoir été blâmé par beaucoup de militaires de réputation , a été entièrement abandonné. L'induction tirée des faits vient à l'appui de cette opinion , car aucune des capitales des grandes puissances de l'Europe n'est fortifiée : Vienne l'était ; le gouvernement autrichien en a fait démanteler les fortifications.

Il peut toutefois se présenter des exceptions. Ainsi il pourrait être avantageux de fortifier une capitale qui serait située sur un point très-important , sous le rapport militaire , si d'ailleurs elle n'avait pas trop de population , de richesse et d'étendue ; il pourrait être également avantageux de fortifier une capitale qui serait un port

de mer, puisque ainsi on la mettrait à l'abri d'attaques inopinées de troupes de débarquement, et que si l'on était maître de la mer, le gouvernement pourrait y rester, quoiqu'elle fût bloquée. Tel était par exemple Cadix, qui fut le siège du gouvernement espagnol pendant une partie du tems que dura la guerre de la Péninsule. Cette ville étant d'ailleurs située dans une presqu'île, il en coûtait moins pour la fortifier, il fallait moins de troupes pour la défendre.

Si l'on applique à la ville de Paris les principes que je viens de poser, on trouve que cette capitale de la France réunit au plus haut point toutes les circonstances qui décident les gouvernemens à ne point fortifier leurs capitales. A quoi l'on peut ajouter qu'il n'est pas de ville en France qui ait plus à redouter d'un bombardement, ou du tir de fusées incendiaires, parce que, avec ses maisons si élevées, ayant pour la plupart du foin, de la paille, ou du bois dans leurs greniers, et des meubles depuis la cave jusqu'au grenier, on peut en quelque sorte la comparer à un paquet d'allumettes.

Ainsi, pour fortifier Paris, il en coûterait des sommes énormes; l'approvisionnement de la garnison et des habitans présenterait de<sup>s</sup> telles

difficultés, qu'on peut le considérer comme impossible ; le bombardement et le tir des fusées incendiaires y produiraient des effets plus désastreux que dans aucune autre ville de France ; la garnison qu'il faudrait y mettre diminuerait beaucoup la force de l'armée active.

Mais c'est surtout dans le cas où la France éprouverait de grands revers qu'il pourrait devenir désastreux que Paris fût fortifié. Qu'arriverait-il en effet dans de telles conjonctures, c'est-à-dire si la France avait perdu une grande bataille sur sa frontière du nord, à sept ou huit journées de Paris, et que cette ville fût fortifiée ? Les débris de l'armée battue se retireraient sur Paris pour s'y renfermer et y soutenir un siège, et cela avec toutes les circonstances défavorables que j'ai précédemment énumérées. Mais le plus grand désastre que puisse éprouver une puissance, à moins que de perdre entièrement son armée, est précisément que cette armée soit bloquée dans une place forte après avoir essuyé de grands revers, puisque les résultats d'une telle situation sont d'être réduit à capituler à la suite d'un siège, ou lorsqu'on a épuisé ses vivres. Une partie de l'armée ennemie bloquerait ou assiègerait donc Paris pendant que l'autre partie continuerait à envahir la

France, sans qu'aucune armée lui disputât le terrain.

Que si l'on prétend qu'on improviserait des armées, je répondrai que cela est impossible : on peut verser de nombreuses recrues dans de bons cadres et se promettre encore des succès ; mais des troupes, où tout jusqu'aux cadres serait de nouvelle formation, ne sauraient tenir la campagne devant des troupes d'ancienne formation, surtout si elles sont aguerries. Il serait superflu d'appuyer cette opinion par des autorités et par des exemples.

Si, en 1809, Vienne et ses faubourgs eussent été enveloppés de fortifications, et que les débris de l'armée autrichienne se fussent renfermés dans cette grande place forte, l'Autriche eût été dès lors à la merci du vainqueur. Au contraire, elle abandonna sa capitale, elle subit cette nécessité cruelle ; mais après avoir réorganisé et considérablement augmenté son armée en versant de nombreuses recrues dans les cadres, elle vainquit Napoléon à Essling et ne fut réduite à implorer la paix, qu'après avoir balancé la fortune de ce conquérant dans les champs de Wagram.

Si, en 1815, la nation française eût été dévouée au gouvernement des Cent-jours, ce gou-

vernement eût pu verser de nombreuses recrues dans les cadres de l'armée française qui s'était retirée derrière la Loire, et tenter de nouveau le sort des batailles. Mais si Paris avait été une place forte et que l'armée française s'y fût renfermée, les coalisés, disposant de forces assez considérables pour, tout à la fois, bloquer ou assiéger cette capitale et achever d'envahir un pays qu'aucune armée n'aurait plus défendu, le gouvernement se serait dès lors trouvé dans une situation désespérée.

On sent combien il est important pour le commandant d'une armée, de s'emparer de la capitale du pays dans lequel il a pénétré; aussi, est-ce presque toujours le but qu'il se propose d'atteindre, quand cette entreprise offre quelque chance de réussite. Par des raisons contraires, le général qui garde la défensive se propose, avant tout, de couvrir cette capitale, et ce motif lui fait quelquefois commettre des fautes énormes, comme de livrer bataille, avec la presque certitude d'être battu.

Il est donc très-dangereux pour un pays d'avoir une capitale trop importante par sa population et par ses richesses; et il est plus dangereux encore d'y concentrer tellement toutes les affaires, que sa possession soit, dans l'opinion

d'une nation, l'un des principaux indices auxquels elle reconnaît ses gouvernans.

Deux des états de l'Europe, l'Angleterre et surtout la France, se trouvent dans cette situation : mais le premier de ces états n'a rien à craindre pour sa capitale, tant qu'il conservera l'empire de la mer ; et la concentration des affaires importantes dans cette capitale est très-favorable au commerce qu'il fait avec toutes les parties du monde. La France se trouve dans une situation entièrement différente, puisque étant puissance continentale, son territoire peut être envahi ; sa capitale est très-mal située sous le rapport militaire ; elle est trop rapprochée de ses frontières du nord et du nord-est, qui sont les plus exposées à une invasion. Je conçois que l'on ne se décide pas légèrement à établir le siège du gouvernement au delà de la Loire, pour l'éloigner de la frontière ; mais on aurait dû chercher à diminuer l'importance que Paris a acquise depuis que toutes les affaires y sont concentrées, importance qui s'est accrue à mesure que la population et les richesses de cette capitale prenaient de nouveaux accroissemens.

Sans égard, au contraire, pour les leçons de l'histoire, et comme s'ils eussent été frappés d'aveuglement, les gouvernemens qui se sont

succédé depuis la restauration n'ont cessé de travailler à accroître cette importance, tandis qu'il aurait été si facile de la borner. Il aurait suffi de choisir une ville destinée à devenir capitale, uniquement sous le rapport militaire, et cela aurait été d'ailleurs fort utile.

Cette capitale militaire devrait être fortifiée, et elle serait par conséquent l'une des grandes places fortes centrales; on y établirait à demeure le dépôt des archives des différens ministères, et en tems de paix, on y mettrait une nombreuse garnison. Une mesure législative déclarerait que le gouvernement s'y retirerait si la guerre s'approchait de trente lieues de Paris; car l'effet des malheurs prévus est bien moins grand que celui des malheurs imprévus: si le gouvernement était expulsé de Paris par une insurrection, sa capitale militaire ne lui serait pas moins utile en lui servant de refuge.

---

## ARGUMENT.

Réflexions sur l'*Esprit des Loix*. Observations sur trois chapitres de cet ouvrage intitulés : *Comment la monarchie pourroit à sa sûreté. — De la force défensive des états en général. — De la capitale de l'empire.*

---

## CHAPITRE VIII.

---

### DE TROIS CHAPITRES DE L'ESPRIT DES LOIS.

Peu d'ouvrages contiennent, autant que l'*Esprit des Lois*, de ces vérités et de ces réflexions qu'un puissant génie pouvait seul mettre dans tout leur jour. Le tems n'a pas manqué à l'auteur pour exécuter son immense travail ; mais il n'a pu consulter que le passé : il a failli quelquefois, parce que l'esprit humain est borné.

On s'aperçoit qu'il a profondément médité l'histoire pour développer la nature et les principes des divers gouvernemens ; mais ses profondes méditations semblent l'avoir rendu parfois systématique, et l'avoir conduit à généraliser souvent des cas particuliers ; comme s'il n'était pas possible de voir naître d'autres combinaisons et d'autres résultats que ceux qu'il avait observés. Ainsi, par exemple, tout ce qu'il dit du gouvernement monarchique lui a évidemment été suggéré par ses méditations sur le gouver-

nement français tel qu'il était de son tems , et il parait avoir eu les yeux fixés sur le gouvernement turc en parlant du gouvernement despotique.

Il est tombé dans de graves erreurs relativement au gouvernement anglais, auquel on a donné le singulier nom de représentatif; les unes de faits, parce qu'il le connaissait mal, les autres en tirant des conséquences de ces faits erronés. Je le répète , il était impossible , en traitant un sujet si vaste , de ne pas se tromper quelquefois.

Il traite un peu la religion chrétienne comme une statue qu'on placerait sur un piédestal pour lui jeter de la boue au visage ; et l'on ne saurait dire d'un tel homme que c'est par défaut de jugement : on s'aperçoit qu'il n'a pu accorder le magistrat et le philosophe.

Son ouvrage ne plait pas seulement aux hommes capables d'en apprécier tout le mérite; il plait encore aux gens du monde, par l'énergie et la concision avec lesquelles l'expression rend la pensée, et parce qu'il est plein de traits.

Je me suis laissé entraîner à exprimer ce que j'ai éprouvé en lisant l'*Esprit des Loix*; il est tems d'aborder les trois chapitres dont je veux parler : ce sont les chapitres 5 et 6 du livre ix ,

et le chapitre 8 du livre xvii. Ces trois chapitres sont courts ; je serais obligé d'en citer la plus grande partie , je crois préférable de les reproduire textuellement.

## LIVRE IX, CHAPITRE 5.

« *Comment la monarchie pourvoit à sa sûreté.*

» La monarchie ne se détruit pas elle-même , comme l'état despotique ; mais un état d'une grandeur médiocre pourrait être d'abord envahi. Elle a donc des places fortes qui défendent ses frontières , et des armées pour défendre ses places fortes. Le plus petit terrain s'y dispute avec art , avec courage , avec opiniâtreté. Les états despotiques font entre eux des invasions ; il n'y a que les monarchies qui fassent la guerre.

» Les places fortes appartiennent aux monarchies ; les états despotiques craignent d'en avoir. Ils n'osent les confier à personne ; car personne n'y aime l'état et le prince. »

## LIVRE IX , CHAPITRE 6.

« *De la force défensive des états en général.*

» Pour qu'un état soit dans sa force , il faut

que sa grandeur soit telle qu'il y ait un rapport de la vitesse avec laquelle on peut exécuter contre lui quelque entreprise, et la promptitude qu'il peut employer pour la rendre vaine. Comme celui qui attaque peut d'abord paraître partout, il faut que celui qui défend puisse se montrer partout aussi; et, par conséquent, que l'étendue de l'état soit médiocre, afin qu'elle soit proportionnée au degré de vitesse que la nature a donné aux hommes pour se transporter d'un lieu à un autre.

» La France et l'Espagne sont précisément de la grandeur requise. Les forces se communiquent si bien, qu'elles se portent d'abord là où l'on veut; les armées s'y joignent et passent rapidement d'une frontière à l'autre, et l'on n'y craint aucune des choses qui ont besoin d'un certain tems pour être exécutées.

» En France, par un bonheur admirable, la capitale se trouve plus près des différentes frontières, justement à proportion de leur faiblesse; et le prince y voit mieux chaque partie de son pays, à mesure qu'elle est plus exposée.

» Mais, lorsqu'un vaste état, tel que la Perse, est attaqué, il faut plusieurs mois pour que les troupes dispersées puissent s'assembler; et on ne force pas leur marche pendant tant de tems,

comme on fait pendant quinze jours. Si l'armée qui est sur la frontière est battue, elle est sûrement dispersée, parce que ses retraites ne sont pas prochaines : l'armée victorieuse, qui ne trouve pas de résistance, s'avance à grandes journées, paraît devant la capitale, et en forme le siège, lorsqu'à peine les gouverneurs des provinces peuvent être avertis d'envoyer du secours. Ceux qui jugent la révolution prochaine la hâtent en n'obéissant pas. Car des gens, fidèles uniquement parce que la punition est proche, ne le sont plus dès qu'elle est éloignée; ils travaillent à leurs intérêts particuliers. L'empire se dissout, la capitale est prise, et le conquérant dispute les provinces avec les gouverneurs.

» La vraie puissance d'un prince ne consiste pas tant dans la facilité qu'il y a à conquérir que dans la difficulté qu'il y a à l'attaquer, et, si j'ose parler ainsi, dans l'immutabilité de sa condition. Mais l'agrandissement des états leur fait montrer de nouveaux côtés par où on peut les prendre.

» Ainsi, comme les monarques doivent avoir de la sagesse pour augmenter leur puissance, ils ne doivent pas avoir moins de prudence, afin de la borner. En faisant cesser les inconvénients de

198 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

la petitesse, il faut qu'ils aient toujours l'œil sur les inconvénients de la grandeur. »

LIVRE XVII, CHAPITRE 8.

« *De la capitale de l'empire.*

» Une des conséquences de ce que nous venons de dire, c'est qu'il est important à un très-grand prince de bien choisir le siège de son empire. Celui qui le placera au midi courra risque de perdre le nord ; et celui qui le placera au nord conservera aisément le midi. Je ne parle pas des cas particuliers : la mécanique a bien ses frottements, qui souvent changent ou arrêtent les effets de la théorie ; la politique a aussi les siens. »

---

Il n'est point extraordinaire que Montesquieu se soit trompé quelquefois en traitant des matières relatives à la guerre, qu'il n'avait point faite, et sur laquelle ses méditations et ses études ne s'étaient portées qu'accessoirement.

Il me paraît avoir accordé beaucoup trop d'influence au climat, et pas assez aux institutions militaires, au système de guerre en usage

et aux méthodes de guerre suivies par les troupes. Montesquieu naquit en 1689; ainsi les guerres mémorables de son tems furent la guerre de la succession d'Espagne, et les guerres de Pierre I<sup>er</sup> contre Charles XII et contre les Turcs. On s'aperçoit qu'en posant des principes généraux sur la manière dont les états monarchiques et dont les états despotiques pourvoient à leur sûreté, il raisonnait dans la persuasion que le système de guerre que l'on suivait alors ne pouvait pas éprouver de notables changemens; mais, ainsi que je l'ai fait voir, il est arrivé précisément tout le contraire.

Les états monarchiques, aussi bien que les états despotiques, font entre eux des guerres d'invasion selon les tems, les lieux et le système de guerre en usage; c'est ce que nous avons vu de nos jours. Nous avons vu également que les états despotiques ont des places fortes aussi bien que les monarchies, et la Turquie, que Montesquieu cite si souvent lorsqu'il parle des états despotiques, ne s'est défendue, dans les dernières guerres qu'elle a soutenues contre les puissances européennes, qu'avec l'appui de ses places fortes. Saint-Jean-d'Acre arrêta Buonaparte et retarda Ibrahim; les places que la Turquie possédait sur le Danube ont arrêté long-

tems les Russes ; Schumla et Varna ont été les seuls obstacles qui les aient empêchés de franchir plus tôt le Balkan pour marcher sur Constantinople.

L'auteur s'est également trompé, et dans ce qu'il dit de la grandeur que doit avoir un état pour être dans sa force, et lorsqu'il ajoute que la France et l'Espagne ont précisément la grandeur requise. De nos jours la Russie, attaquée par l'armée redoutable et si nombreuse que Napoléon conduisit contre elle, dut principalement son salut à l'immensité de son territoire ; elle eût succombé si ce territoire n'eût pas eu plus d'étendue que celui de la France ou de l'Espagne.

La capitale de la France était convenablement placée à huit journées de la frontière du nord, lorsque les armées ne marchaient qu'à pas de tortue ; lorsqu'une armée victorieuse ne poursuivait pas une armée vaincue ; lorsque l'on se contentait souvent, pendant une campagne, de faire un seul siège. Mais elle est très-mal placée depuis qu'une armée victorieuse poursuit à outrance l'armée vaincue ; depuis qu'il y a des empires entre une bataille gagnée et une bataille perdue.

Elle est d'autant plus mal placée à une si

petite distance de la frontière du nord, que, par suite de sa grande population, de ses richesses, de sa grande influence résultant particulièrement d'un système de centralisation poussé jusqu'à l'absurde, en s'en emparant on fait tomber le gouvernement en dissolution.

Je pense d'ailleurs, comme Montesquieu, que les monarques doivent avoir de la sagesse pour augmenter leur puissance, et de la prudence afin de la borner, et je pense également que la puissance d'un prince ne consiste pas tant dans la facilité qu'il a à conquérir que dans la difficulté qu'il y a à l'attaquer. L'Angleterre, séparée des autres états par les mers, en offre un exemple frappant ; la Russie et l'Espagne dans ces derniers tems en offrirent un mémorable exemple.

La Russie n'eût pu résister à des forces trop supérieures aux siennes, si l'immensité de son territoire et le peu de ressources qu'il offrait à l'armée envahissante ne lui eussent permis d'éviter long-tems des batailles par des retraites qui furent beaucoup plus nuisibles aux armées qui l'attaquaient qu'aux siennes ; et assurément *les retraites de l'armée russe n'étaient pas prochaines.*

L'Espagne était bien peu redoutable pour at-

taquer; mais avec quelle énergie ne résista-t-elle pas à la puissance colossale de Napoléon ! C'est que le peuple espagnol avait conservé ses mœurs, ses usages, et qu'il avait une ferme croyance religieuse; c'est que l'Espagne n'était pas, comme la France, divisée en un grand nombre de petites fractions de territoire à peu près égales, du moins en étendue, qui n'ont point une vie qui leur soit propre, et qui reçoivent des ordres du gouvernement même pour les affaires locales les plus insignifiantes; d'où il résulte que la capitale où siège le gouvernement acquiert une telle importance, que si elle en a déjà beaucoup par sa population et par ses richesses, en s'en emparant on prend en quelque sorte possession de tout le royaume.

Madrid n'avait d'importance ni par une centralisation extrême, ni par sa population, ni par ses richesses; et les provinces d'Espagne, livrées à elles-mêmes par la captivité du roi et par l'absence d'un gouvernement central, se constituèrent facilement en états indépendans pour résister à l'ennemi commun.

Les capitales de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie sont tombées au pouvoir d'armées ennemies, sans entraîner la chute de ces royaumes. Paris, depuis que la France est divisée en départe-

temens et qu'elle est soumise à un système excessif de centralisation , a été envahi deux fois par des armées étrangères , et est tombé plusieurs fois sous le joug des factions ; et toujours le possesseur de Paris est devenu le maître de la France : c'est ce qui a fait dire que le télégraphe de Paris imposait des lois à la France.

---

## **ARGUMENT.**

Des différentes manières de constituer la guerre. Examen comparatif des moyens de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie et de la France pour constituer la guerre. Les seules nations qui auront bien constitué la guerre, obtiendront par la guerre une supériorité constante : exemples tirés de l'histoire.

---

## CHAPITRE IX.

---

### DE LA CONSTITUTION DE LA GUERRE.

Il y a plusieurs manières de constituer la guerre; une puissance la constituera pour tenter des invasions, une autre au contraire pour y résister. Une puissance sera redoutable au début d'une guerre, par la qualité et la valeur de ses troupes; mais elle ne pourra maintenir ses forces militaires sur le même pied, pour peu que la guerre se prolonge; une autre puissance qui sera moins redoutable au début, aura au contraire plus de moyens pour maintenir ses forces militaires sur le même pied.

Il faut sans doute qu'un état ait une population assez nombreuse, et des finances qui lui procurent des ressources suffisantes, pour qu'il puisse constituer la guerre de manière à résister aux puissances contre lesquelles il peut avoir à lutter; mais il faut aussi qu'il ait de bonnes ins-

titutions militaires, pour tirer parti de ces éléments. Il faut que le matériel et le personnel de la guerre soient préparés de longue main ; et que, dans cette préparation, on ne considère pas seulement les forces ennemies qu'on peut avoir à combattre, mais les circonstances topographiques et l'esprit des populations des pays qui doivent servir de théâtre de la guerre.

Comment le grand Frédéric, quel que fût d'ailleurs son génie, aurait-il pu résister pendant sept années à ses puissans adversaires, s'il n'eût pas constitué la guerre autrement qu'eux ? Je ferai la même observation relativement à la lutte de la république française contre une partie de l'Europe, et à celle de l'Angleterre et de l'Espagne contre Napoléon, dans la Péninsule.

Comparons, pour éclairer cette question, quatre des principales puissances de l'Europe, l'Angleterre, la Prusse, la Russie et la France, sous le rapport de leurs moyens pour constituer la guerre. Mais comme, dans le chapitre suivant, j'examinerai les institutions militaires de ces mêmes puissances dans leurs rapports avec leurs institutions politiques et avec leurs institutions civiles, et que je ne veux en parler qu'à des époques où ces institutions avaient eu quelque durée ; ce que je dirai de l'Angleterre sera

relatif à l'époque qui a précédé immédiatement sa réforme de 1832, de la Prusse et de la Russie au tems présent, de la France à l'époque qui a précédé sa révolution de 1830.

L'Angleterre recrutait ses troupes par enrôlement volontaire à prix d'argent ; la Prusse , la Russie et la France employaient le recrutement forcé : ainsi le recrutement , qui ne coûtait rien à ces trois dernières puissances , était au contraire fort onéreux à l'Angleterre , surtout en tems de guerre , et elle ne pouvait se procurer qu'un nombre de recrues bien moindre que celui qu'elle aurait pu obtenir par le recrutement forcé.

Les soldats anglais étaient enrôlés pour la vie avant la guerre de la Péninsule ; à cette époque on commença à en enrôler aussi pour un tems limité. Ils étaient soumis à une discipline très-rigoureuse , mais mieux traités sous le rapport de la solde , de l'habillement et du casernement , que ceux des autres puissances de l'Europe ; des pensions de retraite ou un asile dans des maisons d'invalides , leur assuraient des moyens d'existence quand ils n'étaient plus propres à servir activement. Tous les sous-officiers étaient choisis parmi les soldats.

Les troupes anglaises , composées de sous-

officiers et de soldats qui avaient transporté leurs pénates sous les drapeaux, ne connaissaient pour ainsi dire point la désertion à l'intérieur, et elles avaient une consistance et une force d'agrégation très-remarquables.

Il y avait trois moyens de devenir officier dans l'armée anglaise : il fallait passer par les écoles militaires instituées pour les différentes armes, et l'on en sortait enseigne ; ou acheter une place d'enseigne ; ou enfin il fallait s'enrôler comme soldat et devenir sous-officier ; mais en tems de paix un très-petit nombre de sous-officiers devenaient officiers, et ce n'était, pour ainsi dire, que par exception.

Les emplois vacans d'officiers étaient donnés à l'ancienneté ; mais les officiers pouvaient, jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, acheter un grade ou vendre le leur, avec l'autorisation du gouvernement. Cette autorisation n'était jamais accordée que pour acheter le grade immédiatement supérieur à celui dont on exerçait l'emploi, et que si l'officier qui se proposait d'acheter avait servi, dans l'emploi qu'il exerçait, pendant un nombre d'années déterminé, et était favorablement noté. L'autorisation de vendre n'était jamais refusée aux officiers qui avaient acheté leur emploi ; on ne l'accordait au

contraire à ceux qui ne l'avaient pas acheté, que s'ils avaient des blessures, des infirmités, ou au moins vingt ans de service.

Ce mode d'avancement, qu'au premier aperçu l'on serait tenté de blâmer comme injuste et immoral, produisait pourtant de très-heureux effets sous le rapport militaire; car l'armée se trouvait ainsi débarrassée des officiers que l'âge, les infirmités ou le défaut de vigueur rendaient impropres à supporter les excessives fatigues qu'imposait le nouveau système de guerre, et de ceux qui étaient dégoûtés du service, ou que la nature n'avait point organisés pour braver le danger. Si les officiers sans fortune avaient moins de chances d'avancement, leur avenir se trouvait assuré par le prix de leur emploi. En tems de guerre, où les vacances étaient plus nombreuses, l'avancement, dans l'armée anglaise, ne se donnait presque qu'à l'ancienneté; la possibilité d'acquérir alors en même tems de la gloire et de la fortune, était un stimulant qu'aucune autre puissance de l'Europe ne pouvait offrir à ses officiers.

Il résultait aussi de ce mode d'avancement, que l'Angleterre n'avait qu'un petit nombre de retraites à donner aux officiers, ce qui lui évitait une dépense considérable. Cependant, mal-

gré cet avantage, elle dépensait, pour l'entretien d'une même quantité de troupes, plus que la Prusse, que la Russie et même que la France, à laquelle les retraites des officiers coûtent de si fortes sommes : c'est qu'en Angleterre, indépendamment de ce que le recrutement était, ainsi que je l'ai dit, plus dispendieux, la solde des troupes était plus forte, les chevaux étaient plus chers, le matériel de guerre coûtait davantage, à cause du prix élevé des matériaux et de la main-d'œuvre.

Enfin, lorsque l'Angleterre portait la guerre sur un territoire ennemi, elle payait ordinairement tout ce qui était nécessaire à l'entretien de ses armées, tandis que les autres puissances se le procuraient autant qu'elles pouvaient, même la solde, par voie de réquisition. Elles nourrissaient la guerre avec la guerre, lorsque cela était possible. Ainsi, en résumé, l'Angleterre éprouvait beaucoup plus de difficultés à recruter ses armées, et faisait plus de dépenses pour leur entretien que les trois autres puissances, surtout en tems de guerre.

La Prusse est divisée en provinces militaires, dont chacune est chargée d'entretenir de recrues un certain nombre de régimens qui y tiennent habituellement garnison, et qui y ont toujours

leurs dépôts ; dispositions incontestablement très-économiques, et que je crois aussi excellentes sous le point de vue militaire, mais qui ne conviendraient pas dans toutes les sortes de gouvernemens. Les Prussiens sont tous appelés au service à vingt ans ; une partie des levées sert à remplir les cadres de l'armée active, l'autre partie est classée dans la landwehr du premier ban, dont je parlerai tout à l'heure. Les recrues qui ont été placées dans l'armée active y servent pendant trois ans ; les soldats sont ensuite renvoyés dans leurs foyers, jusqu'à vingt-cinq ans, et forment la réserve de guerre ; ils peuvent être rappelés sous les drapeaux, si le gouvernement le juge nécessaire ; à vingt-cinq ans ils sont libérés du service actif, et sont incorporés dans la landwehr du premier ban.

Les sous-officiers sont tirés des soldats, parmi lesquels on les choisit.

Les sous-officiers et soldats qui, après avoir servi dans l'armée active pendant les trois années fixées par la loi, veulent continuer la carrière des armes, s'engagent pour six ans ; s'ils contractent ensuite un second engagement, il leur est alloué une haute paie, et l'assurance d'obtenir par la suite un emploi civil.

Pour adoucir, envers les classes aisées et opu-

lentes, l'obligation que la loi impose à tout Prussien de servir en personne, comme simple soldat, et pour concilier cette obligation avec la possibilité de faire des études et de suivre d'autres carrières que la carrière militaire, le gouvernement autorise les engagements volontaires, à de certaines conditions.

Les jeunes gens qui prennent l'engagement de suivre la carrière militaire peuvent s'enrôler, dès l'âge de dix-sept ans, dans les corps qu'ils choisissent, s'ils prouvent qu'ils ont, dans un gymnase, poussé leurs études jusqu'en seconde, ou s'ils subissent un examen qui constate qu'ils possèdent l'instruction requise : six mois après, ils peuvent subir l'examen exigé pour devenir enseigne (a), et c'est parmi les enseignes que l'on choisit les sous-lieutenants. Ainsi, en tems de paix, les sous-officiers ne peuvent devenir officiers qu'après avoir été d'abord enseigne. Les jeunes gens, au contraire, qui ne veulent pas suivre la carrière militaire, obtiennent l'autorisation de s'engager, à condition de s'habiller et de s'équiper à leurs frais, mais après avoir toutefois subi un examen qui constate qu'ils ont fait

(a) L'emploi d'enseigne est classé entre celui de sergent-major et celui de sergent; il y a un enseigne par compagnie.

les études premières requises ; ils ne sont tenus que de servir un an , pendant lequel tems ils peuvent continuer à suivre leurs études , tout en assistant aux exercices. Au bout d'un an de service , ils obtiennent un congé de deux ans , après l'expiration duquel ils sont classés dans la landwehr du premier ban.

La landwehr du premier ban est une réserve dans laquelle il n'y a de soldé que la partie des cadres qui est chargée de l'instruction de détail , de l'entretien des armes et de la tenue des contrôles : on en réunit les bataillons et les escadrons , pour les exercer , à deux époques différentes ; au printems pendant huit jours , à l'automne pendant trois semaines. A trente-deux ans , les Prussiens cessent de faire partie de la landwehr du premier ban , pour être classés , jusqu'à l'âge de trente-neuf ans , dans la landwehr du deuxième ban , seconde réserve qui n'a pas de cadres soldés , que l'on ne réunit point pour l'exercer , qui est destinée , en cas de guerre , au service de l'intérieur , et ne devrait marcher à l'ennemi que si la patrie était en danger. Une partie des troupes prussiennes est casernée , le reste est logé chez l'habitant.

On ne devient officier , en tems de paix , dans l'armée prussienne , qu'en subissant un examen

devant une commission supérieure d'examen militaire, présidée par un officier-général. Les candidats ne peuvent être que des élèves de la première classe des écoles de cadets, et des enseignes; les uns et les autres n'ont atteint ce premier échelon qu'en subissant un examen. Tous les soldats, tous les sous-officiers et tous les volontaires peuvent se faire examiner pour devenir enseigne, en prenant l'engagement de servir au delà du terme fixé par la loi.

Par suite de l'examen que subissent les enseignes devant la commission supérieure, ils sont déclarés susceptibles d'être choisis pour occuper l'emploi de sous-lieutenant, ou ajournés, à une époque déterminée, pour subir un nouvel examen.

Lorsqu'il y a un emploi de sous-lieutenant vacant dans un régiment, le colonel propose à la nomination du roi le plus ancien des enseignes qui ont été déclarés susceptibles d'être promus à l'emploi de sous-lieutenant, à moins que quelques raisons d'inconduite ne s'y opposent, et toutefois lorsque cet enseigne est agréé par le corps d'officiers, que le colonel consulte à cet égard.

L'ancienneté règle l'avancement entre les officiers, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à

celui de major (a) inclus : au delà, il est au choix du roi ; mais, dans l'artillerie, il faut, en outre, subir un examen pour passer du grade de lieutenant à celui de capitaine ; et dans le génie, pour passer du grade de capitaine de deuxième classe à celui de capitaine de première classe.

On désigne, parmi les sous-lieutenans et parmi les lieutenans qui ont plus de trois années de grade, ceux qui se sont distingués par la rédaction de mémoires, pour suivre les cours d'une école universelle de la guerre, établie à Berlin : une partie de ces officiers entrent ensuite dans les bureaux topographiques, et de là dans l'état-major-général de l'armée, les autres retournent dans les régimens ; mais ils sont dès lors susceptibles d'être attachés à cet état-major, et par la suite il peut leur devenir très-utile d'avoir suivi les cours de l'école universelle de la guerre, puisque c'est un titre auquel on a égard en nommant aux emplois supérieurs de l'armée.

Parmi les emplois civils qui peuvent être remplis par des militaires, la totalité de quelques-uns de ces emplois, et une grande partie des autres, leur sont réservés ; mais il faut qu'ils aient servi un nombre d'années déterminé pour

(a) Le grade de major, en Prusse, correspond à celui de chef de bataillon en France.

être susceptibles de les obtenir : ces emplois sont donnés, selon leur importance, aux officiers, aux sous-officiers et aux soldats. Ainsi, l'état n'a qu'un petit nombre de pensions de retraite à donner, et se procure ainsi, en partie, les mêmes avantages que l'Angleterre, par la vente des grades ; mais il en résulte d'autres avantages encore.

Avec la perspective de ces emplois, on retient, sous les drapeaux, des sous-officiers et des soldats que l'on aurait perdus au moment où ils sont à peine formés ; on donne de la considération à la carrière militaire ; on rattache l'armée au gouvernement par de nouveaux liens, et l'on établit entre les services militaires et les services civils une sorte de confraternité, au lieu de l'esprit de jalousie et de rivalité qui règne souvent entre ces services dans d'autres états.

Le corps des officiers de la landwehr se compose, en grande partie, d'officiers de l'armée qui ont quitté le service, ordinairement pour vaquer à leurs affaires particulières, et qui sont presque tous propriétaires dans l'arrondissement où se recrute le bataillon dans lequel ils servent. Lorsqu'il ne se trouve pas un assez grand nombre d'officiers de cette classe, on donne des emplois de sous-lieutenant à des sous-officiers ou

à des soldats de la landwehr, qui avaient auparavant servi comme volontaires dans l'armée ; mais ils doivent subir l'examen, être agréés par le corps d'officiers, et il faut qu'il ne soit pas donné sur leur compte de mauvaises notes par le *landrath* (conseiller du pays), qui est consulté : l'ancienneté règle l'avancement des officiers.

La Prusse a des institutions militaires qui ont le mérite incontestable de lui procurer une nombreuse armée, toujours disponible, et dont l'entretien est très-économique ; en effet, elle n'en solde pas la moitié, les deux tiers de cette armée ne sont réunis que pendant quelques semaines chaque année, et elle a peu de pensions de retraite à donner. L'armée prussienne a de bons cadres, ce qui est fort important : elle a des officiers qui se rattachent à la chose publique par la situation sociale des familles d'où ils sont tirés ; car l'examen qu'il faut subir pour devenir officier, constatant que l'on a fait des études, est une condition tacite de fortune. Il en résulte aussi que les officiers prussiens se trouvent généralement, par leur éducation, au niveau des notables de la société, parmi lesquels leur emploi les classe ; circonstance indifférente sous le rapport militaire, mais non

pas sous le point de vue politique : voilà les avantages ; énumérons maintenant les inconvénients.

L'organisation de l'armée prussienne demande, dans les principaux chefs de cette armée, une surveillance de tous les instans ; dans les officiers de l'armée de ligne et dans ceux de la landwehr, qui sont soldés, un zèle qui ne se ralentisse jamais. Les soldats de l'armée de ligne sont trop jeunes ; il y en a un tiers que l'on ne peut guère considérer que comme des recrues ; cet état de choses est surtout nuisible dans les armes spéciales, particulièrement dans l'artillerie. L'organisation de la landwehr est exempte de cet inconvénient ; mais les soldats dont elle est composée ont repris, en rentrant dans la vie civile, des intérêts, des mœurs, des habitudes qui doivent leur rendre les devoirs militaires bien pénibles, surtout en tems de guerre : ils sont presque tous mariés ; cette seule circonstance devrait s'opposer à ce qu'ils fussent de bons soldats. Enfin, il est bien difficile qu'il règne une discipline suffisante dans des corps réunis seulement pendant quelques semaines chaque année, et composés de citoyens livrés, tout le reste de l'année, à des occupations d'intérêt particulier.

La landwehr a évidemment été organisée pour résister à une invasion et soutenir une guerre défensive; la Prusse ne pourrait pourtant que difficilement, même sous le rapport purement militaire, tirer de cette organisation tout le parti qu'elle en attend, si la guerre se prolongeait, car elle éprouverait alors beaucoup de difficultés à maintenir la discipline dans une telle milice, combattant sur son territoire, peut-être même à en conserver les soldats sous les drapeaux. Cette milice rendrait, au contraire, presque autant de services que des troupes de ligne, si l'on avait l'offensive, et que l'on portât la guerre hors du territoire : on l'entre-tiendrait aux dépens du pays ennemi; la discipline au milieu d'un peuple ennemi, différent de mœurs et de langage, reprendrait tout son empire; la désertion à l'intérieur deviendrait en quelque sorte impossible.

Que si l'on cite, à l'appui de la bonté des institutions militaires de la Prusse, la conduite de l'armée prussienne pendant la guerre contre Napoléon, en 1813 et en 1814; je répondrai que, par suite des maux inouis dont ce conquérant accablait la Prusse depuis cinq années, maux auxquels se réunit quelquefois l'outrage, ce ne fut pas seulement la Prusse, mais chaque Prus-

sien qui lui fit la guerre : il s'écoule des siècles avant que de telles conjonctures se représentent. Quand le souvenir de ces maux sera éteint, il deviendra peut-être difficile de mobiliser la landwehr pour un autre service que pour un service d'intérieur ; et , même actuellement , on ne parviendrait probablement point à la faire coopérer activement à une guerre que réprouverait la nation prussienne.

L'organisation militaire que je viens de décrire fut d'ailleurs créée à cette époque où la Prusse, accablée de maux par suite d'une invasion et d'une occupation prolongée, fit des efforts inouis pour reconquérir son indépendance. Il ne s'agissait plus alors de ces guerres purement politiques, jeux sanglans dont le peuple faisait les frais, et où le monarque n'engageait souvent que son amour-propre ; mais d'une guerre vraiment nationale, au succès de laquelle chaque Prussien avait et prenait le plus grand intérêt. On conçoit qu'on ait pu créer cette organisation dans de telles conjonctures, et la maintenir ensuite ; mais il est douteux qu'on eût pu la créer dans des tems ordinaires, et il est incontestable qu'il y a des nations chez lesquelles on n'y parviendrait point.

La Prusse, par cette organisation, paraît

avoir résolu, sous le point de vue purement militaire, le problème de pouvoir mettre sur pied des forces aussi considérables que chacune des trois grandes puissances continentales (a), quoique sa population et ses richesses soient beaucoup moindres que les leurs; mais il existe une grande difficulté pour qu'elle puisse tirer tout le parti possible de son armée, si elle se trouvait engagée dans une guerre sérieuse qui la contraindrait à rappeler sous les drapeaux la réserve de guerre et à mobiliser la landwehr. Cette difficulté résulte de l'énorme différence qu'il y a entre les dépenses de l'armée sur le pied de paix et les mêmes dépenses sur le pied de guerre; différence telle que si la Prusse ne recevait pas de subsides, il faudrait, ou qu'elle pénétrât sur le territoire ennemi pour y nourrir la guerre par la guerre, ou, si elle était contrainte de se défendre sur son territoire, qu'elle eût recours aux réquisitions : sans cela le trésor amassé par le gouvernement, et les ressources qu'il pourrait se procurer par un emprunt, seraient bientôt épuisés.

Les institutions militaires de la Prusse, dont je viens de parler, n'ont point encore été mises

(a) La France, l'Autriche et la Russie.

suffisamment à l'épreuve ; la première guerre sérieuse que cette puissance aura à soutenir fera voir si leurs avantages l'emportent sur leurs inconvénients.

En Russie, ainsi que je l'ai dit, on emploie le recrutement forcé, et il ne porte que sur les paysans, qui tous dépendent des seigneurs ou de la couronne. Ceux qui dépendent des seigneurs sont serfs, les autres ont été affranchis ; mais leur sort n'est pas changé, car si un ukase les a déclarés libres, la nécessité les attache à la glèbe. La noblesse, la bourgeoisie, et quelques peuplades qui fournissent des milices irrégulières pour servir avec les armées russes, ou pour la surveillance de quelques parties des frontières exposées à des incursions, sont exemptes du recrutement.

Les recrues doivent avoir de dix-huit à vingt-cinq ans, et être saines et bien constituées ; le gouvernement autorise pourtant quelquefois les seigneurs à en donner qui ont jusqu'à trente ans, lorsqu'il fait de fortes levées. Pourvu que leurs recrues satisfassent à ces conditions, ils les désignent arbitrairement : aussi se débarrassent-ils d'abord des mauvais sujets, et se gardent-ils bien de donner leurs paysans les plus robustes et les plus laborieux. Aussitôt que les recrues ont

été remises entre les mains de l'autorité militaire, on leur coupe les cheveux et on les revêt d'un habillement de drap gris très-grossier et très-grossièrement fait, afin qu'elles ne puissent désertier sans être reconnues; puis, on les dirige sur des garnisons ordinairement très-éloignées.

On envoie les recrues indistinctement dans tous les régimens, selon les besoins et selon le service auquel on les a jugées propres; elles doivent servir vingt-cinq ans, ainsi elles conservent bien peu d'espoir de revoir leurs foyers; elles les quittent, convaincues qu'elles ne les reverront plus. Pendant la route qu'elles parcourent pour se rendre dans leurs garnisons, elles éprouvent de dures privations et manquent même quelquefois du nécessaire; car il règne dans l'administration russe une habitude et une nécessité de rapines incroyables, depuis le plus mince employé ou fonctionnaire jusqu'à ceux qui occupent les postes les plus élevés (22). Beaucoup de ces recrues tombent malades, la plupart de la nostalgie, et elles viennent encombrer des hôpitaux où la cupidité, en maintenant pendant quelque tems les morts sur les contrôles, exploite une mortalité qui est en partie son ouvrage.

Par ces diverses causes, il périt environ le tiers

des recrues , et l'on doit encore déduire des deux autres tiers celles qui sont employées dans les divers établissemens militaires , ou comme domestiques ; car chaque officier , chaque fonctionnaire et chaque employé a le droit de prendre pour son service un nombre déterminé de recrues , en raison de son grade.

Dans les régimens , les soldats sont passablement vêtus et nourris , mais moins bien que dans leurs villages ; ils sont surtout vêtus beaucoup moins chaudement , ce qui doit leur être très-sensible pendant les hivers rigoureux du climat qu'ils habitent ; l'armement des troupes et leurs manœuvres ne permettent pas qu'il en soit autrement.

Les paysans russes sont très-attachés à leur famille et à leurs pénates ; ils éprouvent un vif chagrin de les quitter : aussi le plus puissant moyen de répression dont les seigneurs puissent disposer , est-il de les menacer de les faire soldats.

Ainsi , dans le même tems que les habitudes de vie des recrues sont entièrement changées et qu'elles sont soumises à des fatigues et à des privations qui leur avaient été jusqu'alors inconnues , elles éprouvent , sous le rapport moral , les plus cruelles atteintes.

Il est très-rare que les soldats russes demandent des congés, à cause de l'éloignement où ils se trouvent ordinairement de leur famille, avec laquelle ils n'ont aucun moyen de correspondre, et qu'ils finissent par perdre de vue; il est plus rare encore qu'on leur en accorde. Ils ne désertent pour ainsi dire jamais à l'intérieur, parce que, ne pouvant trouver d'asile, ils seraient arrêtés aussitôt après avoir quitté leurs corps; ils ne connaissent d'autre clocher que le drapeau du régiment, d'où il résulte que les troupes russes ont encore plus de consistance et de force d'agrégation que les troupes anglaises; mais si l'armée russe porte la guerre dans des pays fertiles, tels que l'Allemagne ou la France, les soldats désertent quelquefois à l'étranger, lorsqu'ils espèrent pouvoir subsister par leur travail, quelquefois même pour prendre du service. La Russie n'ayant de casernes que dans les grandes villes, une partie des troupes russes est ordinairement logée chez l'habitant.

Un très-petit nombre seulement des soldats qui ont fini leur tems rentrent dans leurs foyers; ils n'y retrouveraient plus, après une si longue absence, qu'une partie de leurs parens et de leurs connaissances; ils sont d'ailleurs déshabitués des travaux de la campagne; ordinairement

ils entrent dans les troupes de garnison, qui sont de véritables troupes de vétérans.

Les sous-officiers sont tirés des soldats, parmi lesquels on les choisit ; ils ne deviennent officiers que par rares exceptions ; la noblesse alimente le corps d'officiers.

On devient officier en passant par les écoles militaires, ou en entrant comme élève-enseigne dans un régiment. L'avancement a ordinairement lieu à l'ancienneté en tems de paix, mais on peut donner un avancement extraordinaire à des officiers en les faisant passer par la garde impériale, parce que les grades de la garde sont assimilés à des grades de la ligne plus élevés de deux degrés ; ainsi un capitaine de la garde a rang de lieutenant-colonel, et s'il passe dans la ligne avec avancement, il est nommé colonel.

La Russie donne une partie des emplois civils à des militaires, et même dans une plus forte proportion que la Prusse, en ce qui concerne les officiers ; elle se procure ainsi les avantages que j'ai indiqués quand j'ai parlé de cette dernière puissance.

Des quatre puissances dont j'examine les moyens pour constituer la guerre, la Russie est celle qui donne aux militaires, aux fonctionnaires et aux employés, les plus faibles ap-

pointemens ; tout ce qui a rapport à la nourriture , à l'habillement et à l'équipement des troupes lui coûte beaucoup moins cher ; ainsi , au premier aperçu , on serait porté à croire que l'entretien d'un nombre déterminé de troupes lui occasionne beaucoup moins de dépenses qu'aux trois autres puissances. Cependant , si l'on considère que la Russie perd une grande quantité de recrues avant qu'elles soient incorporées dans les régimens ; que le recrutement , ne portant que sur les paysans , est un véritable impôt supporté seulement par la couronne et les seigneurs ; que les dépenses relatives à l'armée sont plus fortes qu'elles ne devraient l'être , à cause des concussions des fonctionnaires et des employés , on restera dans le doute à cet égard , du moins relativement à la France et surtout à la Prusse. Cette comparaison ne peut d'ailleurs se faire avec quelque exactitude , parce que la difficulté d'apprécier les dépenses de la Russie pour l'entretien de ses troupes s'y oppose.

Quoi qu'il en soit , on conclura des développemens qui précèdent , que la Russie dépense beaucoup plus qu'on ne le croit communément pour l'entretien de ses troupes ; qu'elle ne peut en entretenir un aussi grand nombre que sem-

ble l'indiquer sa population ; et que , dans ce nombre , les vétérans , troupes de garnison qu'on ne peut employer à une armée active , se trouvent dans une plus grande proportion que chez les trois autres puissances.

Si l'on considère d'ailleurs que la Russie a des frontières d'une immense étendue , qu'elle ne peut laisser entièrement dégarnies de troupes ; que , pour réunir une armée sur l'une de ses frontières , il lui faut beaucoup plus de tems qu'aux autres puissances de l'Europe , à cause des grandes distances que ses troupes ont à parcourir et de la difficulté des approvisionnemens dans beaucoup de localités ; que , par les mêmes raisons , ces réunions d'armées lui coûtent davantage , et que l'effectif des troupes qui les composent éprouve plus de diminution par suite de la fatigue des marches ; on se convaincra que la Russie n'est pas aussi redoutable qu'on le croit communément pour porter la guerre hors de son territoire. C'est une opinion que j'avais déjà émise et développée dans l'introduction de mon *Histoire de l'Expédition de Russie* ; opinion que je n'avais vue exprimée nulle part auparavant , et à laquelle la dernière guerre de Turquie et celle de l'insurrection de Pologne ont donné une nouvelle sanction.

Si la Russie est moins redoutable qu'on ne le croit communément pour porter la guerre hors de son territoire, il en est tout autrement lorsqu'elle est attaquée sur le sien. Les vétérans, propres à former la garnison des places qui seraient assiégées, rendent disponible toute l'armée active. Les troupes de cette armée, composées de soldats robustes, ignorans, la plupart aguerris et tous fixés irrévocablement à leurs drapeaux, quelques revers qu'elles essuient, quelque grande que soit l'infériorité de leurs forces, quelque longues que soient les retraites qu'elles exécutent et quelque rapide que soit la poursuite de leurs ennemis; n'éprouvent dans leur moral qu'une faible altération, laissent peu de monde en arrière, ne sont diminuées ni par la désertion à l'intérieur, ni par la désertion à l'ennemi, conservent l'ordre et la discipline; bien différentes de tant d'autres troupes qui, lorsqu'elles essuient de grands revers sur leur territoire, éprouvent une grande altération morale, sont sujettes à se débander et à faire des pertes énormes, par suite de la désertion des soldats qui retournent dans leurs foyers.

L'immensité du territoire russe, la faiblesse de la population, et par conséquent des ressources, comparativement à l'étendue de ce terri-

toire; la difficulté de se procurer des moyens de transports, pour alimenter une armée envahissante et la pourvoir de toutes les choses qui lui sont nécessaires; la difficulté non moins grande que cette armée éprouverait pour maintenir ses communications, si la Russie sait faire usage de cette nombreuse cavalerie irrégulière dont elle dispose; la nécessité de bivouaquer presque toujours; des fatigues et des privations extraordinaires à supporter; le manque de ressources pour l'établissement des hôpitaux; un climat dont la rigueur contraint les armées à suspendre les hostilités pendant une partie de l'année; sont autant de circonstances favorables à la Russie pour soutenir une guerre défensive: il faut d'ailleurs, lorsque l'on porte la guerre sur le territoire russe, modifier le système de guerre qui a été suivi dans ces derniers tems en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne; et c'est à quoi les Russes sont préparés, mais point leurs adversaires.

La France recrutait ses troupes par enrôlement volontaire, mais ce moyen ne lui procurant qu'une très-faible partie des recrues qui lui étaient nécessaires, elle employait aussi le recrutement forcé. Elle choisissait ses recrues parmi les hommes qui atteignaient leur ving-

tième année ; elles étaient désignées par le sort ; elles pouvaient se faire remplacer ; on les envoyait dans les divers régimens , selon le besoin et selon le service auquel on les avait jugées propres. Après avoir servi huit années , pendant lesquelles les soldats étaient presque toujours retenus sous les drapeaux , ils étaient entièrement libérés : on n'accordait de congés qu'à un très-petit nombre de sous-officiers et de soldats et que pour peu de tems ; ils étaient toujours casernés , à moins de circonstances extraordinaires. Néanmoins , ils conservaient le souvenir de leurs pénates , et presque tous avaient les yeux fixés sur l'époque où , libérés du service , ils pourraient rentrer dans leurs foyers.

Ce mode de recrutement , qui présente en quelques points de la ressemblance avec celui de la Prusse , en diffère pourtant essentiellement. En Prusse on ne peut se faire remplacer , et les recrues , réunies sous les mêmes drapeaux avec les compagnons de leur enfance , se ploient peu à peu à la vie militaire , sans perdre de vue leurs parens et leurs foyers ; en France , elles s'en voyaient tout à coup éloignées , souvent pour tout le tems de leur carrière militaire. Aussi la nostalgie et la désertion , qui ne causent , dans le premier pays , que des pertes insi-

gnifiantes, en causaient-elles de fort sensibles dans le second.

Les sous-officiers étaient tirés des soldats, parmi lesquels on les choisissait.

Il y avait deux voies dans l'armée française pour devenir officier ; il fallait passer par les écoles militaires où l'on entraît et d'où l'on ne sortait qu'en subissant des examens, ou il fallait devenir sous-officier dans un régiment, car le tiers des emplois d'officiers vacans était donné aux sous-officiers. Les parens d'une partie des élèves des écoles militaires payaient une pension ; l'état entretenait les autres à ses frais.

L'ancienneté et le choix réglaient l'avancement des officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus ; les deux tiers de ces emplois étaient donnés à l'ancienneté, le tiers au choix. Les nominations aux emplois de sous-officiers étaient faites par les chefs des régimens ; mais ils étaient obligés de choisir parmi trois sujets que leur présentait le capitaine de la compagnie où l'emploi vaquait.

On n'avait point adopté, comme en Prusse et en Russie, de donner une partie des emplois civils aux militaires qui avaient servi pendant un nombre d'années déterminé ; aussi les pensions de retraite occasionaient-elles à l'état une dé-

pense énorme, quoique l'on conservât dans l'armée des militaires qui n'auraient pu servir activement en tems de guerre.

L'avancement étant excessivement lent, et la carrière militaire ne jouissant plus de cette considération dont elle avait joui si long-tems en France, presque tous les officiers qui avaient des moyens d'existence donnaient leur démission, après avoir servi quelques années seulement; ceux au contraire qui étaient sans fortune y restaient le plus long-tems qu'ils le pouvaient, parce que la solde de retraite est moindre que la solde d'activité. Presque tous les sous-officiers quittaient aussi le service à l'expiration du tems pour lequel ils avaient été requis (a), à moins toutefois qu'ils n'eussent en quelque sorte la certitude d'être nommés officiers, parce qu'ils ne servaient que pour satisfaire au vœu de la loi; soit qu'ils ne pussent supporter l'assujettissement de la vie de caserne, soit qu'ils n'aperçussent pas dans l'avenir assez d'avantages pour

(a) Dans l'infanterie et dans la cavalerie, il ne restait guère au service de sous-officiers ayant fini leurs tems, que ceux qui pouvaient espérer de devenir officiers et qui le désiraient; dans les troupes de l'artillerie et du génie, il restait en outre ceux des sous-officiers qui aspiraient à devenir gardes ou conducteurs, emplois qu'ils prêteraient souvent à ceux d'officiers.

continuer volontairement la carrière des armes. Il résultait de cet état de choses que l'esprit militaire s'éteignait, et que si la paix se prolongeait, l'armée se trouvait avoir des officiers trop vieux et des sous-officiers trop jeunes.

Les recrues que le sort avait désignées ayant le droit de se faire remplacer, presque toutes celles qui le pouvaient le faisaient; leur répugnance pour le service les portait même souvent à vendre jusqu'à la totalité de leur petit patrimoine pour acheter un remplaçant. Dans quelques provinces, une partie d'entre elles s'exposaient à subir les peines portées contre les réfractaires, plutôt que de rejoindre les corps auxquels elles étaient destinées. Les soldats et par conséquent les sous-officiers se trouvaient donc appartenir presque tous aux dernières classes de la société : mais comme le tiers des emplois vacans de sous-lieutenant étaient dévolus aux sous-officiers, sans qu'ils fussent astreints à subir des examens, et que la plupart des officiers qui avaient de la fortune quittaient le service; il en résultait que les officiers sortis de la classe des sous-officiers composaient la plus grande partie du corps d'officiers. Ainsi donc les cadres des régimens se trouvaient composés, en très-grande partie, d'hommes sans éducation, sans

autre instruction souvent que celle qu'ils avaient acquise dans l'école du régiment, qui ne possédaient d'autre moyen d'existence que leur épée, et qu'aucun autre intérêt matériel que la conservation de leurs appointemens ne rattachait à la chose publique. En supposant qu'il n'en résultât aucun inconvénient sous le rapport purement militaire, on verra, dans le chapitre suivant, qu'il en était tout autrement sous le rapport politique.

Les troupes françaises ne pouvaient avoir la même consistance et la même force d'agrégation que les troupes anglaises et que les troupes russes, puisque les sous-officiers et les soldats n'y servant presque tous que parce qu'ils y étaient contraints, et que pour un tems déterminé, avaient les yeux continuellement fixés sur l'époque à laquelle, étant libérés du service, ils pourraient rentrer dans leurs foyers. Ces troupes, si elles faisaient la guerre sur leur territoire, devaient être plus sujettes à la désertion que celles des deux autres puissances ; l'on devait même craindre alors que si elles éprouvaient de grands désastres elles ne se débarrassent, le nombre des coupables pouvant leur faire espérer que la rigueur des lois serait impuissante pour les atteindre.

Les mêmes réflexions s'appliquent aux troupes prussiennes; cependant comme il y a dans ces troupes un certain nombre de sous-officiers et de soldats qui aspirent à obtenir des emplois civils, et par conséquent qui font leur état de la profession des armes; que, par suite du mode de recrutement employé dans l'armée prussienne, il n'y a pour ainsi dire point de désertion à l'intérieur en tems de paix, les troupes prussiennes devraient avoir plus de consistance et de force d'agrégation que n'en avaient les troupes françaises, si ces avantages n'étaient balancés par les inconvéniens que j'ai précédemment indiqués.

Dans les troupes anglaises et dans les troupes russes, la tête du corps d'officiers était composée d'hommes qui étaient généralement encore dans la force de l'âge; tandis que dans les troupes prussiennes, et surtout dans les troupes françaises, elle était composée d'hommes ordinairement trop âgés pour pouvoir bien supporter les fatigues de la guerre, telle qu'on l'a faite dans ces derniers tems : cette réflexion ne s'applique d'ailleurs qu'au tems de paix et qu'à un état de choses légal et régulier. Des révolutions pendant lesquelles on expulserait violemment une partie des officiers, une guerre active

et prolongée, auraient bientôt rajeuni la tête du corps d'officiers.

On conclura des développemens qui précèdent, que la France était beaucoup plus redoutable pour porter la guerre sur un territoire ennemi que pour se défendre sur le sien, qu'il en est de même de la Prusse; et c'est, ainsi que je l'ai fait voir, tout le contraire pour la Russie. Quant à l'Angleterre, elle était dans un cas particulier, puisqu'elle est séparée du continent par un bras de mer, et qu'elle n'avait qu'une faible armée de terre comparativement à celle des trois autres puissances; encore en employait-elle une grande partie à la garde de ses colonies (a). Cette puissance n'avait rigoureusement besoin d'entretenir que le nombre de troupes nécessaires pour maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays; mais il fallait qu'elle conservât sa supériorité sur mer, il y allait de son existence : elle employait donc le recrutement forcé pour sa marine, quand elle le jugeait nécessaire.

Si l'on voulait se former une opinion exacte sur les moyens des quatre puissances dont je viens de parler, pour bien constituer la guerre,

(a) Je n'entends pas parler des Grandes-Indes, pays qui a ses institutions et son armée à part.

il faudrait, après avoir donné de l'extension aux réflexions sommaires qui précèdent, comparer l'aptitude physique de leurs populations pour le service militaire ; comparer l'organisation, la discipline, la formation et les manœuvres de leurs troupes ; les méthodes de guerre qu'elles pratiquaient ; leur aptitude pour supporter les marches, les fatigues, les privations ; il faudrait comparer leur administration militaire, leur matériel de guerre, le système de guerre suivi par leurs généraux ; enfin, il faudrait avoir égard aux circonstances topographiques, et à l'esprit des populations des pays qui devraient servir de théâtre de la guerre.

Il faudrait, dis-je, comparer *l'aptitude physique de leurs populations pour le service militaire* ; car le nombre d'hommes que les infirmités ou le défaut de taille rendent impropres au service, existe dans une proportion très-différente dans les différens pays. En Prusse, par exemple, sur 100,000 jeunes gens de vingt ans, 80,000 environ se trouvent propres au service ; tandis qu'en France, sur la même quantité, il ne s'en trouve qu'environ 56,000.

*L'organisation de leurs troupes* : elle est la même dans toutes les troupes des puissances européennes, si l'on n'en considère que les bases

principales; car leur infanterie est divisée en bataillons subdivisés en compagnies, leur cavalerie en escadrons subdivisés en compagnies, leur artillerie est divisée en batteries; et en ce qui concerne la hiérarchie, les militaires y sont également divisés en trois grandes classes, les officiers, les sous-officiers et les soldats: mais la force numérique de chacun des élémens constitutifs des trois armes, et le rapport entre leurs forces respectives, varient; les rapports numériques entre les trois classes de militaires dont se composent les troupes, présentent aussi quelque différence.

*La discipline de ces troupes; car la discipline est l'ame des troupes.*

*Leur formation et leurs manœuvres; car on sait combien grande est l'influence qu'elles exercent dans les combats; mais elles sont actuellement, pour ainsi dire, les mêmes dans toutes les troupes européennes, avec cette différence que l'infanterie anglaise ne se forme que sur deux rangs, tandis que l'infanterie des autres puissances n'a adopté cette formation que par exception.*

*Les méthodes de guerre que pratiquent leurs troupes; parce que ces méthodes exercent de l'influence sur les succès, sur les revers et sur*

les pertes que les troupes éprouvent en combattant ; ainsi , par exemple , l'infanterie française était dans l'usage , pendant les dernières guerres , de charger celle qui lui était opposée sans s'arrêter pour commencer le feu ; l'infanterie anglaise , au contraire , de l'attendre jusqu'à très-petite portée , puis de faire un feu de bataillon ou de deux rangs , et de charger aussitôt à la baïonnette : la méthode de l'infanterie française , qui lui avait habituellement réussi contre les infanteries autrichienne , prussienne et russe , qui commençaient le feu de trop loin , a échoué contre la méthode pratiquée par l'infanterie anglaise.

*L'aptitude de leurs troupes pour supporter les marches , les fatigues , les privations ;* parce que cette qualité exerce beaucoup d'influence sur les résultats heureux ou funestes des campagnes , ainsi que sur les pertes que les troupes éprouvent par les maladies. Je classerais sous ce rapport les troupes des quatre puissances que j'ai comparées , ainsi qu'il suit : les troupes russes d'abord , puis les troupes françaises , que je ne crois pas inférieures aux troupes russes pour la marche , et enfin les troupes prussiennes , et les troupes anglaises.

Il faudrait comparer *leur administration mi-*

*litaire* ; parce que , surtout dans ces derniers tems , l'effet du système de guerre adopté par les généraux français , et enfin par leurs adversaires (à l'exception des généraux anglais) , a été de faire éprouver beaucoup plus de pertes aux troupes par les maladies que par le feu de l'ennemi : ainsi le soin qu'on prend des militaires dans les marches , tant en masse que par détachemens ou isolément ; la bonne ou la mauvaise administration des hôpitaux , sont de la plus haute importance.

*Leur matériel de guerre* ; car , quoique l'armement des troupes des puissances de l'Europe soit , pour ainsi dire , le même , la qualité des armes a beaucoup d'importance : ainsi , par exemple , si les fusils d'une puissance sont meilleurs que ceux d'une autre , la seconde perdra plus par le feu , toutes choses égales d'ailleurs , que la première.

Enfin , il faudrait avoir égard *aux circonstances topographiques , et à l'esprit des populations des pays qui doivent servir de théâtre de la guerre* ; car il y a des pays qui présentent de grandes ressources pour alimenter et entretenir une armée , d'autres qui n'en présentent aucune ; ils sont d'ailleurs plus ou moins favorables à l'emploi des différentes armes. Quant

aux populations, il y en a qu'on pourrait outrager, accabler de calamités, qu'on pourrait détruire enfin sans qu'elles opposassent de résistance; d'autres, au contraire, qui ne supporteraient pas sans s'insurger l'occupation de troupes ennemies, quelle que fût d'ailleurs la modération de ces troupes.

Je n'ai point dit qu'il fallait comparer la valeur des troupes, parce qu'il est bien difficile de les classer sous ce rapport. L'espèce d'hommes dont elles sont formées exerce, il est vrai, quelque influence, et les institutions militaires en exercent une très-grande : ce sont des causes permanentes ; mais il y a plusieurs autres causes accidentelles qui exercent aussi beaucoup d'influence sur la valeur des troupes, et qui rendent cette qualité très-variable. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, les troupes où règne l'esprit de corps sont plus valeureuses que celles où il ne règne pas ; celles qui sont aguerries, que celles qui ne le sont pas ; celles qui sont encouragées par des succès, que celles qui sont abattues par des revers ; celles qui sont commandées par un général qui a su gagner leur confiance, que celles qui ont à leur tête un général qui ne leur inspire aucune confiance.

La valeur des troupes n'exerce d'ailleurs plus

une influence décisive comme au tems où l'on en venait toujours à l'arme blanche : le nombre a acquis une très-grande importance depuis que l'infanterie ne combat , pour ainsi dire , plus que par son feu ; et depuis que l'artillerie exerce de si grands ravages, et a , par conséquent , une si grande influence sur les résultats. Voilà pourquoi les grandes puissances de l'Europe ont augmenté la quantité de leurs soldats et le nombre de leurs canons à l'envi les unes des autres. Une armée qui est aguerrie a pourtant toujours , toutes choses égales d'ailleurs, une grande supériorité sur une armée qui ne l'est pas ; aussi au nombre des motifs qui peuvent décider un gouvernement à entreprendre une guerre, doit se trouver compris l'avantage d'aguerrir son armée. Si donc il peut atteindre ce but dans une guerre où l'état ne court aucun risque, c'est un immense avantage, aujourd'hui surtout qu'il y a des empires entre une bataille gagnée et une bataille perdue. Si la Prusse eût pris parti avec l'Autriche contre la France en 1805, elle eût aguerri peu à peu ses troupes, et n'eût probablement point essuyé la catastrophe qui fut la suite des revers d'Iéna et d'Auerstedt.

On peut tirer de la population et des finances

d'un pays un parti plus ou moins avantageux, et des résultats différens pour organiser des armées et constituer la guerre, selon la nature et la perfection des institutions militaires. On a vu, lorsque j'ai comparé la Prusse à la Russie, quelle grande différence, proportion gardée de leur population, il y a entre la quantité de troupes que ces puissances peuvent lever et entretenir; et quelle différence plus grande encore il y a entre la quantité de troupes qu'elles peuvent mobiliser pour porter la guerre sur un territoire ennemi. La Prusse pourrait, dans des circonstances ordinaires, porter sur un territoire ennemi une armée plus forte que la Russie, quoique n'ayant qu'une population qui ne s'élève pas au quart de celle de cette dernière puissance.

Relativement aux finances, on a des données suffisamment exactes sur celles des principales puissances de l'Europe et sur ce qu'elles en appliquent en tems de paix à l'entretien de leurs armées; mais ces données ne suffisent pas pour établir une comparaison entre elles, sous le rapport des ressources que ces finances leur procurent pour entretenir ces armées et pour constituer la guerre. Il faudrait, en outre, avoir égard à l'ordre et à l'économie apportées dans

les dépenses ; aux prix des denrées , des matières premières et de la main d'œuvre ; il faudrait tenir compte des impôts que quelques-unes lèvent en denrées et en corvées , comme de loger leurs troupes chez les habitans , ce qui leur épargne les dépenses de casernement.

Ainsi , en définitive , des puissances peuvent obtenir des succès éphémères ; mais celles-là seulement qui auront bien constitué la guerre obtiendront par la guerre une supériorité constante ; et comme la principale condition pour bien constituer la guerre est d'avoir de bonnes institutions militaires , il en résulte que la nature des institutions militaires exerce la plus grande influence sur les destinées des nations.

Je terminerai ce chapitre par rapporter sommairement quelques faits historiques à l'appui de cette opinion , en commençant par des faits tirés de l'histoire romaine , qui sont les plus remarquables.

Quelques faveurs inespérées de la fortune et la supériorité des institutions militaires des Romains furent la principale cause de leur grandeur.

A quoi tint le gain de la bataille qui fut livrée près du lac Régille , et le gain de la bataille pendant laquelle se dévoua Décius ; batailles si

extraordinairement disputées qui soumièrent enfin les Latins à la domination romaine? Si Rome ne fut pas détruite par Coriolan, ne le dut-elle pas à une circonstance tout-à-fait imprévue? Paraissait-il présumable qu'elle pût se relever du désastre que lui avait fait éprouver Brennus? Ne fut-elle pas tombée sous la domination des Samnites, si Pontius eût détruit l'armée romaine aux Fourches-Caudines, au lieu de la faire passer sous le joug? N'eût-elle pas succombé sous les efforts d'Annibal, s'il eût pu opérer sa jonction avec son frère Asdrubal, jonction à laquelle s'opposa une circonstance si extraordinaire; ou seulement si Carthage n'eût pas laissé si long-tems son général sans lui envoyer de secours, par suite de la crainte et de la jalousie que lui inspirait un si grand homme? Enfin, c'est l'opinion de Montesquieu, que « Mithridate n'aurait point péri, si, dans les prospérités, le roi voluptueux et barbare n'avait pas détruit ce que dans la mauvaise fortune avait fait le grand roi (a). »

Les institutions militaires des Romains leur procurèrent des armées qui, lorsqu'elles eurent acquis toute leur perfection, après la se-

(a) *Esprit des Loix*, liv. XXI, chap. 13.

conde guerre punique, furent supérieures à celles de tous les peuples contre lesquels ils combattirent ; on les organisait d'ailleurs avec une grande facilité et une extrême promptitude, d'où il résultait que Rome réparait aussitôt les plus grands revers. Cela ne fut jamais plus remarquable que pendant les guerres d'Annibal ; la succession de revers que Rome éprouva alors résulta principalement de la supériorité de la cavalerie numide sur la cavalerie romaine, et de ce qu'Annibal constitua une partie de son infanterie à la manière romaine. L'alliance avec les Numides, beaucoup plus que le génie de Scipion, ramena la victoire sous les enseignes romaines : ce fut la cavalerie numide qui gagna la bataille de Zama. Mithridate, ainsi qu'Annibal, organisa plusieurs légions d'infanterie à l'imitation des légions romaines ; ce fut une des causes qui lui permirent de balancer la fortune de Rome.

Les armées romaines élevèrent la puissance de Rome, nonobstant les divers changemens qui survinrent dans sa constitution ; elles maintinrent dans l'obéissance ses alliés, et les peuples qu'elle conquit, et ses innombrables esclaves ; elles triomphèrent des Samnites, des Gaulois, des Carthaginois, des esclaves révol-

tés et de Mithridate ; elles donnèrent successivement le pouvoir à Marius , à Sylla , à César , et à Auguste.

Je conviens que le sénat montra de la persévérance et de la fermeté pendant la seconde guerre punique ; mais l'état des choses en Espagne et en Sicile le rassurait , et le peuple romain n'avait à combattre en Italie qu'une armée que ses victoires mêmes affaiblissaient , et qu'une défaite aurait anéantie , puisqu'elle ne recevait point de secours de Carthage. D'ailleurs , quelque peu désavantageuses en apparence qu'eussent été les conditions de la paix que Rome aurait obtenue , il en serait pourtant résulté qu'elle aurait alors reconnu tacitement la supériorité des armes carthaginoises ; que ses légions n'auraient plus été précédées de cette terreur , auxiliaire si redoutable , et qu'il ne lui eût plus été possible de compter autant sur la soumission des peuples qu'elle avait conquis , ou sur l'obéissance de ses alliés ; car c'était bien plus la crainte que l'affection qui les maintenait dans l'obéissance et dans la soumission : Rome ne pouvait d'ailleurs , comme Carthage , réparer par le commerce les maux que la guerre lui avait causés. J'ose le dire , si le sénat eût fait la paix dans de telles conjonctures ,

tout porte à croire que Rome serait tombée, par la suite, sous la domination de Carthage; il le sentit sans doute, se raidit contre la mauvaise fortune, et fit bien.

Tant que les institutions militaires des Romains furent supérieures à celles des autres peuples, leurs discordes et leurs guerres civiles ne les empêchèrent point de triompher de leurs ennemis; ils tombèrent en décadence à mesure que leurs institutions militaires déchurent, ou que celles de leurs ennemis se perfectionnèrent.

Les institutions militaires de la Pologne exercèrent aussi une très-grande influence sur les destinées de cette république.

Les discordes civiles qui l'agitèrent, conséquence de la nature de son gouvernement, n'auraient pas empêché, pas plus que celles de Rome, sa puissance de s'accroître ou de se maintenir, si ses institutions militaires n'eussent été liées à ses institutions politiques et à ses institutions civiles, de telle sorte qu'il lui fut impossible de créer une armée permanente, ainsi que le firent les autres puissances de l'Europe, et de suivre les progrès de l'art militaire et les changemens extraordinaires qu'il éprouva par suite de l'adoption des armes à feu. La Pologne

resta , pour ainsi dire , désarmée au milieu de l'Europe en armes , et périt par les mains de ceux qu'elle avait tant de fois vaincus.

Les Turcs , qui ont commis les mêmes fautes que les Polonais , ont vu successivement décroître leur puissance , et seront peut-être , comme eux , rayés de la liste des nations.

Les succès des Suédois sous Gustave-Adolphe , des Français sous Louis XIV , des Prussiens sous Frédéric II , des Français encore pendant les guerres de la révolution qui éclata à la fin du dix-huitième siècle , furent dus , en grande partie , à des changemens avantageux qu'ils apportèrent alors à leurs institutions militaires ; ces succès ne furent pas durables , parce que les nations européennes , excepté la nation polonaise et la nation turque , adoptaient bientôt les changemens ou les modifications utiles que l'une d'elles apportait à ses institutions militaires.

Les Russes furent long-tems inférieurs en puissance aux Tartares , aux Turcs , aux Polonais et même aux Cosaques ; mais ayant adopté sous Pierre I<sup>er</sup> les institutions militaires des autres nations européennes , qui étaient fort supérieures à celles de ces nations limitrophes , ils acquirent sur elles une telle supériorité , qu'a-

près s'être d'abord agrandis à leurs dépens, ils ont fini par les réunir à leur empire, ou par les réduire à la condition d'alliés, à l'instar de ceux des Romains.

---

## **ARGUMENT.**

**Définitions.** Quelles sont les différentes sortes d'états. Nécessité pour tous les gouvernemens d'entretenir une force armée. Les institutions militaires doivent être en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles. Conditions auxquelles elles doivent satisfaire pour offrir aux gouvernemens les garanties de stabilité qu'elles doivent leur procurer : exemples tirés de l'Angleterre, avant sa réforme de 1832 ; de la Prusse et de la Russie actuellement ; de la France, avant sa révolution de 1830.

---

## CHAPITRE X.

---

### DES INSTITUTIONS MILITAIRES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET AVEC LES INSTITUTIONS CIVILES.

Le sujet qui fait la matière de ce chapitre me paraît neuf; du moins, malgré son importance, ne l'ai-je vu traiter dans aucun des publicistes que j'ai lus : il faudrait, pour le traiter complètement et avec détail, définir d'abord les diverses sortes de constitutions, et le nombre en est plus grand que ne sembleraient l'indiquer les dénominations adoptées par les publicistes, puis examiner quelles sont les institutions militaires qui conviennent à chacune d'elles. Je ne me livrerai pas à un travail aussi étendu : je me contenterai de poser les principes généraux et de les appuyer de quelques exemples; les hommes habitués à méditer sur ces matières en tireront facilement les conséquences pour les différents cas qui pourraient se présenter.

## 254 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il sera principalement question de l'armée en tems de paix, quand elle est répartie sur le territoire; c'est alors qu'elle peut, dans certaines circonstances, exercer une influence décisive sur les affaires intérieures de l'état; rarement lorsqu'elle est entièrement absorbée par les travaux et par les occupations de la guerre.

Je définirai d'abord, pour être bien compris, les expressions *institutions politiques*, *institutions civiles*, et *institutions militaires*.

Les *institutions politiques* sont les lois ou les coutumes et usages qui constituent les diverses sortes de gouvernemens; les *institutions civiles* sont l'ensemble des lois, ordonnances, réglemens, coutumes, droits, usages, privilèges et prérogatives qui déterminent les rapports des citoyens entre eux, et avec les fonctionnaires et les agens du prince: enfin les, *institutions militaires* sont les lois, ordonnances et réglemens qui déterminent, 1° l'organisation, la discipline, la formation et les manœuvres des troupes; 2° les rapports des militaires entre eux, avec les citoyens, et avec les fonctionnaires et les agens du prince.

L'organisation des troupes comprend: le recrutement, l'armement, l'administration des

troupes , et le mode d'avancement suivant lequel se donnent les grades.

Je ne me suis pas occupé spécialement des *institutions religieuses* , parce que , lorsqu'il est nécessaire de mettre les *institutions militaires* en harmonie avec les institutions religieuses , c'est que ces dernières sont en même tems des institutions politiques ou des institutions civiles.

On appelle *gouvernement* l'exercice du pouvoir politique , et par extension , on donne ce nom à l'ensemble des fonctionnaires chargés d'exercer ce pouvoir.

Le *pouvoir politique* est cette partie du pouvoir qui s'applique aux intérêts généraux du pays ; il comprend par conséquent les relations avec les états étrangers.

L'ensemble des institutions politiques et des institutions civiles prend le nom de *constitution*.

L'ensemble des institutions civiles , des institutions militaires et des mœurs d'une nation constitue l'*ordre social* qui lui est particulier.

Le mot *état* s'emploie pour désigner une nation considérée principalement dans l'ensemble de ses institutions.

Dans les états qui n'ont que des troupes temporaires , les soldats étant citoyens , l'organisation des troupes appartient tout à la fois aux

institutions civiles et aux institutions militaires; dans ceux qui entretiennent des armées permanentes, il n'y a que la loi de recrutement qui appartienne tout à la fois à ces deux classes d'institutions.

Aucun état ne saurait avoir quelque chance de durée, si la puissance exécutive ne se trouve pas entre les mains d'un pouvoir unique et bien déterminé; lorsqu'il en est autrement, il y a anarchie, ou l'on marche vers l'anarchie. J'appelle *prince* celui ou ceux qui exercent ce pouvoir.

Il y a des états dans lesquels le pouvoir politique est tout entier entre les mains du prince; il y en a d'autres où ce pouvoir est partagé par diverses classes ou ordres de citoyens, de telle sorte que les institutions civiles se trouvent quelquefois mariées, si je puis m'exprimer ainsi, avec les institutions politiques, et que souvent on ne pourrait renverser les unes sans causer plus ou moins de désordre dans les autres.

Du reste, quelle que soit la constitution d'un état, il y a toujours, sous beaucoup de rapports, indépendance complète entre les droits politiques et les droits civils.

On voit qu'on peut diviser les divers états

ainsi qu'il suit : ceux où le prince est investi de tous les droits politiques, et ceux où il en partage l'exercice avec diverses classes ou ordres de citoyens.

On donne le nom de despotiques aux états de la première espèce, et celui de monarchiques et de républicains à ceux de la seconde : les états républicains se divisent en aristocratiques et en démocratiques.

Dans les états despotiques et dans les états monarchiques, le prince est composé d'une seule personne ; dans les états républicains, il est composé de plusieurs personnes.

Dans les républiques aristocratiques, le pouvoir politique est entre les mains d'un certain nombre de familles qui le transmettent par droit d'hérédité à leurs descendants.

Dans les républiques démocratiques, les citoyens qui exercent le pouvoir politique sont désignés par la voie des élections, et ils ne doivent être élus directement que dans de très-petits états où chaque habitant peut connaître tous les notables, au moins de réputation. Dans les autres états il doit y avoir plusieurs degrés dans les élections et le plus grand nombre des citoyens doit y participer. Si l'élection était directe, il serait à craindre que les influences

légitimes ne fussent remplacées par les influences de ces intrigans qui ne peuvent avoir d'autre but que de s'élever et de s'enrichir, dussent-ils pour y parvenir renverser la constitution et bouleverser l'ordre social. L'état serait alors gouverné par des coteries.

Les états démocratiques bien réglés ont plus de ressemblance avec les états aristocratiques qu'on ne le croirait au premier aperçu, parce qu'alors c'est l'aristocratie de la démocratie, si j'ose m'exprimer ainsi, qui exerce le pouvoir politique; mais, si l'on en juge par les enseignemens de l'histoire, ces gouvernemens sont et les plus difficiles à bien constituer et les moins durables, surtout depuis l'abolition de l'esclavage.

Les institutions civiles peuvent être despotiques, aristocratiques ou démocratiques : elles sont despotiques lorsque le prince ou ses délégués nomment aux emplois civils qui bon leur semble; elles sont aristocratiques lorsque les principaux emplois sont dévolus héréditairement aux membres d'une classe privilégiée; ces emplois peuvent d'ailleurs être donnés au choix du prince, à l'élection, ou être en partie le partage de certaines familles; elles sont démocratiques enfin lorsque tous les citoyens peuvent prétendre aux emplois s'ils possèdent les condi-

tions de capacité ou de fortune requises pour les obtenir, et que ces emplois s'obtiennent par des élections auxquelles participe le plus grand nombre des citoyens; elles conservent le caractère démocratique, lors même que les assemblées qui élisent n'auraient que le droit de présenter des candidats parmi lesquels le prince ou ses délégués choisiraient.

Les constitutions se forment de deux manières très-différentes : peu à peu, au moyen de modifications successives apportées dans les institutions politiques et dans les institutions civiles, selon le besoin des tems; ou par improvisation, pour ainsi dire, pendant les révolutions ou à la suite des révolutions.

Les premières ne sont point écrites, mais elles sont, si je puis m'exprimer ainsi, incorporées avec les nations, comme leurs mœurs et leurs usages; elles peuvent avoir une très-longue durée, si les hommes qui se succèdent au timon des affaires ont la sagesse et le pouvoir d'effectuer les nouvelles modifications qui deviendraient nécessaires : en parlant de ces constitutions, les publicistes y accordent ordinairement au prince plus de pouvoir qu'il n'en a réellement.

Les constitutions improvisées sont toujours

écrites : elles ne peuvent être durables que lorsqu'elles sont en harmonie avec l'état des sociétés auxquelles on veut les imposer et avec leurs institutions militaires ; mais cela est en quelque sorte impossible à obtenir dans les circonstances orageuses où s'élaborent presque toujours ces sortes d'improvisations. Il arrive ordinairement aussi que le prince ne pourrait conserver le pouvoir que lui accorde la constitution, s'il se conformait scrupuleusement à son texte, et que pour parvenir à le conserver, il faut qu'il la modifie dans l'exécution ; s'il y parvient, il existe alors une différence plus ou moins grande entre le pouvoir que la constitution lui accorde et celui qu'il possède effectivement.

On voit que, dans chacun de ces deux cas, il y a presque toujours, relativement au pouvoir du prince, une grande différence entre *le droit* et *le fait* ; mais dans un sens diamétralement opposé.

Les notions succinctes qui précèdent suffiront pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Quelle que soit l'organisation politique et sociale des états, il faut que les gouvernemens disposent d'une force armée suffisante pour assurer l'exécution des lois, maintenir l'ordre à

l'intérieur et repousser les ennemis extérieurs ; c'est une condition d'existence qui ne souffre point d'exception. Les circonstances politiques dans lesquelles se trouve une nation apportent d'ailleurs de grandes différences dans la quantité de troupes que chaque état doit entretenir , et même quelquefois , sous certains rapports , dans la manière dont il doit constituer ces troupes.

Les Etats-Unis d'Amérique , qui n'ont pas de voisins puissans , n'ont pas besoin d'entretenir autant de troupes que les grandes puissances de l'Europe , qui doivent se régler à cet égard sur les forces militaires des puissances avec lesquelles elles peuvent avoir la guerre. Le Pape , qui n'entretient de troupes que pour assurer l'exécution des lois et le maintien de l'ordre , et qui , s'il ne pouvait y parvenir avec ses seules troupes , peut compter sur l'intervention de ses voisins , n'a pas besoin d'en entretenir autant que le roi de Sardaigne , qui peut et qui doit , par sa situation , jouer un rôle dans les guerres européennes dont l'Italie est le théâtre.

Les institutions civiles et l'état des mœurs doivent aussi être pris en considération. Dans les sociétés où les rangs sont distincts , le gouvernement a besoin de moins de troupes que dans les sociétés où il n'existe d'autre distinc-

tion que celle de la fortune. Il en est de même des nations qui ont des mœurs bien caractérisées, et de fermes principes de religion et de morale ; les ministres de la religion y exercent une grande influence, les lois s'exécutent plus facilement, l'ordre se maintient mieux.

Puisque les états, en entretenant une force armée, ne se proposent pas seulement d'être en mesure de repousser les attaques de leurs ennemis extérieurs, mais encore d'assurer l'exécution des lois et de maintenir l'ordre dans le pays ; le recrutement, la discipline et le mode suivant lequel se donne l'avancement, doivent être calculés de manière à remplir ces conditions ; les autres institutions militaires ne peuvent exercer d'influence sur les qualités des troupes que sous le rapport purement militaire.

Ordinairement les institutions militaires qui doivent atteindre le double but que je viens d'indiquer, l'atteignent suffisamment dans les états où elles ont été en quelque sorte l'ouvrage du tems, et dans ceux qui ont eu pour origine une conquête par suite de laquelle les vainqueurs avaient réduit d'abord les vaincus en une sorte de servitude. Dans les premiers, parce que les hommes qui ont tenu successivement les rênes du gouvernement n'ont point éprouvé

d'obstacles pour établir ou pour perpétuer des institutions militaires en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles ; dans les seconds , parce que le pouvoir politique et le pouvoir civil , aussi bien que le pouvoir militaire , sont entre les mains des chefs militaires.

Pendant les révolutions et à la suite des révolutions , il en est presque toujours autrement ; je n'entends pas parler des révolutions de palais ; mais de celles qui bouleversent en totalité ou en partie les institutions politiques , civiles et militaires , ou seulement l'une de ces trois classes d'institutions. Le défaut d'harmonie entre ces institutions est presque toujours l'un des résultats des révolutions , et c'est une des principales causes qui les perpétuent.

En général les historiens n'ont pas assez tenu compte de l'influence que les institutions militaires et l'emploi de la force militaire ont exercée sur les destinées des gouvernemens et des peuples : cette influence est telle , que toutes les nations qui ont obtenu des succès grands et durables , ont eu dans le même tems , ainsi que je l'ai fait voir dans le chapitre précédent , des institutions militaires reconnues supérieures à celles de leurs adversaires ; et que , dans la plu-

part des révolutions et des changemens importants survenus dans la constitution ou dans le gouvernement des états, c'est presque toujours, en définitive, la force militaire qui a exercé une influence décisive, soit parce qu'elle a manqué aux gouvernemens, soit parce qu'elle a pris parti contre eux pour les factieux. L'histoire nous présente des faits nombreux à l'appui de cette opinion; celle de la révolution française en contient de mémorables qui se sont passés sous nos yeux.

Après avoir déterminé le but que l'on doit se proposer d'atteindre dans la formation des troupes, il me reste à examiner quels sont les moyens d'y parvenir.

J'ai dit dans le chapitre I<sup>er</sup> que les troupes étaient temporaires ou permanentes; mais que toutes choses égales d'ailleurs, les dernières sont, sous le rapport militaire, bien supérieures aux premières : j'ai fait observer ensuite que les troupes de Rome, de Lacédémone et de plusieurs autres républiques de la Grèce furent bonnes et acquirent une juste célébrité, quoiqu'elles fussent temporaires, et j'en ai fait connaître succinctement les causes; j'ajouterai ici quelques développemens à ce sujet, relativement aux troupes romaines.

La république romaine (a) se trouva dans une situation toute particulière : il fallait qu'elle fût toujours armée pour maintenir le pouvoir politique dont jouissaient ses principaux citoyens, pour tenir dans le devoir ses esclaves, ses prolétaires, et ses alliés ; pour repousser les agressions de voisins ennemis et jaloux ; pour alimenter et entretenir sa population guerrière par les conquêtes et le pillage. La guerre intéressait tout à la fois le gouvernement et chaque militaire en particulier ; le gouvernement, parce qu'elle accroissait sa gloire et sa puissance, et qu'elle était un moyen de prévenir et d'étouffer les troubles populaires ; les militaires, parce qu'ils espéraient avoir part au pillage et à la distribution des terres conquises.

Il n'y avait, tant que les armées romaines furent temporaires, qu'une classe de Romains, ceux qui payaient une quotité d'impôt déterminée, qui fussent astreints au service militaire, et ils s'exerçaient continuellement au métier des armes. Ainsi, les légions romaines étaient temporaires, à la vérité ; mais on levait très-souvent des légions à cause de la continuité des guerres, et elles étaient composées de soldats aguerris et

(a) République aristocratique.

continuellement exercés. Elles pouvaient donc, en quelque sorte, être assimilées aux troupes permanentes ; elles ne combattaient d'ailleurs que contre des troupes temporaires comme elles, et qui appartenaient à des nations dont les institutions militaires étaient bien inférieures à celles des Romains.

Depuis l'adoption des armes à feu, la supériorité des troupes permanentes sur les troupes temporaires est devenue beaucoup plus grande encore ; aussi, toutes les puissances qui sont exposées à soutenir des guerres sérieuses, en ont-elles organisé, à l'envi les unes des autres, et elles n'emploient plus guère de troupes temporaires qu'à escorter des convois, et à d'autres opérations secondaires. Quelquefois, pourtant, on emploie des troupes temporaires pour faire le service de troupes légères ; mais alors ces troupes sont organisées chez des peuples qui se sont voués à ce genre de service, qui sont toujours armés, et chez lesquels les traditions du service de troupes légères se transmettent de génération en génération : tels sont, par exemple, les Kosaques.

Voilà pourquoi, en Europe, dans cette partie du monde où l'art militaire a fait le plus de progrès, on évalue la puissance militaire des

états par la quantité de troupes permanentes qu'ils entretiennent sans , pour ainsi dire , tenir compte des troupes temporaires qu'ils pourraient lever au moment d'une guerre. Par ces raisons , ce qui va suivre ne s'appliquera qu'aux troupes permanentes constituées pour la guerre ; et , afin de fixer plus particulièrement les idées par des exemples , je dirai que les landwehr de Prusse et d'Autriche , telles qu'elles sont organisées actuellement , sont des troupes semi-permanentes , si l'on peut s'exprimer ainsi , constituées pour la guerre ; mais que les milices , désignées de nos jours par les noms de garde civique , garde urbaine , garde bourgeoise , et en France , par le nom de garde nationale , milices qui sont destinées à maintenir l'ordre dans l'intérieur des villes , ne sont propres qu'à un service de paix et de localité. L'établissement de ces mêmes milices dans les campagnes n'offre aucun but d'utilité , et elles peuvent , dans certaines circonstances , causer de grandes perturbations.

L'entretien d'armées permanentes , beaucoup plus considérables qu'il n'est nécessaire pour assurer l'exécution des lois et le maintien de l'ordre public ; serait une calamité. En effet ; les états qui ont de trop fortes armées perma-

nentes, relativement à leur population, ne peuvent les entretenir qu'en levant de lourds impôts ou en contractant des emprunts; mesures dont la première fait perdre au prince l'affection du peuple, et dont la seconde prépare dans l'avenir des malheurs incalculables.

Pour entretenir de telles armées, il faut employer le recrutement forcé, et par conséquent arracher des bras à l'agriculture et à l'industrie : en faisant passer ainsi, pendant plusieurs années, une grande partie de la population dans les camps et en la rendant ensuite à la vie privée, on affaiblit les liens de famille et l'attachement aux pénates, sentimens qui sont la base du vrai patriotisme; on remplit le pays, et surtout les villes, d'hommes exercés aux armes, ce qui peut offrir de l'avantage pour repousser une invasion, mais peut devenir nuisible, sous d'autres rapports, dans des tems de troubles et de révolution.

Une armée permanente (et j'entends par cette expression l'ensemble des troupes permanentes d'un état) est composée de chefs et de soldats; les chefs sont destinés à commander, à instruire et à diriger les soldats, lesquels sont plus particulièrement destinés à combattre.

Sous le rapport militaire, on doit non-seule-

ment organiser, avec toute la perfection possible, les trois armes, infanterie, cavalerie et artillerie, dont se composent les armées, mais encore exercer ces trois armes à combattre séparément ou réunies.

Sous le rapport politique, il faut obtenir une armée entièrement à la disposition du prince et attachée par intérêt au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social. Que si l'on objecte que le prince pourrait, dans certaines circonstances, abuser de son pouvoir; je répondrai que c'est une nécessité de courir cette chance, crainte de pis : *minima de malis*. Mais, lorsque les institutions militaires sont tout à la fois en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles, le prince, quelque bien disciplinée que fût l'armée, pourrait rarement compter sur son appui pour effectuer brusquement une révolution politique dans l'intérêt de son pouvoir.

Je poserai donc en principe, que ni les troupes ni chaque militaire en particulier, ne doivent avoir le droit de délibérer, et qu'on doit leur prescrire une obéissance passive et immédiate à tout ce que leur commandent, pour le service du prince, les chefs militaires qui sont investis du droit de leur donner des ordres. J'en

excepte le seul cas où ces chefs trahiraient évidemment le prince.

Pour que l'armée satisfasse aux conditions que je viens d'indiquer, il faut, avant tout, qu'elle soit bien disciplinée, et j'ai fait connaître précédemment quelles sont les bases d'une bonne discipline (a).

Dans les états où règne la liberté de la presse, le maintien de la discipline et de l'esprit de corps exige impérieusement que cette liberté soit restreinte en ce qui concerne l'armée, comme l'intérêt de l'état exige qu'elle le soit en ce qui concerne la guerre.

Avec une bonne et sévère discipline, une bonne organisation, une bonne formation, une bonne instruction, de bons cadres; on obtient des bataillons, des escadrons et des batteries, qui semblent ne laisser rien à désirer, et cela ne suffit pourtant pas: il faut encore que des causes morales attachent les militaires à leurs devoirs et à leurs drapeaux; sans quoi, lorsque l'état, dans des circonstances critiques, ne pourrait plus maintenir la stricte exécution des lois et des réglemens qui régissent l'armée, l'indiscipline, l'insubordination, la désertion s'y manifeste-

(a) Chapitre 3, pages 57-60.

raient bientôt, et souvent même la révolte et l'insurrection.

Ces causes morales sont l'esprit religieux, l'esprit de corps, le point d'honneur, le patriotisme et l'intérêt personnel.

L'esprit religieux rend les militaires, qui en sont pénétrés, fidèles au serment et exacts à remplir leurs devoirs; l'esprit de corps les attache à leurs drapeaux; le point d'honneur les maintient dans la ligne du devoir, en gravant dans leurs cœurs la crainte du blâme, et le désir de mériter la louange; le patriotisme les attire et les retient sous les drapeaux, si l'état se trouve menacé d'une guerre qui le mette en danger; mais c'est un sentiment que l'on ne parvient pas facilement à faire naître, et surtout à conserver parmi les soldats, lorsqu'ils sont tirés des derniers rangs de la société. Enfin, lorsque les militaires sont intéressés personnellement au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social, ils servent et défendent l'état avec ce zèle et ce dévouement que l'on apporte à servir et à défendre ses propres intérêts.

Il est très-rare que tous ces sentimens se trouvent réunis dans les mêmes troupes, et ils ne peuvent y exister qu'à des degrés différens: il serait souvent très-difficile et quelquefois

même impossible, de les faire naître lorsqu'ils n'existent point; mais lorsqu'ils existent, on doit apporter tous ses soins à les perpétuer, et cela est ordinairement facile.

Les militaires peuvent pourtant être égarés dans l'application qu'ils font de ces sentimens à leurs devoirs, excepté lorsque ces devoirs sont d'accord avec leur intérêt personnel, sentiment qui ne s'éteint jamais.

Il serait donc à désirer que les troupes pussent être composées de militaires, chez lesquels l'intérêt personnel créerait et perpétuerait l'attachement à l'ordre politique et à l'ordre social; mais c'est un résultat que le législateur ne peut espérer d'obtenir complètement que dans de très-petits états, et qui peut d'ailleurs être altéré par les mœurs, les usages et les institutions d'un peuple.

On se rapprocherait le plus possible de ce résultat, en excluant du service militaire la classe des prolétaires, et en faisant en sorte, que les principaux chefs militaires appartenissent aux classes de la société qui sont dans la situation la plus élevée, sous le rapport politique et civil. Mais pour exclure ainsi de la profession des armes la classe des prolétaires, qui est ordinairement la plus propre à faire le rude métier

de soldat, et qui forme, dans quelques états, la très-grande partie de la population; il faudrait que les classes supérieures et que les classes moyennes de la société y fussent propres aussi, qu'elles voulussent bien se consacrer au service militaire, ou que l'on pût les y contraindre.

On conçoit la possibilité de cette exclusion dans l'enfance de la civilisation, et dans de petits états qui n'auraient que de faibles armées temporaires, comparativement à leur population; mais elle serait assurément impraticable dans de grands états où régnerait une civilisation avancée, et qui entretiendraient des armées permanentes.

Si ces armées étaient nombreuses relativement à la population, comme, par exemple, celles des grandes puissances actuelles de l'Europe; il y aurait impossibilité matérielle, parce qu'on ne trouverait pas ainsi assez d'hommes disponibles pour composer l'armée, et qu'en supposant même que cela fût possible, on ne parviendrait jamais à imposer aux classes supérieures et aux classes moyennes de la société, l'obligation du service à l'exclusion des prolétaires. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que dans les armées permanentes, la nécessité de conserver les soldats plusieurs an-

nées sous les drapeaux , de maintenir une discipline sévère, même en tems de paix, et d'assujettir les soldats à la vie de caserne, qui leur cause un si grand ennui ; rendent le service militaire tellement antipathique à la plupart des hommes, qu'il n'y a guère que ceux qui sont entièrement sans ressources qui s'y consacrent volontairement , et qu'aucun des gouvernemens qui entretiennent de grandes armées permanentes , ne peut les alimenter que par le recrutement forcé. Les paysans russes , qui pourtant sont serfs , ont plus d'aversion pour le service militaire , qu'aucun de ceux des autres contrées de l'Europe.

Les garanties que l'on obtiendrait en excluant les prolétaires de la profession des armes ne seraient d'ailleurs pas durables , parce que cette exclusion n'est praticable que dans certaines circonstances , pendant un certain tems , et qu'un esprit de jalousie s'établissant dans les classes moyennes contre les classes supérieures , ces armes qui leur avaient été confiées pour maintenir l'ordre établi peuvent leur servir à le détruire.

Il est toujours possible , au contraire , d'organiser une armée permanente dont la plupart des soldats soient tirés des derniers rangs de la

société; et cette armée offrirait à l'état des garanties suffisantes et durables si elle était bien constituée sous le rapport militaire, et si le corps des chefs militaires se rattachait au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social par l'intérêt personnel de chacun ou d'une partie des membres qui le composent; car les soldats ne forment alors qu'une masse inerte, et s'il en est autrement, ils prennent l'esprit et les sentimens de leurs chefs. Que si ces soldats, étant sans moyens d'existence dans leur famille et n'ayant d'autre profession que celle des armes, se trouvent, par nécessité, irrévocablement fixés sous les drapeaux, cela est préférable encore.

Dans les armées des grandes puissances européennes de nos jours, il y a d'ailleurs nécessité, par les raisons que j'ai précédemment données, de tirer tous les soldats, ou la plus grande partie des soldats, des derniers rangs de la société. Les modifications à apporter aux institutions militaires pour les mettre en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles, portent donc alors principalement sur le choix des chefs militaires.

Dans ces armées, la division des chefs militaires en officiers et en sous-officiers formant deux

classes bien distinctes, fut, dans l'origine, une conséquence de la féodalité ; on imita dans l'armée ce qui existait dans la société ; les nobles occupaient seuls les places d'officier ; ceux qui n'étaient pas nobles ne pouvaient être que sous-officiers ou soldats. Les sous-officiers ne pouvaient devenir officiers que par rares exceptions, et, dans ce cas, ils prenaient aussitôt rang parmi la noblesse. Aussi les officiers jouissaient-ils des honneurs et des prérogatives de la noblesse ; ils formaient un corps à part, n'ayant absolument avec celui des sous-officiers d'autres relations que celles du service militaire. Cet état de choses, en ce qui concerne la séparation tranchée du corps des officiers et de celui des sous-officiers, subsiste toujours dans les armées européennes, quoique à des degrés différens, même dans les pays où l'organisation sociale qui y avait donné naissance n'existe plus.

S'il n'y a qu'une partie des chefs militaires qui soient intéressés au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social, il faut que ce soient les principaux d'entre eux ; ainsi par exemple, dans les armées européennes de nos jours, il faut que ce soient les officiers.

Si les chefs militaires n'étaient intéressés qu'au maintien des institutions civiles, il serait à crain-

dre qu'ils ne présentassent pas au prince l'appui qu'il doit en attendre contre des entreprises qui auraient pour but une révolution dans l'ordre politique; et, s'ils n'étaient intéressés qu'au maintien de l'ordre politique, ils pourraient devenir un instrument docile entre les mains du prince, s'il voulait, pour opprimer les citoyens, changer ou altérer les institutions civiles.

Les chefs militaires seront d'autant plus intéressés au maintien des institutions civiles, qu'ils seront tirés de familles occupant un rang plus élevé dans la société, que leur grade ou l'emploi militaire qu'ils occupent les classera dans un rang plus élevé de cette société, et que la carrière militaire jouira d'une plus grande considération.

Ils seront intéressés au maintien des institutions politiques si leurs familles appartiennent à un ordre privilégié ou à des classes privilégiées jouissant de droits politiques; si les services militaires confèrent des droits politiques; s'ils peuvent vendre leurs emplois, comme en Angleterre, parce qu'alors ils les considèrent comme un capital qui leur appartient, et qu'en défendant l'état qui leur en garantit la propriété, ils défendent leur propre patrimoine; si les services militaires donnent des droits à obtenir des em-

plais dans la carrière civile, comme en Prusse et en Russie; s'il existe une décoration uniquement destinée à récompenser les services militaires; si, enfin, ils ont des traitemens suffisans pour se procurer une existence convenable, et que leur avenir soit assuré par la certitude d'obtenir une pension après un nombre déterminé d'années de service.

Dans les états purement despotiques, la volonté du prince étant la seule loi, et l'ordre social n'existant que comme un fait, on peut être continuellement opprimé par les agens du despote. Dans ces états, on n'a point à s'occuper de rattacher l'armée aux institutions politiques et aux institutions civiles, puisqu'il n'en existe pour ainsi dire point, mais d'assurer son dévouement au despote; il faut donc que les chefs militaires appartiennent à des familles des derniers rangs de la société, ou soient étrangers, et ils doivent occuper le premier rang dans l'état. Ils se trouvent ainsi vivement intéressés au maintien du despote et encore plus au maintien du despotisme. Un tel état de choses ne peut d'ailleurs être que transitoire, parce que les descendans des chefs militaires doivent nécessairement former une sorte d'aristocratie, et que l'état devient alors un mélange de despotisme

et d'aristocratie ; c'est-à-dire que le despote possède toujours le pouvoir absolu de *droit* , mais qu'en réalité ce pouvoir est partagé ou modéré par le pouvoir de *fait* de l'aristocratie.

Quand un gouvernement craint de voir les emplois de chefs militaires occupés par des hommes appartenant aux notables de la société, on peut en conclure, ou que ce gouvernement est hostile à cette société, ou qu'il est absurde et qu'il marche à sa ruine.

Dans toutes les armées permanentes, les chefs militaires reçoivent des traitemens et ont l'assurance d'obtenir des pensions de retraite qui leur procurent un sort plus ou moins heureux : si ces traitemens ou si ces pensions sont leur unique ou leur principal moyen d'existence, l'intérêt qu'ils ont à leur conservation les rattache suffisamment au maintien de l'ordre politique dans les tems ordinaires ; mais bien souvent pendant les révolutions , il ne résulte plus de cet état de choses que des garanties insuffisantes. En effet , les moyens d'existence de ces chefs étant liés à la conservation de leurs emplois , ils défendent chaudement le prince , tant que son pouvoir est établi d'une manière stable ; mais si ce pouvoir chancelle , leur dévouement chancelle aussi , et si le prince est renversé , ils

adoptent aussitôt le nouvel ordre politique et offrent leurs services au nouveau prince. Il n'en est pas ainsi lorsque le sort des principaux chefs militaires, des officiers, par exemple, dans les armées européennes, est tellement lié au maintien de l'ordre politique, que, si cet ordre est renversé, ils perdent nécessairement leurs emplois.

Aussi, dans le premier cas, les ambitieux qui se font artisans de révolutions, promettent aux chefs militaires, pour les gagner, la confirmation et même l'augmentation des avantages dont ils jouissent; et c'est une promesse qu'ils peuvent ordinairement tenir, lorsqu'ils se sont emparés du pouvoir, si ces avantages ne consistent qu'en traitemens et en pensions de retraite, tandis qu'ils le peuvent rarement lorsque ces avantages sont d'une autre nature.

Dans le second cas, ils excitent les chefs militaires d'un rang inférieur contre leurs supérieurs par l'espérance d'un avancement révolutionnaire; et l'on conçoit que ceux qui aspirent à un tel avancement, ne songent d'abord qu'à devenir possesseurs des grades qu'ils convoitent, sans s'inquiéter si le corps des chefs militaires gagnera ou perdra à la révolution projetée.

Quelquefois le défaut d'harmonie entre les

institutions militaires et les institutions politiques et civiles est l'une des causes des révolutions ; mais le plus souvent ce défaut d'harmonie en est au contraire la suite , et il arrive bien rarement alors que ceux qui tiennent les rênes du gouvernement s'occupent de rétablir cette harmonie ou qu'ils le puissent : c'est l'une des principales causes qui perpétuent les révolutions.

Il arrive souvent aussi, pendant la durée et à la suite des révolutions, que les institutions politiques ne se trouvent plus en harmonie avec les institutions civiles, ou même qu'elles leur sont, pour ainsi dire, hostiles.

On conçoit que, dans de telles conjonctures, les hommes qui se sont emparés des rênes du gouvernement peuvent avoir intérêt à ce que l'armée soit organisée absolument comme elle doit l'être dans les états purement despotiques : à la vérité, cette armée ne se rattache plus alors ni aux institutions politiques, ni aux institutions civiles ; elle obéit au prince qui la solde ; s'il est renversé, elle obéit également à celui qui le remplace ; c'est enfin une armée banale. Ce n'est pas qu'une telle armée soit sans sympathies : les chefs militaires d'un rang inférieur, par exemple ceux que l'on appelle sous-officiers

dans les armées européennes, et une partie des lieutenans et sous-lieutenans, y désirent d'abord une nouvelle révolution, s'ils pensent qu'elle leur procurera les chances d'un avancement révolutionnaire; mais ils désirent aussi, quand ils seront nantis de ce qu'ils convoitent, que cette révolution se termine par le despotisme; les principaux chefs militaires y désirent tout simplement la stabilité par le despotisme, régime sous lequel, étant plus nécessaires, ils espèrent être mieux traités.

Ainsi, lorsque les gouvernemens nés d'une révolution ont perdu le caractère révolutionnaire et se sont classés parmi les gouvernemens stables et réguliers, le prince doit s'efforcer d'apporter aux institutions militaires les changemens nécessaires pour rattacher l'armée d'une manière solide au nouvel ordre de choses. S'il n'a pas la capacité nécessaire pour reconnaître les changemens qu'il faut effectuer alors, ou qu'il néglige de le faire, ou enfin s'il y rencontre trop de difficultés, l'état manque de l'une des principales garanties de stabilité.

C'est surtout par l'adoption d'un mode d'avancement judicieux, qu'un état peut obtenir des cadres qui soient intéressés au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social; mais il

faudrait aussi que la qualité des troupes, sous le rapport militaire, n'en fût pas altérée, et cela est difficile à obtenir. En effet, si l'on a égard aux difficultés quelquefois insurmontables qui résultent de la question financière mêlée à toutes les questions d'organisation d'armée, on se convaincra que le mode d'avancement qui serait le meilleur sous le point de vue militaire, ne le serait pas sous le rapport politique, ni sous le rapport pécuniaire; et que le législateur doit se contenter d'approcher du but, ne pouvant alors périr de l'atteindre.

Je n'ajouterai rien aux principes généraux que j'ai posés; mais je serai observer que lorsque des états entretiennent entre eux des relations politiques, l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres par des intrigues, par des alliances, par des interventions sourdes ou ouvertes, ou seulement par la crainte des interventions, empêche souvent ces principes de porter leurs fruits ou leur en fait porter d'opposés à leur nature : la nécessité où des états se trouvent quelquefois d'entretenir des armées permanentes beaucoup trop fortes, afin qu'elles puissent lutter contre celles de leurs voisins, peut aussi produire de semblables effets.

Telle est la situation respective des états de

l'Europe, grands et petits; leurs rapports politiques sont réglés, jusqu'à un certain point, par le *droit des gens*; les grands états seuls sont indépendans, et par cette raison peuvent éprouver des révolutions, non pas toutefois sans que les autres états n'exercent plus ou moins d'influence sur les résultats ou sur les suites de ces révolutions. Quant aux petits états, ils ne peuvent se maintenir que par des alliances ou par la jalousie des grands états qui s'opposent réciproquement à leur envahissement; ils n'ont à craindre de révolutions que s'ils se trouvent entraînés dans la sphère d'action de quelque grand état qui serait lui-même en révolution; s'il en éclatait dans d'autres conjonctures, elles seraient promptement réprimées par l'intervention de quelque puissant voisin.

Pour éclaircir et pour développer ce qui précède, examinons rapidement les institutions militaires de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie et de la France dans leurs rapports avec les institutions politiques et avec les institutions civiles de ces états : de l'Angleterre, avant sa réforme de 1832; de la Prusse et de la Russie, actuellement; de la France, avant sa révolution de 1830.

Ce que j'ai dit dans le chapitre précédent des

institutions militaires de ces quatre puissances aux époques que je viens de désigner, suffira pour l'intelligence de ce qui va suivre ; et je me bornerai , en parlant de leurs institutions politiques et de leurs institutions civiles , à ce qu'il me paraîtra nécessaire d'en faire connaître.

L'Angleterre, depuis sa révolution de 1689 jusqu'à sa réforme de 1832 , a été un état aristocratique (23). Au premier aperçu, il semblerait que la souveraineté y était exercée par trois pouvoirs, un roi et deux chambres, appelés collectivement *parlement*, ce que la raison ne pourrait concevoir ; un examen plus approfondi fait reconnaître que ce n'était là qu'une apparence, et que la souveraineté était réellement entre les mains de l'aristocratie.

Des deux chambres, l'une, que l'on appelait *chambre des lords* ou *chambre des pairs*, était composée de nobles qui transmettaient, par hérédité, le droit d'y siéger à l'ainé de leurs enfans mâles.

L'autre, appelée *chambre des communes*, était élective ; mais les pairs exerçaient une telle influence sur les élections, qu'il est exact de dire que la chambre des pairs nommait la chambre des communes.

Sur 658 membres dont se composait cette

chambre, 298 étaient nommés par des membres de la chambre des pairs, 171 par de riches gentilshommes ou par de riches propriétaires, 18 par la couronne, 171 seulement par voie d'élection, et presque tous sous l'influence de l'aristocratie.

Voici quelle était en 1817 la composition de ces 658 membres : 75 fils aînés de pairs, 90 fils cadets de pairs, 200 propriétaires de fiefs appelés *lords of the manors*, et jouissant comme tels de toutes les redevances inhérentes au système féodal ; 235 propriétaires inférieurs, héritiers présomptifs ou parens des propriétaires de fiefs, 58 jurisconsultes, manufacturiers ou négocians. Il fallait d'ailleurs posséder une terre d'un revenu de 300 liv. sterl. ( 7,500 fr. ) pour être susceptible de siéger à la chambre des communes comme député d'une ville, et un revenu de 600 liv. sterl. ( 15,000 fr. ) pour y siéger comme député d'un comté.

Les décisions des chambres se prenaient à la majorité des suffrages ; elles étaient, ainsi que leurs délibérations, rendues publiques par la voie de la presse.

Chacun des trois pouvoirs avait l'initiative de la proposition des lois ; ces propositions, après avoir subi l'épreuve d'une discussion pu-

blique dans les chambres, devenaient des lois, si elles obtenaient la sanction des trois pouvoirs.

La chambre des pairs, principal pouvoir politique, était en même tems haute cour de justice.

La liberté de la presse régnait en Angleterre, quoique cette institution ne convienne pas ordinairement dans les états aristocratiques ; mais la presse ministérielle et celle de l'opposition, soudoyées par le pouvoir ou soumises à l'influence de l'aristocratie, avaient une publicité et un retentissement tellement supérieur à la publicité et au retentissement de la presse révolutionnaire, que cette dernière, qui n'était point représentée à la chambre des pairs, qui ne l'était pour ainsi dire pas à la chambre des communes, qui prêchait pour des opinions, dont le triomphe semblait tout-à-fait impossible, était devenue presque ridicule. La liberté de la presse a été utile à l'aristocratie anglaise jusqu'à la réforme de 1832 ; elle était entre ses mains un puissant moyen de déception.

Des ministres nommés par le roi tenaient les rênes du gouvernement, mais ils étaient responsables envers les chambres, qui avaient le droit de les juger ; et puisque l'aristocratie

disposait du vote de ces chambres , et par conséquent de deux des trois pouvoirs dont l'accord était nécessaire pour la confection des lois , le roi ne pouvait prendre pour ministres que des hommes qui lui étaient , en quelque sorte , désignés par les majorités des chambres , ou qui étaient agréés par ces majorités.

Le roi avait le droit de dissoudre la chambre des communes ; mais si cette mesure lui était conseillée par ses ministres , c'était à l'instigation de l'aristocratie ; s'il la prenait malgré l'avis de ses ministres et malgré l'opposition de l'aristocratie , celle-ci faisait élire une chambre animée du même esprit que la précédente : il était bien alors contraint de céder.

Les ministres , pour se conserver les votes de la majorité , mettaient , en quelque sorte , à sa disposition la distribution des places et des autres faveurs dont ils disposaient ; ces moyens de corruption sont inhérens à la nature de ce gouvernement. « Il a fallu , dit Helvétius , dans une » lettre à Montesquieu , des impôts pour sou- » doyer des parlemens qui donnent au roi le » droit de lever des impôts sur le peuple. »

On voit que la noblesse composait la chambre des lords et les cinq sixièmes de celle des communes. Les possessions territoriales de cette

noblesse, constituées en majorats, se perpétuaient dans les mêmes familles ; elle obtenait les principaux bénéfices ecclésiastiques d'un clergé immensément riche, et possédait ainsi la plus grande partie du sol de l'Angleterre.

On conclura de ce qui précède, que toujours la totalité des membres de la chambre des pairs, et la presque totalité de ceux de la chambre des communes, étaient attachés par intérêt aux institutions politiques et aux institutions civiles de l'Angleterre. Aussi l'opposition, dans les deux chambres, avait-elle seulement pour but ostensible de censurer les actes du ministère, ou son système ; mais le désir de s'emparer des rênes du gouvernement, afin d'avoir une plus grande part aux emplois, aux grâces et aux pensions, était, dans les tems ordinaires, son principal mobile. Il pouvait pourtant s'élever dans la chambre des communes une opposition révolutionnaire, il y en eut des exemples ; mais le nombre des membres de cette opposition ne pouvant qu'être très-petit, leur influence était à peu près nulle ; le ministère pouvait d'ailleurs espérer de les gagner.

J'ajouterai que la noblesse exerçait les pouvoirs attribués en France aux préfets, aux conseils-généraux, aux commissaires de police,

aux juges de paix et aux tribunaux de première instance.

On aurait pu désigner le gouvernement anglais par le nom de *gouvernement parlementaire*, puisque l'on donnait le nom de *parlement* à l'ensemble des trois pouvoirs politiques qui entraient dans sa composition; on lui a donné le nom de *gouvernement représentatif* (a), ce qui n'est pas moins un contre-sens que le nom de *chambre des communes* donné à la chambre élective. Cette observation n'est pas aussi futile qu'elle le paraît au premier aperçu : lorsqu'un homme tel que Montesquieu, trompé par les apparences, a pu tomber dans de graves erreurs en parlant du gouvernement anglais, et nous présenter, par exemple, la chambre des communes comme représentant la démocratie; il ne faut pas s'étonner des opinions erronées et absurdes qui ont été si souvent émises en France, dans ces derniers tems, relativement à la nature de ce gouvernement : on le jugeait, pour me servir d'une expression vulgaire, mais expressive, sur l'étiquette du sac.

Les deux chambres étaient une émanation de l'aristocratie; les intérêts de toutes les classes

(a) Le nom de *clerico-aristocratique* conviendrait sous plusieurs rapports à ce gouvernement.

de la société y étaient débattus et appréciés, mais par l'aristocratie.

On se tromperait étrangement, si l'on prenait les réflexions qui précèdent pour une critique ; le gouvernement anglais n'aurait pas été possible, s'il avait été tel qu'on nous le dépeignait.

L'Angleterre présentait les avantages inhérens aux états aristocratiques bien constitués : l'aristocratie y avait un puissant intérêt à la prospérité de l'état, car la sienne y était intimement liée ; le gouvernement, dont les rênes étaient toujours confiés à des mains habiles, avait de l'énergie et de la suite dans ses résolutions ; l'unique règle de sa conduite, dans ses relations extérieures, était l'intérêt de l'Angleterre. Mais c'était un gouvernement très-cher, parce que la corruption était un de ses élémens, et que les ministres, qui tenaient de fait les rênes du gouvernement, songeaient quelquefois beaucoup plus à s'illustrer par de grandes entreprises qu'à administrer avec économie ; on conçoit, en effet, qu'une majorité, en quelque sorte achetée ou soldée, se montrait souvent trop bien disposée à seconder cette ambition. Il est pourtant juste d'ajouter que la chambre des pairs où se trouvaient les principaux membres de l'aristocratie, qui jouissaient tous d'une

fortune considérable, montra toujours plus d'indépendance que la chambre des communes.

L'aristocratie anglaise éleva l'Angleterre à un haut point de prospérité et de puissance; elle fit jouir les Anglais de la liberté civile la plus étendue dont on eût joui en Europe avant que les Bourbons, rétablis sur le trône de France en 1814, procurassent à la nation française une liberté civile plus grande encore; le peuple anglais, fier de la liberté civile dont il jouissait, fut long-tems attaché à l'ordre politique que je viens de décrire. Mais on reproche avec raison à l'aristocratie anglaise, d'avoir dilapidé la fortune publique, en abusant outre mesure de la facilité qu'elle trouvait à emprunter; elle dépensait l'argent qu'elle se procurait ainsi, sans ordre ni économie, et avec profusion; elle créa de la sorte la dette énorme dont l'Angleterre est maintenant accablée : un grand nombre de communes ont contracté des dettes non moins onéreuses, à l'imitation du gouvernement.

Pitt, cet homme d'état si remarquable d'ailleurs, fut celui de tous les ministres anglais qui abusa le plus des emprunts; crime politique le plus grand que puisse commettre un homme qui tient les rênes du gouvernement de sa patrie, après celui de l'asservir.

Trois causes principales, autres que la conquête, contribuent à la chute des états : des institutions militaires mauvaises, non pas seulement en elles-mêmes, mais par leur défaut d'harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles; des finances délabrées; de grands changemens dans l'esprit des populations.

On verra que les institutions militaires de l'Angleterre convenaient à la nature de son gouvernement.

Une dette énorme contraignit l'aristocratie anglaise à accabler le peuple d'impôts, et occasiona de grands embarras dans les finances : voilà ce qui mit un frein à son ambition, et diminua singulièrement l'influence qu'elle avait long-tems exercée sur les destinées de la confédération européenne.

Mais ce qui menaçait surtout l'avenir de l'Angleterre, c'était le changement survenu dans l'esprit de ses populations; aucun symptôme n'est plus fâcheux dans les états aristocratiques, parce que le pouvoir de l'aristocratie repose en partie sur le respect d'habitude qu'ont les populations pour ces familles qui sont en possession du pouvoir politique : chez les Romains, les plébéiens, après avoir conquis le droit de

choisir parmi eux les consuls, tardèrent longtemps à en faire usage ; c'est que l'esprit des populations était encore favorable au gouvernement aristocratique.

L'aristocratie anglaise contribua puissamment à changer l'esprit des populations de la Grande-Bretagne, en favorisant chez d'autres nations, dans des intérêts matériels, le développement de principes hostiles à ceux sur lesquels reposaient les institutions politiques de l'Angleterre. Elle hâta ainsi ce qui serait arrivé plus tard.

La réforme de 1832 est une concession que l'aristocratie a été forcée de faire au nouvel esprit des populations : c'est le commencement d'une révolution.

L'armée anglaise était l'armée du parlement, et par conséquent de l'aristocratie, puisqu'elle n'existait qu'en vertu d'une loi, *mutiny act*, renouvelée chaque année, et dans le préambule de laquelle se trouvait proclamée l'autorité du parlement sur l'armée. On a vu que cette armée se recrutait par enrôlement volontaire, et que la plupart des soldats étaient engagés à vie et appartenaient aux dernières classes de la société ; si donc il y régnait une bonne discipline, et que les sous-officiers et les soldats y fussent bien

traités, il suffisait que le corps des officiers fût intéressé au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social pour que le prince (a) pût compter sur les troupes, s'il devenait nécessaire de les employer à la répression de troubles intérieurs ou à combattre des tentatives de révolte. On atteignait ce résultat, en ce qui concernait les sous-officiers et les soldats, en les soumettant à une discipline sévère, et en les traitant mieux en tems de paix et pendant la guerre, sous le rapport de la solde, des accessoires de la solde, du logement et des retraites, que ne l'étaient les militaires du même grade dans les armées des autres puissances de l'Europe.

Quant aux officiers, ils étaient traités, sous le rapport pécuniaire et proportion gardée de leurs grades, aussi bien que les sous-officiers et que les soldats; et la certitude de pouvoir vendre leurs emplois après un certain nombre d'années de service, ou lorsqu'ils avaient des blessures ou des infirmités, les mettait en possession d'un véritable patrimoine qu'ils auraient indubitablement perdu, s'il était survenu une révolution qui eût bouleversé l'ordre politique et l'ordre

(a) On a vu qu'en Angleterre, le prince, c'est-à-dire le pouvoir qui tient les rênes du gouvernement, était une émanation de l'aristocratie.

social : ils en auraient donc défendu le maintien avec ce zèle et avec cette ardeur que les hommes mettent à défendre leurs propres intérêts. Un grand nombre de membres du corps d'officiers de l'armée anglaise appartenaient d'ailleurs à la noblesse et il suffisait de faire partie de ce corps pour être admis dans les salons de l'aristocratie où la bourgeoisie ne pénétrait jamais. Enfin la vente des emplois donnant aux membres de l'aristocratie la facilité de parvenir assez promptement aux postes les plus élevés de l'armée , ils les occupaient presque tous , et se trouvaient ainsi en position d'exercer tout à la fois une surveillance active sur la discipline et une grande influence sur les sentimens de l'armée.

La séparation tranchée dont j'ai parlé précédemment entre le corps des officiers et celui des sous-officiers , existait dans l'armée anglaise , et elle était justifiée par la différence d'origine de ces deux corps ; en effet , les hommes qui composaient le premier étaient tirés des classes élevées ou des classes aisées , et avaient reçu de l'éducation et de l'instruction ; ceux qui composaient le second étaient tirés des soldats qui étaient recrutés dans les derniers rangs de la société.

Il résultait de la manière dont se recrutait l'armée anglaise , qu'on ne trouvait , pour ainsi

dire, personne parmi le peuple qui eût été soldat ; qu'il existait plutôt de l'antipathie que de la sympathie entre les gens du peuple et les militaires ; et que le prince, si l'état était agité par des troubles ou par des révoltes, n'avait point à craindre que les troupes se débandassent, qu'elles refusassent de marcher contre les révoltés, ou prissent parti pour eux. La populace, n'ayant dans son sein personne qui eût été exercé aux armes, était timide quoique turbulente ; aussi, quelques constables armés de bâtons et un petit nombre de soldats dissipaient-ils aussitôt des rassemblemens considérables. En Irlande, province traitée par l'Angleterre en pays conquis, le peuple, aguerri en quelque sorte par la continuité des révoltes et des émeutes, était, malgré la présence des mêmes causes, plus habitué à braver la force militaire.

On voit que le petit nombre de troupes que le gouvernement anglais entretenait, prêtait au prince un solide appui pour le maintien de l'ordre et pour la répression des entreprises qu'auraient pu former des factieux ; un nombre de troupes beaucoup plus grand, mais différemment constitué, aurait pu donner sous ce rapport de bien moindres garanties.

Le gouvernement s'était d'ailleurs procuré

l'appui d'une milice à cheval, la *yeomanry*, composée de propriétaires, de riches fermiers, des principaux fabricans, et commandée par la noblesse; cette milice ne pouvait être requise que pour le maintien de l'ordre dans le comté auquel elle appartenait.

On conclura des développemens qui précèdent, que les institutions militaires de l'Angleterre étaient alors suffisamment en harmonie avec ses institutions politiques et avec ses institutions civiles; je n'hésite pas à affirmer que cette harmonie a été une des principales causes de la stabilité de cet état depuis sa révolution de 1689 jusqu'à l'époque de sa réforme en 1832, et cela, quoique le peuple anglais eût joui de la liberté de la presse.

Au moment où je publie cet écrit, il n'a encore été rien changé aux institutions militaires de l'Angleterre, heureusement pour l'aristocratie anglaise.

La Prusse est un état despotique, selon la définition que j'ai donnée de ce mot, puisque le roi y est investi de toute l'action politique et de la puissance exécutive : mais son pouvoir est limité de fait par les lois, la religion, les mœurs, les usages, les prérogatives ou les privilèges de la noblesse, du clergé, de l'armée, de la magis-

trature ; par les chartes, les droits , les coutumes , les franchises des provinces et des communes , et peut-être par d'autres circonstances encore qui m'échappent ; toutes choses qu'il a intérêt à respecter, qu'il respecte effectivement, qu'il ne pourrait pas tenter de détruire sans exposer l'état à des orages. La Prusse est d'ailleurs un des pays de l'Europe où les libertés municipales ont le plus d'extension ; et le gouvernement prussien , un de ceux qui offrent aux citoyens le plus de garanties en ce qui concerne la liberté individuelle et les droits acquis dans les différentes carrières de l'administration, de l'armée et de la magistrature.

La Prusse est un état où le despotisme est mitigé par des institutions civiles presque toutes démocratiques ; il semble qu'on pourrait lui donner le nom de *despotisme populaire*, si l'on peut employer cette expression.

Il y a en Prusse une noblesse , mais les nobles sont soumis aux mêmes lois que les autres citoyens ; un très-petit nombre de membres de cet ordre jouit des privilèges suivans : les aînés des familles de princes médiatisés siègent de droit aux assemblées provinciales ; quelques familles nobles qui possédaient autrefois des seigneuries libres , c'est-à-dire qui ne relevaient que de

l'empire, jouissent d'un semblable droit; le nombre de ces voix ne s'élève, en totalité, qu'à trente-deux. Il existe en Prusse des majorats, mais en petit nombre; leurs possesseurs sont, de droit, membres du collège électoral qui élit les députés des propriétaires fonciers dans chaque province, et sont susceptibles d'être élus; ces deux droits résulteraient d'ailleurs, également, de la valeur des propriétés érigées en majorats. Le seul privilège attaché à la possession de ces propriétés est donc de les fixer dans les familles qui les possèdent, par une dérogation à la loi commune sur les successions.

Lorsque Frédéric-Guillaume III publia, en 1823, la loi concernant l'organisation des assemblées provinciales, il n'y avait plus de serfs en Prusse depuis long-tems, du moins légalement, excepté dans le duché de Posen. Depuis, le nombre en a continuellement diminué, parce que ce monarque a favorisé un partage des terres, à l'amiable, entre les propriétaires de ces terres et les paysans serfs qui les cultivent, en exemptant alors ces derniers de l'impôt foncier pendant plusieurs années. Il résulte de ce partage, lequel doit être approuvé par l'autorité administrative, que les paysans acquièrent la propriété d'une partie du sol, et se trouvent im-

médiatement dans une position plus favorable que celle des autres paysans prussiens, qui ne possèdent point ou presque point de terres ; et que le propriétaire est affranchi de l'obligation de pourvoir à leur subsistance et à leur entretien.

Une opération beaucoup plus importante encore, parce qu'elle intéresse une plus grande partie de la population du royaume, c'est le partage des biens communaux, qui étaient nombreux et considérables en Prusse : ce partage, que les habitans exécutent à l'amiable, mais qui doit recevoir l'approbation de l'autorité administrative, a déjà été effectué dans un grand nombre de communes.

Par suite de ces changemens, un très-grand nombre de paysans sont devenus propriétaires, et la division des propriétés, qui était déjà grande dans le royaume de Prusse, a augmenté encore. On trouve dans ce pays beaucoup de petites et de médiocres fortunes, très-peu de grandes.

Il y a en Prusse deux moyens de parvenir aux fonctions publiques, selon la nature de ces fonctions : l'*élection* et l'*examen*.

On élit les députés aux assemblées provinciales, les membres des municipalités, dont une partie exercent des fonctions gratuites, et jus-

qu'aux landrath (conseillers du pays), qui sont chargés de l'administration des arrondissemens ruraux. La propriété, et principalement la propriété foncière, est la base principale du système d'élection, c'est-à-dire qu'il faut jouir d'une fortune déterminée pour être électeur et pour être éligible.

On subit des examens pour entrer dans les différentes carrières; ainsi, il faut subir un examen pour devenir officier, pour entrer dans la magistrature et pour être admis dans les différentes administrations. On voit que les principales conditions pour parvenir aux emplois sont d'être propriétaire et d'avoir l'instruction requise, réunie à la capacité; et comme, généralement parlant, les parens seuls qui jouissent d'une certaine fortune peuvent donner de l'éducation à leurs enfans, les conditions d'instruction sont tacitement des conditions de fortune.

Les élections produisant des résultats très-différens, selon le mode suivant lequel elles sont faites, je donnerai quelques détails sommaires sur celles de la Prusse.

Chacune des huit provinces de la monarchie prussienne a des assemblées provinciales qui s'occupent des intérêts généraux de leurs provinces respectives; le nombre total des députés,

pour les huit provinces de la monarchie, est de cinq cent soixante-cinq, parmi lesquels sont compris les trente-deux députés qui siègent par droit d'hérédité; les autres sont nommés par voie d'élection.

Les assemblées provinciales de quatre des provinces sont divisées en quatre états : le premier est composé des députés qui siègent par droit d'hérédité; le second, de ceux qui sont nommés par les propriétaires fonciers jouissant d'une fortune déterminée en biens-fonds; le troisième, des députés nommés par les *mandataires des villes*, et ces mandataires sont nommés par les bourgeois (a); enfin, le quatrième état se compose des députés nommés par les propriétaires non compris parmi les électeurs qui élisent les députés du deuxième état, par les paysans (b), et par les fermiers héréditaires.

(a) Pour être bourgeois d'une ville, il faut payer une quotité d'impôt déterminée.

(b) Les habitants des campagnes sont divisés en quatre classes : 1<sup>o</sup> les *bauern*, ceux qui jouissent d'un certain revenu foncier, et que j'appelle *paysans*, faute d'un autre mot; 2<sup>o</sup> les *halb-bauern*, demi-paysans, ceux qui ne jouissent que de la moitié de ce revenu; 3<sup>o</sup> les *büdnr* ou *kossakhen* (habitans de chaumière), ceux qui ne possèdent qu'une chaumière avec un petit coin de terre; 4<sup>o</sup> ceux qui n'ont rien et que la commune doit secourir s'ils ne peuvent vivre du travail de leurs mains.

### 304 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

Dans les quatre autres provinces, il n'y a que trois états, parce qu'il ne s'y trouve qu'un ou deux députés qui y siègent par droit d'hérédité, et qu'on les a réunis à ceux du second état qui, dès-lors, est devenu le premier.

Les conditions, pour être susceptible d'être élu député, sont de jouir d'une réputation intacte, de posséder une fortune déterminée, et d'être âgé de trente ans; les princes médiatisés forment une exception, ils siègent à leur majorité.

La composition des assemblées provinciales est la suivante :

*Provinces dont les assemblées provinciales se composent de quatre états.*

| PROVINCES.       | 1 <sup>er</sup><br>ÉTAT. | 2 <sup>e</sup><br>ÉTAT. | 3 <sup>e</sup><br>ÉTAT. | 4 <sup>e</sup><br>ÉTAT. | TOTAL. |
|------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------|
| Silésie. . . . . | 6                        | 36                      | 28                      | 14                      | 84     |
| Saxe. . . . .    | 6                        | 20                      | 24                      | 13                      | 72     |
| Westphalie. .    | 11                       | 20                      | 20                      | 20                      | 71     |
| Rhin . . . . .   | 4                        | 25                      | 25                      | 25                      | 79     |

*Provinces dont les assemblées provinciales se composent de trois états.*

| PROVINCES.           | 1 <sup>er</sup><br>ÉTAT. | 2 <sup>e</sup><br>ÉTAT. | 3 <sup>e</sup><br>ÉTAT. | TOTAL. |
|----------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|--------|
| Prusse. . . . .      | 45                       | 28                      | 22                      | 95     |
| Posen . . . . .      | 24                       | 16                      | 8                       | 48     |
| Brandebourg. . . . . | 34                       | 22                      | 12                      | 68     |
| Poméranie. . . . .   | 24                       | 16                      | 8                       | 48     |

Les députés des assemblées provinciales forment une unité indivisible, et traitent en commun les matières mises en discussion; néanmoins s'il arrivait, dans des circonstances particulières, que l'un des états dont sont composées ces assemblées se trouvât lésé par les décisions de la majorité, la séparation aurait lieu, si les deux tiers des membres de cet état le demandaient, et chacun des états délibérerait à part; toutes les décisions de ces états seraient alors soumises à l'approbation du roi.

On s'aperçoit que le législateur prussien a eu égard, dans la formation des assemblées provinciales, à l'état de la société, et qu'il a pensé, comme Montesquieu, « qu'il y a toujours dans

### 306 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

» un état des gens distingués par la naissance,  
» les richesses, ou les honneurs ; mais que s'ils  
» étaient confondus parmi le peuple, et que s'ils  
» n'avaient qu'une voix comme les autres, la  
» liberté commune serait leur esclavage, et ils  
» n'auraient aucun intérêt à la défendre, parce  
» que la plupart des résolutions seraient contre  
» eux (a). » Je n'hésite pas à ajouter qu'alors  
aussi, lorsque le pouvoir politique est exercé en  
totalité ou en partie par un corps élu, on ne  
constitue ni l'ordre, ni la liberté ; mais une anar-  
chie à laquelle doit nécessairement succéder le  
despotisme.

La presse est censurée en Prusse en ce qui  
concerne les matières politiques ; c'est une con-  
séquence de la nature du gouvernement prus-  
sien.

On a vu, dans le chapitre précédent, que  
l'armée prussienne est divisée en deux parties  
bien distinctes, l'armée permanente et l'armée  
semi-permanente, qui est la landwehr. Quoi-  
que tous les Prussiens doivent servir en per-  
sonne, il résulte de la faculté qu'ils ont de de-  
vancer, en s'engageant, l'époque à laquelle la  
loi les appelle sous les drapeaux ; de la faculté

(a) Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. XI, chap. 6.

d'obtenir un congé au bout d'un an de service effectif pour continuer leurs études; de la nécessité de subir des examens pour devenir officier, que la masse des soldats de l'armée permanente appartient, ainsi que dans les autres armées permanentes de l'Europe, aux dernières classes de la société : il suffit donc dans cette partie de l'armée, selon le principe que j'ai posé, que le prince puisse compter sur le dévouement des cadres.

Les enseignes, cette pépinière des officiers, se rattachent au maintien de l'ordre social et de l'ordre politique, par leurs liens de famille et de propriété, et par les avantages que leur procure la carrière militaire; car, il n'y a généralement que des familles riches ou aisées qui puissent donner à leurs enfans l'instruction exigée pour devenir officier. Ceux des sous-officiers qui servent jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un emploi civil, sont intéressés au maintien du gouvernement, par la certitude d'obtenir cet emploi, s'ils tiennent une bonne conduite; ils forment le noyau qui perpétue l'esprit de corps parmi les sous-officiers. Les sous-officiers qui sont au contraire décidés à quitter le service pour rentrer dans leurs foyers, et c'est le plus grand nombre, sont généralement animés du

### 308 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

même esprit, ce qu'on doit attribuer, en grande partie, à ce qu'ils savent qu'après avoir quitté le service actif, ils continueront à servir dans la landwehr, où ils peuvent espérer d'obtenir le même grade, s'ils ont été bien notés en quittant leur corps.

Les officiers sont plus intéressés encore au maintien de l'ordre politique et de l'ordre social : ils sont tirés des classes supérieures et des classes aisées de la société ; ils ont tous reçu de l'instruction, et presque tous aussi ont de l'éducation ; ils occupent le premier rang dans l'état, et la carrière militaire jouit d'une grande considération ; des décorations leurs sont exclusivement affectées ; les officiers du grade de capitaine et au dessus, jouissent d'un traitement au moins égal, si l'on a égard à ce qu'il en coûte en Prusse pour subsister et s'entretenir, à celui que donnent les puissances qui rétribuent le plus les officiers des mêmes grades ; ils ont droit ou à des retraites suffisantes pour assurer leurs moyens d'existence, ou à l'obtention d'emplois civils. Il faut ajouter que ces avantages, et surtout la considération dont jouit la carrière militaire, engagent un grand nombre de familles à y consacrer toujours quelques-uns de leurs membres, et l'histoire prouve que ces familles, dans

lesquelles se transmet héréditairement l'honneur militaire, fournissent les officiers les meilleurs et les plus attachés à leurs devoirs.

Les institutions militaires de l'armée permanente prussienne me paraissent être suffisamment en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles de la Prusse.

En ce qui concerne l'armée semi-permanente, c'est-à-dire la landwehr, je ne parlerai que de celle du premier ban, puisque c'est la seule qui existe réellement : la landwehr, c'est la nation même, organisée et exercée aux armes, dans la prévoyance d'une guerre assez importante pour menacer son indépendance, puisque cette milice est composée de tous les hommes dans la force de l'âge, qui sont disponibles, commandés par les principaux ou les plus capables d'entre eux. Elle offre au prince et à la société toutes les garanties que peut présenter une telle milice, puisque son corps d'officiers est généralement composé, ainsi que je l'ai dit, de militaires ayant quitté le service de l'armée permanente; que ces militaires sont presque tous propriétaires dans l'arrondissement où se recrute le bataillon ou l'escadron de landwehr auquel ils sont attachés; que le prince solde une partie des cadres; que les régimens et les brigades de la

landwehr ne peuvent être réunis que par son ordre, et se trouvent toujours sous la surveillance et sous les ordres des généraux de l'armée permanente.

La séparation, entre le corps des officiers et celui des sous-officiers, est beaucoup moins tranchée, depuis que l'on a adopté les nouvelles institutions militaires, qu'elle ne l'était auparavant; c'est une conséquence des changemens qui se sont opérés dans le classement de la société; de l'obligation imposée à tous les Prussiens indistinctement de servir en personne comme soldats; et de la manière dont se recrute le corps d'officiers : cette séparation est d'ailleurs suffisamment tranchée pour le maintien de la discipline.

J'ai exprimé, dans le chapitre précédent, mon opinion sur les institutions militaires de la Prusse, envisagées uniquement sous le point de vue militaire, et je viens de les examiner dans leurs rapports avec les institutions politiques et avec les institutions civiles. Je terminerai par quelques réflexions relatives à l'influence que peut exercer sur l'avenir du pays cette organisation militaire de toute la population dans un grand royaume, car il ne s'était encore rien vu de pareil.

Cet état de choses n'est point aussi dangereux

qu'on serait tenté de le croire au premier aperçu : on a vu qu'en tems de paix les dépenses qu'exigeait l'entretien de l'armée ne dépassaient pas les ressources ordinaires de la Prusse , quoique les impôts y soient modérés ; et comme les deux tiers de cette armée restent presque toute l'année dans leurs foyers , que les régimens de l'armée permanente tiennent garnison dans le canton où ils ont été recrutés , que les soldats de ces régimens ne passent que trois ans sous les drapeaux , et obtiennent facilement des congés de semestre ; les mœurs , les usages , les liens de famille et l'attachement aux pénates , éprouvent moins d'altération que si les soldats restaient plus long-tems éloignés de leurs foyers.

Jusqu'à présent , ces institutions militaires , qui sont particulières à la Prusse , n'ont point produit de funestes résultats ; mais le gouvernement de cet état n'est pas de la nature de ceux auxquels on a donné , dans ces derniers tems , le nom de *constitutionnels* ; la presse n'y est pas libre en ce qui concerne les matières politiques ; la nation prussienne est plus agricole que commerçante et industrielle ; les propriétés sont très-divisées en Prusse , et la classe des petits propriétaires forme la majorité de la nation. Néanmoins si la fièvre révolutionnaire s'empa-

rait de la Prusse, le prince ne pourrait bientôt plus compter sur la landwehr, ni peut-être longtemps sur l'armée permanente pour en réprimer les accès, et c'est par là que cet état périrait.

Si l'on voulait établir les institutions militaires prussiennes en Angleterre ou en France, je doute que l'on pût y parvenir; mais, en supposant que cela fût possible, les conséquences en seraient bientôt pour l'Angleterre une révolution, et pour la France la guerre civile: j'entends la France avec le gouvernement révolutionnaire, né des journées de juillet 1830; car je pense qu'auparavant, elle aurait pu supporter ces institutions.

Frédéric-Guillaume III, en donnant à la Prusse de telles institutions militaires, a changé la nature du gouvernement prussien: la liberté existe de fait dans un pays qui a une milice telle que la landwehr prussienne et des institutions municipales comme celles de la Prusse; le prince y est contraint d'employer tous ses soins à rendre le peuple heureux et à obtenir l'assentiment tacite de la nation pour les grandes questions d'un intérêt général, telles, par exemple, que celles de la paix, de la guerre, d'une forte augmentation d'impôts.

Je ne craindrai pas de répéter encore qu'en

Europe , l'influence que les états exercent les uns sur les autres , par des interventions sourdes ou ouvertes , ou seulement par la crainte des interventions , s'oppose d'ailleurs souvent à ce qu'un ordre de choses donne les résultats qu'on devrait en attendre ; et que , dans les petits états , cette influence , exercée par de puissans voisins , est décisive.

J'ai donné plus d'extension à ce que j'avais à dire de la Prusse , que je ne me l'étais proposé d'abord , entraîné par la nouveauté du sujet et à cause de l'instruction qui peut en résulter.

La Russie est un état purement despotique de droit ; mais , de fait , cet état est un mélange de despotisme et d'aristocratie , puisqu'il existe en Russie une noblesse jouissant de nombreux privilèges ; que la masse de la nation est composée de paysans qui sont serfs *légalement* ou de fait ; que le tiers-état est peu nombreux , peu riche , peu influent , et n'a pas d'existence politique ; que le clergé n'a également aucune existence politique ; et qu'enfin tous les emplois qui ont la moindre importance , ou sont occupés par des nobles , ou confèrent la noblesse à ceux qui en sont pourvus , ce qui , sous le rapport politique , produit à peu près les mêmes effets.

La nature de ce gouvernement explique pour-

### 314 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

quoi les empereurs russes ont toujours introduit, autant qu'ils l'ont pu, des étrangers, concurremment avec les nobles, dans le corps des chefs militaires. Ces monarques ont même préféré jusqu'à ce jour des étrangers ou des hommes d'une naissance obscure pour commander leurs armées et pour remplir les missions diplomatiques ; mais ce moyen de diminuer l'influence d'une noblesse en possession d'occuper tous les emplois qui ont quelque importance, est insuffisant, parce que tous ces étrangers et tous ces parvenus sont, par les fonctions qu'ils occupent, classés parmi la noblesse, s'allient avec elle, et que leurs descendans ont les mêmes intérêts qu'elle et partagent tous ses sentimens.

D'ailleurs, le pouvoir de l'aristocratie a augmenté depuis l'expédition que Napoléon entreprit en 1812 contre la Russie ; la noblesse a acquis plus d'instruction ; elle voit d'un œil jaloux ces étrangers qui lui enlèvent une partie des emplois importans, et, selon toutes les probabilités, les empereurs seront contraints de ne plus en employer dorénavant que par exception. Ces monarques ne peuvent d'ailleurs opposer à la noblesse, les communes qui sont peu nombreuses et peu riches ; il est donc probable que le pouvoir de l'aristocratie russe augmentera en-

core : peut-être même cette aristocratie accusera-t-elle légalement des droits politiques, par suite d'une révolution qu'elle aura suscitée, ou de concessions que l'empereur aura été contraint de lui faire.

Il résulte de cette organisation politique, que l'empereur peut envoyer arbitrairement un noble en Sibérie ; mais qu'il ne pourrait s'attaquer aux prérogatives de la noblesse, sans exposer sa vie et sa couronne. En effet, quoiqu'il n'exerce son autorité que par l'intermédiaire de la noblesse, celle-ci n'a aucun moyen légal pour défendre ses privilèges contre les atteintes qu'il voudrait y porter ; elle ne le peut qu'en le précipitant du trône, ce qui exige qu'elle le fasse périr ou qu'elle le force à abdiquer. Il existe donc cette convention tacite entre l'empereur et la noblesse, que la noblesse le servira avec zèle et dévouement à condition qu'il respectera ses privilèges ; s'il y porte atteinte, il doit craindre de voir éclater une révolution de palais.

Si l'on rapproche ce que j'ai dit de l'armée russe, des courtes réflexions que je viens de faire sur les institutions politiques et sur les institutions civiles de la Russie ; on verra que dans ce pays l'armée est constituée à l'imitation de la société.

### 316 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

Les officiers étant tirés de l'ordre de la noblesse et les soldats étant recrutés parmi les serfs, la distance entre le corps des officiers et celui des sous-officiers et des soldats est aussi grande que celle qui existe entre les nobles et les serfs.

Les soldats russes, ainsi que les soldats anglais, étant sans instruction, ne connaissant d'autre clocher que le drapeau de leur régiment; l'esprit des troupes russes, si elles sont bien disciplinées, ce que l'on doit supposer, n'est autre que celui du corps d'officiers.

Ce corps est vivement intéressé au maintien des institutions politiques et des institutions civiles, puisqu'il est tiré d'un ordre privilégié, et que les membres des familles les plus distingués de cet ordre s'honorent du service militaire; qu'il occupe le premier rang dans l'état; que la carrière militaire jouit d'une grande considération; que les officiers russes obtiennent des décorations destinées exclusivement aux militaires; et qu'ils jouissent, ainsi que les officiers prussiens, du droit d'obtenir des emplois civils.

Les officiers russes ont, à la vérité, des appointemens très-modiques, mais la vie est presque partout à plus bas prix en Russie que dans aucun des autres pays de l'Europe; ils jouissent d'ailleurs de l'avantage d'avoir des domestiques

entretenus aux frais de l'état, et l'on sait aussi qu'au-delà du grade de lieutenant ils font des bénéfices illicites qui semblent être tolérés.

Enfin, ces étrangers que les empereurs introduisent dans le corps des officiers leur sont dévoués, mais ils le sont encore plus au maintien du despotisme; car ils peuvent craindre d'être expulsés de l'armée russe, s'il survenait un changement dans l'ordre politique.

Les institutions militaires de la Russie sont parfaitement en harmonie avec les institutions politiques et avec les institutions civiles de cet état; l'armée russe est tout à la fois dévouée au prince et attachée au maintien de l'ordre social. On conçoit pourtant la possibilité de conspirations militaires qui auraient pour but de faire acquérir à la noblesse des droits politiques; mais il ne paraît pas probable qu'elles pussent réussir. Si l'empereur tentait de composer l'armée de manière à n'avoir pas à courir cette chance; il s'exposerait et il exposerait l'état à d'autres chances beaucoup plus dangereuses.

Je ne terminerai pas ce que j'ai à dire de la Russie sans parler des colonies militaires qui furent créées par l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, les unes au nord, dans le gouvernement de Nowogorod, sur les bords du lac Ilmen, et à une

### 318 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

faible distance de Pétersbourg; les autres au midi, entre le Dniéper et le Boug; colonies qui subsistent toujours. Tous les hommes capables de servir y étaient enrégimentés et soumis à une discipline qui se faisait sentir même au sein de leurs pénates. Le colon militaire éprouvait tout à la fois la sujétion du serf et du soldat; il ne s'était encore rien vu de pareil; aussi les habitants des villages colonisés manifestèrent-ils d'abord le plus violent désespoir.

Alexandre avait donc créé une milice permanente parfaitement disciplinée, toujours cantonnée dans ses propres foyers, dont les sous-officiers et soldats étaient beaucoup plus éclairés que ceux de ses autres troupes, qui soupirait après un changement et qui exécrait sa domination. N'est-il pas probable qu'elle saisira les occasions favorables qui pourront se présenter, pour coopérer à une révolution politique ou pour tenter un bouleversement de l'ordre social? La situation d'une partie de ces colonies, à une faible distance de Pétersbourg, ajoute au danger de cette création dans un état tel que la Russie; mais lors même que les colonies militaires n'auraient pas des causes légitimes de mécontentement, provenant de la nature de leur organisation, leur création n'en aurait pas

moins été impolitique, parce que ce genre de milice ne convient point avec la constitution de l'empire russe.

La France me fournira le remarquable exemple d'un état dont les institutions militaires ne sont en harmonie ni avec les institutions politiques ni avec les institutions civiles. J'aurais évité de choisir cet exemple si j'eusse pu en trouver un semblable chez une autre nation; car au milieu des passions soulevées dans ce pays par les tempêtes révolutionnaires, on ne peut traiter aucune question qui se rattache à la politique, sans s'exposer au reproche d'être guidé par un esprit de parti.

. . . . *Incedo per ignes  
Suppositos cineri doloso* (a).

Je ne m'en exprimerai pas moins avec franchise et sans réserve, fixant mes regards sur un avenir où les esprits, devenus plus calmes, seront plus aptes à juger sans passion un travail qui est le fruit de longues méditations et de convictions profondes.

On ne trouve point dans la langue un nom qui convienne à l'ordre politique résultant de la Charte qui fut octroyée à la France, par

(a) Horace, liv. 1, ode 1.

Louis XVIII en 1814 (a). Le nom de *gouvernement constitutionnel* que l'on veut lui donner, convient également à tous les gouvernemens qui ne sont pas purement despotiques, puisqu'ils ont tous une constitution sinon de *droit*, du moins de *fait*; celui de *gouvernement représentatif* est un contre-sens. Il faut pourtant lui donner un nom; je l'appellerai donc *gouvernement parlementaire*, du nom de *parlement* que l'on donne en Angleterre à la réunion des trois pouvoirs qui exercent la souveraineté; mais ce nom n'est relatif qu'à la forme, celui de *gouvernement bourgeois* donnerait quelque idée du principe qui y domine.

Tout ce qui a été répandu d'erreurs et d'absurdités aux tribunes politiques et dans divers écrits pendant les premières années de la restauration, en comparant ce gouvernement au gouvernement anglais, est incroyable : ces deux gouvernemens n'avaient de semblable que l'écorce, si l'on peut s'exprimer ainsi.

(a) La Charte octroyée par Louis XVIII fut rédigée par une commission composée de neuf sénateurs et de neuf députés. Les commissaires du roi chargés de coopérer à ce travail étaient MM. Dambray, chancelier, l'abbé de Montesquiou, Ferrand et Beugnot, ministres d'état. Louis XVIII ne fit d'autres changemens à leur travail que d'ajouter au commencement : *Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, et à la fin, et de notre règne le dix-neuvième.*

L'état de la société était entièrement différent dans les deux pays, puisqu'en Angleterre la société était classée, et qu'il y existait une puissante aristocratie, immensément riche en propriétés foncières, presque toutes inaliénables, exerçant un vaste patronage et investie du pouvoir politique, tandis qu'en France la société était déclassée : cependant Louis XVIII y avait créé, à l'imitation du gouvernement anglais, disait-on, une chambre des pairs et une chambre des communes ; mais il n'y avait de semblable que les noms.

On ne crée point une chambre des pairs telle qu'était celle d'Angleterre ; elle naît des circonstances politiques dans lesquelles l'état se trouve successivement placé et de la nature de l'ordre social : aussi, aucun des pairs de France n'exerçait-il une influence qui pût supporter la moindre comparaison avec le patronage des pairs anglais ; et un très-grand nombre d'entre eux, sans fortune suffisante, je ne dirai pas pour soutenir leur rang, mais pour exister convenablement à Paris, occupaient des emplois rétribués ou recevaient des pensions. Les nominations à la pairie étaient ordinairement le fruit de la faveur, de l'intrigue ou des circonstances politiques ; et en examinant les promotions de pairs,

on trouvait que des milliers de Français auraient pu prétendre à obtenir la même faveur que la plupart de ceux sur lesquels elle était tombée. On doit convenir d'ailleurs que, dans l'état de désorganisation où se trouvait la société, il n'était pas possible qu'il en fût autrement : comment une telle assemblée aurait-elle pu être animée de l'esprit aristocratique que le législateur avait voulu créer, exercer sur l'opinion l'influence qu'il était nécessaire qu'elle exerçât, avoir des principes invariables dans l'exercice de son pouvoir politique?

Le roi de France, ainsi que le roi d'Angleterre, avait le droit de nommer des pairs à volonté; mais en Angleterre, ce droit était limité, de fait, par l'adhésion tacite qu'il fallait obtenir de l'aristocratie; en France, il ne l'était par rien.

Les membres de la chambre des députés devaient payer 1,000 fr. d'impôts; ils étaient élus directement par un corps électoral composé uniquement des Français payant 300 fr. en impôts directs ou en patentes. On conçoit quelles variations devait éprouver le personnel de ce corps et quelle mobilité devait se remarquer dans ses sentimens.

Les opinions politiques d'un tel corps dans un pays où la propriété est fort divisée et éprouve

de fréquentes mutations; où la société a été déclassée, par suite d'une longue révolution; où de funestes exemples ont porté de rudes atteintes au sentiment religieux et aux notions du juste et de l'injuste; où l'aspect de tant de fortunes extraordinaires et imprévues, a rempli d'une ambition démesurée les cœurs où cette passion peut pénétrer; où la vanité et l'envie sont devenues les passions dominantes; où le vice et la bassesse se concilieraient souvent plus de suffrages que la vertu réunie au savoir; où les nombreux changemens survenus dans l'ordre politique, après avoir presque éteint le patriotisme, ont rendu les populations égoïstes et en quelque sorte indifférentes sur le choix de leurs gouvernans : les opinions politiques d'un tel corps pouvaient varier à chaque nouvelle élection; aussi vit-on, à de courts intervalles, les mêmes électeurs nommer des hommes d'opinions politiques diamétralement opposées. Toutefois, on verra que les sympathies de ce corps devaient ordinairement être révolutionnaires.

La Charte déclarait la personne du roi inviolable et sacrée; elle déposait le pouvoir exécutif entre ses mains, et lui accordait des ministres responsables pour l'exercer; elle l'investissait du droit d'initiative pour la proposition des

projets de loi, et ces propositions, après avoir subi l'épreuve d'une discussion publique dans les chambres, devenaient des lois, si elles obtenaient la sanction des trois pouvoirs politiques : les délibérations des chambres étaient rendues publiques par la voie de la presse.

Le roi avait le droit de dissoudre la chambre des députés ; mais s'il usait de cette prérogative pour se débarrasser d'une opposition révolutionnaire, ce prétendu remède devait produire un effet tout contraire à celui qu'on en attendait ; c'est-à-dire que le corps électoral devait lui renvoyer une opposition plus nombreuse et plus hostile encore, à moins que des circonstances extraordinaires et imprévues n'apportassent des changemens dans son vote.

Les Français avaient le droit de publier leurs opinions par la voie de la presse ; ce droit, dans un pays où il n'existait plus ni corps, ni corporations, était le seul rempart de la liberté individuelle, et pourtant son existence paraissait, en quelque sorte, incompatible avec celle de ce gouvernement.

On peut espérer de la fixité dans le vote politique d'un corps électoral composé des hommes les plus considérables d'un pays ; ils ont peu à gagner, beaucoup à conserver, et leur intérêt

les attache au maintien d'un ordre politique et d'un ordre social dans lequel ils occupent un rang distingué. On peut également espérer cette fixité des basses classes du peuple si elles votent par commune, parce que leur défaut d'instruction et de fortune ne permettant pas à ceux qui en font partie de sortir de la position inférieure où ils se trouvent placés, ils portent naturellement leurs choix, lorsqu'ils ne sont pas soumis à des influences extraordinaires, sur les notables de leurs communes. Mais on ne peut guère espérer de fixité dans le vote politique d'un corps électoral qui ne serait composé que de la classe moyenne, ou dans lequel cette classe serait en grande majorité; car il est naturel qu'elle désire dominer les basses classes de la société et s'élever au rang des classes supérieures, ou même les supplanter : ainsi elle doit, à moins de circonstances extraordinaires, être animée d'un esprit révolutionnaire, lorsqu'elle se trouve investie de droits politiques assez importants pour qu'elle puisse travailler avec succès à opérer une révolution dans l'ordre politique et dans l'ordre social. Si elle y parvient, une telle révolution ne pouvant satisfaire qu'un bien petit nombre d'ambitions, la classe moyenne continuera à désirer des changemens, et l'état sera toujours

### 326 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

agité jusqu'à ce qu'il soit devenu despotique ou républicain; car la domination de la classe moyenne, essentiellement transitoire, est l'indice qu'il n'est plus possible de donner à une nation d'autre gouvernement que l'un des deux que je viens de désigner.

« Abolissez dans une monarchie, dit Montesquieu, les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes; vous aurez bientôt un état populaire ou bien un état despotique (a). »

Telle était la situation de la France lorsque la Charte fut promulguée.

Le même auteur ajoute plus loin (b) :

« Les politiques grecs qui vivaient dans le gouvernement populaire ne reconnaissaient d'autre force qui pût le soutenir que celle de la vertu; ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de manufactures, de commerce, de richesses et de luxe même.

» Lorsque cette vertu cesse, l'ambition entre dans les cœurs qui peuvent la recevoir, et l'avarice entre dans tous. Les désirs changent d'objets : ce qu'on aimait, on ne l'aime plus; on était libre avec les lois, on veut être libre

(a) Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. II, chap. 4.

(b) Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. III, chap. 3.

» contre elles; chaque citoyen est comme un  
» esclave échappé de la maison de son maître;  
» ce qui était maxime, on l'appelle rigueur; ce  
» qui était règle, on l'appelle gêne; ce qui était  
» attention, on l'appelle crainte. C'est la fruga-  
» lité qui est l'avarice, et non pas le désir d'avoir.  
» Autrefois le bien des particuliers faisait le  
» trésor public, mais pour lors le trésor public  
» devient le patrimoine des particuliers. La ré-  
» publique est une dépouille, et la force n'est  
» plus que le pouvoir de quelques citoyens et  
» la licence de tous. »

Qui oserait affirmer que les Français possé-  
daient cette *vertu politique* dont parle Montes-  
quieu? Je le dis à regret, il n'y avait plus que le  
despotisme qui fût alors possible en France (a);  
et quand il en est ainsi, on doit en désirer l'éta-  
blissement, mais en tâchant de le mitiger par  
des institutions civiles qui soient appropriées à  
l'état de la société et qui donnent aux citoyens la  
plus grande dose de liberté civile dont ils puis-

(a) Les scènes auxquelles nous assistons depuis la révolu-  
tion de 1830, scènes qui paraissent inouïes à quelques person-  
nes, et qui ne me causent aucune surprise; l'élévation de la  
statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme, aux  
acclamations de ces mêmes hommes qui s'étaient plaints si  
amèrement de son despotisme, et qui avaient tant applaudi à  
sa chute, achèveraient de me confirmer dans mon opinion,  
s'il me restait encore quelque doute.

### 328 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

sent jouir. Jusqu'à ce qu'on ait atteint ce résultat, la nation, sauf quelques exceptions, est ordinairement exploitée par des associations d'intrigans qui ne connaissent aucun frein, qui n'ont ordinairement aucun intérêt à sa prospérité, et qui peuvent la plonger dans un abîme de maux.

C'est d'ailleurs une erreur commune de croire que le sort des peuples des états despotiques est nécessairement malheureux; dans ces états comme dans les états monarchiques, républicains ou parlementaires, ce sont les institutions civiles qui règlent le sort du peuple; et, quoiqu'il ne jouisse point de droits politiques dans un état despotique, il peut y jouir de libertés civiles plus étendues que dans les autres états. Il y a même cet avantage, dans les états despotiques, que les institutions favorables à la liberté, une fois concédées par le prince, ne peuvent ordinairement plus être retirées : les publicistes lui en reconnaissent le droit; mais de fait, cela lui serait presque toujours impossible. Les peuples y regardent les institutions qui leur ont été concédées comme leur propriété; le prince exposerait sa personne à de grands dangers, l'état à des orages, s'il voulait les leur retirer : ainsi, les conventions entre le prince et le peuple, quoique tacites, n'en ont que plus de force; le prince

n'est pas responsable de droit, mais bien réellement de fait.

Au contraire, dans un état parlementaire, tel qu'était la France, le roi n'était pas responsable, et si les ministres l'étaient de droit, ils ne l'étaient pas de fait; car quelles craintes pouvaient leur inspirer des chambres dans lesquelles ils disposaient de la majorité et qui s'associaient par leur vote à tous leurs actes?

Il résultait de cet état de choses, que si des ministres parvenaient à se procurer, par des moyens de corruption, une forte majorité dans chacune des chambres; ils pouvaient, en opposition avec le vœu de la nation et au mépris des intérêts du pays, changer la constitution, accabler le peuple d'impôts, se faire déléguer légalement, à eux et à leurs sous-ordres, des pouvoirs arbitraires, et que même ils pouvaient enfreindre audacieusement les lois, certains d'obtenir un bill d'indemnité.

Ainsi, dans ce gouvernement, les députés n'étaient soumis à aucune responsabilité, et celle des ministres était illusoire. J'ajouterai que ministres et députés étaient à peine sujets à une responsabilité morale; car, sur une scène politique aussi mobile, ils disparaissaient bientôt, remplacés par d'autres personnages; et, au mi-

### 330 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

lieu de l'attention provoquée par de nouveaux acteurs et de nouveaux événemens, ils étaient bientôt oubliés.

La nécessité de se conformer au vœu des chambres, et la prétendue responsabilité des ministres, pouvaient contraindre le gouvernement aux changemens les plus brusques et les plus imprévus, dans sa politique intérieure et étrangère, ou lui en fournir le prétexte. Ainsi en changeant de ministres on pouvait subitement manquer à tous ses engagements avec les puissances étrangères et en contracter de nouveaux; destituer les principaux fonctionnaires amovibles, à cause de la tendance présumée de leurs opinions, pour les remplacer par des hommes que leurs prédécesseurs avaient repoussés ou renvoyés. Ces actes immoraux étaient une conséquence naturelle de ce genre de gouvernement, d'une nouvelle espèce, introduit en France sous le nom de gouvernement représentatif: on pouvait ainsi se parjurer, manquer de foi, donner l'exemple de la déloyauté, et prétendre avec raison qu'on n'avait fait qu'agir selon le principe du gouvernement. Quels exemples pour les gouvernés!

On a vu que le roi devait tenir les rênes du gouvernement; mais, pour que ce gouverne-

ment pût se mouvoir , il fallait qu'il existât entre les trois pouvoirs politiques de l'état une harmonie qu'il paraissait impossible d'établir , du moins avec quelque certitude de durée.

On a vu aussi que la plus grande partie de la chambre des pairs étant , pour ainsi dire , soldée , et le roi pouvant créer des pairs à volonté , cette chambre devait être plutôt servile qu'hostile ; elle devait d'ailleurs avoir un pouvoir et une influence beaucoup moindres que la chambre des députés , à moins qu'elle ne flattât les passions révolutionnaires , ce qui était contre la nature de son institution.

J'ai fait voir enfin que la chambre des députés devait renfermer deux oppositions , l'une antiministérielle , l'autre révolutionnaire , et j'ajouterai que cette dernière opposition devait s'accroître successivement , jusqu'à ce qu'enfin elle fût en majorité dans la chambre ; c'était une conséquence nécessaire de la composition des collèges électoraux , du mode d'élection à un seul degré , et de la puissante influence que devait exercer la presse quotidienne révolutionnaire sur ces collèges. Ce résultat pouvait d'ailleurs être plus ou moins retardé , suivant le degré d'habileté des ministres du roi , qui disposaient de nombreux moyens d'influence ; mais il faut

remarquer qu'ils avaient aussi à lutter contre l'opposition anti-ministérielle, et qu'ils ne pouvaient créer ni conserver une majorité qu'en gagnant des députés au moyen des faveurs dont ils disposaient.

Ce gouvernement manquait d'unité, condition sans laquelle un gouvernement ne peut avoir de stabilité; en effet, la Charte de 1814 plaçait, il est vrai, entre les mains du roi les rênes du gouvernement; mais de fait, la chambre des députés, qui, par la nature de sa composition, devait lui devenir hostile, trouvait dans le droit de voter l'impôt le moyen de lui disputer l'exercice de cette importante prérogative; elle pouvait réduire le roi à la nécessité de tenter, avec l'appui des troupes, d'apporter à la constitution les changemens nécessaires pour qu'il pût maintenir son autorité: soit que le roi ou que la chambre réussit, il y avait révolution politique.

La France pouvait être comparée à un homme atteint d'une maladie aiguë qui a fini par passer à l'état chronique; ou mieux encore au Vésuve, dont l'aspect ordinaire est celui de tant d'autres montagnes, mais dans le sein duquel on entend parfois de sourds mugissemens, et qui de loin en loin éclate en éruptions terribles.

La corruption et la violence étaient deux élé-

mens sans lesquels cette sorte de *gouvernement anarchique* ne pouvait subsister. Il fallait qu'il fût défendu par de nombreuses troupes permanentes et qu'il prélevât sur les peuples de lourds impôts ; avec l'argent , le prince payait les troupes et s'efforçait de s'assurer une majorité dans les chambres ; avec les troupes , il faisait rentrer l'argent : mais si l'argent lui manquait , si les troupes étaient trop peu nombreuses , si elles se tournaient contre lui , si seulement elles lui refusaient l'obéissance , dans les tems de troubles , il était renversé.

On conclura des développemens qui précèdent , que dans le gouvernement né de la Charte octroyée par Louis XVIII en 1814 , il y avait déception et corruption comme dans le gouvernement anglais ; mais qu'avec ce dernier gouvernement on devait espérer l'ordre , tandis qu'avec celui de la France on devait s'attendre au désordre et par suite à l'anarchie.

J'ose le dire , il n'y a point de gouvernement qui puisse hâter plus promptement la démoralisation d'une nation chez laquelle règne une civilisation très-avancée , que le prétendu gouvernement représentatif qui avait été imposé à la France.

Je ne prétends point indiquer ce qu'il aurait

fallu faire, ce serait trop m'écarter de mon sujet ; mais je n'hésite point à affirmer que Louis XVIII, succédant au despotisme qu'avait organisé Napoléon, fit un contre-sens en concédant une partie du pouvoir politique, tandis qu'il conservait tout le pouvoir administratif.

Dans les réflexions qui précèdent, sur le gouvernement parlementaire de France, depuis la restauration jusqu'à la révolution de 1830, je n'ai eu égard qu'à la nature de ce gouvernement ; mais des circonstances extraordinaires peuvent s'opposer, plus ou moins long-tems, à ce qu'il produise les résultats qu'on doit en attendre, et peuvent même en amener d'opposés à ceux-là : ce fut ce qui arriva d'abord en France.

La révolution qui éclata en 1789, et qui bouleversa tout à la fois l'ordre social et l'ordre politique, avait été suivie de nouvelles révolutions purement politiques, de guerres civiles et de guerres étrangères longues et sanglantes. Le retour de l'exil de l'antique race des Bourbons fut signalé par une paix générale qui procura à la France un grand accroissement de prospérité agricole, industrielle et commerciale ; et le chef de cette race, en remontant sur le trône, institua, ainsi que je l'ai dit, le gouvernement parlementaire que j'ai décrit.

Les dissensions et les haines créées par de longues discordes civiles, n'étaient encore alors qu'assoupies ; lors donc que la prospérité présente eut éloigné le souvenir des maux passés , des hommes qui avaient contribué au renversement de la famille royale , et qui maudissaient son retour , d'autres qui espéraient qu'une révolution nouvelle leur offrirait des chances de fortune , ranimèrent le feu révolutionnaire que l'on croyait éteint.

Le fondateur de la Charte , qu'une longue absence de la France avait rendu étranger aux hommes et aux choses de ce pays , qui se laissait dominer par des favoris , et qui s'entourait de courtisans (a) , favorisa puissamment ces entreprises , en suivant une marche politique nuisible aux intérêts de sa dynastie ; et , je ne craindrai pas de le dire , aux intérêts de la France. Je citerai particulièrement l'introduction dans la chambre des pairs d'un très-grand nombre de membres , ennemis de cette dynastie ; il y créa ainsi un noyau révolutionnaire qui devait évidemment devenir au besoin opposition révo-

(a) « Les ministres et les officiers de guerre furent mis sans » cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent » servir l'état ni souffrir qu'on le serve avec gloire. » Montesquieu , *Grandeur et Décadence des Romains* , chap. 17.

lutionnaire; ce qui, ainsi qu'on l'a vu, était contre la nature de ce pouvoir.

Le corps électoral se montra d'abord très-favorable au pouvoir royal, trop favorable peut-être, et il était difficile qu'il en fût autrement. L'administration léguée à la restauration par le despotisme impérial, était puissante et entièrement entre les mains du prince; les maux causés par de longues guerres dont la fin fut signalée par deux invasions presque consécutives, avaient laissé dans les esprits de vives impressions, et les hommes dans la force de l'âge, témoins des tempêtes révolutionnaires, en avaient conservé un affreux souvenir; il était d'ailleurs naturel d'attribuer en grande partie, au retour des Bourbons, la prospérité dont on jouissait. Ainsi, le pouvoir de l'administration, l'obéissance à laquelle les citoyens avaient été façonnés sous l'empire, la crainte de voir renaître des maux semblables à ceux que l'on avait soufferts, et la reconnaissance pour la prospérité présente; tout concourait à donner au pouvoir royal une très-grande influence sur les élections, et, par conséquent, à éloigner les résultats qu'elles auraient dû naturellement avoir.

Mais on ne peut obtenir que l'esprit politique dans lequel sont faites des élections soit cons-

tamment le même , si l'on n'en a pour garant l'influence exercée par des intérêts immuables , et non pas par des sentimens qui sont variables. Lors donc que , par suite des variations politiques du gouvernement , des changemens fréquens de ministres et d'administrateurs , des attaques violentes de la presse , l'administration déconsidérée , eut perdu de son influence ; que le tems eut effacé ou affaibli le souvenir des maux soufferts , et eut éteint les sentimens de reconnaissance , l'arbre porta son fruit.

Il n'aurait pas été possible de créer des institutions militaires qui fussent parfaitement en harmonie avec un ordre politique aussi variable et aussi incohérent que celui qui exista en France pendant le laps de tems dont je viens de parler , et d'ailleurs on ne s'en occupa point ; on conserva les institutions militaires de l'empire , sauf quelques changemens peu importants.

Sous la république , on était contraint de servir en personne , et tous les emplois de sous-lieutenans étaient donnés aux sous-officiers (24) ; sous l'empire on put se faire remplacer , et la plus grande partie des emplois de sous-lieutenans furent donnés à des élèves tirés d'écoles militaires que Napoléon institua , et à des jeunes

gens de bonne famille ; pendant ces deux époques, on n'accorda de congés ni aux sous-officiers ni aux soldats, à cause de la continuité des guerres, ce qui exerça, sous le rapport militaire, une heureuse influence sur la qualité et sur l'esprit des troupes.

Sous la restauration, on jouit d'une longue paix qui ne fut troublée que par les courtes expéditions d'Espagne, de Grèce et d'Afrique ; les institutions militaires furent rigoureusement exécutées, et presque tous ces vétérans, si nombreux lors de la chute de l'empire, demandèrent leurs congés et rentrèrent dans leurs foyers ; ces institutions eurent dès lors les résultats qu'on devait en attendre en tems de paix, et l'on peut les juger dans leurs rapports avec les institutions politiques et avec les institutions civiles.

On remarquera que le mode de recrutement et le mode d'avancement adoptés par la république française, convenaient à une république démocratique. Napoléon apporta à ces institutions des changemens dont les uns tendaient à les mettre en harmonie avec le despotisme, les autres avec la monarchie, ce qui était conséquent, puisqu'il gouvernait despotiquement, et qu'il voulait fonder une monarchie dont le trône fût héréditaire dans sa famille ; il les aurait faci-

lement mises en harmonie avec une constitution monarchique, au moyen de légers changemens.

On a vu , dans le chapitre précédent , que sous la restauration , l'armée française se recrutait par la voie de la conscription , et que le remplacement à prix d'argent étant permis , les soldats de cette armée appartenaient presque tous aux dernières classes de la société ; que l'on choisissait parmi eux les sous-officiers , et que l'on donnait à ces sous-officiers , et sans qu'ils fussent astreints à subir des examens , le tiers des emplois vacans de sous-lieutenans , ce qui les mettait en possession de plus de la moitié des emplois d'officiers ; que les deux autres tiers des emplois vacans de sous-lieutenans étaient donnés à des élèves tirés d'écoles militaires dans lesquelles on était admis par voie d'examen ; que les parens d'une partie des élèves payaient une pension , et que l'état entretenait les autres à ses frais ; qu'enfin , aucun soldat , pour ainsi dire , ne se consacrait à la carrière militaire , et qu'il en était de même des sous-officiers qui n'avaient pas la certitude de devenir officiers.

On remarquera , d'ailleurs , qu'un bien petit nombre de jeunes gens , ayant reçu de l'instruction et de l'éducation , se décidaient à s'enrôler comme soldats , dans l'espérance de devenir of-

ficiers ; et cela moins encore à cause de la lenteur avec laquelle ils pouvaient espérer de parvenir par cette voie , et de l'incertitude du succès, que parce que c'était pour eux un supplice, d'avoir pour compagnons de tous les instans , et même pour camarades de lit , des hommes dont les manières , les habitudes , les idées étaient si différentes des leurs ; et d'être assujettis à une discipline qui les réduisait , en quelque sorte , à ne mener qu'une vie animale : voilà pourquoi la plus grande partie des officiers sortis des rangs des sous-officiers appartenaient à des familles des dernières classes de la société.

J'ajouterai , et c'est une circonstance très-importante , qu'il existait entre le corps des officiers et celui des sous-officiers une séparation tranchée , comme avant la révolution française. Mais ce qui était alors une conséquence de ce que la noblesse obtenait presque tous les emplois d'officiers , et de ce que les sous-officiers ne pouvaient devenir officiers que par très-rare exceptions , était dans l'état où la révolution avait mis la société , et avec les institutions militaires en vigueur , une sorte de contre-sens en faveur duquel on ne pouvait donner aucune bonne raison ; aussi beaucoup de sous-officiers , froissés dans leur amour-propre lorsqu'ils ne

pouvaient devenir officiers, désiraient-ils ardemment retourner dans leurs foyers.

Tant que la discipline conservait son empire, il ne pouvait résulter aucun inconvénient de cet état de choses; mais dans les tems de troubles et de révolutions, on devait craindre que les sous-officiers, que rien n'intéressait au maintien de l'ordre, auxquels une révolution offrait une perspective d'avancement, qui étaient plus rapprochés des soldats et se trouvaient plus en contact avec eux que les officiers, ne les excitassent à la révolte, loin de s'occuper à les calmer.

Il ne suffit pas, ainsi que je l'ai dit, qu'un état constitue une bonne armée sous le rapport purement militaire, il faut encore que le prince puisse compter sur cette armée pour maintenir les institutions politiques et les institutions civiles; c'est sous ce dernier rapport qu'il me reste à examiner l'armée française sous la restauration.

Puisque les soldats de cette armée étaient presque tous tirés des derniers rangs de la société, il aurait suffi que les cadres, et particulièrement le corps des officiers, fussent intéressés au maintien des institutions politiques et des institutions civiles.

Les sous-officiers n'y étaient rattachés par au-

### 342 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

cun lien particulier autre que les avantages qu'offrait la carrière militaire au petit nombre d'entre eux qui avaient l'espérance fondée de devenir officiers; car la solde des sous-officiers était faible, les retraites qui leur étaient données au bout de trente années de service l'étaient beaucoup plus encore, il ne leur était point accordé d'emplois civils; ainsi on ne leur offrait pas un attrait suffisant pour les engager à supporter si long-tems la vie de caserne, telle que les militaires la mènent en France, genre de vie qui répugne à presque tous les hommes. Néanmoins, une discipline sévère régnait dans l'armée, et tant que les liens n'en étaient pas relâchés ou rompus, le prince pouvait compter sur cette armée s'il était assuré du dévouement du corps d'officiers.

On a vu comment se recrutait ce corps : les officiers qui avaient été tirés du corps des sous-officiers, et ceux qui, sans fortune et fils d'anciens militaires, avaient été élevés dans les écoles aux frais de l'état, ne se rattachaient aux institutions politiques et aux institutions civiles par aucun lien; la plupart des premiers ne demandaient jamais de congés, et lorsqu'ils prenaient leur retraite, ils ne se retiraient même pas ordinairement dans leurs familles, dont le

rang infime, comparé à celui qu'ils avaient acquis, blessait leur amour-propre.

L'armée française était presque entièrement organisée comme une armée doit l'être dans un état purement despotique, mais avec cette énorme différence, que les chefs militaires étaient loin d'occuper le premier rang dans l'état. Il fallait jouir d'une fortune déterminée pour exercer des droits politiques, et la plus grande partie des officiers appartenait à des familles des derniers rangs de la société, ou qui étaient sans fortune. Un général illustré dans vingt combats, investi d'un commandement important, n'exerçait de droits politiques que s'il payait les trois cents francs d'impôts. Non-seulement la carrière militaire ne jouissait que d'une bien faible considération; mais, dans ce gouvernement de déception qui reposait essentiellement sur la corruption, où l'intrigue et les intrigans jouaient un si grand rôle; la recommandation d'un député détaché depuis peu de son manoir, de son bureau ou de sa fabrique pour remplir les fonctions de législateur, était ordinairement plus puissante, pour procurer de l'avancement à un officier, que celle d'un général qui avait pu apprécier sa valeur sur les champs de bataille, son zèle et sa bonne con-

### 344 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

duite dans les garnisons. Toutefois, les officiers jouissant d'une solde suffisante, les pensions de retraite, faibles d'abord, ayant été augmentées, une décoration particulière (a) étant donnée aux seuls officiers, comme récompense du mérite militaire, le prince pouvait compter sur le corps d'officiers pour le maintien de l'ordre intérieur dans les tems ordinaires.

Mais si des factieux avaient tenté d'opérer une révolution, et qu'il eût été évident qu'ils réussiraient, je ne dirai pas si l'armée se tournait contre le prince, car cette seule circonstance suffira toujours pour effectuer une révolution dans un pays qui a une armée permanente aussi nombreuse que l'était celle de la France, mais seulement si elle conservait une sorte de neutralité; quelle eût été la conduite probable de l'armée? Et d'abord je dois faire observer que cette révolution ne pouvait être aristocratique, puisqu'il n'existait plus en France que des souvenirs d'aristocratie: elle ne pouvait qu'être dans le sens de la démocratie ou du despotisme.

Les chefs militaires avaient la certitude que le pouvoir, quel qu'il fût, qui surgirait d'une révolution, non-seulement leur conserverait les

(a) La croix de Saint-Louis.

avantages dont ils jouissaient, mais chercherait à les augmenter encore, dans l'espérance de les gagner. Il y a plus, une révolution aurait offert une perspective d'avancement au plus grand nombre d'entre eux, car il était probable qu'une partie des officiers qui avaient de la fortune se seraient refusés à servir le nouveau gouvernement, d'où il serait résulté un avancement extraordinaire et pour les officiers qui seraient restés au service, et surtout pour les sous-officiers dont un petit nombre seulement pouvaient espérer de devenir officiers dans les tems ordinaires; ces derniers avaient d'ailleurs toujours présent à l'esprit l'exemple de l'avancement révolutionnaire que les sous-officiers obtinrent au commencement de la révolution française, lorsqu'un grand nombre des officiers quittèrent le service pour émigrer, ou parce que la révolte de leurs subordonnés les y força. D'autre part, lorsque de telles entreprises échouent, les militaires qui les ont secondées s'exposent à subir toute la rigueur des lois militaires. Si donc l'armée avait défendu le prince, ç'aurait été par devoir ou par crainte, assurément point par intérêt, et l'on conçoit que dans de telles conjonctures, la discipline venant à se relâcher tout à coup, cette armée aurait pu manquer

au prince , ou se déclarer en totalité ou en partie contre lui.

Je suppose , par exemple , qu'il se fût élevé une lutte entre le roi et la chambre des députés , lutte dont le but ne pouvait être , de la part de la chambre , que de se saisir des rênes du gouvernement ; le peuple , et surtout le bas peuple , aurait dû prendre parti pour la chambre , parce qu'on lui persuade facilement qu'elle le représente et défend ses intérêts ; l'armée , au contraire , d'après la nature de sa constitution , aurait dû prendre parti pour le roi qui était son chef : mais il aurait fallu que ce roi eût été militaire et qu'il y eût eu en lui l'étoffe d'un despote ; d'ailleurs , s'il ne prétendait qu'à se maintenir et à conserver son pouvoir intact , rien n'était changé dans l'armée ; s'il était renversé , une partie des chefs militaires avaient l'espoir d'obtenir de l'avancement par les raisons que je viens de donner.

Il faut ajouter que dans les premières années de la restauration , le calme de la société n'était produit que par la lassitude , car elle était divisée , et elle portait dans son sein des germes de discordes : on y trouvait des partisans de Napoléon , c'est-à-dire du despotisme ; des partisans de la république , c'est-à-dire d'un nou-

veau bouleversement social; des partisans de la maison d'Orléans, et enfin des hommes qui désiraient, avant tout, l'expulsion des Bourbons, quel que dût être l'ordre de choses qui en résulterait. Je conviens que l'immense majorité des Français, surtout la partie agricole de la nation, ne demandait que le calme et le bien-être après tant d'orages; mais il est dans la destinée des peuples d'être conduits comme de vils troupeaux, toujours par des minorités, souvent par un seul.

Ces élémens de désordre étaient d'ailleurs vivifiés par l'action de la presse, qui, libre jusqu'à la licence à différentes époques, ranima et mit en fermentation dans la population et dans l'armée les passions des partis. Qui oserait affirmer que dans une telle lutte et dans de telles conjonctures, le roi aurait pu compter sur l'armée? Il aurait pu, au contraire, y compter et avec certitude, si la conservation des emplois des chefs militaires avait été liée au maintien des institutions politiques et des institutions civiles, ou si les chefs militaires avaient eu un grand intérêt au maintien de ces institutions.

On ne saurait d'ailleurs prévoir avec certitude ce qui résultera d'un ordre de choses donné, surtout dans les tems de révolution, parce

que les principes ne portent pas toujours leurs fruits; le caractère, les passions, le plus ou le moins de capacité des hommes qui sont alors au timon des affaires ou que les circonstances mettent en scène, l'influence des états voisins, amènent quelquefois des résultats sinon entièrement imprévus, du moins opposés à ceux auxquels on devait naturellement s'attendre.

Ainsi, sous la restauration, une révolution *militaro-populaire* eût été tentée à plusieurs époques, si la France n'eût eu de puissans voisins; mais la crainte de leur intervention, crainte fondée, avec une apparence de certitude, sur le souvenir des deux invasions dont j'ai précédemment parlé, rendit long-tems cette entreprise inexécutable, malgré les fautes que commit le prince, surtout en ce qui concernait l'armée.

On conclura des développemens qui précèdent, qu'en France, sous la restauration, les institutions militaires n'étaient en harmonie ni avec les institutions politiques, ni avec les institutions civiles, et tant que cette harmonie n'aura pas été rétablie, la France sera continuellement exposée à des révolutions nouvelles.

Je terminerai par citer encore la France, mais depuis sa révolution de 1830 : quelques réflexions me suffiront.

Ce que j'ai dit de cet état sous la restauration lui est encore applicable ; seulement les changemens qui ont été effectués ont aggravé le mal.

Le nouveau pouvoir politique , quoiqu'il ait fait de nombreux emprunts au sein de la paix (a), ce qui a compromis l'avenir du pays, et quoiqu'il ait promulgué des lois qui ont dénaturé la constitution , ne se serait pourtant point maintenu sans l'appui moral que lui ont prêté, et la crainte de voir renaître des tems semblables à ceux de 1793, et la crainte beaucoup plus générale d'une intervention étrangère.

La France eût déjà subi de nouvelles révolutions, depuis sa révolution de 1830, si elle eût été un état isolé.

---

(a) « Il n'y a point d'états où l'on ait plus besoin de tributs , » que dans ceux qui s'affaiblissent ; de sorte que l'on est obligé » d'augmenter les charges à mesure que l'on est moins en état » de les porter. » Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. 18.

## ARGUMENT.

Qualités que doit posséder l'auteur d'une histoire militaire importante. Difficultés que l'on éprouve dans la recherche de la vérité. L'histoire militaire ne doit être écrite ni trop près, ni trop loin des événemens. Quelle confiance méritent les documens qu'il serait nécessaire de consulter. On ne parvient jamais à se les procurer tous; et les renseignemens verbaux, obtenus de ceux mêmes qui ont figuré dans les événemens, n'offrent pas plus de garanties que ces documens. Cartes et plans qui doivent accompagner une histoire militaire importante.

---

## CHAPITRE XI.

---

DE LA DIFFICULTÉ D'ÉCRIRE L'HISTOIRE MILITAIRE AVEC  
EXACTITUDE, PARTICULIÈREMENT EN CE QUI CONCERNE  
LES BATAILLES.

Il est en quelque sorte impossible d'écrire avec une entière exactitude une histoire militaire importante. L'auteur d'un tel ouvrage doit être tout à la fois militaire, homme de lettres et avoir fait les guerres de son tems : il ne suffit d'ailleurs point qu'il ait les connaissances d'un militaire instruit et éclairé, il doit posséder aussi en grande partie celles qui sont nécessaires à l'homme d'état ; car il doit non-seulement faire connaître quelles ont été les influences de la politique sur les résultats des guerres qu'il raconte, mais encore comment chacune des puissances belligérantes avait constitué la guerre.

La plus grande difficulté n'est pourtant point de trouver l'historien ; elle réside dans les obstacles, pour ainsi dire insurmontables, qu'il

éprouvera dans la recherche de la vérité. Ces obstacles étaient moins grands avant l'invention de la poudre, parce que les troupes combattaient dans l'ordre profond et que les armées occupaient peu d'étendue; depuis l'invention de la poudre ils se sont accrus, parce que les troupes combattant dans l'ordre mince, les armées occupent beaucoup plus d'étendue. Toutefois lorsque les armées marchaient à pas de tortue, se servaient de tentes, prenaient des quartiers d'hiver, ne faisaient pendant une campagne que quelques marches, un siège, et par extraordinaire livraient une bataille; ces obstacles étaient moins grands que depuis que les armées sont devenues très-mobiles, bivouaquent, ne prennent point de quartiers d'hiver, parcourent rapidement de grandes distances, et exécutent dans une seule campagne autant de marches, livrent autant de combats, qu'auparavant pendant plusieurs campagnes.

L'histoire militaire ne doit être écrite ni trop près ni trop loin des événemens. Trop près, on est gêné par la susceptibilité des militaires qui ont joué un rôle dans les événemens que l'on raconte, et l'on sacrifie quelquefois une partie de la vérité à la crainte de se faire des ennemis; d'ailleurs, ainsi que le dit Voltaire, on doit des

égard aux vivans, aux morts on ne doit que la vérité. Trop loin, il peut devenir impossible d'éclaircir des faits ou des circonstances importantes, puisque les hommes qui ont pris part à ces événemens n'existant plus, on ne possède d'autres moyens pour vérifier les divers récits qui ont été publiés, que de les comparer entre eux, ce qui est souvent insuffisant.

Les matériaux les plus importants sont sans contredit les bulletins des généraux commandant en chef, les rapports que leur ont adressés les généraux et autres militaires qui servent sous leurs ordres, et les rapports qu'ils reçoivent des intendans et des divers chefs de service. Mais si l'on en excepte ceux de ces documens auxquels les gouvernemens ont donné de la publicité, comment se procurer les autres, et quelle confiance peut-on d'ailleurs leur accorder ?

Les bulletins et les rapports des généraux sont toujours incomplets, inexacts, remplis d'erreurs, et souvent la vérité y est altérée avec une audace incroyable. Comment pourrait-il en être autrement ? ils ont été écrits avec une précipitation extrême, au milieu du tumulte des armes, sous l'influence de l'intérêt personnel et de l'amour-propre le plus exalté, et lorsque l'on

### 354 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

n'avait encore que des notions incertaines et incomplètes de la force, des mouvemens et des opérations de l'ennemi.

Un général croit une bataille perdue, parce qu'il est battu sur le point où il se trouve, lorsqu'il apprend qu'elle est gagnée, parce que sur un autre point un de ses lieutenans vient d'obtenir un succès décisif : pense-t-on que ce général parlera dans son bulletin de ce coup de la fortune ? Peu d'hommes sont consciencieux lorsque l'amour-propre est aux prises avec la vérité ; on en rencontre pourtant ; il y en a même qui sont disposés à se juger avec sévérité : ce sont des exceptions.

Il suffit de comparer les bulletins publiés par les généraux qui ont été opposés l'un à l'autre, pour se convaincre de l'exactitude de mes observations ; car non-seulement on ne peut souvent faire concorder ces bulletins, même sur les circonstances les plus importantes, mais ils sont quelquefois tellement dissemblables que l'on a de la peine à y reconnaître le récit des mêmes événemens. Souvent aussi, avant que de recevoir de la publicité, ils ont été altérés par les chefs des gouvernemens dans un but politique.

Il est fort utile, et l'on pourrait même dire qu'il est indispensable d'obtenir communication

des registres d'ordres du major-général et des chefs d'état-major des corps d'armée. Ces registres peuvent être plus ou moins complets ; car , en mettant de côté la négligence des copistes , on conçoit que des ordres peuvent avoir été écrits et expédiés avec une précipitation et dans des circonstances telles qu'on n'aurait eu ni le tems ni la possibilité de les y inscrire.

Il faut se procurer des dates exactes , afin de pouvoir coordonner entre eux les événemens ; mais cela est souvent très-difficile. On trouvera une partie des dates les plus importantes sur les registres d'ordres et dans les divers rapports dont je viens de parler , et l'on devra consulter à ce sujet le tableau du mouvement des troupes que l'on tient dans quelques armées ; car si ce tableau est exact et complet , ce qu'on ne peut guère espérer , c'est-à-dire s'il indique exactement l'emplacement du grand quartier-général, l'emplacement du quartier-général des corps d'armée et l'emplacement des divisions , jour par jour avec les dates , on y trouvera des renseignemens qu'il serait impossible de se procurer ailleurs aussi complètement.

Il faudrait aussi avoir la situation détaillée des armées des puissances belligérantes aux époques importantes , et les feuilles d'appel des hommes

présens sous les armes la veille des batailles ou peu de jours auparavant. Enfin il faudrait pouvoir disposer de la correspondance du major-général avec les généraux et réciproquement, des rapports des espions et de tous ces renseignemens qui s'accumulent dans les bureaux d'un major-général pendant une campagne. Mais tous ces matériaux ne peuvent exister que si l'armée avait un général en chef bon administrateur qui donnait l'impulsion, un major-général capable, des bureaux bien montés; et en définitive ces matériaux peuvent en totalité ou en partie s'égarer, se perdre, ou tomber au pouvoir de l'ennemi; et, en supposant même qu'ils existent, comment se les procurer?

Il ne suffit point que l'historien recueille des matériaux relativement aux marches, aux manœuvres, aux combats et aux batailles; il devra aussi se procurer des détails topographiques et statistiques sur les pays qui auront été le théâtre de la guerre, et des renseignemens exacts sur les mœurs, les usages, le caractère des populations, et sur l'esprit dont elles étaient animées.

Il devra savoir quelles étaient avant la guerre les qualités des troupes, de quel esprit elles étaient animées, quels étaient leur état de santé, leurs habitudes de vie, leur composition, leur

tactique, les méthodes de guerre qu'elles suivent, les avantages et les inconvénients qui en résultent ; de quelle manière elles ont été pourvues de vivres pendant la guerre, et ce qu'elles ont eu à souffrir des intempéries des saisons, du climat, des fatigues et des privations.

Il devra enfin être instruit de l'âge des généraux en chef, de leur état de santé, de leurs habitudes de vie, de leur caractère et de toutes les circonstances qui peuvent servir à les faire apprécier en ce qui concerne le commandement dont ils étaient chargés. J'ai fait voir, dans le chapitre V, combien il est difficile non-seulement d'apprécier le mérite intrinsèque d'un général, mais encore de juger du mérite relatif de deux généraux.

Lorsque des militaires publient des mémoires pour raconter les opérations qu'ils ont dirigées, ou auxquelles ils ont pris part, ou enfin pour réfuter ce qui a été dit de ces opérations, on ne doit consulter ces mémoires qu'avec une grande réserve ; car, ils ne sont trop souvent que des plaidoyers dans lesquels l'auteur torture, dénature ou falsifie les faits, dans l'intérêt de son amour-propre : j'en citerai un exemple très-remarquable, tiré des Mémoires de Napoléon.

En parlant de l'armée de Russie qu'il quitta pour retourner en France, trois jours avant qu'elle n'atteignit Wilna, il s'exprime ainsi (a) :

« Il (Napoléon) laissa l'armée au roi de Naples »  
 » et au prince de Neuschâtel. La garde était »  
 » alors entière, et l'armée comptait plus de »  
 » 80,000 combattans, sans compter le corps du »  
 » duc de Tarente qui était sur la Dwina. L'armée »  
 » russe, tout compris, était réduite à 50,000 »  
 » hommes. Les farines, les biscuits, les vins, les »  
 » légumes secs, les fourrages étaient en abon- »  
 » dance à Wilna. D'après le rapport de la si- »  
 » tuation des approvisionnemens des vivres, »  
 » présenté à Napoléon à son passage en cette »  
 » ville, il y restait alors quatre millions de ra- »  
 » tions de farine, trois millions six cent mille »  
 » rations de biscuits, neuf millions de rations »  
 » de vin ou eau-de-vie; des magasins consi- »  
 » dérables d'effets d'habillemens et de muni- »  
 » tions avaient également été formés. Si Napo- »  
 » léon fût resté à l'armée ou qu'il en eût laissé »  
 » le commandement au prince Eugène, elle »  
 » n'aurait jamais dépassé Wilna : un corps de »  
 » réserve était à Varsovie, un autre était à Kœ- »  
 » nigsberg; mais on s'en laissa imposer par »  
 » quelques kosaques; on évacua en désordre

(a) *Mémoires de Napoléon*, tome II, page 114.

» Wilna dans la nuit : c'est de cette époque  
 » surtout que datent les grandes pertes de cette  
 » campagne, et c'était un malheur des circon-  
 » stances que cette obligation où se trouvait Na-  
 » poléon dans les grandes crises, d'être à la fois  
 » à l'armée et à Paris. Rien n'était et ne pouvait  
 » être moins prévu par lui que la conduite in-  
 » sensée que l'on tint à Wilna. »

Ainsi quoique des milliers de témoins encore existans pussent attester que l'armée, lorsque Napoléon la quitta, était dans l'état le plus déplorable, et qu'il ne pouvait plus être question que de savoir si elle parviendrait à repasser le Niémen; il ne craignit point de falsifier les faits pour se décharger sur les généraux Murat et Berthier de la responsabilité de ces maux et de ces revers inouïs qui avaient achevé d'accabler cette armée. Une partie de ce qu'il dit dans ses Mémoires relativement à son expédition de Russie n'est guère plus exact, mais il ignorait sans doute que ses lettres, celles de Berthier et de ses généraux, et leurs rapports (a) serviraient à constater d'une manière authenti-

(a) Ceux de ces documens qui ont de l'importance se trouvent dans les notes qui suivent chacun des livres de mon *Histoire de l'Expédition de Russie*, et à la suite de l'ouvrage; j'ai consacré la note 20 du livre IV à réfuter cette partie des Mémoires de Napoléon où il parle de son expédition de Russie.

que les principales circonstances de sa retraite de Moskou.

Si l'on doit consulter avec une si grande réserve les mémoires publiés par des militaires, quel cas doit-on faire de ceux qui ont été composés par spéculation, ainsi que cela s'est vu dans ces derniers tems ?

On peut conclure de ce qui précède que pour écrire l'histoire militaire avec exactitude il faudrait avoir à sa disposition des documens que l'on ne parvient jamais complètement à se procurer ; mais lors même que l'on y parviendrait, il n'en faudrait pas moins consulter des témoins oculaires sur une foule de circonstances relatives aux hommes et aux choses.

L'historien devra donc consulter des militaires qui aient assisté aux événemens et qui par la nature des fonctions qu'ils auront remplies, ou par les situations où ils se seront trouvés, lui paraîtront pouvoir lui donner d'utiles renseignemens. Mais les personnes que l'on désirerait consulter ne se trouvent pas toujours à proximité, et l'on n'a pas toujours la facilité de les voir ; les renseignemens obtenus ainsi n'offrent d'ailleurs pas plus de garanties d'exactitude que les bulletins, les journaux, les rapports et les mémoires.

Si ces renseignemens ont été donnés par des

généraux , relativement à leurs opérations , on doit craindre de les trouver plus inexact's encore que leurs rapports ; car on éprouve quelque embarras à altérer trop grossièrement la vérité aux yeux de tant de personnes qui ont assisté aux événemens , tandis qu'on n'en éprouve aucun en trompant un historien : il supportera seul la louange ou le blâme , soit qu'il devienne une autorité , soit qu'il ne jouisse d'aucune estime.

Si ces renseignemens ont été donnés par des officiers qui exerçaient un commandement moins important , par des sous-officiers ou par des soldats , ils ne présentent pas plus de garanties. On sait quelle disposition ont les hommes à parler de tout ce qui a fait l'objet de leur occupation habituelle , surtout lorsqu'ils ont couru des dangers.

*Navita de ventis , de tauris narrat arator ;  
Enumerat miles vulnera , pastor oves (a).*

Quel est le militaire qui n'a pas à vous entretenir longuement de ce qu'il a vu dans les combats auxquels il a pris part ? Examinons donc quels renseignemens les militaires , de différens grades et dans diverses positions , peuvent don-

(a) Properce , liv. II , élégie 1.

ner, par exemple, sur les événemens d'une bataille, qui se sont passés dans le voisinage du lieu où ils étaient placés, et quelle est l'autorité de ce mot : *J'y étais*, dont ils font ordinairement précéder leurs récits.

Je n'hésite point à affirmer que si vous recueillez à ce sujet des renseignemens près des soldats, des sous-officiers ou des officiers subalternes, vous devez présumer qu'ils se trompent ou qu'ils vous trompent, et par conséquent ne croire leurs assertions qu'après les avoir vérifiées. En effet, les soldats dans le rang, les officiers et sous-officiers en serre-file, que peuvent-ils voir (a), même lorsque la fumée, le soleil, la poussière, la pluie ou le brouillard, des obstacles ou des accidens du terrain, ne s'opposent point à l'action de la vue? Rien, pour ainsi dire : ils reproduisent dans leurs récits les conversations du bivouac, pendant les journées qui ont suivi la bataille.

Quant aux officiers qui sont hors des rangs tels que les chefs de bataillon, les colonels, les officiers d'état-major, les officiers du génie et les officiers d'artillerie ; ils se trouvent quelquefois placés de manière à ce que leur vue puisse

(a) Ils peuvent voir le dos des hommes qui sont placés devant eux.

embrasser une partie plus ou moins étendue du champ de bataille. Mais, indépendamment de ce que les obstacles dont je viens de parler existent pour eux aussi bien que pour les officiers qui sont dans les rangs, la difficulté de distinguer ce qui se passe au milieu du tumulte des batailles, même sur un point situé à bonne portée de la vue ; la préoccupation résultant du service dont on est chargé et des dangers auxquels on est exposé ; toutes ces circonstances réunies font qu'on ne peut espérer d'obtenir de ces officiers des renseignemens certains que sur les opérations dont la direction leur a été confiée, et qu'ils ont fait exécuter sous leurs yeux.

Ainsi l'on peut espérer que le capitaine racontera exactement ce qu'a fait sa compagnie ; le chef de bataillon, son bataillon ; le commandant d'artillerie, ses batteries ; les officiers d'état-major et du génie, les missions dont ils ont été chargés : encore faut-il faire la part du défaut de mémoire, et de l'amour-propre qui porte à exagérer et même à inventer.

Il faut remarquer aussi que les actions les plus importantes pendant les batailles, sont précisément celles dont on ne peut ordinairement rendre compte en détail avec une entière exactitude, parce que, dans ces momens terribles,

on est trop occupé et trop exposé pour faire attention à ce qui se passe autour de soi : souvent même on ne peut acquérir la certitude de l'heure à laquelle ont eu lieu ces actions, car alors on ne prend guère la peine de regarder à sa montre. Ainsi je n'ai pu savoir avec une entière certitude quelle était l'heure à laquelle la grande redoute fut enlevée à la bataille de la Moskwa.

Si l'on éprouve de si grandes difficultés à se procurer des renseignemens exacts sur l'armée dont on a fait partie, à plus forte raison en éprouvera-t-on relativement à l'armée ennemie.

Pour donner un exemple de ce que l'on peut voir de ses yeux dans une grande bataille, je rapporterai qu'à la bataille de la Moskwa, j'étais placé en réserve à une faible distance du champ de bataille, sur un point d'où l'on en voyait parfaitement la partie la plus importante, et j'ajouterai que le tems était clair. Néanmoins, quoique j'aie la vue longue et bonne et que ma curiosité fût vivement excitée, je ne pus rien distinguer : ce ne fut qu'un brouhaha, aussi bien pour ma vue que pour mes oreilles. Napoléon qui était tout près de là, mais plus éloigné que moi du champ de bataille, n'en aura vu davantage qu'avec le secours de sa lunette; et c'est une bien

faible ressource, car le champ de cet instrument est très-borné.

Il est impossible de faire connaître des opérations militaires exactement, avec quelque détail, si le texte n'est point accompagné de cartes et de plans; et l'établissement de ces cartes et de ces plans présente des difficultés. En effet l'atlas d'une histoire militaire importante doit contenir une carte générale pour l'intelligence de la partie politique de l'ouvrage et de l'ensemble des opérations militaires; des cartes particulières, sur lesquelles on puisse suivre le détail des opérations militaires; les plans des batailles et des combats les plus importants, et même les plans des sièges; mais ces derniers plans ne sont point indispensables. Toutes ces cartes et tous ces plans doivent être exécutés exprès pour l'ouvrage (25) : je consacrerai une note à parler de ce travail.

Enfin, pour entreprendre une histoire militaire importante le talent seul ne suffit point, il faut encore que l'historien possède de la fortune. Comment pourrait-il sans cela faire des recherches de matériaux; acheter, pour les consulter, des ouvrages, écrits souvent dans différentes langues, faire faire des traductions, entreprendre des voyages pour voir les hommes et visiter

366 PHILOSOPHIE DE LA GUERRE.

les lieux ; avoir dans le monde une position qui lui donne la facilité de se mettre en communication avec les hommes qui ont joué un rôle dans les événemens qu'il raconte ; et en définitive faire les dépenses de dessin, de gravure et d'impression ?

On ne doit espérer de recueillir, en se livrant à ces nobles travaux, que de la gloire : le but est atteint si l'on peut s'écrier avec un grand poète : *Exegi monumentum!*

---

---

## NOTES.

---

(1) PAGE vij.

*Ainsi, par exemple, je n'ai pas senti la nécessité d'employer une seule fois le mot STRATÉGIE, dont la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'art militaire dans ces derniers tems ont fait un si fréquent usage, quoiqu'ils ne soient point d'accord sur sa signification. — Le mot grec στρατηγία, stratégie, signifie littéralement, action de conduire des troupes : le mot général s'exprime en grec par celui de στρατηγός, stratège. La science qui a pour but la conduite des troupes, s'appelle ἡ στρατηγική, la stratégique, en sous-entendant après cet adjectif le mot τέχνη, science. La stratégique est donc l'art de conduire des troupes ; et, par extension, on peut donner ce nom à la science de la guerre.*

Bulow, Jomini et plusieurs autres auteurs ont employé le mot *Stratégie* dans une tout autre signification que celle qui lui est propre. Ils ont ainsi enfreint l'usage suivi par les littérateurs, de conserver la signification des mots qu'ils empruntent aux langues anciennes, ou du moins la plus grande partie de leur signification, et ils ont contraint les auteurs qui voudraient à l'avenir employer le mot *Stratégie*, à en donner préalablement la définition ;

Ce mot avait d'ailleurs été employé déjà dans le sens qui lui est propre. Joly de Maizeroi, dans sa traduction de l'ouvrage de l'empereur Léon, qu'il intitule *Institutions militaires de l'empereur Léon*, fait des observations sur l'*institution première*. Après avoir loué l'empereur Léon de la distinction qu'il établit entre la tactique et les fonctions du général, il entre dans quelques détails à ce sujet, et se résume ainsi : « La *stratégique* est donc » proprement l'art de commander, d'employer à propos et avec habileté tous les moyens que le général a » dans sa main, de faire mouvoir toutes les parties » qui lui sont subordonnées et de les disposer pour le » succès... Tous les auteurs grecs ont toujours fait une » distinction très-marquée entre la *stratégique*, ou la » science du général, et les parties dont elle est composée, telles que la *tactique*, la *stratopédie*, etc. »

Guibert intitule la troisième partie de sa Défense du système de guerre moderne : *Examen du système de M. de Menil-Durand, relativement à la STRATÉGIQUE, ou tactique des armées*.

Le prince Charles, dans son ouvrage intitulé *Principes de la stratégie*, s'est rapproché de l'étymologie en définissant la *stratégie*, la science de la guerre; mais il s'en est écarté en définissant la *tactique*, l'art de la guerre. Voici ce que dit à ce sujet Joly de Maizeroi, dans le passage dont je viens de citer les extraits : « La » distinction que l'empereur Léon fait dans ce chapitre » (*l'institution première*) de la tactique et des fonctions » du général, est très-remarquable, et sa définition » très-exacte. Le mot *Tactique* vient de *τάξις*, qui signifie ordre, arrangement, disposition. La *tactique*

« n'est donc autre chose que l'art de ranger les troupes  
 » et de disposer toutes les diverses parties qui doivent  
 » agir de concert. C'est aussi l'art de les former à des  
 » exercices et à des manœuvres les plus convenables  
 » pour toutes les opérations où elles doivent être em-  
 » ployées ; mais la science du général est bien plus  
 » étendue ; elle embrasse , outre la tactique , plusieurs  
 » autres parties , » etc.

Le mot *Stratégie*, qui ne se trouvait point dans le *Dictionnaire de l'Académie*, a été ajouté dans la nouvelle édition publiée en 1835. On y définit ce mot ainsi qu'il suit : « STRATÉGIE, s. f. Il se dit de la partie de l'art  
 » militaire qui s'applique aux grandes opérations de la  
 » guerre. »

Cette définition n'est pas entièrement conforme à l'étymologie , mais elle est à peu près conforme à la signification que la plupart des écrivains militaires ont donnée au mot *Stratégie*, on peut donc l'adopter ; néanmoins je préférerais donner un peu plus d'extension à la signification de ce mot , pour me rapprocher de l'étymologie. Je pense que l'on pourrait le définir ainsi qu'il suit : « STRATÉGIE, s. f. Partie de la science de  
 » la guerre qui a pour objet les grandes opérations militaires et tout ce qui s'y rattache directement. La  
 » Stratégie se divise en deux parties : l'une qui traite  
 » des mouvemens des armées hors des champs de bataille ; l'autre des manœuvres que peut exécuter une  
 » armée sur un champ de bataille ; c'est cette seconde  
 » partie que quelques auteurs appellent *grande tactique*. »

Il est d'ailleurs assez indifférent que la stratégie com-

prene ou non la grande tactique, il suffit de s'entendre ; néanmoins il serait plus conforme à l'étymologie de comprendre la grande tactique dans la stratégie.

Je ferai observer à cette occasion que parmi les définitions ajoutées dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, il y en a de mauvaises et même de ridicules : MM. les Académiciens n'ont pas assez consulté les hommes et les ouvrages spéciaux.

(2) PAGE 6.

*Puisque Rome et Lacédémone ne furent pendant long-tems que des camps où tous les citoyens , exercés continuellement au métier des armes , étaient engagés dans des guerres fréquentes.* — A Rome , sous la république , lorsqu'on levait quatre légions , dix des vingt-quatre tribuns qui étaient employés dans ces légions devaient avoir fait dix campagnes , et quatorze avoir servi cinq ans. Tous les citoyens qui possédaient plus de quatre cents drachmes étaient obligés , avant quarante-six ans , de porter les armes , dix ans dans la cavalerie , ou seize ans dans l'infanterie (a). Les Spartiates servaient tous depuis vingt ans jusqu'à soixante (b).

(3) PAGE 13.

*Cyrus le Jeune entreprit de détrôner son frère Artaxerce avec une armée dont la principale force consistait dans treize mille mercenaires grecs qu'il avait pris à sa solde.* — Les

(a) Polybe , liv. vi , chap. 4.

(b) Xénophon , *Hist. Græc.* , liv. v ; Plutarque , *In Ages* , tom. 1.

troupes grecques ignoraient que Cyrus les conduisait contre son frère. Arrivées à Tarse, elles en eurent le soupçon et refusèrent de le suivre; Cyrus les y décida, en leur promettant une darique et denie par jour, au lieu d'une darique qu'il leur avait donnée jusqu'alors. C'était donc uniquement par intérêt qu'elles le servaient; elles n'en étaient pas moins les troupes les plus redoutables de son armée, celles sur lesquelles reposaient toutes ses espérances.

(4) PAGE 31.

*Les manipules de la première ligne se formaient ordinairement sur dix de profondeur et sur douze de front; chaque soldat occupait six pieds carrés; les intervalles entre les manipules étaient égaux à l'étendue de leur front, etc., etc. — L'ordre de bataille que j'ai décrit a reçu la dénomination d'ordre en quinconce ou en échiquier, parce que les manipules y sont effectivement rangées dans cet ordre.*

M. le général Rogniat a publié un ouvrage intitulé *Considérations sur l'Art de la guerre*, dans lequel il prétend qu'on s'est trompé jusqu'à ce jour relativement à l'ordre de bataille de la légion romaine sous la république: voici, selon lui, quel était cet ordre (a):

« Chaque manipule de la légion, dit cet auteur, ne » formait qu'un seul rang dans l'ordre de bataille; » ainsi, nous devons nous représenter les cent vingt » légionnaires du premier manipule des hastaires éten-

(a) Rogniat, *Considérations sur l'Art de la Guerre*, 3<sup>e</sup> édit., pag. 19-23.

„ dus sur un seul rang, à trois pieds les uns des au-  
 „ tres de milieu en milieu, ce qui donne à ce rang  
 „ soixante toises de long. Le premier centurion oc-  
 „ cupe l'extrémité droite, et le second l'extrémité gau-  
 „ che du rang. A trois pieds derrière ce premier rang,  
 „ le second manipule des hastaires se range de la même  
 „ manière, chaque légionnaire placé exactement der-  
 „ rière son chef de file, et ainsi des autres manipules  
 „ des hastaires jusqu'au dixième; ce qui donne une  
 „ première ligne sur dix rangs. Cette ligne a, de cette  
 „ manière, soixante toises de front, et cinq ou six  
 „ d'épaisseur; elle est garnie d'officiers sur ses deux  
 „ flancs, et tous les hommes occupant trois pieds dans  
 „ le rang, les files ne se touchent pas entre elles; elles  
 „ laissent des vides de seize pouces environ, qui sont  
 „ des passages transversaux fort importants pour la cir-  
 „ culation des vélites et le mécanisme du combat,  
 „ comme nous allons le voir.

„ A trente toises en arrière de cette première ligne,  
 „ on forme de la même manière une seconde ligne  
 „ composée des dix manipules des princes; et, enfin,  
 „ les dix manipules des triaires forment la réserve en  
 „ troisième ligne, à trente toises plus loin. La légion  
 „ entière, rangée de cette manière sur trois lignes,  
 „ forme un ordre carré aussi profond que large. Les  
 „ turmes de cavalerie couvrent les flancs des lignes;  
 „ et l'aigle, l'enseigne générale de toute la légion,  
 „ est confiée à la garde du *primipile*, à la droite de  
 „ la ligne des triaires. Quant aux enseignes manipu-  
 „ laires, elles sont placées chacune à la droite de son  
 „ manipule, auprès du premier centurion. Les vé-

« lites ne font pas partie des rangs ; ils sont disper-  
 « sés en tirailleurs sur le front et sur les flancs des li-  
 « gues.

« Tel fut l'ordre de bataille de la légion , et même  
 « son ordre de marche en pays ouvert et en présence  
 « de l'ennemi , jusqu'au moment où ce corps fut divisé  
 « en dix cohortes , pour la facilité de la marche et du  
 « combat , comme nous le verrons plus tard....

« La légion étant ainsi formée en présence de l'en-  
 « nemi , mais hors de portée de ses traits , voici quel  
 « était le mécanisme du combat.

« Les vélites couraient en avant en tirailleurs , et  
 « harcelaient de loin l'ennemi à coups de traits ; mais  
 « aussitôt que les lignes opposées s'approchaient et  
 « paraissaient vouloir en venir aux mains , ils se reti-  
 « raient en arrière , en se portant sur les flancs de la lé-  
 « gion , ou en s'écoulant entre les files des hastaires ,  
 « qui , comme nous l'avons observé , laissaient seize  
 « pouces d'intervalle entre elles ; car les Romains se  
 « rangeaient à rangs ouverts , le combat à l'épée leur  
 « faisant une loi de conserver leurs coudées franches.  
 « Les hastaires couraient ensuite sur la ligne ennemie ,  
 « le pilon haut , lançaient ce lourd javelot à douze ou  
 « quinze pas , mettaient aussitôt l'épée à la main , et  
 « fondaient sur leurs adversaires déjà étonnés et ébran-  
 « lés d'une aussi rude décharge. Si les deux lignes op-  
 « posées se heurtaient sans se pénétrer , le premier  
 « rang seul pouvait se battre à l'épée. On combattait à  
 « la manière des gladiateurs , le pied droit en avant ,  
 « le bouclier supporté par le bras gauche , frappant  
 « avec l'épée d'estoc et non pas de taille , et heurtant

« l'ennemi avec la convexité du bouclier. *Alors le pied*  
 « *presse le pied, les armes froissent les armes*, dit le poète  
 « Ennius. Les autres rangs soutenaient le premier, et  
 « remplaçaient successivement les hommes prompte-  
 « ment blessés ou fatigués, dans un genre de combat  
 « aussi vif que meurtrier. Mais si, comme cela arrivait  
 « le plus souvent, les lignes se pénétraient, on se  
 « mêlait; le combat devenait plus général, et tous les  
 « rangs y prenaient part. Pendant ce tems, les vélites  
 « circulaient entre les combattans; ils leur fournis-  
 « saient des traits, qu'ils allaient chercher sur les cha-  
 « riots ou les bêtes de somme, qui en transportaient à  
 « la suite des légions; ils en lançaient eux-mêmes par  
 « dessus la tête des combattans, et ils secouraient les  
 « blessés.

« Si les hastaires étaient repoussés, les princes mar-  
 « chaient à leur secours, les faisaient passer en arrière  
 « entre leurs files; et, frais et dispos, ils renouve-  
 « laient le combat contre un ennemi déjà harassé, fa-  
 « tigué et en désordre.

« Cependant les triaires se tenaient en réserve, un  
 « genou en terre, afin de mieux se couvrir de leurs  
 « boucliers contre les traits qui pouvaient parvenir  
 « jusqu'à eux. S'ils voyaient que les princes lâchassent  
 « pied, ils se relevaient aussitôt, ralliaient les princes  
 « et les hastaires, les recevaient dans leurs rangs,  
 « formaient une espèce de phalange serrée, et mar-  
 « chaient en avant, le pylon en guise de pique. »

Il est possible que l'on se soit trompé en donnant  
 pour l'ordre de bataille de la légion romaine, la forma-  
 tion qui a reçu le nom d'ordre en échiquier; mais l'or-

dre de bataille que décrit M. le général Rogniat n'a pu être celui de la légion. Il déduit, ainsi que les commentateurs qui l'ont précédé, cet ordre de la manière de combattre de la légion qui nous a été transmise particulièrement par Tite-Live (a) ; il suffit donc de prouver que cette manière de combattre est incompatible avec l'ordre de bataille que M. le général Rogniat prétend avoir été celui de la légion.

Je ferai d'abord observer que le peu d'intervalle qu'il met entre les files aurait rendu le passage des lignes tel qu'il l'indique physiquement inexécutable (b). En supposant même que le soldat eût occupé six pieds carrés, ainsi que le pensent Guischard dans ses *Mémoires militaires sur les Grecs et sur les Romains*, et dans ses *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires*; Mauvillon, dans son ouvrage intitulé *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*, et Le Beau, dans ses *Mémoires sur la*

(a) Tite-Live, liv. viii, § 8.

(b) Le soldat romain armé occupait au moins deux de nos pieds dans le rang ; et comme le pied romain était d'un pouce moins grand que le nôtre, il ne serait resté que neuf de nos poudres d'intervalle entre les files. M. le général Rogniat a pris dans Végèce l'emplacement qu'il fait occuper au soldat romain ; mais cet auteur ne peut faire autorité, en ce qui concerne l'ancienne milice romaine, que quand il est d'accord avec des auteurs qui l'ont précédé : son ouvrage n'est, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'une compilation ; et cette compilation a été faite, en ce qui concerne l'ancienne milice, sans exactitude et sans intelligence. La légion dont Végèce rapporte l'ordre de bataille, dans le chapitre 14 du livre III, n'a d'ailleurs aucune espèce de rapport avec celle qui était en usage sous la république.

*légion romaine* ; ce passage des lignes n'en aurait pas moins été impraticable devant l'ennemi. En effet, cette manœuvre exigerait que la première ligne qui se retire au travers de la seconde conservât le plus grand ordre ; et au contraire, elle se retirera toujours dans le plus grand désordre, puisqu'elle n'effectuera sa retraite qu'après avoir été repoussée dans un combat à l'arme blanche. On peut donc affirmer que la manœuvre décrite par M. le général Rogniat aurait été inexécutable devant l'ennemi, quand même les intervalles entre les files auraient été assez grands pour en permettre l'exécution sur les champs d'exercices.

Les raisons que j'ai apportées à l'appui de mon opinion me semblent convaincantes ; néanmoins, j'ajouterai que les dispositions particulières prises à la bataille de Tunis par Régulus, et à celle de Zama par Scipion, s'expliquent facilement en admettant l'ordre de bataille en échiquier, et deviennent inexplicables, si l'on admet celui de M. le général Rogniat.

Les triaires ne pouvaient se servir du pilum en guise de pique, ainsi que le dit M. le général Rogniat ; ils n'avaient point de pilum, mais bien des piques (a).

(5) PAGE 35.

*Il est difficile de décider si cette formation est celle du tems où écrivait Végèce, ou celle d'une époque antérieure. — La*

(a) Polybe, liv. vi, chap. 4 : « Les princes et les triaires sont armés de la même manière, excepté qu'au lieu du pilum ils ont des piques. »

formation que Végèce donne, livre III, chapitre 14, est la même que celle qui est rapportée par Modeste, dans l'ouvrage intitulé *De vocabulis rei militaris*. Cet ouvrage est dédié à l'empereur Tacite, qui régnait plus d'un siècle avant Valentinien II, sous lequel écrivait Végèce; aussi Turpin de Crissé prétend-il, dans ses *Commentaires sur Végèce*, que cet auteur a copié Modeste; mais Le Beau, dans l'avant-propos de ses *Mémoires sur la légion romaine* (a), énonce une opinion entièrement opposée: « Je ne dis rien, dit-il, de Modestus, qui n'est qu'une copie grossière de quelques endroits de Végèce, quoique, sous un faux titre, il soit dédié à l'empereur Tacite, antérieur de plus d'un siècle à Valentinien II. » Je partage l'opinion de Le Beau; voilà pourquoi je n'ai point parlé de la formation que rapporte Modeste.

L'ouvrage de Végèce est fort répandu et est très-souvent cité comme une autorité; il ne sera donc pas sans intérêt de faire connaître ce qu'en pensent plusieurs auteurs estimés.

Le Beau, dans l'avant-propos cité précédemment, s'exprime ainsi: « Pour Végèce, il peut autant nous tromper que nous instruire; il confond ce qu'il trouve dans Caton avec ce que lui ont fourni Celse, Trajan et Adrien, souvent même avec ce qui se pratiquait dans son siècle. » Et dans son second Mémoire

(a) Cet avant-propos est inséré dans le tome XXV de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, avec les *Mémoires de Littérature* tirés des registres de cette Académie.

sur la légion romaine (a) : « Il (Végèce) a copié sans  
 » choix et sans distinction les ouvrages militaires de  
 » l'ancien Caton, de Celse, de Trajan, d'Adrien et de  
 » Frontin; ce qui produit dans son livre une confusion  
 » qui met les lecteurs hors d'état de suivre et de distin-  
 » guer les divers changemens de la milice romaine; il  
 » leur fait naître plus de difficultés qu'il ne leur donne  
 » de lumières. » Et dans son quatrième Mémoire (b) :  
 » Pour résoudre ces difficultés, je commence par Végèce; c'est un auteur qui se prête de la meilleure  
 » grâce du monde à ceux qui veulent le réfuter. Comme  
 » il confond la milice de tous les tems, il est plein de  
 » contradictions, du moins apparentes. Schélius, qui a  
 » le mieux approfondi et le mieux expliqué plusieurs  
 » points de la milice romaine, et qui soutient le senti-  
 » ment que j'embrasse, ne se fait ici d'autre objection  
 » que le témoignage de Végèce, et il se contente de le  
 » rejeter avec une espèce de mépris : Quelle autorité,  
 » dit-il, que celle de Végèce? » Et dans le cinquième  
 Mémoire (c) : « Je l'ai dit, ces termes d'*ancienne or-*  
 » *donnance, ancienne milice*, ne signifient rien de fixe  
 » dans Végèce; il appelle indifféremment *ancien* tout  
 » ce qui a précédé son siècle, qui était celui de Valen-  
 » tinien II. »

Turpin de Crissé, dans ses *Commentaires sur Végèce*,

(a) Tome XXV de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(b) Tome XXVIII de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(c) Tome XXIX de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*.

et Mauvillon, dans son ouvrage intitulé *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*, expriment la même opinion que Le Beau sur le compte de Végèce.

(6) PAGE 38.

*Toute l'infanterie fut armée d'un fusil muni d'une baïonnette à douille, qui permettait d'exécuter le feu sans qu'on fût obligé de la retirer.* — L'invention de la baïonnette est de 1670; celle de la baïonnette à douille, qui permet d'exécuter le feu sans retirer la baïonnette, suivit bientôt; on l'attribue à La Martinière, officier d'infanterie. En 1703, toute l'infanterie française fut armée de fusils à baïonnette; les autres puissances de l'Europe adoptèrent aussitôt cette arme à l'imitation des Français.

(7) PAGE 43.

*Cette réunion de troupes reçut le nom de division, et fut commandée par un lieutenant-général qui prit le nom de général de division.* — Le conseil de la guerre, créé en 1787, M. de Brienne étant ministre de la guerre, et dans lequel siégeait Guibert, avait préparé plusieurs réglemens; celui du 18 août 1788 prescrivait la formation de l'armée en divisions d'infanterie et en divisions de cavalerie; ces divisions devaient être commandées par des officiers-généraux qui avaient servi dans ces armes. On mélangea l'infanterie et la cavalerie à l'imitation des Romains lors des guerres qui éclatèrent au commencement de la révolution française; mais depuis, Napo-

l'éon adopta ce qui avait été prescrit par le projet de règlement du 18 août 1788.

(8) PAGE 46.

*On ignore l'époque exacte à laquelle la cavalerie a commencé à se servir de selles et d'étriers. —* Il est question de l'usage des selles pour la première fois, dans une loi rendue par Théodose en 585, pour défendre de mettre sur les chevaux de poste une selle pesant plus de soixante livres. Selon toutes les probabilités, l'invention des étriers suivit de près celle des selles; il en est question, pour la première fois, dans les fragmens de l'*Art militaire* de l'empereur Maurice qui nous sont parvenus. Cet empereur régnait en 588.

(9) PAGE 49.

*Mais lorsque cette dernière arme eut acquis une grande supériorité dans les batailles, l'infanterie fut pendant long-tems fort négligée. —* Il est difficile d'indiquer, d'une manière précise, à quelle époque l'infanterie commença à être moins bien constituée et fut négligée. Non-seulement on ne trouve rien de satisfaisant à ce sujet dans les auteurs, mais on y rencontre des contradictions. Je vais citer, à l'appui de cette assertion, quelques passages tirés de l'*Histoire du Bas-Empire*, par Le Beau, et relatifs à plusieurs des batailles livrées par Bélisaire et par Narsès.

Livre XII, an de J.-C. 531. Fragment du récit de la bataille de Callinique entre les Romains et les Perses.

• Mais après la mort de ce brave officier, Bélisaire  
 » se retira dans le gros de l'infanterie, qui, sous la  
 » conduite de Pierre, n'avait pas encore été entamée ;  
 » Bélisaire mit pied à terre et commanda aux autres  
 » cavaliers d'en faire autant. Ce bataillon, ayant re-  
 » culé jusqu'au bord du fleuve, pour n'être pas enve-  
 » loppé, soutint avec un courage opiniâtre tous les  
 » efforts des assaillans. Il ne fut pas possible de le  
 » rompre ; serrés corps contre corps, hérissés de pi-  
 » ques, couverts de leurs boucliers, les Romains mon-  
 » traient de toutes parts un front redoutable, et por-  
 » taient plus de coups qu'ils n'en recevaient. En vain  
 » les cavaliers perses s'abandonnèrent sur eux à plu-  
 » sieurs reprises, ils furent autant de fois forcés de  
 » tourner bride ; les chevaux, épouvantés du bruit des  
 » boucliers que les Romains frappaient de leurs épées,  
 » se cabraient et renversaient leurs cavaliers. Dans ces  
 » chocs réitérés, on tua aux Perses deux officiers géné-  
 » raux, et Sumia fit prisonnier Amerdac, renommé par  
 » sa valeur, après lui avoir abattu le bras d'un coup de  
 » sabre. On poursuivit même les Perses l'espace de deux  
 » mille pas. »

Livre XLIV, an de J.-C. 537. Fragment du récit de la  
 bataille de Rome entre les Romains et les Goths.

• Dans cette journée, Bélisaire ne voulait faire usage  
 » que de sa cavalerie ; il comptait pour rien l'infante-  
 » rie, dont les meilleurs soldats avaient même changé  
 » de service ; ils montaient des chevaux pris sur l'en-  
 » nemi, et savaient déjà les manier avec assez d'a-  
 » dresse. Depuis plus d'un siècle l'infanterie romaine  
 » était presque anéantie. Les Barbares qui avaient en-

» vahi tant de provinces de l'empire, étant tous cava-  
 » liers, avaient mis en honneur la cavalerie ; c'était le  
 » seul genre de troupes qu'on crût pouvoir leur oppo-  
 » ser. Comme les soldats se méprisent eux-mêmes  
 » lorsqu'ils se voient méprisés, les fantassins, devenus  
 » la plus vile portion des armées, avaient l'habitude de  
 » fuir dès le premier choc. »

Livre XLVII, an de J.-C. 552. Fragment du récit  
 de la bataille de Lentagio, entre les Romains et les  
 Goths.

« Il (Totila) détacha un gros escadron de cavalerie  
 » qui accourut avec de grands cris, dans l'espérance  
 » de les renverser du premier choc. Les Romains, bien  
 » serrés et couverts de leurs armes, non-seulement  
 » soutinrent l'attaque, mais entre-choquant leurs bou-  
 » cliers et présentant le bout de leurs piques comme  
 » une haie impénétrable et menaçante, ils épouvantè-  
 » rent les chevaux, qui, refusant d'obéir, emportèrent  
 » leurs cavaliers au bas de la colline. Les ennemis re-  
 » virent plusieurs fois à la charge et furent toujours  
 » repoussés, » etc., etc.

Livre XLVIII, an de J.-C. 554. Fragment du récit  
 de la bataille de Casilin, entre les Romains et les Al-  
 lemands.

« La première attaque des Allemands fut terrible.  
 » Ils percèrent à coups de hache le bataillon avancé,  
 » traversèrent la première ligne par l'espace réservé  
 » aux Erules, qui n'étaient pas encore arrivés, renver-  
 » sèrent la dernière ligne, et sans faire beaucoup de  
 » carnage, pénétrèrent jusqu'à la queue. Quelques  
 » soldats coururent jusqu'au camp de Narsès pour le

» piller. Les Romains , aguerris par un long usage , cé-  
 » dèrent à cette fougue , sans s'effrayer ni rompre leurs  
 » rangs ; et le général , toujours de sang-froid au mi-  
 » lieu des périls et du tumulte des batailles , dut à sa  
 » présence d'esprit une victoire qui semblait être dé-  
 » sespérée. »

Livre LII, an de J.-C. 586. Fragment du récit de la bataille de Solacon entre les Romains et les Perses.

« Les armées de l'empire et celles des barbares ne  
 » consistaient presque alors qu'en cavalerie ; mais on  
 » n'oubliait pas encore que l'infanterie avait fait autre-  
 » fois la principale force des troupes romaines , et que  
 » dans les occasions périlleuses , les cavaliers , descen-  
 » dant de cheval , avaient souvent déterminé la vic-  
 » toire ; c'est ce que Philippique imita en cette rencon-  
 » tre ; et ces nouveaux bataillons présentant un front  
 » hérissé de piques , et perçant les chevaux des Perses ,  
 » les mirent en déroute , » etc. , etc.

Ce que Le Beau dit de l'infanterie romaine à l'épo-  
 que de la bataille de Rome , est en opposition avec ce  
 qu'il rapporte de la conduite de cette infanterie aux  
 batailles de Callinique , de Lentagio et de Casilin. La  
 cavalerie pouvait avoir acquis sur l'infanterie une  
 grande supériorité dans les batailles , par suite des  
 changemens survenus dans la constitution des deux ar-  
 mes ou de l'une d'elles , sans que l'infanterie fût pour  
 cela méprisable.

Les troupes romaines n'étaient plus romaines de-  
 puis long-tems que de nom ; elles se composaient alors  
 en partie de corps de barbares que soudoyait l'empereur ; et celles qui portaient plus particulièrement le

nom de troupes romaines, avaient été recrutées principalement dans la Thrace et dans l'Illyrie.

(10) PAGE 56.

*Ce que l'histoire nous apprend de ces armées porte à croire qu'elles étaient temporaires, particulièrement dans l'Inde. — Robertson, dans l'ouvrage intitulé Recherches historiques sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde, et sur les progrès du commerce avec cette partie du monde avant la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance, suivies d'un appendix contenant, etc., etc., dit dans l'appendix, page 251 : « Les membres du second ordre étaient chargés du gouvernement et de la défense de l'état. En tems de paix, ils étaient ses conducteurs et ses magistrats ; en tems de guerre, ils étaient les soldats qui livraient les batailles. » Les armées n'étaient donc pas permanentes, puisque les guerriers avaient en tems de paix d'autres occupations que celles des armes. En ce qui concerne les Egyptiens, Rollin dit dans son Histoire ancienne, tome I, chapitre 3, intitulé : Des soldats et de la guerre, que « quatre cent mille soldats que l'Egypte entretenait continuellement, étaient ceux de ses citoyens qu'elle exerçait avec le plus de soin. » Ce fait est tiré d'Hérodote, et indique par conséquent le nombre de soldats qu'entretenait l'Egypte à l'époque où écrivait cet historien.*

Le même historien nous apprend, qu'indépendamment des terres données à tous les guerriers, on distribuait journellement des rations de pain, de vin et

de viande aux deux mille soldats chargés de la garde du roi, et qu'ils étaient renouvelés annuellement. On ne peut d'ailleurs en conclure que l'Égypte avait alors une armée permanente, car elle pouvait laisser ces quatre cent mille soldats dans leurs familles, et ne les réunir en troupes que pour les exercer, pour faire le service près du roi et dans le cas d'une guerre. Ce qui porterait surtout à le penser, c'est que Sésostris, qui fit de si grandes conquêtes, licencia ses troupes lorsqu'il fut revenu en Égypte après neuf années de guerres continuelles.

(11) PAGE 71.

*Les troupes qui composaient les armées de Marius, de Sylla, de César, de Germanicus, de Corbulon, ne le cédaient en rien, sous le rapport militaire, à celles des plus beaux tems de la république.* — Le Beau, dans son premier *Mémoire sur la légion romaine*, après avoir parlé des changemens introduits par Marius dans le recrutement et dans la formation de la légion, s'exprime ainsi : « Il faut pourtant convenir que ces légions, dégradées de leur ancienne noblesse, conservèrent encore long-tems toute leur réputation. Ce ne fut qu'une première atteinte qui n'amollit pas leur courage, mais qui relâcha les liens qui les tenaient attachées à la république. »

Cette remarque est judicieuse : sous le rapport militaire, les légions avaient gagné, parce qu'elles furent recrutées avec des hommes plus robustes, parce qu'elles furent conservées plus long-tems sous les armes, et

qu'elles devinrent bientôt permanentes, enfin parce que la formation par cohortes était préférable à la formation par manipules ; mais nul doute que les liens qui les attachaient à la république ne fussent relâchés.

(12) PAGE 84.

*Au commencement de ces guerres, les sentimens qui dominaient dans l'armée française étaient le point d'honneur, le patriotisme et l'amour de la liberté. — Le point d'honneur était le sentiment qui dominait dans l'armée française avant la révolution ; le patriotisme et l'amour de la liberté étaient les sentimens dominans dans les bataillons de volontaires. On amalgama en 1793 ces bataillons avec ceux de l'ancienne armée.*

(13) PAGE 96.

*Le mérite nécessaire à un général est d'un genre tout particulier ; il n'est point de nature à être remarqué dans le monde ; il ne se connaît qu'à l'épreuve, encore très-difficilement. — Une femme qui a beaucoup d'esprit et de lecture me disait un jour qu'elle ne concevait pas la réputation que s'étaient acquise des généraux qu'elle rencontrait dans le monde, et qui lui semblaient être des hommes plus qu'ordinaires. Je lui répondis que le mérite militaire n'était pas de nature à être apprécié dans un salon ; que c'était un mérite d'action, si l'on pouvait s'exprimer ainsi, et qu'on ne pouvait le juger que sur le terrain.*

## (14) PAGE 113.

*S'il a bien enlevé ses troupes en les conduisant à l'ennemi.* — Le mot *Enlever* exprime l'action d'un général pour remplir ses troupes d'ardeur et de confiance au moment d'aborder l'ennemi. Un général *enlève* ses troupes par un air d'assurance, par le geste, par quelques mots heureux. La langue n'accorde point cette acception au mot *Enlever*; mais les militaires la lui ont donnée, et elle mérite d'être adoptée, parce qu'elle rend bien la pensée, et qu'on ne pourrait remplacer ce mot, employé dans cette acception, que par une périphrase.

## (15) PAGE 116.

*Les dernières guerres offrent l'exemple de beaucoup de combats où la qualité des troupes l'emporta sur le nombre, et décida évidemment la victoire.* — Le plus mémorable de ces combats est celui d'Auerstadt, entre les Français et les Prussiens. Davout, qui commandait les Français, suivait la route de Naumbourg à Erfurt. Il disposait de vingt-six mille hommes, dont dix-neuf cents de cavalerie. En débouchant du défilé de Kesen, il rencontra l'armée prussienne, qui était forte de plus de cinquante mille hommes, dont dix mille de cavalerie, et qui était commandée par le duc de Brunswick, général en chef de toute l'armée prussienne : la garde faisait partie de cette armée; le roi en personne s'y trouvait.

Davout ignorait qu'une aussi grande partie de l'armée prussienne fût si près de lui ; la plupart des troupes se formèrent en carrés, ou en colonnes serrées par bataillons ; elles renversèrent l'infanterie prussienne et enlevèrent les villages qu'elle occupait ; elles repoussèrent toutes les charges de cavalerie et gagnèrent constamment du terrain : Davout fut vainqueur.

Il est remarquable que ce général était myope à un tel point, qu'il lui était impossible de distinguer à la vue simple les troupes ennemies et les positions qu'elles occupaient. Un aide-de-camp voyait pour lui ; mais comme il est impossible de suppléer à la vue par des descriptions, et que d'ailleurs à la guerre le tems manquerait presque toujours pour les faire, Davout était dans la nécessité de suivre souvent le conseil de cet aide-de-camp : malgré cet inconvénient, Davout fut l'un des généraux de Napoléon qui acquit le plus de gloire par les succès qu'il obtint. On doit l'attribuer à ce qu'il était plein de résolution et de ténacité, et à ce que ses divisions furent presque toujours commandées par des généraux excellens, qui s'entendaient parfaitement entre eux, et auxquels il accordait sans doute d'autant plus de latitude, quand on était en présence de l'ennemi, qu'il lui était alors souvent impossible de les diriger.

(16) PAGE 123.

*De là il l'étendit comme un vaste réseau sur toute la Bretagne, sur une partie du Maine et de la Normandie. — Les détails de cette opération se trouvent dans les Mémoi-*

res qu'a publiés le comte de Puisaye ; ces Mémoires, qui sont en six volumes, ont paru en Angleterre volume par volume, depuis 1803 jusqu'en 1808 ; ils ne démentent point la haute opinion que l'on prend d'abord d'un homme qui a exécuté une entreprise si extraordinaire. Le premier volume contient, sur la marche de Louis XVI et de son gouvernement pendant les premières années de la révolution française, et sur la conduite des états-généraux, des réflexions profondes et judicieuses ; ce que l'auteur dit de l'émigration mérite le même éloge.

Le comte de Puisaye publia ces Mémoires, principalement pour repousser de graves inculpations relatives à sa conduite à Quiberon : il produit un grand nombre de pièces à l'appui des faits ; il cite beaucoup de personnes, parmi lesquelles il y en a qui ont occupé des emplois éminens depuis la restauration ; quelquefois il invoque leur témoignage, et je ne sache pas qu'aucune d'elles ait contesté l'exactitude de ses récits. Aussi, a-t-il porté la conviction dans l'esprit de tous ceux qui ont lu ses Mémoires.

(17) PAGE 125.

*Dans celui-ci, je parlerai du commandement des grandes armées semblables à celles de Napoléon et de ses adversaires.*

— Les grandes armées qu'a commandées Napoléon, étaient composées de plusieurs corps d'armée d'infanterie et de plusieurs corps de cavalerie ; je donnerai pour exemple la composition sommaire de l'armée avec laquelle il envahit la Russie en 1812. Cette armée, la

plus nombreuse de toutes celles qui aient été employées pendant les dernières guerres, comptait douze corps d'armée et cinq corps de cavalerie.

Chaque corps d'armée était composé d'un nombre de divisions d'infanterie, qui variait depuis deux jusqu'à cinq, et d'une ou de deux brigades de cavalerie légère. Chaque division était composée de deux, trois ou quatre brigades, et contenait depuis neuf jusqu'à vingt bataillons; la force des bataillons variait depuis cinq cents jusqu'à mille hommes. La brigade était composée d'un ou deux régimens; néanmoins, la division ne comptait que six régimens au plus, et n'en contenait pas moins de trois. Chaque régiment comptait depuis deux jusqu'à cinq bataillons. Des batteries d'artillerie à pied étaient attachées aux divisions, et des batteries de réserve aux corps d'armée; il y avait aussi, pendant cette campagne, de l'artillerie du calibre de trois, attachée aux régimens: cette artillerie régimentaire avait été formée peu avant la bataille de Wagram, et fut supprimée immédiatement après l'expédition de Russie.

Chaque corps de cavalerie était composé de deux ou trois divisions; chaque division était composée de deux ou trois brigades, et contenait depuis seize jusqu'à vingt-huit escadrons. La force des escadrons variait depuis cent cinquante-cinq jusqu'à deux cent quatre-vingt-dix hommes. La brigade était composée d'un, de deux ou de trois régimens; néanmoins, la division ne comptait que sept régimens au plus, et n'en contenait pas moins de quatre. Chaque régiment comptait depuis deux jusqu'à cinq escadrons. Des bat-

teries d'artillerie à cheval étaient attachées aux divisions, et des batteries de réserve aux corps de cavalerie.

L'armée traînait après elle trois équipages de ponts, des parcs d'artillerie, des parcs du génie, des convois de vivres et d'équipages militaires, et elle était suivie par deux équipages de siège. Le nombre total des bouches à feu que l'armée traînait avec elle, ou à sa suite, était de plus de treize cents.

(18) PAGE 138.

*S'il a été vainqueur, il poursuivra l'ennemi à outrance.* — Je rapporterai, à l'appui de mon opinion sur la conduite que doit tenir un général vainqueur, ce que le maréchal de Saxe dit des retraites dans le chapitre de *ses Réveries*, intitulé : *des Qualités que doit avoir un général d'armée...* « Mais quand on fait tant que de » donner bataille, il faut savoir tirer profit de la victoire, et surtout ne point se contenter d'avoir gagné un champ de bataille, comme c'est la louable » coutume.

« L'on suit religieusement les paroles d'un proverbe » qui dit qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi. Cela » est faux ; au contraire, il faut le pousser et le poursuivre à toute outrance ; toute cette retraite, qui paraît si belle, se convertira bientôt en déroute. Dix » mille hommes détachés détruiront une armée de cent » mille hommes qui fuit ; rien n'inspire tant la terreur » et ne cause tant de dommage à l'ennemi, duquel » on se défait souvent pour une bonne fois ; mais bien

» des généraux ne se soucient pas de finir la guerre  
» si tôt.

» Si je voulais citer des exemples pour appuyer ce  
» que je viens de dire, j'en trouverais une infinité;  
» mais je me contenterai de donner celui-ci :

» A la bataille de Ramillies, comme l'armée fran-  
» çaise se retirait en très-bon ordre sur un plateau  
» assez étroit, borné de deux côtés de profonds ra-  
» vins, la cavalerie des alliés la suivait à petits pas  
» comme à un exercice, et l'armée française marchait  
» aussi fort doucement sur vingt lignes, et plus peut-  
» être, parce que le terrain était étroit. Un escadron  
» anglais s'approcha de deux bataillons français, et se  
» mit à tirailler; ces deux bataillons, croyant qu'ils  
» allaient être attaqués, firent volte-face et firent une  
» décharge sur cet escadron. Qu'arriva-t-il? Toutes  
» les troupes françaises lâchèrent pied au bruit de ce  
» feu; la cavalerie s'enfuit à toutes jambes, et toute  
» l'infanterie se précipita dans les deux ravins avec  
» une confusion horrible, de façon que, dans un mo-  
» ment, le terrain fut vide, et l'on ne vit plus per-  
» sonne.

» Que l'on vienne me vanter, après cela, le bon  
» ordre des retraites et la prudence de ceux qui font  
» un pont d'or à l'ennemi, après qu'ils l'ont défait en  
» bataille : je dirai qu'ils servent mal leur maître. Je  
» ne dis pas qu'il faille s'abandonner avec toutes ses  
» troupes pour suivre l'ennemi; mais il faut détacher  
» des corps et leur ordonner de pousser tant que le  
» jour durera, en bon ordre; car, lorsque l'ennemi fait  
» une fois, on le chasserait avec des vessies.

« Si celui que vous envoyez se met à escadronner et  
 « à marcher avec précaution, c'est-à-dire qu'il fasse la  
 « manœuvre, ce n'est pas la peine de l'envoyer. Il faut  
 « qu'il attaque, pousse et poursuive sans cesse. Toutes  
 « les manœuvres sont bonnes alors; il n'y a que les  
 « sages qui ne valent rien.

« Ainsi, je ne parlerai pas ici des retraites dans un  
 « chapitre particulier, et je finirai par dire qu'elles  
 « dépendent en tout de la capacité des généraux, des  
 « différentes circonstances et des situations. Au reste,  
 « il n'y a de belle retraite que lorsqu'elle se fait devant  
 « un ennemi qui agit mollement; car, s'il poursuit à  
 « toute outrance, elle se convertira bientôt en dé-  
 « route. »

Je ne puis résister au désir d'ajouter ici ce que le  
 prince de Ligne a écrit sur le même sujet, dans l'ou-  
 vrage intitulé *Préjugés militaires*, chapitre de la *Pour-  
 suite*. Cet ouvrage, plein de choses et fort original,  
 n'est pas assez répandu. L'auteur s'exprime ainsi :  
 « . . . . . Mais ceux qui ont gagné la bataille, dit-on  
 « pour s'excuser, sont aussi fatigués que ceux qui  
 « l'ont perdue; mais il y a des généraux de blessés...  
 « Il n'en faut pas. Qu'on donne un bon cheval au pre-  
 « mier lieutenant de Croates que l'on rencontre; qu'il  
 « crie Vive Joseph II! et qu'il mène une horde quel-  
 « conque de gens de bonne volonté à pied ou à cheval,  
 « que l'amour du butin lui fera même trouver peut-  
 « être alors. De l'ordre, dira-t-on.... Ce n'en est plus  
 « le tems; il y a apparence qu'il y en a eu, puisque la  
 « bataille est gagnée; il y a apparence qu'il n'y en a  
 « pas dans l'armée de l'ennemi, puisque la bataille est

» perdue ; et , à désordre égal , il n'y a pas à parier  
 » pour ceux qui tournent le dos. Pendant que ces premiers  
 » poursuivans se détachent des régimens qui ont  
 » été presque mêlés et qui ont été le plus dans le feu  
 » (c'est là qu'il faut plus de cent vingt pas par minute), on peut faire venir du centre ou des ailes les  
 » bataillons qui n'ont pas chargé. Le fond de l'armée  
 » ensuite entretenant, nourrissant et poussant tout  
 » cela par des corps intermédiaires, avancerait lentement  
 » avec son infanterie qui a le plus souffert ; car  
 » il est tout simple que toute la cavalerie serait en  
 » avant ; il n'y aura pas même d'excuse, puisque si  
 » celle qui est battue n'a trouvé ni marais, ni précipices,  
 » celle qui a battu ne doit pas en trouver davantage ;  
 » et puis il ne faut pas qu'elle respecte tous les bois  
 » indifféremment ; il y en a de tellement éclaircis  
 » par le voisinage des armées, ou si peu fourrés  
 » naturellement, que l'on y peut marcher presque  
 » par escadron. Lorsqu'on ne les voit que de loin, et  
 » garnis d'infanterie, on les imagine souvent fort  
 » épais, et qu'elle y est inattaquable. Les housards  
 » de Ziethen m'ont convaincu de ce tort. Je les ai vus  
 » passer et repasser, sabrant toujours nos braves  
 » raskins, dans une prétendue forêt pareille à celle  
 » dont je parle.

» Des gens plus sages en apparence, les officiers qui  
 » écrivent au lieu de faire la guerre, les compilateurs  
 » compilant les compilateurs, ont de bien belles choses  
 » à dire sur les retraites. Un grand roi a dit qu'il ne  
 » s'y connaissait pas. S'il l'a entendu comme moi, il a  
 » bien raison. Je ne conçois pas comment on peut en

« faire, si on a affaire à un homme entreprenant, et si  
 » on l'a été soi-même dans le commencement; car, si  
 » l'on a attaqué un instant, et qu'on ait songé à perdre  
 » la bataille au lieu de la gagner, il est tout simple  
 » qu'on peut en faire une; mais alors il ne faut point  
 » appeler cela donner bataille, mais seulement faire  
 » une marche rétrograde. J'en dis autant de tous les  
 » camps que l'on prend en s'éloignant de l'ennemi. Je  
 » prétends qu'on dise avoir fait une marche en arrière,  
 » mais point une retraite. Qu'on aille chercher, si l'on  
 » veut, dans l'histoire et dans les histoires, tous les  
 » lieux communs de ruses et d'embuscades, etc. Je les  
 » abandonne volontiers à mes camarades, c'est-à-dire à  
 » huit cents auteurs sur la guerre que j'ai lus, et que  
 » je n'ai pas crus. »

Les généraux de la république française, et surtout Napoléon, ont mis en pratique ces principes de poursuite à outrance que preservaient le maréchal de Saxe et le prince de Ligne dans les deux passages que je viens de rapporter.

(19) PAGE 141.

*Il fera en sorte que les garnisons des lieux d'étapes qui conduisent à son armée soient fournies par des troupes qui rejoignent.* — Les officiers, les sous-officiers et soldats d'infanterie qui viennent des dépôts et qui sortent des hôpitaux, doivent être organisés en bataillons provisoires, et, s'il est nécessaire, on forme des brigades provisoires avec ces bataillons. On forme des escadrons provisoires avec les hommes de la cavalerie.

(20) PAGE 166.

*Dans cet état de choses, les places fortes n'arrêtent plus le mouvement des armées.* — Il est digne de remarque que le génie militaire, dont l'organisation comme corps ne date que du règne de Louis XIV, lorsque l'attaque et la défense des places jouaient à la guerre le principal rôle, ne se composait encore en 1763, sur le pied de paix, que de 974 hommes tout compris; tandis qu'il se composait en 1835 de 9,139 hommes (a).

(21) PAGE 177.

*Toutes ces circonstances réunies pourraient les rendre nuisibles dans leur ensemble.* — On trouve dans les discours de Machiavel sur la première décade de Tite-Live, un chapitre intitulé : *Toutes les forteresses sont généralement plus nuisibles qu'utiles.* Cet auteur s'y montre fort opposé à l'emploi des places fortes. Je citerai un passage de ce chapitre :

« Un prince donc qui aura de bonnes armées, dit-il,  
 « pourra tirer de l'avantage d'avoir quelques places  
 « fortes sur les côtes et sur les frontières de son état,  
 « afin d'avoir le tems de contenir un peu l'ennemi jus-  
 « qu'à ce que toutes ses forces soient prêtes; cependant,  
 « cela n'est pas nécessaire : mais, lorsqu'un prince n'a  
 « point de bonnes armées, qu'il ait des places tant qu'il

<sup>(a)</sup> Girardin, *Constitution des armées de terre de la France en 1835*, chap. 6.

» voudra, et dans son pays et sur les frontières, elles lui  
 » seront toutes préjudiciables ou au moins inutiles. Je  
 » dis préjudiciables, parce qu'on les lui prendra aisé-  
 » ment et on les emploiera à lui faire la guerre : ou  
 » bien, si elles sont fortes, que l'ennemi ne les puisse  
 » emporter, il les laissera derrière, et par conséquent  
 » elles deviendront inutiles ; car les armées composées  
 » de braves gens, quand elles ne trouvent pas d'autres  
 » armées capables de leur tenir tête, elles passent par-  
 » tout, sans se mettre en peine des places qu'elles  
 » laissent derrière, comme cela se voit dans l'histoire,  
 » et comme nous l'avons vu de nos jours dans la per-  
 » sonne de François-Marie, duc d'Urbain, qui laissa  
 » derrière lui dix villes ennemies, sans en faire cas,  
 » lorsqu'il vint assiéger Urbain. »

(22) PAGE 223.

*Car il règne dans l'administration russe une habitude et une nécessité de rapines incroyables, depuis le plus mince employé ou fonctionnaire, jusqu'à ceux qui occupent les postes les plus élevés. — En Russie, les appointemens se paient en papier-monnaie; ils n'ont pas été augmentés depuis la création de ce papier par Catherine II, en 1768. Cependant le rouble-papier, qui s'était soutenu au pair depuis 1787, a continuellement perdu depuis, et ne vaut actuellement qu'environ le quart du rouble en argent. Ainsi réduits, les appointemens sont généralement insuffisans pour que ceux qui les reçoivent puissent subvenir à leur entretien, lorsqu'ils n'ont pas d'autres ressources, autrement qu'en y réunissant des bénéfices*

illicites : la nécessité de ce moyen immoral une fois admise , les conséquences funestes qui en découlent sont incalculables ; car les concussionnaires par nécessité engendrent les concussionnaires par avidité , qui sont bien plus dangereux.

Le papier-monnaie, semblable à la lance d'Achille , qui guérissait les blessures qu'elle avait faites , a jusqu'à ce jour tiré le gouvernement russe des embarras où l'avait jeté le désordre de ses finances, lorsqu'il se trouvait dans des circonstances critiques ou difficiles qui le contraignaient à faire des dépenses extraordinaires ; mais un tel remède , lorsqu'on en abuse , conduit enfin à la banqueroute.

Les guerres contre la Turquie, par exemple, ont toujours occasionné à la Russie des dépenses énormes et coïncident avec les plus fortes dépréciations de son papier-monnaie , parce que sans doute cette puissance se voyait alors contrainte d'en faire de nombreuses émissions. Ces dépenses extraordinaires résultent de ce que les Russes ne trouvant dans la Moldavie et dans la Valachie que des ressources insuffisantes , et n'en trouvant aucune dans la Bulgarie, sont obligés de tout tirer de leur territoire. Ces provinces étant d'ailleurs très-malsaines, une partie des soldats entrent dans les hôpitaux et y périssent autant du manque de soins que de la fièvre.

Pendant la campagne de 1810 à 1811 , il y eut une époque où l'on compta jusqu'à quatre-vingt mille hommes dans les hôpitaux , presque tous atteints de cette maladie, et pendant la dernière guerre de 1828 à 1830, le nombre des malades et des morts fut ef-

frayant. On prétend que les armées russes éprouvèrent, pendant cette guerre, une diminution de cent soixante-huit mille hommes.

(23) PAGE 285.

*L'Angleterre, depuis sa révolution de 1689 jusqu'à sa réforme de 1832, a été un état aristocratique. — On peut diviser les révolutions en révolutions de palais, en révolutions politiques et en révolutions sociales. On trouve dans l'histoire de Russie plusieurs exemples de révolutions de palais ; la révolution anglaise de 1689 fut une révolution politique ; la révolution française fut tout à la fois une révolution politique et une révolution sociale, puisqu'il y eut bouleversement complet de l'ordre politique et de l'ordre social ; c'est la seule de ce genre dont l'histoire nous ait transmis le souvenir.*

La révolution de 1689 est remarquable, non-seulement par l'influence qu'elle exerça sur l'avenir de la nation anglaise, mais encore par l'influence qu'elle a exercée sur les destinées de plusieurs autres nations de l'Europe. Et d'abord, je ferai observer qu'une des causes de cette dernière influence fut l'exemple même que donna alors la nation anglaise ; mais les effets résultant de cet exemple ont été tout autres qu'ils n'auraient dû être par suite de l'erreur où l'on a été jusque dans ces derniers tems sur la nature de la constitution anglaise, depuis la révolution de 1689. Ainsi, par exemple, on a établi en France et dans quelques autres pays des constitutions à l'imitation, disait-on, de la constitution anglaise, et ces constitutions ne ressem-

blaient à celle de l'Angleterre que par l'écorce, si l'on peut s'exprimer ainsi. Cette pondération des pouvoirs qu'on prétendait trouver dans la constitution anglaise n'existait pas et ne saurait exister : la constitution anglaise était tout simplement aristocratique.

L'erreur dans laquelle on tombait relativement à la nature de la constitution anglaise résultait de ce que les historiens et les publicistes, ou n'avaient fait connaître cette constitution qu'imparfaitement, ou en avaient fait une fausse description. Montesquieu, qui en a parlé sans l'avoir suffisamment étudiée, a surtout contribué à la propagation de cette erreur ; car, avec une telle autorité, on se croyait dispensé d'examiner. Le chapitre que cet auteur a consacré à des réflexions sur la constitution de l'Angleterre se termine par la prédiction suivante : « Comme toutes les choses humaines ont une fin, l'état dont nous parlons perdra sa liberté, il périra. Rome, Lacédémone et Carthage ont bien péri. Il périra lorsque la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice (a). » Hé bien ! non-seulement cette circonstance que Montesquieu indique comme devant amener la destruction de la constitution de l'Angleterre est son état habituel, mais c'est l'une de ses conditions d'existence : il faut que le pouvoir exécutif y soit corrompue et que le pouvoir législatif se laisse corrompre.

« Un tel gouvernement, dit Voltaire en parlant du gouvernement anglais (b), n'a pu être établi que

(a) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. xi, chap. 6.

(b) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, au mot *Gouvernement*, sect. 6.

« très-tard , parce qu'il a fallu long-tems combattre des  
 « puissances respectées ; la puissance du pape , la plus  
 « terrible de toutes , puisqu'elle était fondée sur le pré-  
 « jugé et sur l'ignorance ; la puissance royale , toujours  
 « prête à se déborder , et qu'il fallait contenir dans ses  
 « bornes ; la puissance du baronnage , qui était une  
 « anarchie ; la puissance des évêques , qui , mêlant  
 « toujours le profane au sacré , voulurent l'emporter sur  
 « le baronnage et sur les rois.

« Peu à peu la chambre des communes est devenue  
 « la digue qui arrête tous ces torrens.

« La chambre des communes est véritablement la  
 « nation ; puisque le roi , qui est le chef , n'agit que  
 « pour lui et pour ce qu'on appelle *sa prérogative* ; puis-  
 « que les pairs ne sont en parlement que pour eux ,  
 « puisque les évêques n'y sont de même que pour eux.  
 « Mais la chambre des communes y est pour le peuple.  
 « Or , ce peuple est au roi comme environ huit millions  
 « sont à l'unité : il est aux pairs et aux évêques comme  
 « huit millions sont à deux cents tout au plus. Et les  
 « huit millions de citoyens libres sont représentés par la  
 « chambre basse , » etc.

Cette description n'est en grande partie qu'une am-  
 plification de l'opinion de Montesquieu. Voltaire repro-  
 duit les mêmes erreurs dans ses lettres philosophi-  
 ques (a) ; il y parle de balance des pouvoirs ; il dit que  
 le peuple partage le gouvernement sans confusion ; que

(a) Voltaire, *Lettres philosophiques* : neuvième lettre, sur le  
 parlement d'Angleterre ; dixième lettre, sur le gouvernement  
 d'Angleterre.

la chambre des communes, la seconde par son rang, est la première par son crédit.

Rousseau s'exprime ainsi qu'il suit dans son *Contrat social* (a) : « Les députés du peuple ne sont donc » ni ne peuvent être ses représentans, ils ne sont que » ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a » pas ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort, il ne » l'est que durant l'élection des membres du parlement : » sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans » les courts momens de sa liberté, l'usage qu'il en fait » mérite bien qu'il la perde. » On voit que ce publiciste avait les yeux fixés sur l'élection de Westminster et sur quelques autres semblables qui sont tout à la fois une exception et un spectacle que l'aristocratie donne au peuple; s'il eût su que le résultat des élections était toujours de composer une chambre des communes, qui n'était qu'une représentation inférieure de l'aristocratie, il en eût parlé tout autrement.

De Lolme, qui a écrit deux volumes sur la constitution de l'Angleterre, et dont l'ouvrage fort répandu a été cité nombre de fois comme une autorité; de Lolme, dont l'épigraphe, *Ponderibus librata suis*...., indique tout d'abord sous l'influence de quelle persuasion il a écrit, ne se donne point la peine d'examiner les élections et leurs résultats; il se contente d'admettre comme un fait que la chambre des communes est composée de *représentans du peuple*, et partant de cette fausse donnée,

(a) Rousseau, *Contrat social*, liv. III, chap. 15.

il décrit une constitution qui n'est pas la constitution de l'Angleterre, et qui, assurément, serait impraticable. L'ouvrage de cet auteur est une longue apologie de ce qu'il appelle la constitution de l'Angleterre; il ne laisse même pas entrevoir que la déception et la corruption sont des mobiles inhérens à cette constitution; il dit que « le gouvernement anglais est le » plus beau gouvernement de la terre, ou plutôt le seul » qui jusqu'ici ait été formé sur des principes conformes à la nature humaine (a). » Les principes constitutifs des gouvernemens devraient sans doute être en harmonie avec l'ordre social; mais, dire qu'un gouvernement est formé sur des principes conformes à la nature humaine, c'est un non-sens. Il faut ajouter que l'aristocratie anglaise, loin de dissiper une erreur qui lui était si favorable, l'entretenait.

Lorsque les constitutions à l'anglaise furent devenues à la mode, des hommes studieux et observateurs, étant allés sur les lieux mêmes étudier celle de l'Angleterre, voulurent détruire les erreurs accréditées (b), mais leurs efforts furent long-tems impuissans. Ainsi par exemple M. Ancillon, dans un ouvrage (c) publié en 1823, et justement estimé d'ailleurs, dit encore que cette constitution « repose sur le principe des contre- » forces où l'élément démocratique et l'élément mo-

(a) De Lolme, *Constitution de l'Angleterre*, tome II, pag. 228.

(b) Dès l'année 1815, il parut un ouvrage de M. Rubichon, intitulé : *de l'Angleterre*, dans lequel l'auteur fait bien connaître la nature de la constitution de l'Angleterre; cet ouvrage fut réimprimé en 1817, avec de nouveaux développemens.

(c) Ancillon, *Tableau des révolutions du système politique de*

« narchique doivent se contre-balancer réciproquement » ; il appelle les membres de la chambre des communes, *représentans du peuple* ; enfin il résume ainsi qu'il suit les louanges qu'il donne à la *convention* qui fit la constitution de 1689 : « Elle vit le bien, dit-il, le voulut, l'exécuta, et ne rêva pas un mieux idéal et chimérique ; fidèle au système des contre-forces, elle se plaça, et se maintint avec une puissance d'arrêt admirable sur la ligne qui sépare la monarchie limitée de la république. » Voilà comment cet auteur parle d'une constitution aristocratique qui contient à peine des traces de démocratie !

Les discussions qui ont précédé la réforme de 1832 ont contribué à bien faire connaître la constitution de l'Angleterre, et pourtant un grand nombre de personnes sont encore imbues des fausses notions si longtemps accréditées sur la nature de cette constitution.

La principale cause de la révolution de 1689 fut sans doute la conduite impolitique de Jacques II, et l'on doit placer en première ligne son ardeur de prosélytisme ; il alarma ainsi les seigneurs protestans qui étaient plus nombreux et plus puissans que les seigneurs catholiques. Néanmoins la fortune et la force militaire y eurent une grande part, car des vents contraires empêchèrent la flotte anglaise de joindre celle du prince d'Orange, et l'armée de Jacques II l'abandonna ; il est juste d'ajouter que quoique mal dis-

*l'Europe, depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle* ; nouvelle édition, revue et corrigée par l'auteur, tome IV, chap. 24. Cet auteur a été longtemps ministre des affaires étrangères en Prusse ; il est mort en 1837, dans l'exercice de ces fonctions.

posée en faveur de ce prince, tout porte à croire qu'elle eût combattu pour sa cause, s'il eût montré plus de résolution et d'énergie, et qu'alors l'entreprise du prince d'Orange eût sans doute échoué : on sait que Jacques II, ayant perdu tout espoir, s'enfuit en France le 1<sup>er</sup> janvier 1689 (a).

La révolution de 1689 présente deux circonstances importantes et bien distinctes : le changement de dynastie et l'augmentation du pouvoir de l'aristocratie aux dépens du pouvoir royal.

Le changement de dynastie fut l'ouvrage des deux chambres (b). Elles s'assemblèrent le 2 février 1689, et la chambre des communes adopta le 8 février, à une grande majorité, la déclaration suivante : « Que le roi Jacques II, ayant fait des efforts pour renverser la constitution du royaume en rompant le contrat originel entre le roi et le peuple ; ayant violé les lois fondamentales par le conseil des jésuites, et d'autres pernicious esprits, et s'étant évadé du royaume, avait abdiqué le gouvernement et que le trône était devenu vacant. »

(a) Le roi quitta son appartement le 1<sup>er</sup> janvier 1689, de manière à entrer à minuit dans la barque qui l'attendait. J'ai suivi le calendrier Grégorien pour la date que je donne de cet événement, ainsi que pour les suivantes ; plusieurs historiens donnent ces dates d'après le calendrier ancien, qui retarde de dix jours sur le calendrier Grégorien.

(b) La chambre des communes était une chambre qui venait d'être convoquée par le prince d'Orange : le nom de *parlement* étant donné au roi et aux deux chambres considérés collectivement, celles qui délibérèrent alors sans le concours d'un roi prirent le nom de *convention*.

Les pairs auraient désiré, tout en expulsant Jacques II, conserver la couronne dans sa famille, et cela se conçoit, car ils possédaient leurs privilèges et leurs prérogatives au même titre que les Stuart possédaient le trône. Aussitôt que la déclaration de la chambre des communes leur eut été envoyée, ils examinèrent si, en supposant que le trône fût vacant, il fallait le faire occuper par un roi ou par un régent; après de longs débats on fut aux voix, et il y eut 51 voix pour un roi et 49 pour un régent : une majorité de deux voix pour changer de dynastie ! Puis ils examinèrent la déclaration de la chambre des communes, et après de vifs débats ils résolurent de substituer le mot *abandonné* au mot *abdiqué*, et, à une majorité de onze voix, de supprimer ces mots, et que le trône était devenu vacant; ils renvoyèrent donc la déclaration ainsi amendée à la chambre des communes, mais l'obstination de cette chambre, que secondait la présence du prince d'Orange et de son armée, triompha de la répugnance des pairs, qui sanctionnèrent enfin cette déclaration à une faible majorité.

La convention promulgua ensuite un bill le 23 février 1689, connu sous le nom de *bill des droits*, dans lequel elle donnait la couronne à Guillaume et à Marie, prince et princesse d'Orange, conjointement, et l'administration au prince seul; ce bill fut accompagné d'une déclaration des droits de la nation anglaise qui réduisait les prérogatives de la couronne, augmentait celles de l'aristocratie et fondait la constitution que j'ai décrite. Guillaume et Marie acceptèrent la couronne aux conditions stipulées dans ce bill.

Tous les historiens donnent à la révolution qui a

fait perdre aux Stuart le trône d'Angleterre, le nom de *révolution de 1688*, et elle devrait porter le nom de *révolution de 1689* que je lui ai donné. En effet, elle commença en 1689, soit que l'on prenne pour cette époque la fuite du roi ou la déclaration de la chambre des communes, et elle fut terminée dans l'année même; mais en employant le calendrier ancien que l'on suivait alors en Angleterre, la date de la fuite de Jacques II est le 22 décembre 1688.

(24) PAGE 337.

*Sous la république, on était contraint de servir en personne, et tous les emplois de sous-lieutenans étaient donnés aux sous-officiers. — On ne saurait décider, en se contentant de consulter les faits de l'histoire, quel est le plus avantageux, sous le rapport purement militaire, de ne donner des emplois de sous-lieutenans aux sous-officiers que par rares exceptions, comme en Angleterre, en Prusse et en Russie; ou de tirer entièrement ou en très-grande partie les sous-lieutenans du corps des sous-officiers, lorsque ces derniers ont été choisis parmi les soldats, ainsi que cela se pratiqua en France pendant les premières années de la révolution française.*

J'énoncerai mon opinion sur cette question quoiqu'elle ne se rattache qu'indirectement à mon sujet, parce que je ne sache pas qu'elle ait été examinée jusqu'à présent. Je n'aurai d'ailleurs en vue que les officiers de l'infanterie et de la cavalerie; les officiers de l'artillerie et du génie devant posséder des connaissances spéciales, se trouvent dans un cas particulier.

Il y a eu d'excellentes troupes en France lorsque l'on y suivait le premier mode, sous Louis XIV, par exemple, et d'excellentes troupes également sous la république française, époque à laquelle le second mode fut adopté. Les trois puissances dont je viens de parler, chez lesquelles le premier mode est en usage, ont eu aussi de fort bonnes troupes : chacun des deux modes présente d'ailleurs des avantages et des inconvénients, et est susceptible, dans l'application qu'on en peut faire, de modifications importantes qui exercent beaucoup d'influence sur les résultats.

Les officiers sortis du corps des sous-officiers sont généralement plus robustes que ceux qui sont devenus officiers par une autre voie, puisqu'ils ont d'abord fait le rude métier de soldat qu'une partie des seconds ne pourrait supporter; ils sont rompus aux habitudes de la discipline et de la vie militaire; ils ont subi l'épreuve d'un premier choix, et ils ont appris à obéir et à commander; ils sont ordinairement fermes et ils ont le ton du commandement, toutes qualités que les officiers qui n'ont été ni soldats ni sous-officiers ne sauraient posséder au même degré lorsqu'ils arrivent au régiment. Ils ont presque toujours une instruction suffisante pour bien remplir les fonctions de lieutenants et de capitaines, puisqu'il suffit, même pour remplir ces dernières fonctions, de savoir lire, écrire, calculer, et d'avoir assez d'intelligence pour surveiller la comptabilité d'une compagnie. Il serait sans doute utile qu'ils eussent, pour exercer des emplois plus élevés, une instruction plus étendue, particulièrement à cause de leurs relations avec les officiers qui sont sous leurs

ordres; mais, en tems de guerre, une instruction telle que celle dont je viens de parler est ordinairement suffisante, excepté pour exercer un commandement en chef ou un commandement détaché important. En effet, ainsi que je l'ai déjà dit, c'est principalement de la nature que l'on tient les qualités nécessaires au commandement, et l'instruction ne saurait y suppléer : l'officier qui manque d'instruction et auquel la nature a donné d'ailleurs les qualités nécessaires au commandement, sera toujours fort supérieur à celui qui est rempli d'instruction, mais auquel elle les a refusées.

En France, sous la restauration, une partie des officiers sortis des écoles, qui avaient de la fortune, quittaient le service pour rentrer dans leurs foyers, après avoir servi quelques années seulement, ce qui n'empêchait pas que les sous-officiers qui obtenaient le grade de sous-lieutenant n'eussent déjà ordinairement atteint ou dépassé trente ans. Ainsi, ces années où l'homme est le plus robuste, le plus ardent et par conséquent le plus propre à la guerre, s'étaient éconlées dans les rangs inférieurs, et l'expérience prouve qu'après avoir été ployé trop long-tems sous le joug d'une obéissance en quelque sorte servile, on ne peut plus se redresser; aussi, tel qui était un excellent sous-officier, devenait souvent un mauvais officier. Ces lieutenans n'atteignaient le grade de capitaine qu'entre quarante et cinquante ans, et celui de chef de bataillon qu'à un âge où l'on n'est plus propre à supporter les fatigues de la guerre telle qu'on l'a faite dans ces derniers tems.

Les colonels, dans les choix qu'ils faisaient, avaient

plus souvent égard à l'ancienneté qu'au mérite, à la capacité et à l'instruction, dans la crainte de mécontenter ou de blesser leur corps de sous-officiers; mais comme le nombre des vacances était très-petit comparativement à celui des aspirans, chaque nomination faisait tout à la fois un heureux et plusieurs mécontents, et il en résultait que des sous-officiers, blessés dans leur amour-propre et las d'attendre l'épaulette, ou ayant perdu l'espérance de l'obtenir, quittaient le service: le corps des sous-officiers perdait ainsi une partie de ses membres les plus importans, ceux qui créent et qui perpétuent l'esprit de corps.

Lorsqu'on ne prend de sous-lieutenans dans le corps des sous-officiers que par rares exceptions, il éprouve moins de mutations, l'esprit de corps s'y maintient mieux.

Les jeunes gens qui étaient devenus officiers par la voie des écoles ou par toute autre voie, mais sans avoir été préalablement soldats ni sous-officiers, ayant été destinés par leurs familles à suivre la carrière militaire, sans que l'on eût cherché à s'assurer s'ils y étaient propres, et l'on peut ajouter sans qu'il fût possible de s'en assurer, quelques-uns d'entre eux restaient toujours de mauvais officiers, d'autres devenaient médiocres, et le plus grand nombre enfin devenaient de bons officiers. On conçoit qu'ils manquaient d'abord d'aplomb et de fermeté; mais il en résultait peu d'inconvéniens, parce qu'ils étaient en quelque sorte surnuméraires dans les compagnies: ceux d'entre eux que la nature avait doués des qualités nécessaires à la carrière qu'ils avaient embrassée, se formaient

promptement et devenaient bientôt d'excellens officiers. Ils avaient, sur les officiers que l'on tirait de la classe des sous-officiers, le grand avantage d'être beaucoup plus jeunes, et s'il y en avait parmi eux qui leur fussent inférieurs, d'autres, réunissant aux qualités militaires une instruction étendue, leur étaient généralement bien supérieurs.

Lorsque tous les citoyens sont obligés de servir en personne, ainsi que cela se pratiquait sous la république française, l'inconvénient du second mode, résultant du défaut d'instruction des sous-officiers, disparaît en grande partie; et lorsque ce second mode succède au premier à la suite d'une révolution qui livre tout à coup aux sous-officiers une partie des emplois d'officiers, l'inconvénient qui résulte de l'âge trop avancé des officiers que l'on obtient ainsi, se trouve momentanément atténué. Enfin, pendant une guerre longue et animée, surtout si l'on n'accorde point de congés, l'inconvénient qui résulte de l'âge disparaît; le corps des sous-officiers devient excellent; le défaut d'instruction dans les officiers est suppléé avantageusement par l'expérience que leur donne la guerre; les sous-officiers et les sous-lieutenans n'étant promus qu'après avoir subi la grande épreuve du champ de bataille, sont nécessairement braves, qualité qui est indispensable dans un chef militaire, et que les officiers qui sortent des écoles ne peuvent alors posséder au même degré, puisqu'ils n'ont pas subi la même épreuve.

Les sous-officiers et les soldats préférèrent le commandement des officiers sortis des écoles à celui des offi-

ciers sortis de leurs rangs, et les premiers, lorsqu'ils ont déjà quelques années de service, exercent sur leur esprit plus d'influence que les seconds, à moins qu'il ne s'agisse d'intérêts qui soient communs aux sous-officiers et aux officiers sortis de leurs rangs. Le soldat préfère le commandement des premiers, parce qu'il le trouve plus naturel, à cause de leur instruction et du rang qu'occupent ordinairement leurs familles dans la société, il est d'ailleurs moins dur; les sous-officiers le préfèrent par la même raison, et parce qu'ils sont souvent blessés d'obéir à ceux qu'ils ont connus leurs égaux et qui, excepté le mérite de l'ancienneté de service, leur étaient quelquefois inférieurs sous tous les autres rapports. Ces réflexions cessent évidemment d'être applicables lorsque, de fait, les institutions militaires sont altérées ou inexécutées, ainsi qu'il peut arriver dans les tems de troubles ou de révolutions.

S'il fallait opter entre les deux modes que je viens d'examiner, considérés sous le point de vue purement militaire, je préférerais le premier en tems de paix, et le second pendant une guerre active et de longue durée; mais on peut les modifier l'un par l'autre. Ainsi, dans les états où l'on suit le premier mode, on doit, en tems de guerre, lever ou diminuer les obstacles qui s'opposent à ce que les sous-officiers deviennent officiers, afin que les braves puissent alors s'élancer des derniers rangs de la milice jusqu'aux premiers, et que de tels exemples excitent le courage des soldats.

(25) PAGE 365.

*Toutes ces cartes et tous ces plans doivent être exécutés pour l'ouvrage.* — Lorsque les histoires militaires sont accompagnées de cartes, souvent ces cartes ont été prises dans le commerce; elles contiennent alors une foule de noms de villes, de bourgs, de villages, de fleuves et de rivières grandes et petites dont il n'est pas question dans l'ouvrage, tandis qu'une grande partie de ceux qui y sont cités ne s'y trouvent point. Aussi, la plupart du tems est-il impossible de suivre les opérations militaires sur ces cartes.

L'atlas d'une histoire militaire devra contenir une carte générale qui comprendra, indépendamment des pays qui ont été le théâtre de la guerre, ceux qui auraient pu le devenir, et même, s'il est nécessaire, les états, ou une partie des états, des puissances belligérantes, afin que cette carte puisse aider à l'intelligence de la partie politique de l'ouvrage. On indiquera sur cette carte, au moyen de signes convenus, les limites des états et des provinces ou gouvernemens, les capitales, les chefs-lieux des provinces, les ports de mer, les très-grandes villes qui ne se trouveraient pas comprises dans les désignations qui précèdent; les places fortes, grandes et petites, et les forts situés sur le théâtre de la guerre ou dans le voisinage; on y indiquera aussi les lieux qui auraient été le théâtre de batailles, de combats très-importans, de passages de rivières, de campemens d'armées; enfin les grandes routes, les principales routes de communication entre

les lieux qui se trouvent sur la carte , les fleuves et les principales rivières ; on indiquera toutes ces choses , mais celles-là seulement. Les limites des états devront être coloriées , afin qu'on puisse les distinguer au premier coup-d'œil.

Indépendamment de la carte générale , on dressera des cartes particulières sur une assez grande échelle pour qu'on puisse y suivre les marches et les principaux mouvemens des troupes. On commencera par reporter sur ces cartes tout ce qui se trouve sur la carte générale : ce sera le canevas. On ajoutera ensuite , avec le secours des meilleures cartes , les villes , les bourgs , les villages , les hameaux , les châteaux , les rivières et les ruisseaux , nommés dans l'ouvrage , qui se trouveront sur ces cartes , et ceux-là seulement. On finira par placer les lieux nommés dans l'ouvrage qui ne se trouvent sur aucune carte : on pourra le faire avec une exactitude suffisante , lorsqu'on connaîtra bien la distance à laquelle ils se trouvent de plusieurs points des environs déjà placés sur la carte , et leur position par rapport aux routes et aux rivières sur lesquelles ils sont situés.

Sur des cartes construites ainsi que je viens de l'indiquer , on suit facilement les marches et les mouvemens des troupes ; déjà , à leur simple inspection , on distingue les pays qui ont été le théâtre des opérations , car les parties des cartes qui les représentent sont couvertes de noms , tandis que les autres parties n'en contiennent comparativement qu'une très-petite quantité , et présentent aux yeux beaucoup de blanc. C'est sur ce plan que j'ai fait exécuter les cartes de

l'atlas de mon *Histoire de l'Expédition de Russie*, et j'ai obtenu à cet égard l'assentiment des militaires éclairés.

Les plans qui devront se trouver dans l'atlas d'une histoire militaire sont d'abord ceux des batailles et des combats importants ; ceux-là me paraissent indispensables. On devra indiquer sur ces plans quelle était la position des troupes immédiatement avant que d'en venir aux mains ; et , pour les batailles , il serait très-utile de donner plusieurs plans sur lesquels on indiquerait la position des troupes aux époques les plus importantes de la bataille , à moins qu'on ne puisse le faire d'une manière assez claire sur un seul plan ; on ajoutera , si l'on peut se procurer les renseignemens nécessaires , les plans des places fortes qui auront été assiégées et des travaux des sièges.

Tous ces plans devront être levés le plus tôt qu'il sera possible après les événemens , parce qu'au bout d'un certain laps de tems , les lieux changent de manière à devenir quelquefois méconnaissables. Les places fortes peuvent être démantelées ; les travaux des sièges sont rasés bientôt après la reddition des places ou la levée des sièges ; les lieux changent dans les pays habités , parce que l'étendue des terres incultes , des eaux et des marais varie aussi bien que l'étendue de terrain qu'occupent les maisons , les jardins , les vergers , les haies , les terres labourables , les prairies , les vignes et les bois ; l'emplacement de ces divers objets change aussi quelquefois.

En Russie , par exemple , où les villages sont bâties en bois et appartiennent aux seigneurs , si un village brûle on ne le rebâtit pas ordinairement à la même

place, mais plus près du bois où l'on prend les matériaux ; ordinairement aussi on défriche la partie de ces bois, voisine du nouveau village, pour la livrer à la culture. Dans ce pays, un champ de bataille sur lequel plusieurs villages ont été brûlés, n'est ordinairement plus reconnaissable quelques années après. Cette circonstance n'est d'ailleurs qu'une exception, et il faut presque toujours un grand laps de tems pour rendre un champ de bataille entièrement méconnaissable, mais cela arrive enfin.

FIN.

